

# RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ÉTAT

---



CANTON DU VALAIS

**2001**





**Le Conseil d'Etat  
du Canton du Valais  
au  
Grand Conseil  
du Canton du Valais**

Madame la Présidente,  
Mesdames, Messieurs,

Nous avons le plaisir de soumettre à la Haute Assemblée, conformément à l'article 54 de la Constitution, le rapport du Conseil d'Etat sur sa gestion de l'année 2001.

Nous saisissons cette occasion, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, pour vous renouveler l'assurance de notre considération et vous recommander, avec nous, à la protection divine.

Sion, mars 2002.

**Le président du Conseil d'Etat:**  
Wilhelm Schnyder

**Le chancelier d'Etat:**  
Henri v. Roten

Médiathèque VS Mediathek



1011124967

N III



---

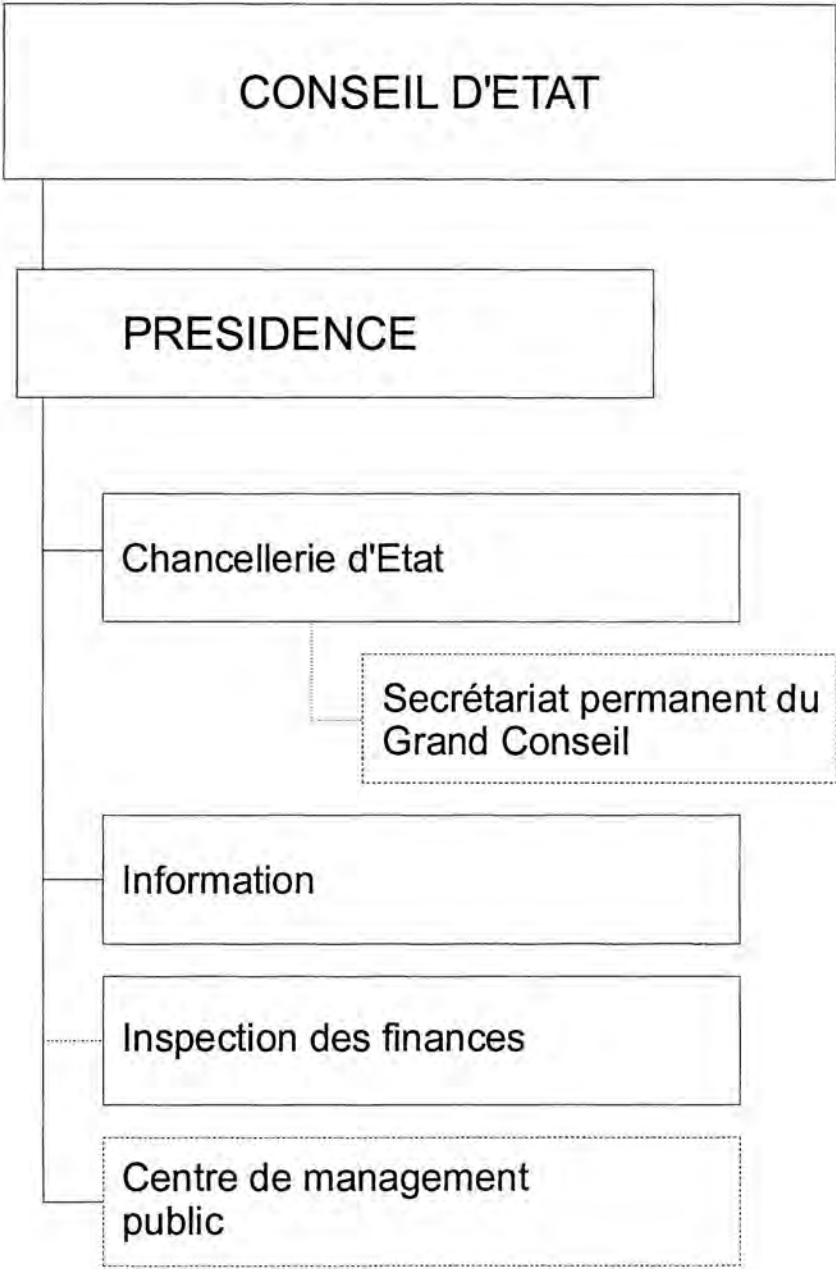
CANTON DU VALAIS

# RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ÉTAT

Edité par la  
CHANCELLERIE D'ÉTAT

SION, mars 2002

<b>TABLE DES MATIÈRES</b>	<b>PAGE</b>
PRÉSIDENTE	7
DÉPARTEMENT DES FINANCES, DE L'AGRICULTURE ET DES AFFAIRES EXTÉRIEURES	17
DÉPARTEMENT DE LA SANTÉ, DES AFFAIRES SOCIALES ET DE L'ÉNERGIE	41
DÉPARTEMENT DE L'ÉDUCATION, DE LA CULTURE ET DES SPORTS	57
DÉPARTEMENT DE L'ÉCONOMIE, DES INSTITUTIONS ET DE LA SÉCURITÉ	103
DÉPARTEMENT DES TRANSPORTS, DE L'ÉQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT	131



## INTRODUCTION DE M. WILHELM SCHNYDER, PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ÉTAT

Le Valais a connu au début du siècle passé l'ère des grands chantiers, avec l'avènement du phénomène touristique, l'industrialisation du canton et la mise en œuvre des grands barrages alpins. Le canton entrait ainsi de plein pied dans une période de prospérité jamais connue auparavant, en s'intégrant solidement à l'économie suisse.

On peut discerner aujourd'hui les mêmes défis et le même phénomène d'intégration, mais à une échelle internationale cette fois : avec ce troisième millénaire, la société valaisanne entre dans l'ère de la globalisation, de l'insertion dans une économie de plus en plus interdépendante et planétaire.

Les événements du 11 septembre l'ont durement rappelé, comme ils ont rappelé que l'homme et ses besoins doivent rester au centre de l'activité économique et que notre monde ne sera pas paisible sans un minimum d'équité dans le développement mondial.

Pour le Valais cette insertion dans une économie mondialisée devient une réalité toujours plus tangible : notre tourisme subit, à court terme, les suites du 11 septembre sur la clientèle américaine et japonaise, notre site chimique se porte bien mais s'ouvre à des sociétés de nationalités diverses et à une division internationale du travail renforcée avec mise en concurrence des lieux de production. Nos PME s'internationalisent à l'exemple de la société Neuwerth, qui finalise un partenariat avec un géant de la branche, ou DSM St-Maurice, qui évolue en lien avec les perspectives de sa société mère américaine, le géant Tyco International. Notre agriculture-viticulture recherche de nouveaux débouchés à l'exportation. Cette liste pourrait être allongée à l'envi.

Le Gouvernement valaisan s'est attaché durant l'année 2001 à donner une réponse prospective à ces évolutions, en poursuivant avec cohérence sa politique d'amélioration des conditions cadres cantonales :

- en matière de fiscalité, avec les allègements fiscaux introduits par la révision de la loi, comme en matière de promotion économique avec la mise en place des instruments prévus par la nouvelle loi sur la politique et la promotion économique ;

- en prolongeant l'effort de formation de notre jeunesse, renforçant la HEVs et de manière générale les collaborations avec le tissu économique valaisan ainsi que la politique des centres de recherche, de concert avec les Universités et Ecoles polytechniques suisses ;

- en développant sa vision d'un développement durable équilibré, dans l'avancement de nos infrastructures de communication ou la mise en place de la 3<sup>e</sup> correction du Rhône comme dans le dialogue voulu à travers les diverses conventions passées avec les milieux de défense de l'environnement ;

- en jetant les bases d'un réseau de santé publique capable de concilier qualité des soins et maîtrise des coûts ainsi qu'en matière d'indemnisation équitable de nos forces hydrauliques, dans le cadre des travaux liés à la libéralisation en cours de ce marché.

Dans un monde en mutations rapides le Valais se positionne également en matière de collaborations intercantionales (cantons alpins, ACCES et Mittelland) et transfrontalières (Interreg, Conseil Valais-Vallée d'Aoste, Conseil du Léman) tant il est vrai qu'une appartenance active à ces réseaux favorise une bonne défense de nos intérêts.

La forte reprise économique initiée dès 1997 facilite l'adaptation de notre canton aux nouveaux enjeux de la société du 21<sup>e</sup> siècle. Elle nous a permis de mieux cerner nos forces mais aussi nos faiblesses.

Le Gouvernement valaisan veut relever le défi d'une efficacité accrue dans tous les domaines, seul moyen pour un pays à hauts salaires de justifier et consolider son bien-être. Il en a les moyens avec la collaboration de tous.

**Le Président du Conseil d'Etat**  
Wilhelm Schnyder

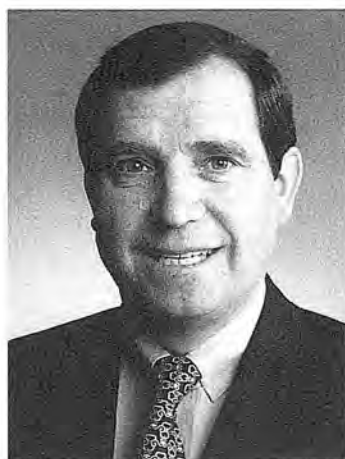






# RAPPORT DE LA PRÉSIDENTENCE

SUR L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE  
DURANT L'ANNÉE 2001



M. Wilhelm Schnyder  
Président du Conseil d'Etat



M. Henri v. Roten  
Chancelier d'Etat



# CHANCELLERIE D'ÉTAT

## ADMINISTRATION GÉNÉRALE

### PRÉSIDENTE

### ORGANISATION DU PERSONNEL

Service	Effectif des postes figurant à l'Etat
Chancellerie	17.30
Secrétariat permanent du GC	3.50
Information	3.50
Inspection des finances	16.00
Centre de management public	7.00
<b>TOTAL</b>	<b>47.30</b>

### INTERVENTIONS PARLEMENTAIRES

- Postulat de la commission de gestion, par son président Richard Meyer, concernant la stratégie «E-government» (21.06.2000) 6.024  
*Par ce postulat, la commission de gestion demandait au Conseil d'Etat de développer une stratégie de E-Government qui tienne compte de manière adéquate des nouveaux besoins des citoyens. Le Conseil d'Etat participe activement au projet fédéral de guichet virtuel, et le postulat a été accepté.*
- Postulat des députés Herbert Arnaboldi (SPO) et Susanne Hugo-Lötscher (suppl.) (SPO) concernant le canton du Valais sur le WWW (28.09.2000) 6.025  
*Les députés invitaient le Conseil d'Etat à adapter la configuration et le contenu du site officiel du canton du Valais ([www.vs.ch](http://www.vs.ch)) aux nouveaux besoins, afin de satisfaire la demande croissante des utilisateurs en matière d'information en ligne. Le postulat a été accepté pour autant que les moyens nécessaires soient alloués.*
- Motion des députés Christian Venetz (FDPO), Ambros Bumann (suppl.) (FDPO) et consorts concernant la professionnalisation des commissions (31.01.2001) 6.029  
*Le Conseil d'Etat était prié de soumettre des propositions visant à professionnaliser ou à supprimer certaines commissions et à transmettre leurs tâches à des organes spécialisés au sein de l'administration ou à des tribunaux. La motion a été transformée en postulat pour permettre les études (compétence, rapidité, sécurité) demandées. A ce dernier titre, elle a été acceptée. Les départements concernés réaliseront les études nécessaires et feront des propositions sur la base de leurs investigations.*
- Motion des députés Christian Venetz (FDPO), Ambros Bumann (suppl.) (FDPO) et consorts concernant la simplification des procédures légales et de recours (31.01.2001) 6.030  
*La motion demandait des modifications de lois dans un but de simplification et d'accélération des procédures, des mesures incitatives obligeant les autorités à utiliser les possibilités existantes dans les lois, et finalement une augmentation des ressources qui permettrait de réaliser ces buts. La motion a été admise partiellement et transformée pour le surplus en postulat. Les départements concernés tiendront compte des éléments développés dans ce postulat dans le cadre des modifications législatives à venir dans les domaines visés.*
- Interpellation du député Fredy Huber (CSPO) et consorts concernant les dégâts dus aux intempéries (26.03.2001) 6.031

Les députés sollicitaient de la part du Conseil d'Etat des renseignements quant aux démarches entreprises par le canton auprès de la Confédération afin que cette dernière participe aux frais résultant des intempéries de l'automne 2000, comme lors des précédentes catastrophes.

### RELATIONS VALAIS - CONFÉDÉRATION

Au cours de l'année 2001, le Conseil d'Etat s'est déterminé à 54 reprises sur les objets soumis à consultation par la Confédération; ces réponses sont communiquées à nos représentants aux Chambres fédérales et peuvent être consultées sur le site Internet de l'Etat du Valais ([www.vs.ch](http://www.vs.ch)). Le Conseil d'Etat est également intervenu à plusieurs reprises auprès du Conseil fédéral en faveur de l'économie cantonale.

### RELATIONS VALAIS - CANTONS CONFÉDÉRÉS

#### Conférence des gouvernements cantonaux (CdC)

La Conférence des gouvernements cantonaux (CdC) s'est réunie à quatre reprises en assemblée plénière ordinaire durant l'année 2001, soit les 16 mars, 21 juin, 5 octobre et 14 décembre. Le Conseil d'Etat était représenté par l'un de ses membres à chacune d'entre elles. Les thèmes suivants ont notamment été abordés au cours de ces séances :

- Utilisation des revenus en provenance des réserves d'or de la BNS
- Nouvelle péréquation financière
- Nouvelles négociations bilatérales entre la Suisse et l'UE
- Réglementation-cadre sur la méthode de travail de la CdC et des conférences des directeurs concernant la coopération entre la Confédération et les cantons

Le Conseil d'Etat n'a pas pris part à l'assemblée plénière extraordinaire de la CdC du 11 avril 2001 consacrée aux négociations bilatérales entre la Suisse et l'UE.

#### Conférence des gouvernements de Suisse occidentale (CGSO)

La Conférence des gouvernements de Suisse occidentale (CGSO) est présidée par M. Claude Roch, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS). Aussi son département assume-t-il le secrétariat de cette conférence. De plus amples renseignements sur les activités de la CGSO durant l'année 2001 sont disponibles ci-après dans la partie dévolue au DECS.

#### Conférence des cantons alpins

La Conférence des cantons alpins s'est réunie à deux reprises en assemblée plénière ordinaire durant l'année 2001, soit les 28 mai et 29 novembre. M. Thomas Burgener, chef du Département de la santé, des affaires sociales et de l'énergie, a participé à chacune d'entre elles en compagnie de M. Moritz Steiner, chef du Service de l'énergie. Les discussions ont notamment porté sur :

- Ordonnance relative à la loi sur le marché de l'électricité
- Démantèlement des places de travail dans les régions de montagne
- Projet Interreg : «Renforcement de la force hydraulique»

## «CHANCELLER'IN»: un projet de management de la qualité pour la chancellerie d'Etat

Au mois de mai 2001 a débuté – en étroite collaboration avec le Centre de management public (CMP) – une étude de projet de management de la qualité pour la chancellerie d'Etat. Intitulé «Chancellor'in», le projet mobilise depuis l'ensemble des collaborateurs/trices de la chancellerie. En point de mire, deux objectifs : mieux satisfaire les bénéficiaires des services de la chancellerie d'Etat, et valoriser le travail de l'ensemble des collaborateurs.

Un première étape a permis l'identification de l'ensemble des tâches réalisées par la chancellerie d'Etat, et leur agencement sous forme d'arborescence à trois niveaux (Politique, programme de prestations et de financement et produit). L'inventaire des procédures – étapes nécessaires à la réalisation des produits – a été dressé.

Les travaux se poursuivent actuellement avec la description des procédures «Recours/procédure interne» et «Préparation des séances du Conseil d'Etat». La mise en œuvre du projet «Chancellor'in» débutera au printemps 2002: la mise en réseau des fichiers de l'ensemble des collaborateurs/trices de la chancellerie d'Etat constituera un premier pas vers la systématisation de l'archivage (gestion documentaire). Chez les huissiers-chauffeurs, l'accent sera porté sur l'informatisation et la définition d'une campagne d'information.

## PROTOCOLE

Au cours de l'année 2001, le Conseil d'Etat a reçu à la salle des séances, au Château de la Majorie, au Château de St-Maurice, au Château Mercier ainsi qu'en divers établissements du canton, nombre de personnalités parmi lesquelles :

- l'ambassadeur de France, M. Régis de Belenet;
- le consul général du Japon, M. Makato Katsura;
- l'ambassadeur d'Italie, M. Lorenzo Ferrarin
- l'ambassadeur de la République Tchèque, M. Jeroslav Sedivy
- le consul général de la République Algérienne Démocratique et Populaire, M. Hamid Larbi Si Abdallah
- le consul honoraire d'Estonie, M. Michel Merlotti,
- l'ambassadeur du Liban, M. Samir Hobeica
- les membres du gouvernement du canton d'Appenzell Rhodes intérieures;
- les responsables de la Radio-Télévision Suisse Romande.

Cette année, le Conseil d'Etat a été reçu par le Gouvernement du Canton de Zoug où il s'est rendu en visite officielle, les 21 et 22 août 2001. Il a été spécialement affecté par l'attentat du 27 septembre 2001.

## DIVERS

Le Conseil d'Etat a procédé à l'assermentation de 381 nouveaux naturalisés au cours de deux cérémonies aux mois de juin et de novembre ainsi qu'à l'assermentation de 6 nouveaux notaires.

- Il a rencontré à 4 reprises les parlementaires fédéraux à Berne.
- Il a remis le prix Rünzi à Mme Madeleine Carruzzo, domiciliée à Berlin, à titre de reconnaissance et d'encouragement eu égard à la brillante carrière musicale menée en qualité de premier violon au sein de l'Orchestre philharmonique de Berlin et pour être la première femme à y avoir accédé.

Durant l'année, notre Exécutif a eu le plaisir de remettre un cadeau à 4 personnes à l'occasion de leur centième anniversaire :

- M. Adolphe Caloz, Miège
- Mme Madeleine Kolly, Savièse
- M. Robert Weissen, Unterbäch
- Sœur Emélie Dubosson, Collombey

- Le chancelier d'Etat a présidé la conférence des coordinateurs qui a siégé le 15 mai 2001.
- Il préside également le groupe de travail pour la rédaction des lignes directrices et du plan financier 2002 / 2005.
- La chancellerie d'Etat a organisé la séance des chefs de service, le 26 novembre 2001.
- Elle a également organisé la Conférence des chanceliers tenue les 14 et 15 septembre 2001 à Sion.
- Elle conduit le groupe de travail pour le projet «arborescences de l'Etat du Valais».
- Les huissiers-chauffeurs ont effectué des déplacements avec le Conseil d'Etat pour plus de 100'000 km.

Dès le 1<sup>er</sup> mars, la suppression du forfait postal a obligé le service des huissiers-chauffeurs à revoir son organisation. L'engagement d'une personne supplémentaire a été nécessaire.

Malgré ces changements et l'augmentation des tarifs postaux, une diminution des frais de port de l'ordre de Fr. 110'000.-- a pu être réalisée.

## AFFAIRES JURIDIQUES ET ADMINISTRATIVES

### SECRETARIAT

Au cours de l'année 2001, la Chancellerie s'est acquittée des diverses tâches qui lui incombent et en particulier :

- l'acheminement et le traitement de 3000 objets de correspondance adressés au Conseil d'Etat;
- la préparation de 48 séances du Conseil d'Etat;
- la rédaction du procès-verbal des séances du Conseil d'Etat, ce qui représente un total de 6460 décisions numérotées, soit 16 volumes de DCE;
- la circulation de 219 dossiers auprès des membres du Conseil d'Etat;
- la légalisation de 2040 documents;
- 665 attestations d'entrée en force de diverses décisions ainsi que la gestion des factures du service;
- la préparation et l'impression du rapport de gestion;
- la publication de 416 adjudications du Conseil d'Etat au Bulletin officiel.

## PUBLICATIONS LÉGISLATIVES

L'année 2001 fut marquée par la sortie du nouveau Recueil des lois en 4 volumes français+allemand (conférence de presse du 22 février 2002), la tenue à jour du site Internet de la législation, l'envoi et le contrôle des publications pour le BO, la transmission des fichiers électroniques pour le CD-ROM français et l'accompagnement des Commissions qui ont réformé l'organisation du Grand Conseil avec effet au 1<sup>er</sup> mai 2002. Cette année 2002 verra la 1<sup>re</sup> mise à jour du nouveau RS/VS. Un nouveau contrat de publication du Bulletin officiel adapté aux besoins d'espaces plus importants et aux exigences des publications électroniques a été signé pour dix ans avec l'imprimeur actuel : la disponibilité sur Internet de ce moyen d'information devrait arriver à chef prochainement.

## AFFAIRES DISCIPLINAIRES

La Commission disciplinaire s'est vu confier la tâche d'instruire six cas de violation des devoirs dont trois particulièrement lourds qui

ont occasionné des nombreuses auditions de personnes appelées à fournir des renseignements. La structure interdépartementale en place n'est certainement pas adéquate pour le traitement d'affaires importantes sous l'angle des moyens de preuve et lorsqu'il s'agit de formuler des propositions de sanction tout comme de mesures organisationnelles, dans un très court laps de temps.

## RECOURS ADMINISTRATIFS

Il ressort des statistiques relatives aux recours une forte diminution du nombre de recours entrés, laquelle s'explique par un changement de procédure au niveau CCBPH – réclamation au lieu d'échange d'écritures au niveau recours – et par des changements sur le marché du travail et dans les pays d'immigration. L'engagement d'un juriste à mi-temps ainsi que le recours à des stagiaires (3 personnes pour un à cinq mois) n'a cependant pas permis de maintenir le rythme des liquidations compte tenu des engagements assumés par le service du côté législation ou de conseil juridique au Conseil d'Etat, voire dans des affaires interdépartementales notamment.

## Répartition des recours selon la matière en 2001

Instance	Report de 2000	Entrés en 2001	Total	Liquidés par DCE	Classés	Liquidés Total	Report en 2002
DFAE	24	12	36	14	11	25	11
DEIS	190	186	376	155	80	235	141
DSSE	25	9	34	8	7	15	19
DECS	13	7	20	5	0	5	15
DTEE	47	26	73	23	9	32	41
CCC	151	66	217	44	25	69	148
CCBPH	56	13	69	5	53	58	11
TOTAUX 2001 (totaux 2000)	506 (435)	319 (557)	825 (992)	254 (262)	185 (224)	439 (486)	386 (506)

**Recours ultérieurs en 2000 : TC 65 entrées, TF 9 entrées, CF 2 en 2001 : TC 59 entrées, TF 8 entrées, CF 1**

# SECRÉTARIAT PERMANENT DU GRAND CONSEIL

## RAPPORT DE GESTION 2001

### Convocations du Grand Conseil

Le Grand Conseil a été convoqué à:

- 5 sessions ordinaires;
- session prorogée;
- 1 session constitutive;
- session extraordinaire.

### Préparation des sessions

Ont été rassemblés et distribués dans les deux langues:

- 55 messages, projets de modification de la Constitution, projets de lois, de décrets, de décisions, de règlements, et d'arrêtés pour les sessions ordinaires;
- 1 message, projet de modification de la Constitution, projet de loi, de décret, de décision, de règlement et d'arrêté pour la session prorogée, la session extraordinaire et la session constitutive.
- 7 messages du Conseil d'Etat et rapports de la commission des finances de la commission de gestion et de la commission de justice concernant le budget, les comptes et les crédits supplémentaires etc.

Un certain nombre de messages ont été rédigés par le secrétariat:

- 6 cas de recours en grâce;
- 112 cas de naturalisations.

Les expéditions de masse ont nécessité 7'588 enveloppes.

### Bureau, conférence des présidents de groupe et commissions parlementaires

Le secrétariat a organisé et/ou convoqué:

- 11 séances de travail pour le Bureau et en a rédigé les procès-verbaux;
- 5 séances de travail pour les présidents de groupe et en a rédigé les procès-verbaux.

Il a en outre convoqué toutes les séances des commissions ponctuelles et un bon nombre de séances des commissions permanentes: rédaction et censure, finances, gestion et justice.

Le secrétariat a rédigé dans les deux langues les convocations des commissions ad hoc selon détail:

- janvier/février	195	
- mars	13	
- mai	65	
- juin	65	
- septembre	104	
- novembre	104	soit 546 lettres au total.

### Séances du Grand Conseil

- 27 séances de matinée;
- 11 séances de relevée.

### Motions, postulats, interpellations, résolutions et questions écrites

Déposés:

- 52 motions;
- 48 postulats;
- 102 interpellations;
- 16 résolutions;
- 42 questions écrites;
- 68 questions pour l'heure des questions.

Devélopés:

- 25 motions;
- 28 postulats;
- 49 interpellations;
- 10 résolutions;
- 1 initiative parlementaire.

Traités ou radiés:

- 22 motions;
- 29 postulats;
- 26 interpellations;
- 10 résolutions;
- 68 questions pour l'heure des questions.

Sont déposés fin décembre 2001 et non traités:

- 29 motions;
- 27 postulats;
- 51 interpellations;
- 1 résolution.

81 interventions parlementaires ont dû être radiées début mars 2001 (fin de la législature 1997 – 2001).

### Traduction simultanée et Salle du Grand Conseil

Les installations techniques d'enregistrement et de traduction simultanée ont été utilisées lors de chaque session et mises à la disposition de tiers plusieurs fois. La commune de Sion a, de son côté, mis à la disposition ou loué la Salle du Grand Conseil et les «Pas Perdus» de nombreuses fois.

### Bulletins des séances

6 bulletins ont été rédigés et distribués, à savoir:

- novembre 2000 le 1<sup>er</sup> mars 2001;
- février 2001 le 2 mai 2001;
- mars 2001 le 17 mai 2001;
- mai 2001 le 16 août 2001;
- juin 2001 le 18 septembre 2001;
- septembre 2001 le 17 décembre 2001.

Est en voie d'achèvement:

- novembre 2001.

### Divers

Les actes des sessions ont été inventoriés dans les deux langues et reliés:

- 13 lois, 18 décisions, 2 ordonnances, 1 règlement, 1 modification de la Constitution cantonale et 2 décrets ont été transmis à la Chancellerie d'Etat en vue de leur promulgation et publication dans le Bulletin officiel. Aucune concession n'était traitée.
- les registres sont tenus à jour, conformément à l'article 66 et 67 du Règlement du Grand Conseil du 18 novembre 1996. (Le nouveau règlement du Grand Conseil entre en vigueur le 1er mai 2002.)

*Le secrétariat a organisé entre autres:*

- Le délai fixé pour les transformations du bâtiment LE CASINO a pu être respecté. Pour la session constitutive du lundi 26 mars 2001 un secrétariat de fortune a été mis sur pied. La première semaine de mai, nous avons quitté définitivement les locaux de l'Hôtel de France pour nous réinstaller au Grand-Pont. Une partie des archives se trouvent encore à la Maison du sel; celles-ci doivent encore être rapatriées.  
La nouvelle loi sur l'organisation des Conseils et les rapports entre les pouvoirs ainsi que le règlement du Grand Conseil 2001 entreront en vigueur le 1er mai 2002.  
La salle du Grand Conseil a été dotée du vote électronique; celui-ci sera mis en service dès le 1er mai 2002.  
D'ici la fin juin 2002, le Secrétariat Permanent devrait travailler avec le nouveau système d'informatisation.
- Suite au tragique événement survenu au Parlement de Zoug en septembre dernier, des mesures de sécurité supplémentaires ont été prises pour les sessions.
- Le 30ème concours de ski des parlementaires prévu à Nendaz le 3 février 2001 a dû être annulé pour cause de manque de participants.
- Du 21 au 23 mai 2001 se déroulait à Budapest la 24ème rencontre Région Europe de l'APF. Messieurs les députés Roland Carron et Johnny Roduit, ainsi que la secrétaire permanente, Madame Fernande Melly-Fux y ont participé.

Du 8 au 11 juillet 2001, M. Johnny Roduit s'est rendu à Québec à la 27ème Assemblée ordinaire de l'APF pour y représenter notre Parlement.

- La 49ème rencontre annuelle des Anciens Grands Baillifs s'est déroulée le 14 septembre 2001 à St-Pierre-de-Clages et ensuite au «Relais du Petit Bourg» sous la conduite de Monsieur Charles-Marie Crittin, ancien président du Grand Conseil.
- Le 5 octobre 2001, le Bureau du Grand Conseil participa à la 38ème rencontre des Bureaux romands, de Berne et du Tessin à Delémont.
- Les 28 et 29 août 2001 le Bureau a répondu à l'invitation du Bureau du Grand Conseil de Thurgovie et s'est rendu à Frauenfeld et à Weinfelden.
- Le Forum des parlementaires Espace Mittelland a eu lieu à Soleure le 24 août 2001; y ont participé MM. Caesar Jaeger, Johnny Roduit et Roland Carron.
- L'assemblée annuelle de la SSQP a eu lieu les 7 et 8 septembre 2001 à Sion. L'organisation de cette manifestation a été confiée à Madame Fernande Melly-Fux, membre du comité de ladite société.
- Durant l'année 2001, la Noble Confrérie des Anciens Grands Baillifs a perdu deux de ses membres.  
Le 31 janvier nous accompagnions notre ami et inoubliable président Raoul Lovisa à sa dernière demeure à Orsières.  
Le 8 novembre nous avons rendu un dernier hommage à notre ami Albert Imsand à Sion.

# CENTRE DE MANAGEMENT PUBLIC

La direction stratégique du CMP incombe à la Délégation du Conseil d'Etat au projet de réformes.

## 1. Rappel de la mission du Centre de management public

Le Centre de management public (CMP) travaille sur mandat du Gouvernement. Il a pour mission, en qualité d'organe de conseils stratégiques,

- d'élaborer des propositions en matière de concepts de réformes de la gestion politique et administrative;
- de suivre et de coordonner la mise en oeuvre opérationnelle du processus de réformes.

## 2. Objectifs politiques, programmes stratégiques, produits opérationnels et affectation des ressources

Sur la base de la mission qui lui a été attribuée, le CMP a défini ses objectifs, sa structure de produits, l'affectation de ses ressources et son organisation comme suit:

Objectifs politiques	Programmes de prestations et de financement stratégiques (PPF) Produits et projets opérationnels (P)	Affectation des ressources (en unité plein temps)
<i>Prestations internes à imputer</i>	<i>P0001 Direction CMP P0002 Management de la qualité CMP P0003 Gestion financière et administrative Absences diverses (vacances, formation, militaire...)</i>	1.5
<b>Développer un nouveau modèle et de nouveaux instruments de gestion publique</b>	<b>PPF 11 Nouveaux systèmes de gestion publique</b> P1101 Controlling et management de la qualité P1102 Evaluation périodique des politiques publiques P1103 Système documentation information communication	0.4
<b>Expérimenter la direction et la gestion par mandats de prestations et budgets globaux aux niveaux politique, stratégique et opérationnel</b>	<b>PPF 12 Réformes au niveau du Gouvernement</b> P1201 Controlling gouvernemental P1202 Appui à la délégation R2000 P1203 Evaluation périodique des politiques publiques P1204 Lignes directrices et plan financier P1205 Communication et promotion des réformes P1206 Mandats spéciaux du Conseil d'Etat	1.4
	<b>PPF 13 Réformes niveaux départements et services</b> P1301 Appui aux unités pilotes P1302 Appui aux services non unités pilotes P1303 Outils de gestion informatique	1.7
	<b>PPF 14 Réformes au niveau du Parlement</b> P1401 Nouveaux instruments politiques P1402 Appui aux réformes du Parlement	0.5
<b>TOTAL</b> (homme / année)		5.5



### 3. Commentaires

Le tableau synoptique ci-dessus indique la répartition des forces de travail durant l'année 2001 (5.5 postes en moyenne annuelle en lieu et place des 7 figurant à l'organigramme, suite au départ de deux collaborateurs. Cette différence explique une grande partie de l'excédent budgétaire figurant au compte 2001).

- **Direction et support** [1.5 équivalents plein temps]

L'importance des prestations internes (gestion interne, formation, congés, service militaire et absences diverses) s'explique par le développement continu du système qualité interne. Cette démarche permet de tester concrètement, au CMP également, tout ou partie des nouveaux instruments de direction et de gestion.

- **Développement de nouveaux systèmes de gestion publique** [0.4 équivalent plein temps]

Les développements de nouveaux systèmes de gestion ont principalement concerné le système de documentation, d'information et de communication «e-DICS». Ce système a été primé lors du «Prix du service public 2001». «e-DICS» vise non seulement une transparence accrue des prestations de l'Etat et de l'administration, mais pose également les bases d'un système de documentation uniforme.

- **Mise en œuvre des réformes au niveau du Gouvernement** [1.4 équivalent plein temps]

Divers mandats ont permis au CMP d'apporter une aide concrète au Gouvernement. Au nombre de ceux-ci figure la poursuite de la coordination et de la gestion du préfinancement des intermédies 2000, réalisée avec la précieuse collaboration de l'inspection des finances et du service de la sécurité civile et militaire, et une analyse des musées cantonaux. Le CMP a en outre continué à fournir un appui au Conseil d'Etat dans le cadre du controlling gouvernemental du projet de réforme et du projet de lignes directrices 2002-2005.

- **Mise en œuvre des réformes au niveau des départements et services** [1.7 équivalent plein temps]

La prorogation de la loi sur les clauses expérimentales a permis aux six unités pilotes élargies (office des améliorations foncières; service de la santé publique; haute école valaisanne; service de la sécurité civile et militaire; service des bâtiments, monuments et archéologie; service des routes et des cours d'eau) de rédiger des nouveaux contrats de prestations 2002-2003.

Plusieurs services de l'administration ont en outre bénéficié des conseils du CMP dans la mise en place d'un système de management de la qualité: service de la chasse, de la pêche et de la faune; service des forêts et du paysage; chancellerie d'Etat. L'intérêt marqué par un nombre croissant de services pour la gestion par la qualité est à relever.

Par ailleurs, dans le cadre de la mise en place future du système de documentation, information et communication «e-DICS», plus de 20 services ont décliné leurs prestations en terme d'objectifs.

Le CMP s'efforce également d'expérimenter les outils informatiques nécessaires. Un outil de saisie du temps de travail par produit ou projet a ainsi été développé. Expérimenté dans plusieurs services, il fournit, à ce stade déjà, d'intéressantes indications complémentaires au système de gestion des présence SAP, en matière de pilotage des ressources humaines et de contrôle des coûts.

L'ensemble des outils développés et testés à l'Etat du Valais s'inscrit dans un modèle de direction et de gestion global compatible avec les normes qualité internationale de gestion du secteur public.

- **Mise en œuvre des réformes au niveau du Parlement** [0.5 équivalent plein temps]

L'accompagnement des réformes au niveau du Parlement (suivi parlementaire des unités pilotes et des réformes du Parlement) a, en l'an 2001 également, constitué une part importante des activités du CMP.





# **RAPPORT DU DÉPARTEMENT DES FINANCES, DE L'AGRICULTURE ET DES AFFAIRES EXTÉRIEURES**

**SUR SA GESTION DURANT L'ANNÉE 2001**



**CHEF DU DÉPARTEMENT: WILHELM SCHNYDER  
REPLAÇANT: JEAN-RENÉ FOURNIER**

## FINANCES, AGRICULTURE ET AFFAIRES EXTÉRIEURES

Administration des finances

Service des contributions

Service du personnel et  
de l'organisation

Service de l'informatique

Service juridique

Service des affaires exté-  
rieures et de droit économique

Service des mensurations  
cadastrales

Service du registre foncier

Service de l'agriculture

## INTRODUCTION

L'année 2001 a été marquée par trois décisions d'importance majeure du point de vue de la politique économique et financière, ceci tant au plan fédéral que cantonal. Il s'agit de l'envoi aux Chambres fédérales du message du Conseil fédéral relatif à la nouvelle péréquation financière, de la décision du Grand Conseil d'accepter l'ancre dans la Constitution cantonale valaisanne d'un frein aux dépenses et à l'endettement et, enfin, l'entrée en vigueur de la loi fiscale révisée. Ces trois projets contribueront de manière notable à l'amélioration des conditions cadres du canton du Valais, soit une dotation suffisante en moyens financiers par le biais de la péréquation financière intercantonale, des finances cantonales saines et une position favorable dans la concurrence fiscale intercantonale. Il y a lieu, par ailleurs, de relever la situation tendue des finances cantonales qui est évidente, doublée de très grandes incertitudes concernant de nombreux projets au niveau de la Confédération. Finalement, une étude visant à analyser la situation financière des communes valaisannes a mis en évidence le besoin d'une réforme en profondeur de la péréquation financière intercommunale et la nécessité de fusions de communes. Enfin, le rapport sur l'avenir de l'agriculture valaisanne met l'accent sur une orientation vers une agriculture durable.

Le 14 septembre 2001, le Conseil fédéral a soumis aux Chambres le message et le projet de la nouvelle péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT), après que la Conférence des directeurs cantonaux des finances aient pris position sur ce projet. Vingt cantons l'ont approuvé. Deux cantons, Zoug et Genève l'ont refusé. Quatre cantons, Zurich, Argovie, Neuchâtel et Jura ont émis des réserves. Pour le canton du Valais, ce projet revêt une importance majeure. Il s'agit, d'une part, du renouvellement du fédéralisme financier suisse, soit une nouvelle répartition des tâches et de nouvelles formes de collaboration entre la Confédération et les cantons, mais également entre cantons et, d'autre part, il en va d'un renforcement de la cohésion nationale par la création de nouveaux instruments de péréquation tels que l'indice des ressources et le dédommagement de charges excessives dues à des conditions topographiques ou socio-démographiques. Selon le bilan global établi pour l'année 1999, le Valais se retrouve, avec les autres cantons financièrement faibles et les cantons de montagne, du côté des gagnants, avec des recettes supplémentaires estimées à plus de 100 millions de francs par année. Ce projet sera maintenant soumis aux délibérations du Parlement. En l'an 2003 probablement, aura lieu une votation populaire sur la révision totale de la Constitution fédérale, de même que sur la nouvelle loi sur la péréquation financière. Un deuxième message concernera les adaptations sectorielles nécessaires au plan législatif. L'entrée en vigueur est prévue pour 2006.

Lors de la session de novembre, le Grand Conseil valaisan a accepté à une forte majorité l'inscription dans la Constitution cantonale d'un frein aux dépenses et à l'endettement. Le nouvel article 25 exige le double équilibre, à savoir l'équilibre du compte de fonctionnement et de celui du compte des investissements. Si cet équilibre n'est pas atteint, des mesures correctives adéquates doivent être inscrites au budget de l'année suivante avec, si nécessaire, une adaptation de la législation existante, ceci par voie urgente au cours de l'année suivante. Le peuple valaisan se prononcera vraisemblablement sur cet objet au cours de la première moitié de l'année 2002, après quoi les dispositions d'exécution seront élaborées. Concrètement, ce projet signifie que l'équilibre exigé doit être atteint au plus tard en 2005. Ce sera la tâche de la "Table ronde" instituée par le Conseil d'Etat et la Présidence du Grand Conseil en décembre 2001. C'est un objectif ambitieux qui nécessitera de très gros efforts et une discipline rigoureuse de la part du Gouvernement et du Parlement.

Le premier janvier 2001 est entrée en vigueur la loi fiscale cantonale révisée, suivie, au premier janvier 2003, par la taxation annuelle. Pour le canton et les communes valaisannes, cette révision fiscale

entraîne des pertes de recettes d'environ 100 millions de francs, à savoir un allègement de 75 millions de francs pour les familles, de 16 millions de francs pour l'économie et de 6 millions de francs pour l'agriculture. Le canton du Valais se retrouve ainsi parmi les cantons de Suisse occidentale fiscalement les plus avantageux. Outre la nouvelle loi sur l'encouragement à l'économie, entrée en vigueur le premier janvier 2000, le canton du Valais dispose maintenant de conditions cadres idéales pour dynamiser sa politique économique et renforcer ses structures économiques de base.

Les chiffres du budget 2002 montrent une nouvelle aggravation de la situation financière du canton. Le déficit structurel est dû, avant tout, à un ralentissement de l'augmentation des recettes fiscales, suite à l'entrée en vigueur, le premier janvier 2001, de la loi fiscale révisée, de même qu'à de nombreuses décisions prises par le Gouvernement et le Parlement engendrant des dépenses supplémentaires, particulièrement dans les domaines de la formation, de la santé et de l'aide à la jeunesse. A cela s'ajoutent de grandes incertitudes au niveau fédéral, par exemple concernant l'impôt anticipé, l'issue incertaine de la votation populaire sur l'initiative Blocher sur l'or et le contre-projet. De même, la réforme fiscale n'a pas encore été définitivement approuvée par les Chambres fédérales concernant l'imposition des couples et de la famille, des entreprises ainsi que l'imposition de la propriété du logement. Les finances des cantons seront également affectées par la révision de la loi sur l'assurance maladie, le nouveau régime financier de la Confédération 2006, notamment la question du taux spécial de TVA appliqué à l'industrie touristique, la réglementation du marché de l'électricité avec, pour corollaire, la mise en danger de la compétitivité de notre énergie hydroélectrique indigène, issue des délibérations sur la RPT, de même que la question, toujours ouverte, de la participation de la Confédération aux coûts des intempéries de l'automne 2000. Si l'initiative Blocher sur l'or était acceptée par le peuple et les cantons, cela signifierait pour le canton du Valais une perte de recettes annuelles d'environ 180 millions de francs, ce qui serait évité par l'acceptation du contre-projet élaboré par les Chambres fédérales.

Le 30 août 2001, ont été publiés les résultats d'une expertise commandée par le Conseil d'Etat à l'Institut d'économie financière et de droit financier de St-Gall, avec mandat d'évaluer la situation financière des communes valaisannes. Cette étude montre que la situation financière d'une grande majorité de communes valaisannes peut être considérée comme satisfaisante, voire bonne. Toutefois, dans le Haut-Valais particulièrement, certaines communes, se trouvent dans une situation financière délicate, voire critique. L'assainissement de la situation de ces communes doit être entrepris sans délai. Le Gouvernement valaisan veut encourager la fusion des plus petites communes et, parallèlement, entreprendre la réforme nécessaire de la péréquation financière intercommunale et la répartition des tâches entre le canton et les communes. Les objectifs de cette réforme sont une meilleure supervision par le canton, une plus grande responsabilité des communes en matière de financement des tâches communales et intercommunales, de nouvelles formes de collaborations verticales et horizontales, de même qu'une réforme de la péréquation financière intercommunale et de la compensation des charges, à l'image de ce qui se fait au plan fédéral.

Il convient également de mentionner le rapport de l'Ecole Polytechnique Fédérale de Zurich relative à l'avenir de l'agriculture valaisanne. Ce rapport indique l'orientation à suivre pour garantir une agriculture durable, prenant en compte son importance économique, sociale et écologique. Concernant les branches principales de l'agriculture valaisanne, à savoir l'économie viti-vinicole, les fruits et légumes, de même que l'économie alpestre, de nouvelles stratégies de marketing ont été élaborées. Une tâche importante relevée est celle de l'encouragement à la production biologique. Le Gouvernement valaisan s'engagera pour une agriculture forte, éco-

nomiquement saine et veillera à ce que les moyens financiers nécessaires soient fournis tant au plan fédéral que cantonal, notamment pour ce qui a trait aux paiements directs indemnisant des prestations d'intérêt général (Confédération) et la formation et le perfectionnement professionnels (canton). L'amélioration des structures demeure une tâche commune, sous la conduite du canton. Les changements rapides que connaît l'agriculture nécessitent de gros efforts d'adaptation de la branche elle-même afin de mieux se positionner sur le marché national et international.

Les décisions politiques prises en 2001 tant au niveau cantonal que fédéral, de même que les rapports relatifs à la situation financière

des communes valaisannes et à l'avenir de l'agriculture valaisanne, constituent les bases d'un développement futur du canton tant du point de vue économique que financier. Je suis convaincu de la nécessité de ces changements. Le Gouvernement et le Parlement veilleront à leur concrétisation au cours des prochaines années.

Le Chef du Département des finances,  
de l'agriculture et des affaires extérieures

**Wilhelm Schnyder**

## ADMINISTRATION GÉNÉRALE

### PERSONNEL

Service	Effectif des postes figurant à l'Etat
Administration des finances	47.50
Service des contributions	125.50
Service du personnel et de l'organisation	8.00
Service de l'informatique	27.50
Service juridique	5.50
Service des affaires extérieures et de droit économique	6.90
Service des mensurations cadastrales	11.00
Service du registre foncier	15.00
— Registres fonciers	37.60
Service de l'agriculture	118.24
<b>Total</b>	<b>402.74</b>

### ÉTAT DES INTERVENTIONS PARLEMENTAIRES

- 1.262 Postulat du député suppléant Christian Mayor et consorts concernant la participation financière à l'investissement du centre mondial de cyclisme du 14 mars 2000 (14.03.2000)  
Postulat accepté
- 1.264 Motion du député Grégoire Luyet concernant la loi sur le timbre (15.03.2000)  
Motion rejetée
- 1.268 Motion du groupe socialiste du Valais romand, par la députée Francine Cutruzzolà, concernant les commerces dont l'appellation ou la marchandise proposée à la vente peuvent nuire à la protection de la jeunesse (08.05.2000)  
Motion acceptée sous forme de postulat
- 1.272 Postulat des députés radicaux du Chablais, par le député Claude Oreiller, concernant une étude économique (12.05.2000)  
Postulat accepté
- 1.277 Motion du député Alexandre Antonin et consorts concernant la taxe sur les chiens (19.06.2000)  
Motion acceptée
- 1.282 Motion de la commission de gestion, par son ancien président Richard Meyer (nouvelle législature : Madame Edith Nanzer-Hutter), concernant la loi sur la coordination informatique (21.06.2000)  
Motion acceptée dans le sens de la réponse
- 1.329 Postulat du député Ernst Witschard et consorts concernant le compte (14.05.2001)  
Postulat accepté dans le sens de la réponse
- 1.344 Postulat de la députée (suppl.) Christine Kuster concernant une semaine de vacances supplémentaire pour les apprentis qui ne fument pas (28.06.2001)  
Postulat traité avec l'interpellation N° 1.333

## DIRECTION ET PILOTAGE DES SYSTÈMES D'INFORMATION

### LE DÉLÉGUÉ AUX QUESTIONS INFORMATIQUES

Le délégué aux questions informatiques assume également depuis le 1er janvier 2001 la fonction de chef du service cantonal de l'informatique. Les activités décrites ci-après traitent des aspects stratégiques de l'informatique cantonale alors que le domaine opérationnel se trouve dans le rapport du service cantonal de l'informatique.

L'année 2001 du Délégué aux questions informatiques peut être sérieuse en plusieurs types d'activités :

- Participation au développement de projets
- Dossiers spéciaux du Conseil d'Etat
- Représentations au sein de comités

#### 1. Participation au développement de projets

En qualité de conseiller pour :

- le site Internet " La famille " du DEIS ;
- le projet d'informatisation des tribunaux valaisans ;
- le projet " Système d'information du territoire valaisan "
- la connexion des registres du commerce valaisan
- les statistiques scolaires et gestion des notes
- le ministère public
- la Haute Ecole Pédagogique (HEP)
- le projet Internet pour les écoles
- le projet traitant des surfaces agricoles utiles
- le projet de création d'une base de données des informaticiens valaisans disponibles ou intéressés à un nouvel emploi comme vecteur de la promotion économique
- le projet de mise sur Internet de la déclaration d'impôt

En qualité de chef de projet :

- pour le projet d'informatisation du Parlement valaisan
  - la mise en soumission de la phase de réalisation a été faite en octobre 2000 ;
  - l'analyse des offres a été effectuée dans le courant du premier semestre 2001 et l'attribution du mandat a eu lieu le 21 septembre 2001 ;
  - nous nous trouvons actuellement dans la phase de développement du projet qui devrait être introduit par étapes en 2002 et au début 2003.

Membre du comité directeur :

- pour le projet d'informatisation des hôpitaux valaisans ;
- pour le projet d'informatisation du service de la circulation et de la navigation (SCN) ;
- pour le projet Polycom, système de communications pour la police cantonale et les organisations de secours ;
- pour le projet d'informatisation des EMS – CMS

#### 2. Dossiers spéciaux du Conseil d'Etat

Parmi les tâches directement attribuées par le Conseil d'Etat, les dossiers suivants sont à relever:

Participation au groupe de travail " Guichet virtuel " de la chancellerie fédérale dans le but d'assurer la compatibilité technique avec l'infrastructure mise en place par la Confédération.

Conseil pour l'archivage électronique des dossiers de la Caisse de Retraite du Personnel Enseignant.

Direction du groupe de liaison Swisscom – Etat du Valais.

#### 3. Représentations au sein de comités

Les besoins de coordination informatique dans l'administration cantonale et avec les organisations para-étatiques sont très importants.

Le délégué fonctionne dans les comités suivants :

- membre du Centre de compétences IS Net des HES-SO
- membre du comité ValaisInfo
- membre du comité VSNet
- collaboration au projet Valnet.com avec la banque cantonale du Valais
- collaboration au projet I-Cluster Valais
- membre de la conférence suisse sur l'informatique, section latine

#### **Chef de projet Normes et Standards**

Les activités principales de l'année ont été les suivantes :

- Suivi et clôture du dossier "étude d'externalisation du helpdesk".
- Mise en place d'une commission "sécurité des systèmes d'information" (CSSI).
- Mise en place d'un "groupe de coordination Internet" (GCI). Le but principal de ce groupe est d'améliorer le flux des informations entre les différents acteurs amenés à assumer le bon fonctionnement de la plate-forme d'information cantonale placée sous la responsabilité du chef de l'information.
- Suivi et clôture du dossier "leasing" pour le parc des PCs. La mise en place d'un concept de "leasing" n'est pas jugée opportune pour l'instant.
- Participation à la mise en place d'un projet "Migration Windows".
- Elaboration d'une version provisoire de la "liste des standards" qui doit encore être affinée avant d'être distribuée et publiée.
- Coordination du projet "Informatisation de la Haute Ecole Pédagogique", mise en place du concept de convention pour les prestations de services à l'attention des Tribunaux, participation au groupe de travail pour le projet d'informatisation des archives cantonales.
- Emission de plus d'une cinquantaine de préavis divers.

#### **Chef de projet Filières**

Les activités principales de l'année ont été les suivantes :

- Mise sur pied du cours de formation sur la méthodologie de projet ASAP (Accelerated SAP) pour les responsables des projets informatiques de l'Administration Cantonale.
- Etude et adaptation de la méthodologie de gestion projets ASAP pour en faire un standard pour l'Administration Cantonale.
- Participation à l'audit technique du système SAP et planification et suivi du plan d'actions.
- Elaboration de modèles standards pour la gestion de la demande de développement et la gestion de projets informatiques.
- Organisation de plusieurs rencontres avec des sociétés de conseil et les éditeurs de logiciels pour présentations de nouvelles solutions et outils informatiques.
- Veille technologique.
- Organisation, représentation, coordination et coaching de différents projets informatiques et groupes de coordination. suivants :
  - facturation et comptabilisation, saisie des engagements et gestion de chantiers, gestion clinique et administrative des dossiers, gestion des honoraires, gestion des prêts et des emprunts, base référentielle "Personnes" et e-DICS (système électronique intégré de documentation, d'information et de communication).
- Réalisation de différents livrables dans le cadre de la gestion et de la libération des demandes de projets et de développements informatiques.
- Gestion administrative et logistique de la filière ERP SAP.

## **ADMINISTRATION DES FINANCES**

### **COMPTABILITÉ GÉNÉRALE DE L'ETAT**

Au nombre des dossiers généraux traités au cours de l'année 2001, il y a lieu de relever notamment

- la clôture du compte 2000,
- l'établissement du compte 2001,
- la participation à l'élaboration du budget 2002 et du plan financier quadriennal,
- la gestion de la trésorerie,
- la gestion de la dette,
- le contrôle interne et la libération des ordres de paiement remis par les services,
- la gestion des données de base de la comptabilité créanciers et débiteurs,
- le trafic de paiement,
- la gestion des crédits d'engagement et du fichier des subventions,
- les préavis et les messages de crédits supplémentaires,
- le développement des projets de réforme de la comptabilité financière,
- la formation et l'assistance des utilisateurs de SAP Finances.

#### **Clôture du compte de l'Etat**

La clôture du compte de l'année 2000 a été réalisée pour la 2ème fois à l'aide du système SAP, dans des conditions en amélioration par rapport à celles de l'année précédente. Il a ainsi été possible de remettre le rapport sur le compte de l'Etat dans les délais prescrits. Cette situation résulte du fait que :

- l'utilisation du logiciel SAP s'est fortement accentuée alors que les activités comptables effectuées sur l'ancien système deviennent résiduelles ;
- la collaboration avec les services de l'Etat s'est intensifiée et améliorée grâce à l'exploitation commune du même système d'information, ainsi qu'à l'expérience et aux compétences acquises par les utilisateurs ;
- l'enregistrement a été accéléré pour les opérations de reprise des activités comptables de l'ancien système, ainsi que pour les opérations de clôture suite à l'introduction généralisée des comptes transitoires.

La poursuite de la migration des affaires au sein de l'environnement SAP, associée aux ressources du nouveau système, présente un potentiel d'amélioration important.

#### **Gestion de la trésorerie**

Le volume des affaires traitées sur le compte courant bancaire de l'Etat s'est élevé à 10,529 milliards de francs pour l'année 2001.

#### **Gestion de la dette administrative**

45 contrats d'emprunts à court terme ont été conclus au taux moyen de 2,6296 %, pour un volume global de 1,231 milliard de francs. Durant cette même année, 37 emprunts à court terme ont été remboursés, pour un montant total de 0,990 milliard de francs, à un taux moyen de 3,6794 %. Ainsi la dette administrative s'élève à 621 millions de francs au 31.12.2001, alors qu'elle ascendait à 380 millions au 31.12.2000. Les éléments suivants expliquent cette forte augmentation :

- la nécessité d'opérer une consolidation durant le 4ème trimestre 2000 ;
- le report partiel de la consolidation des emprunts échus en 2001 ;
- les importants besoins de fonds de la fin de l'année 2001, en lien notamment avec les intempéries d'octobre 2000.

Les intérêts dus pour l'année 2001 représentent un montant de 4,790 millions de francs, soit un taux d'intérêt moyen de 2,9757 %.

#### **Gestion de la dette consolidée**

Au cours de l'année 2001, 6 emprunts à terme fixe ont été contractés, pour un capital de 260 millions de francs, dont 150 millions



concernent l'assainissement des Forces motrices valaisannes SA. Ces nouveaux emprunts ont été conclus pour des durées de 7 à 10 ans, au taux moyen de 3,80 %. Durant le même exercice, 13 emprunts échus ont été remboursés, pour un montant total de 214 millions de francs et les amortissements financiers contractuels sont de l'ordre de 0,85 million de francs.

Evoluant de Fr. 1'382'500'000.-- à Fr. 1'427'650'000.--, la dette consolidée a ainsi progressé, générant une charge d'intérêts de 55,221 millions de francs, pour un taux moyen de 4,05 %.

### Gestion de la dette des hôpitaux

Rappelons que cette gestion concerne les emprunts relatifs aux investissements autorisés avant le 31.12.1989, pour lesquels les intérêts et amortissements annuels sont à charge du canton, en vertu de la loi du 17.11.1988 sur le subventionnement des hôpitaux.

Au 31.12.2001, le montant total de cette dette s'élève à 217,938 millions de francs, après enregistrement, pour l'année 2001, des intérêts pour 9,55 millions et des amortissements pour 8,35 millions.

Les prêts accordés aux hôpitaux par le canton s'élèvent à 204,698 millions de francs et représentent le 93,9 % de la dette des hôpitaux.

### Placement d'excédents de liquidités

Les excédents temporaires de liquidités ont donné lieu à 39 opérations de placements effectués auprès de la Banque cantonale du Valais, pour un volume total de 1,528 milliard de francs, à un taux moyen de 2,92 %. Le revenu relatif à ces placements de liquidités a atteint 1,543 million de francs. Ces placements sont intervenus consécutivement à la conclusion d'emprunts à long terme durant le 4ème trimestre 2000, ainsi que les fortes variations du flux de liquidités de l'Etat.

### Trafic de paiement

La section des paiements a procédé au contrôle interne et à la validation de quelque 188'000 ordres de paiement pour un montant total de plus de 1,75 milliard de francs.

### Projets de réforme de la comptabilité financière

Citons notamment la réalisation des projets suivants durant l'année 2001 :

- intégration dans SAP de la gestion comptable des liquidités gérées par la Comptabilité générale de l'Etat
- réalisation d'une interface automatique permettant le transfert des données SAP dans les applications spécifiques de l'ancien système, notamment les impôts
- intégration dans SAP de la comptabilité de l'Arsenal et des Casernes
- élaboration de directives pour l'établissement du compte et du budget à l'attention des services et établissements de l'Etat
- mise en place d'un outil facilitant l'établissement de la documentation et l'enregistrement des écritures au grand-livre et dans les livres auxiliaires
- mise en place d'un outil de saisie facilitée du budget et du plan financier
- mise en production dans SAP des rappels et des sommations aux débiteurs
- développement d'un programme de calcul de la part des communes aux investissements dans le domaine routier
- intégration dans SAP de la comptabilité du bureau du registre foncier de Sion, en coordination avec le projet de facturation au moyen de SAP

- mise en production dans SAP du paiement par BPR (bulletin de paiement avec référence de la poste) pour les frais d'itinéraires aux apprentis, solution intégrée à la procédure de paiement ordinaire de l'Etat
- collaboration à la migration de l'application honoraires dans l'environnement SAP
- développement d'un programme d'édition des renseignements complémentaires pour le compte et le budget
- paramétrage complémentaire pour la gestion budgétaire (réservation de crédits, notamment à la passation des commandes de prestations ou de fournitures)
- développement d'une interface automatique avec la Confédération pour le trafic de paiement dans le domaine des routes nationales
- étude de faisabilité en cours visant à l'intégration dans SAP de la gestion financière de l'Office de recouvrement des pensions alimentaires

### Formation et assistance des utilisateurs de SAP Finances

103 utilisateurs des différents services et établissements de l'Etat ont suivi les cours de consultation de la comptabilité et de saisie des documents comptables, au cours des 27 sessions d'une demi-journée mises sur pied.

Le groupe d'utilisateurs de SAP Finances compte 219 personnes au 31.12.2001. Durant l'année 2001, les autorisations d'accès ont été définies pour 51 nouveaux utilisateurs.

## OFFICE DE LA STATISTIQUE

Plusieurs documents ont été édités par l'Office cantonal de la statistique au cours de l'année 2001 : la brochure trimestrielle Bulletin d'informations statistiques ainsi que le Valais en Chiffres. A noter par ailleurs l'augmentation croissante des ventes de l'Annuaire cantonal 2000 édité dans le courant du premier trimestre 2001. L'Office participe également d'une part, à la parution du mémento trimestriel du Conseil du Léman Chiffres clefs de l'Espace lémanique en collaboration avec les cantons de Vaud et Genève ainsi qu'avec l'INSEE Rhône Alpes, et d'autre part, à la publication mensuelle de l'indicateur économique de la Banque cantonale du Valais. De plus, l'Office assure la mise à jour du site Internet de l'Espace-Mittelland avec l'ensemble des cantons membres de cet organisme.

Les points forts de l'an 2001 auront été la poursuite des travaux relatifs au recensement fédéral de la population 2000 ainsi que la participation active à la mise sur pied du recensement fédéral 2001 des établissements et entreprises. Plusieurs autres projets, dont entre autres l'avenir des institutions statistiques en Suisse, la mise en place de réseaux Intranet/Internet et l'élaboration d'une Charte statistique suisse, ont été traités avec les offices des autres cantons suisses.

## FINANCES COMMUNALES

### Péréquation financière intercommunale

Il est nécessaire de rappeler tout d'abord que selon la décision du Grand Conseil du 10 février 1999, l'alimentation du fonds a été limitée à 18 millions de francs pour la période 1999-2002.

En 2001, première année d'une nouvelle période fiscale, le fonds ordinaire a été sollicité pour un montant de 14,4 millions de francs. 54 communes ont bénéficié de cette aide. Quant au fonds spécial destiné à venir en aide aux communes en situation financière précaire, il a permis la répartition de 3,6 millions de francs à l'intention de 55 communes. Ces dernières sont publiées ci-après à la demande de la Commission de gestion du Grand Conseil :

Goms : Bellwald – Binn – Ernen – Fiesch – Fieschertal – Glurigen – Grafschaft – Lax – Oberwald – Ulrichen

Oestlich Raron: Filet – Goppisberg – Greich – Ried-Mörel  
 Visp: Embd – Grächen – Randa – Saas-Almagell – Saas-Balen – Saas-Grund – Staldenried – Visperterminen  
 Westlich Raron: Ausserberg – Blatten – Eischoll – Ferden – Hohtenn – Kippel – Wiler  
 Leuk: Albinen – Bratsch – Erschmatt – Leukerbad  
 Sierre: Chandolin – Chippis – Grimontz – Miège – St-Jean – St-Luc – Vissoie  
 Hérens: Les Agettes – Evolène – Mase  
 Sion: Arbaz – Grimisuat – Salins  
 Conthey: Chamoson  
 Martigny: Iséables – Saillon  
 Entremont: Bourg-St-Pierre  
 St-Maurice: Collonges – Vérossaz  
 Monthey: Champéry – St-Gingolph – Val d'Illicz.

A teneur de l'art. 2, al. 2 de l'ordonnance du 23 septembre 1992 sur la péréquation financière intercommunale, il appartient chaque année au Chef du Département des finances de renseigner le Conseil d'Etat et le Grand Conseil sur l'alimentation, la répartition et l'état du fonds.

**Fonds ordinaire**

L'année 2001 représente, pour la péréquation financière intercommunale, la première année d'application de la période fiscale. Le fonds a été alimenté, à parts égales, par le canton et les communes, pour un montant global de Fr. 18 mio conformément à la décision du Grand Conseil du 10 février 1999 :

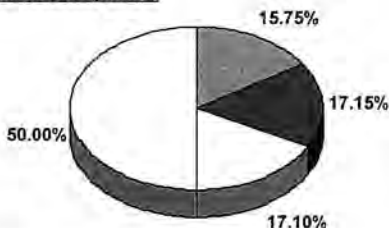
- Haut-Valais Fr. 2'834'236.05
- Centre Fr. 3'084'562.80
- Bas-Valais Fr. 3'081'957.35

**Communes** Fr. 9'000'756.20  
**Canton** Fr. 9'000'756.20

**Alimentation totale** Fr. 18'001'512.40

**Alimentation en % du fonds de péréquation**

- Haut-VS
- Centre
- Bas-VS
- Canton

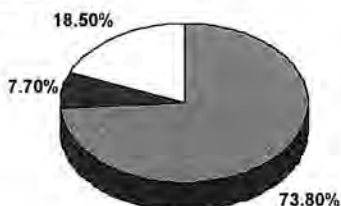


Quant à la répartition, elle s'est faite à l'avantage de 54 communes, pour un montant de Fr. 14.4 mio. :

- Haut-Valais Fr. 10'590'781.00
  - Centre Fr. 1'099'466.00
  - Bas-Valais Fr. 2'657'671.00
- Total** Fr. 14'347'918.00

**Répartition du fonds ordinaire en %**

- Haut-VS
- Centre
- Bas-VS



La différence de Fr. 3.6 mio, entre l'alimentation et la répartition, a été virée au fonds spécial en vertu des art. 3 al. 1 et art. 4 al. 3 de l'ordonnance susmentionnée.

**Fonds spécial**

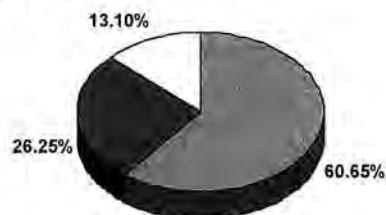
Conformément aux art. 3 et 4 de l'ordonnance sur la péréquation, le fonds spécial est alimenté d'une part, par le 10% du montant disponible annuellement dans le fonds ordinaire et d'autre part, par les montants excédant les limites fixant la participation maximum d'une commune à la répartition du fonds ordinaire, soit respectivement de Fr. 3'000.-- par habitant et de 30 points de pauvreté.

Le montant libéré à cet effet s'est élevé à Fr. 3.6 mio à l'avantage de 55 communes :

• Haut-Valais	Fr. 2'195'000.00	60.65%
• Centre	Fr. 950'000.00	26.25%
• Bas-Valais	Fr. 475'000.00	13.10%
<b>Total</b>	<b>Fr. 3'620'000.00</b>	<b>100.00%</b>

**Répartition du fonds spécial en %**

- Haut-VS
- Centre
- Bas-VS



Il est à relever que le montant de Fr. 3'620'000.-- comprend également le paiement (effectué en cours d'année 2001) des frais d'étude de la fusion des communes d'Ausserbinn, Steinhaus, Mühlebach et Ernen pour un total de Fr. 150'000.-- ainsi que le paiement de la brochure sur les fusions de communes élaborée par la société Planval AG à Brigue d'un coût de Fr. 60'000.--.

**Etat du fonds**

Solde au 1.1.2001	Fr.	-4'697.60
Part des communes :		
• ne bénéficiant pas de l'aide ordinaire	Fr. 8'247'158.05	
• bénéficiant de l'aide ordinaire	Fr. 753'598.15	
sous-total	Fr.	9'000'756.20
Part du canton	Fr.	9'000'756.20
∕ Répartition :		
• fonds ordinaire	Fr. 14'347'918.00	
• fonds spécial	Fr. 3'620'000.00	
sous-total	Fr.	17'967'918.00
<b>Solde du fonds au 31.12.2001</b>	<b>Fr.</b>	<b>28'896.80</b>

**Comptes communaux**

Dans le cadre de l'analyse de la situation financière des communes valaisannes, le Département des finances, de l'économie et des affaires extérieures a mandaté le Dr. Angelini, directeur de l'Institut de gestion financière et de droit financier de l'Université de St-Gall d'élaborer un système de ratios permettant d'évaluer la situation financière des communes municipales du canton. Les résultats de cette étude ont été annoncés par voie de presse et ont permis de

sensibiliser les administrations communales sur la situation financière plus ou moins bonne ou plus ou moins précaire de leur ménage communal. Cette analyse servira de base de travail à l'Administration cantonale des finances pour élaborer une nouvelle analyse financière dans le courant de l'année 2002.

### Prêts LIM et emprunts

Environ 140 dossiers concernant des octrois de prêts LIM cantonaux ou fédéraux à des collectivités publiques ou à des sociétés privées ont été analysés à la lumière des dispositions de l'art. 3 de la loi sur la gestion et le contrôle administratifs et financiers du canton, à l'intention du Chef du Département de l'économie, des institutions et de la sécurité. De plus, quelque 120 demandes d'emprunt, de cautionnement, de garantie ou d'octroi de prêt émanant de collectivités publiques (communes ou bourgeoisies) ont été examinées sous l'angle de l'incidence financière à l'intention du Conseil d'Etat.

## SECTION PLANIFICATION FINANCIERE ET CREDITS D'ENGAGEMENT

Par rapport à 2000, le nombre de dossiers examinés et préavisés par la section, en vertu de l'art. 34 de la LGCAF (lois, décrets, décisions, règlements et autres projets soumis à l'approbation du Grand Conseil et du Conseil d'Etat) n'a guère varié.

Ces dossiers se répartissent comme il suit :

	2000	2001
- Autorités et Chancellerie	28	24
- Département des finances, de l'agriculture et des affaires extérieures	230	174
- Département de la santé publique, des affaires sociales et de l'énergie	70	84
- Département de l'éducation, de la culture et du sport	258	199
- Département de l'économie, des institutions et de la sécurité	67	47
- Département des transports, de l'équipement et de l'environnement	603	716
<b>Total</b>	<b>1'256</b>	<b>1'244</b>

NB Pour deux départements, la ventilation des dossiers traités n'est pas entièrement comparable à l'année 2000, suite aux réorganisations intervenues au DFAE (anc. DFE) DEIS (anc. DSI).

## GERANCE DES IMMEUBLES, DES ASSURANCES ET DE L'ECONOMAT

### Transactions immobilières

L'Etat du Valais est devenu propriétaire, durant l'année 2001, des bâtiments " Mayennets " et " Ancienne Caisse d'Epargne ", à Sion, précédemment propriété de l'Union de Banques Suisses SA. Il a en outre décidé l'acquisition des immeubles propriété de Swisscom SA à la Rue St-Hubert 2, à Sion, et au Centre de Contact CFF, à Brigue-Glis.

Dans le même temps, il a procédé à la vente des biens suivants :

- un chalet sis à Champéry, provenant d'une succession vacante,
- un appartement sis à Troistorrents, provenant également d'une succession,
- le bâtiment " Mes Roses ", sis à la route de la Gemmi, à Sierre, exproprié en 1978 pour l'aménagement de la route St-Maurice/Brigue, traversée de Sierre,
- l'immeuble " Blauhaus ", sis à Gletsch,
- cinq parcelles de terrain, représentant 6'559 m<sup>2</sup> au total, propriété de l'Ecole d'agriculture de Viège,
- le restaurant-refuge de Schallbett, à Ried-Brig.

### Recettes de locations

Le taux d'occupation des divers appartements loués par l'Etat est resté inchangé par rapport à l'année 2000. Les recettes y relatives ont toutefois légèrement augmenté du fait de l'adaptation de certains prix de location.

Les recettes provenant de la location annuelle de terrains ont par contre légèrement diminué. La résiliation de trois contrats est à l'origine de cet écart. Deux de ceux-ci concernent des immeubles mis en vente.

### Charges d'immeubles

Le prix de l'huile de chauffage a fluctué de manière importante durant l'année. Le prix moyen des achats de l'exercice s'élève à Fr. 42,36 les 100 lt.

Les températures exceptionnellement basses enregistrées durant cet hiver ont entraîné une hausse de la consommation d'huile de chauffage.

L'augmentation du prix du gaz, ainsi que la location de surfaces supplémentaires pour les besoins de l'administration, ont également contribué à l'augmentation de ces dépenses.

### Loyers

Quatorze contrats de bail ont été conclus ou modifiés durant cet exercice et trois résiliés. Les surfaces supplémentaires louées se détaillent de la manière suivante : 1'526 m<sup>2</sup> de bureaux et 773 m<sup>2</sup> de dépôts. Les résiliations concernent 514 m<sup>2</sup> de bureaux. L'augmentation de surfaces réelle s'élève ainsi à 1'012 m<sup>2</sup> de bureaux et 773 m<sup>2</sup> de dépôts.

L'incidence financière annuelle découlant de ces opérations s'élève à quelque Fr. 153'000.-- environ.

### Assurances / Economat

Ces secteurs n'appellent pas de commentaires particuliers. Les mouvements financiers y relatifs figurent dans les comptes du service.

## TRAITEMENTS

L'indice suisse des prix à la consommation à fin décembre 2000 se situait à 101.0 points, soit en augmentation de 1.5 points par rapport à la même période de l'année précédente. Le renchérissement effectif atteignait ainsi 1.5%. Sur la base du rapport de l'Administration des finances, le Conseil d'Etat, en séance du 10 janvier 2001, a décidé d'arrêter, pour le calcul du renchérissement des traitements à verser aux serviteurs de la fonction publique de l'Etat du Valais pour l'année 2001, un renchérissement de 1.75%.

Nous relevons également que la masse salariale brute versée en 2001 a atteint le montant de Fr. 629'888'624.55 soit une augmentation de Fr. 22'757'787.05 par rapport à 2000. Le 7 novembre 2000, le Conseil d'Etat décidait de maintenir pour l'année 2001 les dispositions en vigueur en 2000 pour favoriser les départs à la retraite anticipée par une indemnité en capital. Ce sont 93 personnes qui ont profité des ces avantages pour un montant total de Fr. 4'618'534.--. L'augmentation par rapport à l'année précédente représente 40 personnes pour Fr. 1'726'668.--.

En ce qui concerne le développement du système modulaire et intégré pour la gestion financière de l'Etat et après l'introduction de la version 4.6 B en automne 2000, nous avons, en collaboration avec les responsables du SINF, poursuivi l'analyse et l'adaptation des programmes en relation avec les tâches dévolues à notre section.

En outre, les responsables de la section ont participé à divers groupes de travail, notamment :

- l'élaboration de la loi et de l'ordonnance sur le traitement du corps enseignant des écoles professionnelles supérieures en Valais ;
- la modification des ordonnances fixant le traitement des magistrats, fonctionnaires et enseignants relatifs aux paliers d'attente, aux statuts de députés enseignants ;
- la pénurie du personnel enseignant ;
- la commission de classification etc.

#### Paiements d'indemnités aux détenteurs de mandats

Après que les paiements des salaires eurent été transférés avec succès dès 1999 sur le système informatique SAP, les paiements aux détenteurs de mandats doivent également passer sur ce système intégré. Par détenteur de mandat, il faut comprendre toutes les personnes qui perçoivent des indemnités de l'Etat pour une prestation déterminée, sans être employés d'Etat (par exemple les experts aux examens, les membres de commissions, mais aussi les députés au Grand Conseil). Il s'agit de plus de 5'000 paiements exécutés par quasiment tous les services et représentant une somme de plus de 5 millions de francs par année.

A partir de 2002, l'objectif consiste, dans ce domaine, à utiliser les avantages du système informatique intégré SAP et d'obtenir par là une meilleure transparence technique en matière de paiement aux détenteurs de mandats.

Les bases correspondantes ont été établies en 2001, de même que les enquêtes auprès des services. Les bases légales en matière de caisses sociales ont été clarifiées et le système SAP correspondant paramétré.

## SERVICE DES CONTRIBUTIONS

### DIRECTION

La direction s'est principalement occupée de la loi fiscale (taxation annuelle postnumerando, coordination et simplification des procédures de taxation des impôts directs dans les relations intercantionales). A titre d'information pour les contribuables et les fiduciaires, elle a élaboré des exemples concernant la définition des revenus extraordinaires et la déduction des charges extraordinaires.

La direction a préparé pour le Conseil d'Etat la procédure de consultation fédérale suivante :

- Train de mesures fiscales 2001 concernant le modèle d'épargne logement établi par la CERN-N;

Elle a préparé la réponse du Conseil d'Etat au recours de droit public déposé par les communes concernant la contribution des communes au traitement du personnel enseignant des classes primaires et au cycle d'orientation.

### SECTION DU PERSONNEL

Le Service cantonal des contributions a un effectif de 125,5 unités. Par décision du Conseil d'Etat du 6 septembre 2000, l'effectif a été augmenté de 6 unités. Ce personnel supplémentaire a été attribué aux sections de la taxation des personnes physiques et des impôts spéciaux.

Six personnes ont quitté le Service cantonal des contributions dont trois pour rejoindre l'économie privée.

Dix-huit personnes ont travaillé comme auxiliaires, ce qui représente 6,5 postes à plein temps.

Une transformation a été effectuée : transformation d'un poste taxateur-reviseur en un poste d'expert-reviseur I.

## SECTION DES TAXES CADASTRALES

L'augmentation des taxes cadastrales a été la suivante :

#### Immeubles bâtis (sans les bâtiments publics)

	1999	2000	2001
Haut-Valais	187'588'900.-- (34.67 %)	187'599'500.-- (32.87 %)	161'417'800.-- (24.64 %)
Valais romand	353'394'600.-- (65.33 %)	383'013'400.-- (67.13 %)	493'530'000.-- (75.36 %)
<b>TOTAL :</b>	<b>540'983'500.--</b>	<b>570'612'900.--</b>	<b>654'947'800.--</b>

#### Installations et immeubles industriels

	1999	2000	2001
Haut-Valais	200'246'800.--	166'384'043.--	154'917'146.--
Valais romand	1'000'724'700.--	1'18'798'673.--	184'114'460.--
<b>TOTAL :</b>	<b>1'200'971'500.--</b>	<b>147'585'370.--</b>	<b>339'031'606.--</b>

## SECTION DE LA TAXATION DES PERSONNES PHYSIQUES

En comparaison avec la période précédente, le nombre de contribuables a augmenté 4'828.

A la fin de l'année 2001, les autorités de taxation avaient taxé le 65% des contribuables domiciliés dans le canton. Ce chiffre est identique à celui de la période précédente.

Le Chef du Département a désigné une Commission ad hoc chargée de formuler des propositions de simplification concernant le passage à la taxation annuelle.

## SECTION DE LA TAXATION DES PERSONNES MORALES

La section contrôle les déclarations d'environ 11'300 contribuables dont environ 7'600 sociétés anonymes.

Le nombre de personnes morales a augmenté d'environ 660 sociétés. Pour la même période, environ 160 sociétés ont été radiées du Registre du commerce.

## SECTION DES IMPÔTS SPECIAUX

Le nombre de porteurs de permis saisonniers, annuels et frontaliers est en augmentation. Il était de 10'140 à fin juillet 2000. Il est passé à 10'738 à fin juillet 2001.

La section a contrôlé 11'545 transactions immobilières (9'287 en 2000). Elle a notifié 2'509 bordereaux (587 en 2000) pour une recette de 6,5 mios de francs (4,6 en 2000).

La section a notifié 473 bordereaux, à savoir 301 en matière de successions et 172 en matière de donations pour une recette de 13,6 mios de francs.

## SECTION DE L'IMPÔT ANTICIPE

La section a contrôlé 55'608 états des titres et dressé 831 avis de crédit (retenue USA, imputation forfaitaire). Les montants imputés ou remboursés se sont élevés à 67,4 mios de francs.

Elle a traité 160 dossiers de soustraction fiscale. Elle a infligé 51 amendes, prononcé 64 avertissements et classé 45 dossiers.

Elle a estimé la valeur des actions de 1246 sociétés anonymes.

Elle a démarré les tests et procédé à l'installation du programme de contrôle des états des titres (CET).

## INSPECTORAT FISCAL

L'inspectorat fiscal a procédé à 334 expertises et contrôles ponctuels. Les reprises fiscales sur le revenu se sont élevées à 44,3 mios de francs et celles sur la fortune à 8,8 mios de francs.

### Bureau des Juristes

Le bureau des juristes a établi 130 préavis à l'attention des instances de recours (CCR, TC et TF).

Il a pris 137 décisions sur réclamation concernant des amendes d'ordre et fiscales. Il a statué également sur 134 domiciles fiscaux.

### Section des encaissements

Le nombre d'actes de poursuites a augmenté d'environ 16 %. Il est passé à 21'737 (18'654 en 2000). Les demandes de mainlevée, les réquisitions de continuer la poursuite et les demandes de vente ont également progressé de manière importante (30 % environ).

Les pertes (non-valeur, remises, actes de défaut de biens) ont baissé, pour les personnes physiques, à 8,9 mios de francs (10,5 mios en 2000) et, pour les personnes morales, à 1,1 mios de francs (1,4 mios en 2000).

### Section de l'informatique

La section de l'informatique s'est occupée principalement des tâches suivantes:

- maintien du parc informatique;
- upgrade des mémoires vives des PC;
- préparation de la migration de Windows 95 à Windows 2000 et changement de la topologie du réseau Token Ring en Ethernet;
- projet contrôle des états de titres (CET);
- nouvelle version TAO-communes. Au 31 décembre 2001, 64 communes avaient utilisé le nouveau logiciel et transmis au SCC les données de 54'000 contribuables;
- coordination avec le Sinf du développement des programmes concernant les gains immobiliers et l'impôt sur les successions et donations.

## SERVICE DU PERSONNEL ET DE L'ORGANISATION

### SERVICE DU PERSONNEL ET DE L'ORGANISATION

En sus des tâches courantes dans la gestion du personnel et l'organisation, l'année 2001 a vu la poursuite, par le biais de divers pro-

jets et mesures, du développement de la politique du personnel, nouvellement définie dans le cadre du projet partiel IV de réforme de l'Administration (personnel, organisation et culture d'entreprise). L'état de ces projets et mesures est décrit ci-après :

## DEVELOPPEMENT DE LA NOUVELLE POLITIQUE DU PERSONNEL

### Modernisation des horaires de travail

Courant 2001, un groupe de travail a élaboré un règlement permettant d'adopter les modèles d'horaires suivants : travail mobile (horaire standard), durée annuelle de travail et horaire de travail en groupe. Le règlement sur le temps de travail dans l'Administration cantonale a été accepté par le Conseil d'Etat le 14 novembre 2001 et entrera en vigueur le 1er janvier 2002. Grâce à une formation des gestionnaires-temps, l'introduction et l'application des modèles d'horaires ont pu être garanties.

Par le biais d'une brochure, l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs ont été informés sur ces nouveaux modèles de temps de travail qui devraient permettre de mieux répondre aux besoins de l'administration, du personnel ainsi que des citoyennes et citoyens.

### Nouveau processus d'engagement des apprentis

Dans sa séance du 5 septembre 2001, le Conseil d'Etat a décidé de déléguer aux Chefs de Départements les compétences en matière d'engagement d'apprentis au sein de l'Administration. Cette mesure considérée comme lignes directrices par le Conseil d'Etat permet un déroulement plus efficace et plus rapide du processus d'engagement des apprentis et en garantit la qualité de chacune de ses phases.

### Formation - perfectionnement

Les nouveautés apportées dans le programme de formation-perfectionnement en l'an 2000 ont porté leurs fruits. Une augmentation de 46 % pour la formation et le perfectionnement internes a été observée. L'intérêt des collaborateurs et collaboratrices de l'Administration cantonale pour le perfectionnement est croissant. En sus de l'élargissement de l'offre de formation et de perfectionnement en 2001 (env. 20 nouveaux séminaires), des nouveautés administratives ont pu être mises en place ; ces dernières ont rencontré un écho positif.

De même, la formation informatique dans le domaine conceptuel et administratif a été un succès. Le Service de l'informatique, section support, a également mis en place des nouveautés qui permettent de préparer les collaborateurs et collaboratrices à une application optimale de ces logiciels.

Tous les efforts du Service du personnel et de l'organisation ont été couronnés de succès et seront donc poursuivis les années prochaines.

### Qualité dans le recrutement – sélection du personnel

Dans le courant de l'année 2001, le Service du personnel et de l'organisation a continué ses travaux visant à assurer la qualité dans le domaine du recrutement du personnel. Plusieurs services ont été accompagnés et soutenus méthodiquement dans le processus de sélection mis en place, considéré par le Conseil d'Etat comme lignes directrices en la matière.

Les prestations du Service du personnel et de l'organisation dans le domaine du recrutement sont de plus en plus demandées et, par conséquent, appréciées. Le Service du personnel et de l'organisation a introduit dans l'Administration cantonale, comme projet-pilote, un instrument pour l'évaluation des postulations pour les cadres supérieurs. Il s'agit d'un test de personnalité qui a pour but d'obtenir des informations plus approfondies sur des critères liés à la profession des candidats et candidates. Les premiers résultats ont été concluants et ont été d'un grand soutien dans les prises de décision et dans le choix des candidats et candidates.

### Politique salariale

Par sa décision du 10 janvier 2001, le Conseil d'Etat a décidé d'arrêter, pour le calcul du renchérissement des traitements à verser aux

agents de la fonction publique de l'Etat du Valais pour l'année 2001, un renchérissement de 1.75 %. De plus, le Conseil d'Etat a fixé l'application d'un coefficient de 1.1 sur les paliers d'attente, l'augmentation individuelle liée à la prestation et sur les parts d'expérience pour les agents de la fonction publique pour l'année 2001 et sur les parts d'expérience pour les enseignants pour l'année scolaire 2001-2002.

#### Système d'information du personnel (SAP HR)

Plusieurs développements du système SAP HR ont été réalisés, en collaboration avec le service de l'informatique, afin de répondre aux différents besoins en matière de statistiques. Par conséquent, nous avons pu livrer à l'Office fédéral de la statistique les données relatives à l'enquête " Niveau et structure des salaires en Suisse en 2000 " ainsi que les données pour l'enquête trimestrielle BESTA (statistiques de l'emploi).

De plus, d'importantes modifications ont dû être effectuées dans le système de gestion des temps afin de pouvoir répondre aux besoins du nouveau règlement sur le temps de travail dans l'Administration cantonale.

D'autre part, divers travaux préparatoires ont été entrepris dans les modules gestion de la formation, organisation et gestion des appréciations des collaborateurs et collaboratrices.

#### Guide de management du personnel

Le 4 octobre 2000, le Conseil d'Etat a considéré le „Guide de management du personnel“ comme lignes directrices pour tous les responsables de personnel de l'Administration cantonale. Lors de séances de formation à l'intention des cadres, tous ces responsables ont reçu cet instrument de conduite convivial afin de garantir la qualité dans la gestion de leur personnel. Ainsi, l'Administration cantonale dispose d'un support soutenant quotidiennement ces responsables dans tous les domaines du management du personnel.

#### Mise au concours de postes sur internet [www.vs.ch](http://www.vs.ch)

Depuis début 2001, cette prestation orientée vers le citoyen a été mise à disposition du public intéressé. Cette mesure permet aux candidats d'obtenir de manière rapide et pratique les informations relatives aux postes mis au concours. L'Administration elle-même peut ainsi recruter sur un marché du travail plus élargi, du personnel qualifié correspondant aux exigences accrues dans les domaines des compétences professionnelles et sociales.

#### Intranet

2001 a vu l'établissement d'un concept global ainsi qu'une pré-étude pour la mise en place d'un portail Intranet pour le Service du personnel et de l'organisation. Il s'agit d'une plate-forme de prestations pour tous les collaborateurs et collaboratrices de l'Administration cantonale qui sont reliés électroniquement. Cette solution Intranet garantit un échange structuré plus convivial et plus rapide des informations nécessaires et orientées vers le public-cible.

#### Guide pour les collaborateurs

Le guide pour les collaborateurs doit informer d'une manière conviviale tous les employés et employées de l'Administration cantonale de leurs principaux droits et devoirs. En 2001, un concept détaillé a été élaboré proposant des suggestions concrètes concernant le contenu, la forme et la logistique.

#### Management des stagiaires

L'Administration cantonale offre des places à plusieurs catégories de stagiaires. Sur la base d'une analyse de situation et d'une comparaison avec différentes autres administrations cantonales et entreprises privées, un concept a pu être établi proposant des solutions visant à corriger les faiblesses détectées.

#### Retraite anticipée

Grâce à la retraite anticipée, accompagnée également en 2001 d'une indemnité en capital de Fr. 35'000.--, il a été possible de prendre en considération les besoins des collaborateurs en termes de flexibilisation de l'âge de retraite.

#### Consultation sociale

Le bureau de la CS a poursuivi ses séances d'informations en se déroulant dans divers services, ainsi qu'en présentant les activités du bureau lors de cours tels que : connaissance de l'administration, nouveaux employés, apprentis...etc.

En février 2001, le bureau de la CS avec la collaboration du Bureau de l'Egalité et du SPO a diffusé un flyer sur le thème : " Stop au harcèlement sexuel sur le lieu de travail " ! à chaque collaborateur (trice).

Les conseillères du bureau de la CS rappellent qu'elles sont à la disposition de tous pour des **conseils directs**, pour une **aide** qu'elles souhaitent **préventive** et encouragent chacun à **oser faire le pas!**

#### Collaboration dans le cadre des autres projets partiels de la réforme A2000

Le Service du personnel et de l'organisation a également oeuvré dans différents projets partiels et domaines liés à la mise en place de la nouvelle gestion publique.

## GESTION DU PERSONNEL, ORGANISATION ET SECURITE AU TRAVAIL

#### Gestion du personnel

Parmi les tâches courantes dans la gestion du personnel et l'organisation, il convient encore de mentionner, pour 2001, les particularités suivantes:

- L'évaluation des fonctions a été poursuivie dans les différents Départements.
- La commission de classification a analysé et préavisé 226 requêtes à l'intention du Conseil d'Etat.
- Objets-souvenirs : introduction et application de nouvelles dispositions visant à encore mieux reconnaître la fidélité du personnel.

#### Organisation

En 2001 un certain nombre de modifications organisationnelles ont été effectuées dans l'Administration cantonale notamment :

- Création dans le cadre du budget 2001 de 33,33 postes pour faire face aux nouvelles tâches et à l'augmentation de volume.
- Prolongation de la réforme cantonale "Administration 2000" pour 2002 et 2003 et étendue à l'ensemble du service pour la sécurité civile et militaire, les routes et cours d'eau, les bâtiments, monuments et archéologie.
- Nouvelle répartition des Départements au 1er mai suite au renouvellement du Conseil d'Etat. Le Service de l'industrie, du commerce et du travail et le Service de la promotion touristique et économique, précédemment au Département des finances et de l'économie, sont attribués à M. Jean-René Fournier et son Département s'intitule économie, institutions et sécurité. Le Service des mensurations cadastrales et le Service du registre foncier, précédemment au Département de la sécurité et institutions, sont attribués à M. Wilhelm Schnyder et son Département s'intitule finances, agriculture et affaires extérieures.
- Délégation aux Chefs de Départements des compétences en matière d'engagement des apprentis et pour autoriser la participation des fonctionnaires aux séances des commissions transfrontalières.
- Mise en route à l'Ecole d'agriculture du Valais d'un nouveau concept de formation de niveau CFC pour les trois professions (aide familiale, gestionnaire en économie familiale et assistante en soins).
- Ouverture de la Haute école pédagogique sur les sites de St-Maurice et Brigue.
- Création d'une Haute école spécialisée santé-social romande et demande d'intégration du Centre de formation pédagogique et sociale, de l'Ecole valaisanne de soins infirmiers et l'Ecole de physiothérapie de Loèche-Les-Bains.
- Analyse approfondie du fonctionnement du Service des musées cantonaux et propositions de mesures d'amélioration par le Centre de management public.

### Santé et sécurité au travail

Elaborée en collaboration avec les cantons romands et la Confédération, la solution de branche "Commission Santé et Sécurité au Travail dans les administrations cantonales et fédérales" a été validée par la Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail (CFST) et approuvée par l'Etat du Valais.

En 2001 divers travaux préliminaires ont été effectués pour sa mise en application, au niveau opérationnel, pour l'ensemble de l'Administration cantonale et compte tenu des autres solutions déjà existantes dans certains secteurs d'activités spécifiques.

## SERVICE CANTONAL DE L'INFORMATIQUE

Le nouveau chef du service cantonal de l'informatique est entré en fonction au 1er janvier 2001. En raison du cumul des cahiers des charges avec celui de délégué aux questions informatiques, les activités décrites ci-après traitent des aspects opérationnels de l'informatique cantonale alors que le domaine stratégique se trouve dans le rapport de la Direction et pilotage des systèmes d'informations.

Vu l'importance grandissante des soucis liés à la sécurisation des systèmes d'informations, un poste d'officier de sécurité informatique a été créé.

D'autre part et en raison des ressources humaines limitées, il a été jugé extrêmement important de mettre rapidement en place une structure permettant d'utiliser au mieux les capacités de chacun. Fort de cette affirmation, la décision a été prise de regrouper les tâches administratives, financières et du personnel dans une nouvelle unité. Grâce à cela, les chefs de section peuvent se consacrer à leurs tâches premières dans leur domaine métier.

Les locaux représentent également un souci important. En mai 2001, une bouffée d'espoir a réjoui tous les collaborateurs du service avec la décision d'acquiescer un nouveau bâtiment à la Place du Midi et à la rue des Mayennets. Transitoirement et pour répondre aux problèmes urgents de places pour les collaborateurs, le Conseil d'Etat a accepté de mettre à disposition deux étages de la Villa de Riedmatten jusqu'au déménagement espéré à fin 2002, début 2003. Le projet d'emménagement des futurs locaux représentera une tâche importante pour la direction du service en 2002.

Le principal de l'activité informatique opérationnelle se déroulant dans les sections, nous vous encourageons à lire la description ci-après.

### SÉCURITÉ INFORMATIQUE

Depuis le début de cet exercice, le responsable pour la sécurité informatique opérationnelle, doit notamment mettre en œuvre la politique de sécurité informatique, s'assurer que les directives en la matière sont respectées, relever les points faibles et proposer des améliorations. Entre autres actions, citons le suivi des audits, la supervision des messages d'alerte, la fermeture sécurisée de divers locaux, la réglementation de l'utilisation des consoles systèmes à distance, le remplacement du dispositif d'extinction automatique au halon par un système à base d'azote, l'initialisation d'une coopération intercantonale dans le cadre du groupe latin de la Conférence suisse sur l'informatique.

### SECTION DÉVELOPPEMENT

En plus des fonctions de maintenance et de support, les activités principales peuvent être résumées selon les plates-formes de développement comme suit :

### SAP

Standards de développement ; GED (IXOS) ; Mesures de sécurité ; Migration des salaires ; Bulletins de paiements (BPR) ; Facturation (SD) ; Gestion des dossiers de la consultation sociale ; Honoraires ; Horaires variables.

### Client/Serveur

Conception du nouvel environnement de développement ; Elaboration de standards de développement ; Migration et gestion des bases de données clients du laboratoire cantonal.

### BS2000

Migration de la formation professionnelle sur KOMPASS ; Migration des citernes sur TAKA2000 ; Impôts sur les gains immobiliers, successions et donations ; Paiements agricoles directs ; Redevance sur le trafic des poids lourds liée aux prestations (RPLP) ; Adaptations pour les projets CARI et FABER des automobiles.

### SECTION SUPPORT AUX UTILISATEURS

En 2001, 383 nouveaux PC ont été achetés dans le cadre du Life-Cycle du parc informatique.

Trop de matériel informatique continue à être commandé directement chez les fournisseurs sans que notre service en ait connaissance. Cela signifie que ce matériel n'est pas toujours facile à intégrer dans notre environnement informatique.

Le nouveau contrat PAIR (partenariat pour des achats informatiques romands) a été adjugé à HP, IBM et DELL, respectivement HP et Lexmark pour les imprimantes.

Le contrat avec l'Ecole d'informatique de Sierre pour la formation informatique a été prolongé d'un an. Les cours de formation sur plusieurs jours ont été répartis en ateliers de demi-journée. Les séminaires annulés en raison d'un nombre insuffisant d'inscriptions ont été compensés par l'école d'informatique par des travaux comme la migration de programmes.

### SECTION TELECOM

Les activités principales de l'année ont été les suivantes :

- Installation du Switch Giga-Ethernet au Palais du Gouvernement et mise en fonction du réseau FO en ville de Sion (20 bâtiments)
- Mise en fonction des réseaux et interconnexions suivants : Tribunal cantonal, tribunaux de districts ; registres de commerces (Brig, Sion, St.Maurice) ; HEP Brig et St.Maurice ; service des forêts à Bramois et Gampel ; Service d'aide à la jeunesse à Brig, Visp et Martigny, registres foncier à Martigny, Sierre et Brig.
- Mise en fonction d'une interconnexion informatique sécurisée par ondes hertziennes entre le centre de formation de protection civile et le pénitencier de Crêtelongue.
- Remplacement des services logiciels pare-feu "Novell BorderManager" par une solution hardware redondante
- Analyse de remplacement global de l'infrastructure informatique interfaçant le réseau de l'administration vers Internet.

### SECTION EXPLOITATION

#### 1. Nouvelles installations de matériel et de logiciels

- 4 imprimantes 4915 pour le Service cantonal des automobiles
- Serveur Solaris Primepower 500 MHz, mémoire 2 Go, 2 disques durs de 18 Go pour projet Networkers/SCA
- 6 stations Magstar 3591 E 256 avec connexion fibre optique en remplacement de 4 stations DLT
- Remplacement des slots d'extension pour les automates DLT sur Magstar
- 1 Fiber Channel Switch avec 16 ports, 20 cartes QLA, 4 cartes d'adaptateurs LP8000
- Remplacement de 3 stations annexes Kern Multimailer, Extension de 784 Go de la capacité mémoire Symmetrix
- Migration Volume Logix sur ESN, Logiciel Powerpath pour Novell et Solaris

- Logiciel Jconnect et WEB-TA pour projet Networkers/SCA
- Bases de données Oracle pour TAKA2000, CAPITASTRA (registre foncier), COMBUSTION, STEP, demandes des requérants d'asile, ORIENT

## 2. Divers

- Remplacement des batteries pour les groupes électrogènes de secours et accroissement de l'autonomie de 30 à 85 minutes.
- Introduction dans NetExpress, Présentation WEB-TA

## 3. Votations/Elections

Canton:

04.03.2001/18.03.2001 élections au Conseil d'Etat  
23.09.2001 votations

Votations fédérales

04.03.2001                      10.06.2001                      02.12.2001

## 4. Activités principales

- Travaux de planification pour le nouveau centre de calcul "Mutua"
- Concept de sécurité et d'installation (cahier des charges) avec OLOR pour "Mutua"
- Installation BS2000 OSD V4.0 sur SR2000
- Surveillance et tests de Networker avec automates, Réplication des bases de données
- Réalisation et modifications de divers modèles de formulaires, Assistance Operating
- Assistance des programmeurs
- Installation des bases de données Oracle – sauvegardes SAP/NT/ORACLE
- Installation des AET Alltronic, Surveillance Paycom, Service de piquet et sa surveillance
- Planification des travaux de production dans le centre de calcul

## 5. Impression et envoi

- Impression de 6'900'000 formulaires, Mise sous pli de 1'500'000 formulaires

## SECTION MICRO INFORMATIQUE

### Les chiffres

- Environ 4000 interventions (moyenne de 18 interventions par jour).
- Installation de 23 nouveaux serveurs, 383 Pcs et plus de 200 imprimantes.
- Gestion d'un parc informatique de plus de 60 serveurs, 2000 Pcs et 2400 utilisateurs sur l'ensemble du canton.

### Les nouveaux sites informatisés

- Haute Ecole Pédagogique (St-Maurice et Brig).
- Service d'aide à la jeunesse (Monthey, Martigny, Sierre, Visp et Brig).
- Registre Foncier (Martigny, Sierre et Brig).
- Service Automobile (St-Maurice et Visp).
- Service des Forêts (Bramois et Gampel).
- Ministère Public (Sion).
- Service de la formation tertiaire (Sion).

### Les principaux projets réseau

- Migration de NetWare 4.11 à NetWare 5.1 (23 serveurs déjà migrés).
- Cluster NetWare 5.1 (en cours).
- Migration de la messagerie à GroupWise 6 (en cours).

## SERVICE JURIDIQUE

L'activité du service se divise en trois domaines principaux, savoir le

service juridique du département proprement dit, le secrétariat des Commissions cantonales de recours en matière fiscale, et les tâches d'encaissement et de recouvrement.

## SERVICE JURIDIQUE DU DEPARTEMENT

Le service est chargé des tâches ordinaires et générales d'ordre juridique, telles que collaboration aux travaux législatifs, consultations écrites ou orales, étude et interprétation de dispositions légales dont l'application incombe au département, préparation de décisions ou de déterminations, représentation de l'Etat devant les tribunaux avec ou sans le concours d'avocats, etc. Dans ce cadre, le service travaille principalement en collaboration avec le Service du personnel et de l'organisation et l'Administration cantonale des finances.

Les points principaux de l'exercice 2001 ont été les suivants :

### Personnel de l'Etat

Dans le cadre de groupes de travail, le service a collaboré de manière étroite aux travaux suivants :

- \* Modification du 17 janvier 2001 de l'ordonnance concernant le traitement des fonctionnaires et employés de l'Etat du Valais, portant sur la question du service de piquet.
- \* Arrêté du 21 mars 2001 relatif au renouvellement des rapports de service des fonctionnaires de l'administration cantonale pour la période administrative 2002/2005.
- \* Modification du 27 juin 2001 de diverses ordonnances concernant le traitement du personnel, portant sur la question de l'indemnité en capital en cas de retraite anticipée.
- \* Règlement du 14 novembre 2001 sur le temps de travail dans l'administration cantonale.
- \* Modification du 19 décembre 2001 de diverses ordonnances concernant le traitement du personnel, portant sur la question des paliers d'attente.
- \* Réexamen de divers textes (ordonnance et directives) concernant le traitement du personnel enseignant, portant plus spécialement sur la situation des enseignants députés. Les travaux du groupe de travail se sont achevés le 15 janvier 2002. Les propositions de celui-ci ont été transmises au Conseil d'Etat à fin janvier 2002.
- \* Examen des procédures internes à suivre en cas de menaces proférées à l'encontre des magistrats ou d'agents de la fonction publique. Le groupe de travail a été institué par décision du Conseil d'Etat du 10 octobre 2001, et les travaux de celui-ci sont actuellement en cours.

Le service a, en sus, assuré l'information sous l'angle juridique de tous les services et établissements de l'Etat au sujet du renouvellement des rapports de service des collaborateurs pour la nouvelle période administrative 2002/2005, et a assumé le traitement juridique d'une dizaine de dossiers concernant cet objet.

### Consultation sociale

En ce domaine, le service a été associé aux travaux suivants :

- \* Participation au groupe d'encadrement.
- \* Elaboration de directives internes concernant les conseils financiers (actuellement au stade de l'avant-projet).
- \* Détermination de diverses procédures (actuellement au stade du projet).

### Banque cantonale du Valais

Le service a accompagné la présentation en deuxième lecture au Grand Conseil, lors de la session de janvier/février 2001, de la modification de la loi sur la Banque cantonale du Valais, modification arrêtée le 5 février 2001.

Cette modification entre en vigueur de manière échelonnée, avec effet au 26 avril 2001, 1<sup>er</sup> septembre 2001, et respectivement avril 2002, selon les dispositions concernées.



### Affaire Loèche-Les-Bains

Le service est intégré au groupe de travail de juristes chargé d'appuyer les mandataires extérieurs à l'administration pour la défense des intérêts de l'Etat dans le cadre des actions civiles introduites auprès du Tribunal fédéral. Aux actions émanant de la Centrale d'émission des communes suisses (CECS) et des communes d'Oftringen et de Rheinfelden, sont venues s'ajouter deux nouvelles déposées par la commune municipale de Loèche-les-Bains et la Banque cantonale de Bâle. Dans ce cadre, le service a collaboré aux travaux d'élaboration de plusieurs mémoires (réponses, duplicques) et a établi divers avis.

### Affaires financières, immobilières et cas de responsabilité

En collaboration avec l'Administration cantonale des finances, le service a collaboré aux travaux suivants :

- \* Examen sous l'angle juridique de projets d'actes d'achat par l'Etat du Valais d'objets immobiliers importants (immeubles UBS et Swisscom).
- \* Examen sous l'angle juridique d'un emprunt important (fr. 150'000'000.--) contracté par l'Etat du Valais.
- \* Examen et accompagnement de plusieurs dossiers concernant des cas de responsabilité civile de l'Etat ou de responsabilité de celui-ci par suite de réquisition.

### Procédures de consultation

Le service a préparé les projets de réponse aux procédures de consultation fédérales portant sur les objets suivants :

- \* Rapport de la Commission d'experts du DFF chargée d'examiner les dispositions relatives à l'assainissement et à la liquidation des banques, ainsi qu'à la protection des déposants.
- \* Projet de révision de la loi sur la Banque Nationale.

### Procédures en matière d'aide aux victimes d'infractions

Le service a représenté d'Etat devant les tribunaux dans le cadre de 19 procédures d'indemnisation et de réparation morale au sens de la loi fédérale du 4 octobre 1991 sur l'aide aux victimes d'infractions (LAVI).

### SECRETARIAT DE LA COMMISSION CANTONALE DE RECOURS EN MATIERE FISCALE

La Commission cantonale de recours en matière fiscale constitue un tribunal administratif spécial, et relève ainsi par nature de l'ordre judiciaire, et non pas de l'exécutif. Pour concrétiser cette situation, la Commission, dans son nouveau règlement d'organisation et de fonctionnement du 22 mars 2000, a prévu qu'elle établit chaque année son propre rapport d'activité qu'elle tient à disposition du Grand Conseil.

Cela étant, les données concernant l'activité de cette Commission et de son secrétariat, lequel est assuré par le service, ne figurent plus désormais dans le rapport de gestion du Conseil d'Etat, mais sont contenues dans le propre rapport d'activité de la Commission.

### ENCAISSEMENT

Le service effectue la facturation et le suivi de l'encaissement des frais de justice demeurés impayés auprès des tribunaux.

La statistique ci-après donne une information sur le volume des facturations effectuées.

Type de factures	Nombres	Montants
Récupération de frais de justice	1'171	1'162'276.70

### RECOUVREMENT

Au titre du recouvrement, le service assume la conduite des procédures de poursuite pour toutes les créances de l'Etat, à l'exception de celles concernant le domaine fiscal, la taxe militaire, et les pensions alimentaires.

La statistique ci-après donne une information détaillée sur le volume des affaires traitées.

Type d'intervention	Nombres
Documents de poursuite	14'735
Dossiers d'introduction de poursuite	5'667

Procédure de poursuite	Nombres	Montants
Réquisitions de poursuite	7'225	4'061'458.--
Demandes de mainlevée	622	567'998.--
Réquisitions de continuer la poursuite	4'938	2'779'936.--
Réquisitions de vente	67	41'401.--

Ces chiffres permettent de constater que le retard accumulé durant l'exercice précédent, suite à l'application d'un délai de carence lors du réengagement d'un nouveau collaborateur, a pu être résorbé, compte tenu également d'un engagement accru des collaborateurs du service.

Actuellement, et d'autre part, est à l'étude l'introduction d'une nouvelle application informatique (système SAP) pour les procédures de recouvrement, ceci en collaboration également avec le service cantonal des contributions et l'administration cantonale des finances.

## SERVICE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES ET DE DROIT ÉCONOMIQUE

### Application de la loi fédérale sur le droit foncier rural

Durant l'année 2001, demandes (1'858 cas en 2000, 2014 cas en 1999, 2046 cas en 1998, 1941 cas en 1997, 2104 cas en 1996, 1974 cas en 1995) ont été traitées en la forme d'autorisation ou de décision de constatation au sens de l'art. 83 et 84 LDFR. Au niveau régional, les cas traités se répartissent de la manière suivante : 796 décisions pour le Haut-Valais (732 cas en 2000, 808 cas en 1999, 902 cas en 1998, 808 cas en 1997, 900 cas en 1996, 744 cas en 1995) et 1106 décisions pour le Bas-Valais (1126 cas en 2000, 1006 cas en 1999, 1144 cas en 1998, 1133 cas en 1997, 1204 cas en 1996, 1230 cas en 1995). Il peut être tenu pour certain que le nombre de dossiers ne subit d'année en année que de très minimes fluctuations et que la moyenne des dossiers traités se situe à environ 2000 dossiers par année.

Le service gère une banque de données sur les prix payés pour les terrains au cours de ces cinq dernières années, divisée par communes et selon la nature du sol. Ces données constituent une source fiable pour la fixation du prix d'acquisition maximum autorisé pour l'achat d'immeubles ou d'entreprises agricoles.

### Instance de recours et de décision

En 2000, le service a instruit 51 recours en tant qu'organe d'instruction du Conseil d'Etat dans le domaine du droit économique, a préparé diverses décisions d'homologation de statuts de consortage. En tant que service juridique pour les questions de droit économique, le service a préparé de nombreuses prises de position concernant des recours du Département des finances et de l'économie et a secondé d'autres services lors du traitement de cas particulièrement difficiles.

Le service a conseillé les communes et les services de l'administration cantonale dans le domaine des marchés publics.

Le service est chargé du soutien juridique du service vétérinaire cantonal et a introduit et instruit un grand nombre de procédures administratives et pénales en relation avec l'application de la loi sur la protection des animaux et la loi sur les épizooties.

En application du règlement sur la statistique du vin, le service est chargé de mener des instructions pénales alors que le chimiste cantonal est compétent en matière administrative.

Le service assure également le secrétariat de la commission de recours cantonale en matière de contributions agricoles et a instruit 33 recours.

### Collaboration économique intercantonale

Le service était en 2001 le relais avec la région intercantonale "Espace Mittelland", a assuré dans cette fonction la collaboration avec les cantons de Berne, Soleure, Neuchâtel, Fribourg, Vaud et Jura et a participé aux groupes de travail des hauts-fonctionnaires, de la communication, des eurodélégués et des marchés publics. Les gouvernements des cantons membres de l'Espace Mittelland ont décidé d'intensifier leur collaboration et de développer un plan de mesures commun dans les domaines de la promotion économique, la formation et la recherche, l'infrastructure ainsi que dans la santé et l'environnement.

Le service représente le canton dans le forum intercantonal pour les marchés publics et dans la conférence de la Suisse occidentale sur les marchés publics, qui a développé un système d'information électronique SIMAP et pratiquement tous les cantons Suisses et la Confédération ont adhéré à l'organisation d'exploitation.

### Initiative communautaire " INTERREG "

Les programmes INTERREG III A 2000-2006 (coopération transfrontalière), qui concernent le canton du Valais, ont été approuvés par la Commission européenne, respectivement le 12 septembre 2001 (programme Italie - Suisse) et le 16 novembre 2001 (programme France - Suisse).

Les priorités de ces programmes sont le développement économique des zones frontalières, la valorisation du patrimoine naturel, culturel, l'encouragement à un aménagement concerté et coordonné de l'espace transfrontalier et le renforcement de la coopération dans les domaines culturel, social et institutionnel.

La dotation financière, entre l'Etat communautaire et la Suisse, est particulièrement déséquilibrée : Les régions italiennes (Vallée d'Aoste, Piémont, Lombardie, Bolzano) peuvent compter sur une aide communautaire de 25,6 millions d'euros, alors que les cantons suisses (Grisons, Tessin et Valais) espèrent 3,5 millions d'euros d'aide fédérale. Sur la frontière française, la Commission européenne octroie la somme de 20,7 millions d'euros et la Confédération 5,2 millions d'euros, pour les cantons de Berne, Jura, Genève, Neuchâtel, Valais et Vaud.

L'approbation des premiers projets interviendra durant le premier semestre 2002.

Les informations disponibles relatives à INTERREG se trouvent sur le site web [www.interreg.ch](http://www.interreg.ch).

### Relations institutionnelles transfrontalières

Le Canton du Valais poursuit son engagement en faveur de la coopération transfrontalière.

Le Conseil du Léman a réalisé un stand conjoint avec le Comité régional franco-genevois (CRFG) dans le cadre du Salon du Livre et de la Presse de Genève du 27 avril au 1er mai 2001.

Du 28 septembre au 7 octobre 2001, le Conseil du Léman a été hôte d'honneur à la Foire du Valais. A cette occasion, les produits du terroir des cinq entités ont été présentés.

La passation de pouvoirs de la présidence s'est déroulée à Saint-Gingolph lors de l'assemblée générale du 21 décembre 2001. Mme Jocelyne Boch, Présidente du Conseil du Léman, a transmis le flambeau à M. Claude Roch, Conseiller d'Etat, Chef du DECS, qui en assumera la présidence pour les deux prochaines années. Son objectif principal est d'améliorer la communication entre les entités membres du Conseil du Léman.

Dans le cadre du Conseil Valais-Vallée d'Aoste, les groupes de travail ont poursuivi leurs activités. Le " Plan de coordination territoriale ", projet financé dans le cadre d'INTERREG II Italie-Suisse, a été approuvé par les deux gouvernements respectifs. Le concept du Plan de coordination territoriale est d'inscrire les politiques d'aménagement du territoire dans une perspective de responsabilité des choix locaux par rapport aux enjeux environnementaux, économiques et sociaux reconnus comme stratégiques au niveau international.

Au sein de la COTRAO, trois pistes de coopération se dessinent : réalisation de jeux alpins, promotion du tourisme sur les pays lointains et l'aménagement du territoire. Une réflexion sur l'amélioration de la communication est également engagée.

## SERVICE DES MENSURATIONS CADASTRALES

### Généralités

L'année écoulée a été marquée par les divers changements intervenus dans notre Service. A la fin février, Monsieur Gaston Michlig, chef de Service, a pris sa retraite et au début avril, Monsieur Herbert Imoberdorf est entré en fonction comme nouveau chef de Service. Suite à ces changements, l'accord de prestation passé avec l'Office fédéral de topographie (S+T) n'a pu être signé qu'au mois de mai. Il ne nous est ainsi resté que très peu de temps pour réaliser les travaux projetés.

### Premier relevé

Par rapport au reste de la Suisse, le canton du Valais accuse un grand retard dans l'exécution de la mensuration officielle (MO). Or, celle-ci est la condition essentielle à l'introduction du registre foncier fédéral. Au mois de juin, 11 lots de mensuration ont été mis en soumission et au mois d'août déjà les propositions d'adjudication ont été transmises au Conseil d'Etat. Sur ces 11 lots, 7 ont été adjugés et 4 ne le sont pas encore. Au total durant l'année, 16 lots de mensuration ont pu débiter dans 15 communes.

Pour des raisons financières et en accord avec les communes concernées, il est de plus en plus renoncé à la pose de signes de démarcation durable dans les zones agricoles. Cette procédure d'exception est expressément prévue dans la loi du 16 novembre 1994 sur la mensuration officielle.

Depuis la modification en 1998 du système de financement de la mensuration officielle, nous touchons maintenant des acomptes de la part de la Confédération pour les nouvelles entreprises. Avec

l'ancien système, nous ne recevions les indemnités fédérales qu'après reconnaissance de l'œuvre par la Confédération. Grâce à un gros effort fourni par la Confédération et notre Service, un montant de Fr. 6.5 mio sur les quelques Fr. 15 mio encore dus au canton a pu nous être versé cette année.

Les émoluments pour la remise des données numériques de la mensuration officielle doivent être revus de manière uniforme à la baisse. Actuellement, un groupe de travail élabore un nouveau modèle d'ordonnance sur les émoluments valables pour l'ensemble de la Suisse. L'actuelle ordonnance cantonale du 11 octobre 1995 engendre des difficultés dans son application pratique.

Abornements approuvés par la Confédération en 2001 :

Fully	lot 9
Savièse	lot 6
St. Niklaus	lot 5

Mensurations reconnues en 2001 comme mensurations officielles par la Confédération:

Ayent	lot 8	27 ha
Bratsch	lot 2	88 ha
Gampel	lot 3	29 ha
Geschinen	lot 1	19 ha
Glüringen	lot 1	20 ha
Goppisberg	lot 2	112 ha
Mühlebach	lot 1	18 ha
Reckingen	lot 1	64 ha
Saas Almagel	lot 1	26 ha
St-Gingolph	lot 3	44 ha
St-Léonard	lot 3	88 ha
St-Léonard	lot 4	133 ha
Salgesch	lot 1	112 ha
Salins	lot 2	103 ha
Savièse	lot 5	101 ha
Stalden	lot 3	40 ha
Törbel	lot 1	39 ha
<b>TOTAL</b>		<b>1063 ha</b>

Actuellement, 79 lots de mensuration sont en cours d'exécution dans 60 communes.

#### Mise à jour de la mensuration officielle

Actuellement encore, toutes les mutations qui sont effectuées dans le périmètre de la mensuration officielle sont transmises à notre Service pour contrôle et signature. Cela demande un travail administratif considérable et il nous manque parfois le temps d'effectuer plus de contrôle sur le terrain ou auprès des bureaux de géomètres. Un autre problème est la disparité des standards de mensuration. Le but de la Direction fédérale des mensurations cadastrales de rendre toutes les mensurations conformes à la MO93 doit aussi être réalisé rapidement dans notre canton. Grâce à cette mise à niveau par renouvellement, il sera alors possible de mettre à la disposition d'un large cercle d'utilisateurs les données de la mensuration dans un standard unique.

#### Centre SIT (système d'information du territoire)

Il en a déjà beaucoup été discuté lors de ces dernières années.

Après dissipation des derniers doutes, le Conseil d'Etat a pu nommer en séance du 4 juillet 2001 le Conseil de Direction du centre SIT et a rattaché provisoirement la direction administrative du SIT-Valais à notre Service. La mise en place du centre SIT peut ainsi démarrer et nous espérons qu'il deviendra opérationnel en 2002 déjà. Les données de base de ce système sont les données de la mensuration officielle. Comme déjà mentionné plus haut, il est indispensable que nous puissions mettre à disposition des utilisateurs des données selon un standard unique. Dans un premier temps, ces données seront mises à disposition de l'administration cantonale puis de tous les intéressés.

#### Points fixes

Avec l'apparition de la "géodésie spatiale" (en particulier GPS), une nouvelle ère s'est ouverte pour la mensuration nationale. Les méthodes de mesures à travers continents nécessitent l'utilisation de systèmes de référence globaux et la création de réseaux et de cadres de référence à l'échelle mondiale. Il n'est dès lors pas étonnant que par exemple en Europe (et dans le monde) la plupart des mensurations nationales soient établies sur de nouvelles bases géodésiques.

Pour pouvoir satisfaire aux besoins de la géodésie, de la mensuration nationale et de beaucoup de travaux de mensuration d'ingénieurs (par ex. AlpTransit), un nouveau réseau de points fixes, nommé MN95, a été mesuré par GPS sur l'ensemble de la Suisse. Chaque canton est maintenant dans l'obligation d'élaborer un concept de densification de ce réseau sur son propre territoire. Les mesures définitives devront être livrées à l'Office fédéral de topographie jusqu'à la fin 2004. L'introduction de ce nouveau réseau constitue un avantage substantiel pour le canton qui à l'avenir n'aura plus à veiller à l'entretien d'environ 6'000 points fixes mais de seulement 500 points environ.

#### Plan d'ensemble

Le plan d'ensemble est disponible sur la totalité du territoire sous forme de cartes pixel et est délivré aux échelles de 1:5'000 et 1:10'000.

Cette année, une mise à jour complète a été effectuée sur 5 feuilles. Un concept doit encore être mis en place fixant la manière dont le plan d'ensemble du canton du Valais sera à l'avenir mis à disposition des utilisateurs. La question qui se pose est de savoir si l'on va continuer à livrer le plan d'ensemble uniquement sous forme de cartes pixel et/ou également sous forme vectorielle.

#### Centrale des plans

La demande d'extraits du plan d'ensemble sous forme papier diminue de plus en plus. Durant l'année écoulée, il n'a été délivré que 72 copies. La livraison d'extraits sous forme digitale est restée au même niveau que l'année précédente avec 95 plans. En outre, 389 copies de fiches signalétiques de points de triangulation ont été délivrées.

#### SAU (surfaces agricoles utiles)

Pour différentes raisons, il existe actuellement dans diverses régions de la Suisse de grandes différences dans les surfaces agricoles utiles (SAU) entre les surfaces déclarées et les surfaces effectives. Ces différences doivent être corrigées le plus rapidement possible dans les régions concernées à l'aide de la mensuration officielle. L'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) a chargé l'Office fédéral de topographie (S+T) d'entreprendre ces travaux.

Le but général du projet est de mettre à disposition des Services cantonaux de l'agriculture et de l'OFAG des données actualisées de la mensuration officielle en vue des paiements directs. Ainsi, les Services disposeront de données fiables et objectives pour le calcul des paiements directs.

Les objectifs du projet sont :

- Actualiser les SAU par la mensuration officielle dans toutes les régions concernées, en particulier dans les zones de collines et dans les zones de montagne I-IV selon le cadastre de production de l'OFAG.
- Garantir la mise à jour permanente des SAU par la mensuration officielle, selon l'ordonnance sur la mensuration officielle (OMO) et l'ordonnance technique y relative (OTEMO).

Les surfaces mises à jour doivent être transmises au Service de l'agriculture (paiements directs) selon les instructions des Services mentionnés et de l'OFAG.

La mise à jour des SAU doit être garantie à long terme par la mensuration officielle. C'est pourquoi la Direction fédérale des mensurations cadastrales (D+M) est chargée de la conduite du projet qui doit être exécuté selon les normes de la MO93.

Au niveau cantonal, notre Service assure la conduite et la surveillance du projet en collaboration avec le Service de l'agriculture (SCA) et le Service des forêts et du paysage (SFP).

Un concept de réalisation du projet a été élaboré dans le courant de l'année.

Afin de pouvoir utiliser de manière appropriée la mensuration et la mise à jour des zones SAU, il faut pouvoir disposer des données de la mensuration officielle sous forme digitale. Mais comme en grande partie ces données n'existent pas encore, il faut tout d'abord les saisir rapidement à l'aide des méthodes simplifiées. En effet si le projet n'est pas réalisé, la menace plane sur le canton d'une diminution des paiements directs de l'ordre de 10 à 20 % par an jusqu'à ce que le projet soit terminé.

Devant l'ampleur de la tâche à accomplir, une prolongation d'une année a pu être négociée avec les responsables de l'OFAG. Ainsi, les données doivent être livrées maintenant pour la fin de l'année 2007.

#### Activités des commissions

### 1.1 Activité des offices d'arrondissement du RF

	BRIGUE	LOECHE	SIERRE	SION	MARTIGNY	MONTHEY	TOTAL
<i>Inscriptions au journal</i>	11'087	5'887	9'284	14'414	7'956*	6'220	54'848
<i>Transferts de Propriété</i>	3'200**	2'024	2'544	4'277	3'136	1'945	17'126
<i>Inscriptions hypoth.</i>	2'400**	616	1'214	1'601	2'013	1'291	9'135
<i>Extraits Délivrés</i>	8'909	5'296	5'363***	5'469***	6'693	7'291	39'021
<i>Emoluments Perçus</i>	1'424'495.-	549'077.-	1'231'798.-	1'406'895.-	1'666'163.-	849'398.-	7'127'826.-

\* Le nombre d'inscriptions au journal relativement peu élevé du bureau de Martigny découle du système informatisé du journal pour lequel ce bureau sert de projet pilote. L'augmentation du volume pour le RF de Martigny est due à la forte croissance des transactions dans la région de Verbier.

\*\* Tous les bureaux valaisans du RF tiennent un registre statistique informatisé des transferts de propriété et des inscriptions hypothécaires, à l'exception du bureau de Brigue où ces chiffres sont obtenus par extrapolation.

\*\*\* Le nombre d'extraits relativement peu élevé délivrés par les bureaux de Sierre et de Sion par rapport au volume d'actes de ces deux bureaux tient au fait que le registre foncier fédéral n'est introduit que sur une petite partie de leur territoire ; il y aurait donc lieu d'ajouter au chiffre des extraits plus de 12000 déclarations de charges concernant les communes où le registre foncier fédéral n'est pas encore introduit.

#### Commission cantonale de nomenclature

La commission est intervenue dans les communes où la mensuration officielle est en cours.

#### Commission de préavis en cas de contestation sur les limites territoriales des communes.

La commission s'occupe encore et toujours de la détermination de la limite territoriale entre les communes d'Oberems et de Turman dans le Turtmanntal.

## SERVICE JURIDIQUE DU REGISTRE FONCIER

### 1. Bureaux du registre foncier

L'activité du Service a été caractérisée en 2001 par une diminution du volume des transactions sur le marché immobilier. Si le début de l'année a connu une croissance certaine jusqu'en été, à partir de cette époque la courbe a sensiblement fléchi pour aboutir en fin d'année à une baisse d'environ 5% du volume des transactions par rapport à la fin de l'exercice précédent.

## 1.2 Activité des offices d'enregistrement rattachés aux bureaux du RF

	BRIGUE	LOECHE	SIERRE	SION	MARTIGNY	MONTHEY	TOTAL
<i>Nombre d'enregistrements</i>	6 937	3 071	4 833	7 096	5 287	4 415	31 639
<i>Droits d'enreg. Perçus</i>	<b>7'162'954.-</b>	<b>2'844'142.-</b>	<b>6'392'395.-</b>	<b>6'646'845.-</b>	<b>8'352'360.-</b>	<b>3'962'414.-</b>	<b>35'361'110.-</b>

La diminution du nombre des transactions immobilières en 2001 par rapport à l'exercice 2000 a entraîné une diminution des recettes fiscales d'enregistrements (- 6% environ). L'augmentation de ces recettes pour le bureau de Martigny dépend exclusivement du montant très élevé des transactions dans la région de Verbier. L'ensemble des opérations immobilières sur le marché valaisan représente un volume de plus de 3 milliards et demi de francs.

### 1.3 Inspectorat des minutes des notaires valaisans

Les conservateurs du RF ont procédé à l'inspection des études des notaires valaisans (environ 250 notaires).

### 1.4 Tenue des archives notariales

Les conservateurs du RF ont assumé la tenue des archives notariales de leur arrondissement. Grâce à une bonne collaboration avec le Service des archives cantonales, il a été possible de transférer dans les locaux de ce service toutes les minutes notariales d'avant 1910 qui étaient jusqu'alors entreposées dans les locaux d'archives de chacun des arrondissements. Cette situation devrait permettre de garantir pour une dizaine d'années au moins la conservation des nouvelles archives notariales.

## 2. Introduction du registre foncier

Les travaux d'introduction du registre foncier ont été achevés pour les communes de Zwischbergen, Embd (partiel), Inden (partiel), Guttet-Feschel (partiel) et Hérémente (partiel).

Ils sont en cours dans les communes de, Guttet-Feschel (partiel), Inden (partiel), Bürchen, Erschmatt, Montana (partiel), Chermignon (partiel), Ayent (partiel), Nendaz (partiel), Savièse (partiel), Chamoson (partiel), Riddes (partiel) et Martigny-Combe (partiel).

Le nombre de lots de mensurations en attente d'introduction du registre foncier fédéral demeure considérable, surtout dans le Valais central et dans le Haut Valais. La résorption de ce retard n'a pas pu prendre effet en l'an 2001 par manque de moyens. Cette situation risque de perdurer quand même il est possible dorénavant d'introduire partiellement le registre foncier fédéral sur le territoire d'une commune. Seule la mise à disposition de nouveaux moyens humains et informatiques permettra une amélioration de la situation lors des prochains exercices.

## 3. Informatisation du RF

L'an 2001 a vécu la mise en réseau du système Capitastra pour les bureaux de Brigue, Sierre, Sion et Martigny ainsi que le déplacement de la DB Capitastra à Sion.

Durant l'exercice 2001, a été mis en place une solution Facturation SD pour l'ensemble du canton ainsi que la mise en production du système SAP pour le bureau de Sion et pour le Service juridique.

Le journal informatique a été introduit pour les bureaux de Monthey, Martigny, Sion, Sierre et Loèche et le livre d'enregistrement informatique a été introduit pour les bureaux de Monthey, Sion, Sierre et Loèche.

A la fin 2001, les communes de Saillon, Vernayaz et Bourg-St-Pierre étaient entièrement gérées avec Capitastra et le bureau de Martigny a commencé la saisie des données pour la commune de Martigny.

## 4. Acquisitions d'immeubles par des personnes à l'étranger

Le Service juridique, qui est l'autorité cantonale de première instance, a enregistré le dépôt de 909 requêtes et a pris 670 décisions concernant les acquisitions par des personnes à l'étranger pour un prix total de Fr. 252'178'844.-. Des émoluments liés à ces décisions ont été perçus pour un montant de Fr. 492'085.-.

Le nombre global des requêtes a légèrement diminué en l'an 2001 ; il a par contre sensiblement augmenté pour la région de Martigny (Verbier). Cette situation engendre un décalage de plus de deux ans entre le dépôt de la requête et l'inscription des actes dans ces registres fonciers.

## 5. Centrale valaisanne des testaments

La centrale valaisanne des testaments a enregistré 1268 avis testamentaires pour l'année 2001.

Elle a transmis 464 avis aux juges de commune et 548 avis aux notaires dépositaires.

L'office de l'état civil lui a communiqué 2397 avis de décès. La centrale a en outre encaissé Fr. 44'010.-- d'émoluments de chancellerie. Ce montant assure la couverture des frais de gestion de cette centrale.

## 6. Conclusions

La mise en route de l'informatisation du registre foncier a débuté en fin 2000 et elle s'est poursuivie de façon intensive en 2001. Cette évolution a cependant été freinée par l'insuffisance des moyens mis à disposition du service. Cela est également valable pour la mise en œuvre de l'introduction des lots de mensuration en attente.

On peut pourtant remarquer que le montant total des émoluments perçus par le Service ascende à plus de Fr.7'600'000.-, ce qui couvre largement l'ensemble des coûts qu'il engendre.

Le montant total des droits perçus y compris le droit de timbre atteint environ Fr. 43'000'000.-- en l'an 2001.

## SERVICE DE L'AGRICULTURE

Un objectif politique majeur du Service de l'agriculture consiste à adapter le secteur primaire valaisan à la nouvelle politique agricole fédérale (PA 2002 - PA 2007) dans le domaine du marché. Deux types d'activité doivent dans ce contexte être relevés en 2001.

## 1. La percée stratégique des AOC

Le Service de l'agriculture a effectué une avancée importante dans la politique de promotion et de protection des produits agricoles valaisans. Les actions suivantes méritent d'être particulièrement relevées :

- enregistrement définitif de l'Eau-de-vie de poires du Valais comme AOC au niveau suisse
- publication du dossier Raclette AOC par la Confédération
- lancement commercial du Pain de seigle valaisan certifié conforme au cahier des charges AOC
- défense des dossiers Abricotine et la Viande séchée du Valais.

Outre les procédures de reconnaissance de ces appellations (négociations, traitement des oppositions et des recours, ...) le Service est responsable de la certification de ces appellations (identification de tous les acteurs des filières, mise en place des procédures de certification, contrôle de traçabilité, contrôle de qualité, inspections diverses, tests organoleptique,). Le Service de l'agriculture agit dans ce cadre comme la structure valaisanne de l'Organisme Intercantonal de Certification (OIC) accrédité à la norme européenne EN 45'011.

## 2. Les premiers effets du rapport de l'IER-EPFZ "Vers une agriculture valaisanne durable".

Ce rapport très complet indique les lignes stratégiques importantes de l'agriculture valaisanne du futur. Afin que ses recommandations ne restent pas lettre morte, les activités suivantes ont rapidement été mises en place :

- formalisation de la collaboration entre le Service et l'IER-EPFZ pour les années 2001-2004 (activité de coaching)
- organisation d'un cours de marketing sur les produits agro-alimentaires dès l'automne 2001 (plus de 40 inscriptions pour 25 places)
- restructuration des activités de promotion collective (redéfinition des cibles et des messages, mise en place d'actions promotionnelles dans les grandes surfaces et dans les stations touristiques valaisannes.

## OFFICE DE CONSULTATION AGRICOLE

L'office de consultation agricole a poursuivi le traitement des dossiers relatifs aux mesures d'assainissement des étables en collaboration avec l'office des améliorations foncières. Il analyse et détermine la limite d'endettement pour l'office du crédit agricole les exploitations en graves difficultés financières, et, cas échéant, propose des solutions pertinentes. Les conseillers agricoles organisent des séances d'information à l'intention des agriculteurs sur l'agriculture biologique, sur la banque de données sur le trafic des animaux et sur les exigences en matière des prestations écologiques requises. Ils dispensent des cours à l'Ecole d'agriculture de Châteauneuf et au centre agricole de Viège.

L'office de consultation agricole contribue à la mise en application de la méthode accélérée de recherche participative pour les communes de Mund, Isérables, Ernen, Muehlebach, Ausserbinn et Steinhaus avec les autorités locales. Cette démarche consiste à donner à l'ensemble de la population l'occasion de se prononcer sur le développement futur de sa commune en tenant compte de tous les paramètres par une enquête faite auprès de chaque ménage.

## OFFICE DE L'ECONOMIE ANIMALE

### Section zootechnie

La section a participé activement à l'essai sur les pâturages à moutons conduit par la station fédérale de recherches agronomiques de Changins sur les alpages de Niven, Erschmatt et Vasevay, Bagnes.

L'évolution du cheptel valaisan a évolué, comme suit, durant les dix dernières années :

	<b>Bovins</b>		
	Détenteurs	Vaches	Cheptel total
1992	2560	14284	33843
2001	1667	14465	31224
Variation %	- 34.8	+ 1.3	- 7.7

Malgré la diminution importante du nombre de détenteurs, le cheptel vaches se maintient.

	<b>Ovins</b>		
	Détenteurs	Brebis	Cheptel total
1992	1605	36200	65334
2001	1181	38282	68487
Variation %	- 26.4	+ 5.7	+ 4.8

Le cheptel ovin après avoir atteint 75477 têtes en 1998 est en diminution.

	<b>Caprins</b>		
	Détenteurs	Chèvres	Cheptel total
1992	324	2152	3916
2001	310	2910	5629
Variation %	- 4.3	+ 35.2	+ 43.7

Le cheptel caprin est en voie de reconstitution après les pertes subies suite à l'éradication de l'arthrite virale.

### Section laitière

Les laits livrés durant l'année 2001 ont atteint le plus haut degré de qualité depuis que ce contrôle a été institué en 1973, avec 96,79% des échantillons en première catégorie.

Conformément à l'ordonnance fédérale sur l'assurance de la qualité, les alpages avec fabrication doivent obtenir un numéro d'agrément pour le 31 octobre 2001. A ce jour, sur les 135 alpages dénombrés, 114 remplissent les conditions exigées soit le 84.4 %. Les alpages non agréés se répartissent comme suit : 16 disposent d'un projet d'amélioration, 2 sont de petites unités privées et parmi les 3 restants un ne nécessite que des travaux légers.

## OFFICE CANTONAL DU CREDIT AGRICOLE

Les moyens financiers affectés aux crédits d'investissements dans l'agriculture et l'aide aux exploitations paysannes se montent à Fr. 131 mios. Durant cette période, 76 crédits d'investissements ont été accordés pour Fr. 8 mios et 26 crédits à l'aide aux exploitations paysannes pour Fr. 3.3 mios. Les remboursements se montent à Fr. 24.6 mios. Aucune perte n'est à enregistrer sous cet exercice.

## OFFICE DE LA CULTURE DES CHAMPS ET DES PAIEMENTS DIRECTS

L'application des ordonnances concernant les paiements directs et les primes de cultures, les conseils techniques en production végétale, en production intégrée et en culture biologique, la centrale des blés et des oléagineux, l'amélioration des prairies et le registre des vignes sont les tâches principales traitées par les collaborateurs de l'office.

### Primes et contributions en 2000/2001

	2000	2001
Production végétale	Fr. 195'069.-	Fr. 109'022.-
Terrains en pente	Fr. 5'808'527.-	Fr. 5'722'947.-
Estivage	Fr. 6'744'035.-	Fr. 6'721'338.-
Contributions UGBFG	Fr. 13'107'587.-	Fr. 13'516'123.-
Contributions GACD	Fr. 19'865'559.-	Fr. 19'800'896.-
Vignes en pente	Fr. 5'899'750.-	Fr. 5'824'055.-
Contributions à la surface	Fr. 40'757'681.-	Fr. 43'842'215.-
Contributions écologiques	Fr. 5'159'940.-	Fr. 6'503'094.-
Déductions - restitutions, divers	Fr. -1'513'481.-	Fr. -1'325'544.-
Total	96'024'667.-	100'714'146.-

## OFFICE CANTONAL D'ARBORICULTURE ET D'HORTICULTURE

Le développement du potentiel économique de l'arboriculture et des cultures maraîchères du Valais implique l'introduction et la mise en réseau des meilleures variétés, issues de la recherche internationale. La qualité gustative, la résistance aux maladies et ravageurs ainsi que l'attractivité des produits constituent les critères recherchés. Devant les difficultés croissantes des producteurs à accéder aux variétés les plus compétitives, un contrat a été passé avec la société italienne Zanzi fruitgrowing equipment et la Fédération des producteurs pour permettre la diffusion de variétés de pomme, d'abricot, de prune, de raisin de table et de fraise sur le territoire valaisan.

Le programme de renouvellement du verger d'abricotiers atteint les 180 ha, à une année de la date limite prévue initialement. Une prolongation a été décidée de concert avec l'Office fédéral de l'agriculture afin de permettre la réalisation de l'objectif ambitieux de renouveler la moitié du verger. Un accent particulier sera mis sur les variétés tardives qui mûrissent en Valais à une période où les autres régions d'Europe ont terminé leurs récoltes.

La démarche " Valais-Wallis ® " a été étendue à plusieurs variétés d'abricots, de fraises et de framboises.

## OFFICE CANTONAL DE LA VITICULTURE

### Vignes et vins

La vigne valaisanne occupe 5'236 ha dont 3'008 de rouges et 2'228 de blancs; en 2001, elle a produit 44.6 millions de litres dont 24,8 de rouges et 19,8 de blancs, ainsi que 150 tonnes de raisins de table.

### Cadastre viticole

Conformément à la législation fédérale, le canton a la responsabilité du cadastre viticole. Cette année, 27 demandes de mise en vigne ont été adressées pour une surface de 34'155 m<sup>2</sup>; 17 ont été autorisées pour une surface de 20'991 m<sup>2</sup>.

### Encépagement du vignoble

Les dossiers des secteurs d'encépagement de 13 communes ont été analysés par la Commission et sont prêts pour homologation par le Conseil d'Etat.

### Sauvegarde du patrimoine viticole valaisan

Observation de parcelles très anciennes d'Ermitage et de Rêze et prélèvement des bois de 64 sélections intéressantes pour contrôles virologiques; plantation dans les vignes à greffons de 18 sélections de Roussanne, 52 sélections de Marsanne blanche et 4 sélections de Rêze.

### Vulgarisation et essais viticoles

Observation du comportement du Pinot noir dans les 10 sites représentatifs et 2ème vinification des différentes parcelles. Essais de vinification à Salquenen du cépage Pinot Noir par rapport à trois dates de récolte, en fonction de la teneur naturelle en sucre (88°Oe, 95°Oe, 100°Oe), afin de rechercher la maturité optimale. Mesures de la vigueur et de la résistance à la chlorose ferrique des cépages Chasselas et Pinot Noir sur 15 porte-greffe, dans 5 parcelles de la région Sierre-Salquenen dont les sols sont réputés très calcaires. Interprétation des analyses de sols auprès des membres de Vital, conseils de fumure, d'encépagement. Collaboration à l'étude préalable réalisée par le Serec sur la sauvegarde des murs en pierres sèches du vignoble valaisan en terrasses. Contrôle des plantations de vignes en cépages améliorateurs, conformément à l'octroi de la subvention cantonale.

### Le Grand Brûlé

La vigne occupe 127'062 m<sup>2</sup> (6'675 m<sup>2</sup> de jeunes vignes). La récolte totale de 109'981 kg laisse apparaître un rendement de 0,914 kg/m<sup>2</sup> de la surface en rapport soit le 96,5 % de la moyenne décennale. L'établissement participe à l'exploitation des vignes à

greffons pour la sauvegarde du patrimoine viticole valaisan, ainsi qu'à des essais de porte-greffe sur cépages Cornalin et Syrah et à l'étude du comportement de clones de Pinot Noir et d'hybrides interspécifiques (Regent, Bianca, Seyval).

## OFFICE CANTONAL DE LA PROTECTION DES PLANTES

### 1. Surveillance des organismes de quarantaine

#### Feu bactérien

Le Valais est le seul canton qui n'ait pas encore été touché par le Feu bactérien, grâce à l'élimination prophylactique des plantes-hôtes les plus sensibles dans la plaine du Rhône entre St-Gingolph et Sierre, débutée en 1999 et terminée en 2001 en ville de Sion. Les contrôles de routine dans les vergers, les pépinières et les jardins se poursuivent, renforcés par des pointages plus systématiques dans quelques zones sélectionnées.

#### Enroulement chlorotique des abricotiers:

Une campagne de prélèvements et d'analyses a mis en évidence la forte présence de cette maladie sur l'ensemble du coteau et des variétés, mais en particulier sur Luizet, qui présente peu de symptômes visuels. Le psylle du prunier, présent dans plusieurs vergers et en bordure de forêt, s'est avéré être vecteur de cette maladie, mais des inconnues demeurent quant aux moyens de limiter sa propagation et par conséquent celle de l'enroulement chlorotique.

#### Jaunisse de la vigne (Bois Noir):

Nous observons de nouveau une faible augmentation de cept atteints à Salquenen et à Noës. La cicadelle, *Hyalesthes obsoletus*, dont un individu sur 10 se révèle porteur de la maladie, a été retrouvé dans plusieurs autres secteurs du vignoble, où l'on ne constate pas encore la présence de Bois Noir.

### 2. Avertissement et suivi des autres ravageurs et maladies

Durant cette saison, 20 communiqués phytosanitaires ont été diffusés à travers les abonnements et la presse pour conseiller sur les moyens de prévention et de protection phytosanitaires. En général, une virulence particulière a été constatée pour les maladies fongiques. Les problèmes suivants ont eu une forte incidence économique:

- la moniliose sur abricotiers et la tavelure sur pommiers
- le mildiou de la vigne et de la tomate et des salades
- la résistance du carpocapse des pommes contre des insecticides qui devient de plus en plus inquiétante, en particulier dans les vergers de Riddes
- la mouche blanche et la mouche mineuse dans les cultures sous abri.

### 3. Soutien à la production intégrée et biologique

En étroite collaboration avec les organisations professionnelles (Vital, Cultural, etc.), le soutien aux modes de production respectueuses de l'environnement porte en 2001 sur:

- Organisation de la surveillance des cultures et formation continue pour 850 viticulteurs cultivant env. 2'600 ha ainsi que pour 374 arboriculteurs cultivant 1'183 ha de pommiers, 458 ha de poiriers et 320 ha d'abricotiers
- Lutte par confusion en viticulture: 1'650 ha, soit un tiers du vignoble valaisan, et plus que 8'000 viticulteurs sont concernés par cette méthode de lutte collective. Les résultats sont excellents. Subventions cantonales directes: Fr. 200'000.
- Lutte par confusion contre le carpocapse des pommes sur 800 ha, avec une forte extension des surfaces et globalement de bons résultats, hormis quelques secteurs critiques.
- Mise au point de stratégies de lutte intégrée ou biologique sous serre.

## OFFICE DES AMELIORATIONS FONCIERES

Les intempéries du mois d'octobre 2000 ont marqué de leur sceau l'exercice 2001. En effet, le volume d'investissement lié aux seuls

travaux de remise en état se chiffre à plus de 20 Mios de francs. C'est dire que le personnel en charge de ces dossiers a été fortement mis à contribution, tout en menant de pair les tâches ordinaires lui étant dévolues.

Ci-dessous, un tableau qui récapitule les allocations de subside cantonal et fédéral de l'exercice 2001. Le commentaire qui suit en facilitera sa compréhension :

Les projets subventionnés au titre des améliorations de structures bénéficient de contributions à fonds perdus au plan cantonal et fédéral.

#### a) Contributions cantonales

Les aides cantonales en matière d'améliorations structurelles sont régies par la loi sur l'agriculture du 28 septembre 1993 et l'ordonnance sur les structures agricoles du 2 octobre 1996.

Le canton distingue ses investissements suivant leur mode de financement :

Le crédit ordinaire permet d'apporter son soutien aux travaux de génie rural et à la constructions d'étables bénéficiant également d'une contribution fédérale. Les aides en faveur du génie rural ont été prépondérantes en 2001.

Le crédit d'assainissement des constructions rurales et alpages est un crédit additionnel limité dans le temps pour des projets ne bénéficiant pas d'aide fédérale. Il permet la mise en conformité des

étables aux normes sur la protection des eaux et des animaux. Ce crédit se monte à 10,5 Mios de francs. Au 31 décembre 2001, les engagements sur ce crédit totalisaient 9 Mios de francs. Les allocations de subside se sont élevées en 2001 à 1,5 Mio. de francs. Ce programme est appelé à se poursuivre jusqu'en 2003.

Un crédit extraordinaire de Fr. 7'582'986.-- a été approuvé par le Grand Conseil afin de remédier aux dégâts causés aux infrastructures agricoles par les intempéries d'octobre 2000. Le canton fait l'avance des frais, perçoit les diverses aides (subventions à fonds perdus du canton et de la Confédération, dons, etc...) puis, une fois les décomptes établis, procèdera à la répartition des coûts résiduels avec les différentes communes lésées.

#### b) Contributions fédérales

Les contributions fédérales résultent de l'application de la loi sur l'agriculture du 29 avril 1998 et de son ordonnance du 07 décembre 1998.

Le crédit ordinaire dévolu au canton du Valais s'est élevé en 2001 à Fr. 5'747'538.-- pour un volume d'investissement de près de 20 Mios. de francs. Ces aides se répartissent pour près de 60 % sur le génie rural et 40 % pour les bâtiments ruraux et les alpages.

A ce crédit viennent s'y ajouter les travaux de remise en état suite aux intempéries du mois d'octobre 2000. La part de subventions dévolue au canton du Valais pour remédier à ces dégâts s'est élevée à 13,4 Mios de francs.

#### Subventions allouées en 2001

##### Canton

Projets ou étapes par catégories d'ouvrages	Subventions allouées						
	Nombre	Devis	Communes	Institut.	Privés	Bourg.	Total
<b>I. Génie rural</b>							
Dessertes agricoles, y.c. expropriations	6	3'161'512	888'747	0	0	0	888'747
Remaniements parcellaires	3	930'000	10'000	319'000	0	0	329'000
Irrigations, assainissements et bisses	11	2'860'000	329'480	399'720	64'000	5'400	798'600
Adductions d'eau potable & raccordement électrique	4	1'198'000	92'240	62'000	0	67'200	221'440
Af de peu d'importance	3	130'000	24'000	0	0	17'000	41'000
Intempéries	6	23'898'832	7'582'986	0	0		7'582'986
<b>Total I.</b>	<b>33</b>	<b>31'976'344</b>	<b>8'927'453</b>	<b>780'720</b>	<b>64'000</b>	<b>89'600</b>	<b>9'861'773</b>
<b>II. Constructions rurales et alpages</b>							
Constructions rurales	70	12'448'004	0	228'950	2'532'530	0	2'761'480
Améliorations alpêtres y.c. études agro-pastorales	13	3'622'540	9'408	447'000	0	246'300	702'708
Locaux de mise en valeur des produits agricoles	0						0
<b>Total II.</b>	<b>83</b>	<b>16'070'544</b>	<b>9'408</b>	<b>675'950</b>	<b>2'532'530</b>	<b>246'300</b>	<b>3'464'188</b>
<b>Total I. + II.</b>	<b>116</b>	<b>48'046'888</b>	<b>8'936'861</b>	<b>1'456'670</b>	<b>2'596'530</b>	<b>335'900</b>	<b>13'325'961</b>

##### Confédération

Projets ou étapes par catégories d'ouvrages	Subventions allouées						
	Nombre	Devis	Communes	Institutions	Privés	Bourgeoisies	Total
<b>I. Génie rural</b>							
Dessertes agricoles	9	3'048'000	924'675	0	0	0	924'675
Remaniements parcellaires	7	2'286'000	0	1'116'480	0	0	1'116'480
Irrigations, assainissements et bisses	13	3'357'787	632'476	519'500	0	6'407	1'158'383
Adductions d'eau potable & raccordement électrique	4	1'025'000	113'000	70'000	0	96'000	279'000
Intempéries	7	20'989'000	13'371'790	0	0	0	13'371'790
<b>Total I.</b>	<b>40</b>	<b>30'685'787</b>	<b>15'041'941</b>	<b>1'705'980</b>	<b>0</b>	<b>102'407</b>	<b>16'850'328</b>
<b>II. Constructions rurales et alpages</b>							
Constructions rurales	13	7'185'000	0	187'000	1'417'000	0	1'604'000
Améliorations alpêtres y.c. études agro-pastorales	9	2'689'000	0	400'000	0	285'000	685'000
<b>Total II.</b>	<b>22</b>	<b>9'874'000</b>	<b>0</b>	<b>587'000</b>	<b>1'417'000</b>	<b>285'000</b>	<b>2'269'000</b>
<b>Total I. + II.</b>	<b>62</b>	<b>40'559'787</b>	<b>15'041'941</b>	<b>2'292'980</b>	<b>1'417'000</b>	<b>387'407</b>	<b>19'119'328</b>



## ECOLE D'AGRICULTURE DE CHATEAUNEUF

A la rentrée 2001, le nombre d'élèves fréquentant l'Ecole d'agriculture se monte à 109.

Ce chiffre confirme l'intérêt de notre jeunesse pour cette formation. A titre de comparaison, il s'élevait à 55 élèves au début des années 90.

La mise en place d'un programme de culture générale cadre similaire à celui adopté par toutes les écoles professionnelles de Suisse, assure une plus grande perméabilité entre les professions.

Le cours des apprentis cavistes compte 15 élèves.

## L'ECOLE SPECIALISEE EN SERVICE COMMUNAUTAIRE

Faisant suite à l'ex-Ecole ménagère, l'Ecole spécialisée en service communautaire assure les voies de formation, 2 ans en Ecole plus une année en entreprise avec cours professionnels hebdomadaires pour les professions de :

- gestionnaires en économie familiale
- aides familiales
- assistantes en soin

La mise en place de ce tronc commun intéressant trois formations différentes, démontre que des solutions modernes peuvent être trouvées en utilisant les synergies entre les professions. L'Ecole affiche complet avec 118 élèves.

En août 2001, l'Ecole d'aide familiale a pris ses quartiers à Châteauneuf dans le bâtiment entièrement rénové et équipé. La rentrée, 40 élèves, s'est faite dans d'excellentes conditions.

Ainsi, entre les différentes formations, ce ne sont pas moins de 282 élèves qui suivent leur enseignement à Châteauneuf. Le potentiel, tant des locaux que du personnel est utilisé au maximum.

## DOMAINE DE CHATEAUNEUF

Sans atteindre le niveau exceptionnel de 2000, l'année agricole 2001 peut être considérée comme bonne.

Des pluies catastrophiques au printemps laissaient présager de mauvaises récoltes, heureusement, une belle saison d'été et surtout un mois d'octobre ensoleillé et chaud ont permis un bon développement des cultures, fruits, légumes, vendanges. La qualité du millésime 2001 est prometteuse. Les prix se situent à un niveau normal, ce qui est réjouissant par les temps qui courent.

Pour la production animale, le prix de la viande de bœuf a subi une nouvelle fois les affres de la maladie de la vache folle en accusant des prix très bas. En ce qui concerne la production laitière, les prix cibles découlant de la nouvelle politique agricole ont été atteints.

Le domaine reste un outil indispensable à la formation professionnelle agricole, il permet cette symbiose irremplaçable entre la théorie et la pratique si nécessaire à nos futurs agriculteurs.

## CENTRE AGRICOLE DE VIEGE

Les sections formation de l'école d'agriculture du canton du Valais, consultation agricole et améliorations foncières constituent le centre agricole de Viège. Ce dernier fait office de relais avec le service de l'agriculture auquel il est subordonné et est l'interlocuteur privilégié de l'agriculture dans le Haut-Valais. La demande croissante visant à obtenir une meilleure formation en matière agricole a pu être pleinement satisfaite. Relevons tout particulièrement le programme de formation continue qui, en période d'instabilité économique, connaît immanquablement un regain d'intérêt. A signaler également le fait que 5 élèves du Valais romand fréquentent l'école d'agriculture de Viège. Cet effort est de nature à contribuer à une

meilleure compréhension entre les deux régions linguistiques. L'école d'économie familiale est par ailleurs l'objet depuis l'automne 2001, en collaboration avec l'école valaisanne en soins infirmiers, d'un projet-pilote qui propose un tronc commun d'assistante en soins, d'aide familiale et de gestionnaire en économie familiale. Cette formation est dispensée sous forme de cours à plein temps durant 2 ans complétés par 8 semaines de stages en été. La 3ème année est dispensée sous forme d'apprentissage dual. La première volée compte 21 élèves. La faible récolte de pommes enregistrée au domaine a heureusement pu être compensée par une bonne vendange ainsi que par une demande accrue dans les secteurs horticole et maraîcher.

Les modifications importantes liées à la nouvelle politique agricole pèsent fortement sur l'activité de l'office de consultation agricole. Un des problèmes cruciaux réside dans l'impossibilité de prévoir le développement futur du secteur primaire. L'assainissement des constructions rurales et la construction de nouvelles étables exigent en outre un engagement soutenu de l'office de consultation agricole, attendu que pour bon nombre d'exploitations la charge financière devient trop lourde. L'obligation faite aux exploitants de prouver que l'exploitation répond aux prestations écologiques requises (PER) pour pouvoir bénéficier des paiements directs impose de nouveaux bouleversements quant au mode d'exploitation. Un nouveau domaine d'activité tendant à définir, d'entente avec la population locale, le développement futur d'une commune, a vu le jour. Un tel projet a été mis sur pied sur le territoire de la commune de Mund et a recueilli un franc succès et suscité une participation active de la population. Un projet similaire est en préparation pour la commune d'Ernen. Un appui a également dû être apporté aux agriculteurs pour le recensement des dégâts occasionnés par les intempéries du mois d'octobre 2000.

La diminution des coûts est un des postulats de la nouvelle politique agricole. Les **améliorations de structures** ont en ce domaine un rôle important à jouer. Le programme d'assainissement des constructions rurales se poursuit à un rythme soutenu. Ce programme arrive à son achèvement. S'agissant des entreprises communautaires, l'accent est mis sur les installations d'irrigation et, de façon plus marquée à nouveau, les dessertes et les améliorations alpestres.

Plusieurs communes ont par ailleurs décidé d'équiper leurs zones à bâtir en application de la procédure de remembrement et de rectifications de limites. En ce qui a trait au domaine des améliorations foncières, les travaux de remise en état consécutifs aux intempéries du mois d'octobre 2000 sont achevés. Le volume de travail et d'investissement généré par ces travaux a été très important.

Le centre agricole de Viège, en se réclamant d'une structure de proximité, à même de répondre aux besoins sur place, mais néanmoins centralisée, est dans la droite ligne des principes généraux de la nouvelle **gestion administrative**. Les objectifs y relatifs prévus au programme 2001 ont été atteints, ce d'autant plus que depuis octobre 2000 les travaux préparatoires visant à l'obtention du certificat de conformité aux normes ISO 9001 sont en cours.





# **RAPPORT DU DÉPARTEMENT DE LA SANTÉ, DES AFFAIRES SOCIALES ET DE L'ÉNERGIE**

**SUR SA GESTION DURANT L'ANNÉE 2001**



**CHEF DU DÉPARTEMENT: THOMAS BURGNER  
REPLAÇANT: WILHELM SCHNYDER**



# INTRODUCTION

## SANTÉ PUBLIQUE

L'année écoulée a été marquée, d'une part, par les travaux portant sur la révision du titre VII\* de la loi cantonale sur la santé du 9 février 1996, de l'autre, par l'adoption de diverses mesures concernant le domaine extrahospitalier.

### 1. La création du réseau santé Valais

L'importance des enjeux de la politique de la santé et l'analyse du fonctionnement actuel du système hospitalier et de santé valaisan ont amené le Conseil d'Etat, en septembre 2001, à soumettre un projet de décret au Grand Conseil qui contient des dispositions sur la création d'une structure commune pour tous les établissements hospitaliers du canton (ci-après le RSV, Réseau Santé Valais). La création du RSV vise, pour l'essentiel, à mieux séparer, pour mieux les remplir:

- les tâches relevant de l'Etat (planification, allocation de ressources, surveillance)
- les tâches stratégiques à confier au RSV
- les tâches de gestion des associations hospitalières régionales

### 2. Création du «Rehabilitationszentrum Leukerbad»

En séance du 4 juillet 2001, le Conseil d'Etat Valaisan a approuvé la création du Rehabilitationszentrum Leukerbad (RZL), constitué par la Rheuma- und Rehabilitationsklinik et par la Fachklinik für neurologische Rehabilitation.

### 3. Domaine extrahospitalier

En séance du 4 juillet 2001, le Conseil d'Etat a adopté le concept global de prise en charge des personnes âgées du Département de la Santé, des Affaires Sociales et de l'Energie de mai 2001. Ce concept, qui au préalable avait été préavisé favorablement par la commission cantonale de planification sanitaire et hospitalière, prévoit la réalisation coordonnée d'un ensemble de mesures afin de couvrir les besoins résultant du vieillissement de la population dans notre canton.

Par sa décision du 31 octobre 2001, le Conseil d'Etat a approuvé le concept de promotion de la santé et de prévention du canton du Valais 2001-2004. De plus, il a défini sa stratégie en matière de prévention, à savoir de réaliser des activités concernant l'information en général, la communication et l'éducation de la population en matière de santé, de collaborer aux activités de l'observatoire de la santé et enfin de se concentrer sur des axes prioritaires bien définis.

## AFFAIRES SOCIALES

### Action sociale

L'amélioration de la conjoncture économique s'est poursuivie, qui a amené une stabilisation, voire dans certaines régions, une réduction des dépenses d'aide sociale. De même, le nombre de requérants d'asile accueillis s'est stabilisé : 2'200 personnes env. ce qui correspond au niveau de l'année 1999.

Cette amélioration générale de la situation a permis de renforcer l'organisation du dispositif social valaisan dans le but d'en améliorer l'efficacité tout en simplifiant les procédures administratives : En collaboration avec le Service de l'industrie, du commerce et du travail et sous la supervision de l'Université de Lausanne, le Service de l'action sociale a entrepris une étude sur les parcours des chômeurs en fin de droit et des bénéficiaires de l'aide sociale. L'analyse descrip-

tive a permis l'élaboration d'un ensemble de recommandations politiques et de propositions opérationnelles portant sur :

- les possibilités de renforcer la solidarité entre canton et communes, entre régions;
- la nécessité de mieux prendre en compte les charges des centres urbains;
- la nécessité d'améliorer le contrôle des conditions de travail particulièrement dans certains secteurs utilisant une main d'œuvre non qualifiée et sous-rémunérée;
- la nécessité de porter une attention particulière à la situation des familles mono-parentales, afin d'éviter que le recours à l'aide sociale soit de manière régulière la seule possibilité d'assurer les moyens d'existence.

### → Institutions pour personnes handicapées

La tendance au désengagement de la Confédération par l'OFAS dans le domaine des institutions pour personnes handicapées se confirme, particulièrement dans le domaine de la toxicomanie. Avec la mise en vigueur de la nouvelle péréquation financière à l'horizon 2005-2006, le canton sera responsable de la gestion de l'ensemble des institutions résidentielles pour personnes handicapées. La responsabilité financière passera de 4,5 mio à env. 50 mio. Les instruments de pilotage fondés sur les nouvelles conventions passées entre Etat et institutions doivent être progressivement mis en place.

### → Asile

Dans le domaine de l'asile, la priorité a été portée sur le développement d'un concept et d'une structure de formation professionnelle élémentaire pour les requérants d'asile. Il s'agit d'un projet pilote financé par la Confédération qui permettra, à terme, d'accueillir env. 150 personnes en formation dans 13 métiers différents qui seront à même d'exercer une activité professionnelle lors de leur retour dans leur pays ou de travailler en Suisse avec des connaissances élémentaires dans différents secteurs de la construction ou des services.

## ENERGIE

En Europe, le surplus d'énergie électrique, les prix avantageux des énergies fossiles et la libéralisation du marché de l'électricité soumettent actuellement les forces hydrauliques à une forte pression quant au prix, ce qui devrait également être le cas dans un avenir immédiat. A l'analyse de l'indice SWEP des prix de l'électricité en Suisse, on remarque une augmentation de 30 % entre 2000 et 2001. On peut en conclure que pour les forces hydrauliques, en particulier pour l'énergie de pointe, l'état du marché s'est amélioré.

Un référendum contre la **loi sur le marché de l'électricité (LME)** a abouti. La votation aura lieu en automne 2002. La consultation relative à l'ordonnance sur le marché de l'électricité (OME) a eu lieu. Nous constatons de manière générale que celle-ci est trop interventionniste.

En ce qui concerne les prêts aux centrales hydroélectriques, la procédure est coûteuse et les conditions d'octroi de prêts sont trop restrictives et sévères.

La LME sera en position difficile lors de la votation populaire, car la déréglementation au niveau de la Poste et des CFF, non accompagnée des mesures connexes pour le maintien d'un bon service public, a influencé de manière négative l'opinion publique. Selon notre appréciation, l'élaboration trop compliquée de l'OME ne contribue pas à augmenter les chances d'aboutissement de la LME. L'ordonnance doit donc être revue et se limiter aux domaines absolument indispensables au bon fonctionnement d'un marché de l'électricité.

Les **Forces Motrices Valaisannes (FMV)** reconnaissent des difficultés - dues en premier lieu à un endettement élevé et un bilan énergétique défavorable - à se maintenir avec des règles du jeu complètement modifiées. A côté de l'assainissement financier des

FMV, décidé par le canton en 2000, les mesures complémentaires prises améliorent la situation de la société. En comparaison avec les années précédentes, l'année 2001 peut être considérée comme bonne. Dans le domaine des **forces hydrauliques**, des mandats ont été attribués dans le but de connaître l'état des installations (conduites forcées et puits blindés) et d'apprécier la situation de danger. La procédure en cours devant le Tribunal fédéral contre l'augmentation de l'impôt spécial de 32.4 à 48 Fr/kW depuis mai 1997 n'a pas abouti, ce qui est favorable au canton.

Les projets de loi fédérale sur le contrôle de la sécurité technique (LCST) et de loi fédérale sur les ouvrages d'accumulation (LOA) ont été mis en consultation. La LOA est en principe admise alors que la mise sur pied d'une agence de la sécurité telle qu'esquissée au niveau fédéral est rejetée. L'idée d'établir une philosophie unique de la sécurité devrait être poursuivie en collaboration étroite avec les cantons. Dans le domaine de **l'utilisation rationnelle de l'énergie**

et des énergies renouvelables, le programme "EnergieSuisse" a été lancé au niveau fédéral.

Le canton du Valais prévoit d'apporter sa contribution à l'utilisation rationnelle de l'énergie et à une stimulation de l'économie, par l'assainissement énergétique des bâtiments et l'encouragement des énergies renouvelables. En plus de la promotion pour les installations solaires, un programme de promotion pour l'énergie du bois a également été lancé par le canton. La conversion au standard MINERGIE est et reste le but principal dans le domaine de la construction.

**Le chef du Département de la Santé,  
des Affaires sociales et de l'Energie**

Thomas Burgener

## ADMINISTRATION GÉNÉRALE

### PERSONNEL

Service	Effectif des postes figurant à l'Etat
Service de la santé publique	19.50
Institutions psychiatriques	193.30
Centre valaisan de pneumologie	110.70
Service vétérinaire	4.00
Service de l'action sociale	10.50
Centre médico-éducatif La Castalie	158.10
Service social de protection des travailleurs et des relations du travail	14.00
Service de l'énergie	3.30
Service des forces hydrauliques	4.50
<b>TOTAL</b>	<b>517.90</b>

### MOTIONS ET POSTULATS

#### Affaires sociales

- 2.171 Motion des députés Benno Tscherrig (CSPO), Beat Abgottspon (CVPO) et consorts concernant l'organisation cantonale valaisanne des secours (OCVS) (30 janvier 2001)

Le Conseil d'Etat accepte la motion en ce sens qu'aujourd'hui déjà il accorde une participation financière aux stations de secours dans le cadre du subventionnement de l'Organisation cantonale Valaisanne des Secours (OCVS). En fonction des moyens budgétaires octroyés par le Grand Conseil, le gouvernement cantonal poursuivra ces efforts dans ce domaine.

- 2.177 Motion des députés Beat Abgottspon (CVPO), Gilbert Loretan (CSPO) et consorts concernant l'Organisation cantonale valaisanne des secours (OCVS) (14 mai 2001)

A l'instar de la motion précédente, le Conseil d'Etat accepte la motion en ce sens qu'aujourd'hui déjà il accorde une participation financière aux stations de secours dans le cadre du subventionnement de l'Organisation cantonale Valaisanne des Secours (OCVS). En fonction des moyens budgétaires octroyés par le Grand Conseil, le gouvernement cantonal poursuivra ces efforts dans ce domaine.

- 2.180 Postulat du groupe CSPO, par le député (suppl.) Johann Tscherrig, concernant le contrôle des conditions salariales et de travail dans l'hôtellerie et la restauration (18 mai 2001)

Sur la base du postulat, différentes enquêtes ont été faites auprès des diverses organisations professionnelles. L'association hôtelière du Valais et l'association patronale pour la restauration et l'hôtellerie «Gastro Valais» ont déposé leur point de vue. Une réponse au postulat suivra.

- 2.193 Motion du député (suppl.) Georges Darbellay et consorts concernant la limitation partielle de la publicité et de la promotion des produits du tabac (15 novembre 2001)

Le Conseil d'Etat examine actuellement la suite à donner à cette motion, en collaboration notamment avec le Centre Valaisan de Pneumologie et la Ligue contre les maladies pulmonaires et pour la prévention.

#### Affaires sociales

- 2.160 Postulat des députés-suppléants Edouard Dubuis et Jeanne-Emmanuelle Jollien-Héritier concernant la formation des aides soignants en cours d'emploi (28.06.2000)

Le postulat est accepté; le Conseil d'Etat observe en outre que ses objectifs et ceux des postulants sont similaires

#### Energie

Postulat de M. le député Antoine Maytain (PDCC) concernant le retour des concessions (2169).(29 janvier 2001).

Le Conseil d'Etat prend en considération les questions soulevées par ce postulat dans le cadre des travaux d'adaptation de la législation cantonale sur l'énergie.

## SERVICE DE LA SANTÉ PUBLIQUE

Selon les instructions de la Chancellerie d'Etat du 20 décembre 2001 prévoyant le regroupement en un seul document des rapports financiers 2000 et de gestion 2000 pour les unités pilotes, le rapport de synthèse 2000 pour le Service de la santé publique sera finalisé dans le cadre du controlling gouvernemental.

## ÉTABLISSEMENTS CANTONAUX

### INSTITUTIONS PSYCHIATRIQUES DU VALAIS ROMAND

#### Hôpital de Malévoz

##### Généralités

Malgré les fortes hausses des années précédentes, le nombre de malades admis à l'hôpital durant l'année 2001 a de nouveau augmenté et s'élève à 967 (+ 5 %). Plus significative encore est l'accroissement de la gravité moyenne des cas qui se traduit par une très forte augmentation du nombre de journées malades (+ 10 %) et un taux d'occupation de 97 %, ce qui équivaut pour un hôpital de soins aigus comme le nôtre à une totale saturation.

Comme signalé à maintes reprises, le problème de la surcharge du personnel soignant devient chaque jour plus critique. Cet état de fait, aggravé par les salaires inférieurs à ceux du Gehval, a fortiori à ceux des cantons voisins, complique très sérieusement le recrutement de personnel soignant formé dans un contexte de pénurie généralisée.

Outre les investissements habituels, les réalisations 2001 sont : signalisation dans le parc, fin des travaux de toiture du bâtiment du Muguex, nouveau câblage téléphonique et informatique du bâti-

ment administratif et des bâtiments des Mayoux et du Muguex, nouveau central téléphonique.

### Occupation

	1998	1999	2000	2001
Lits disponibles	120	120	120	122
Taux d'occupation	82,5 %	85 %	88 %	97 %
Malades admis	784	847	898	891
Journées malades hôpital	36'102	38'057	39'176	43'313
Malades hôpital de jour	25	26	22	76
Journées malades hôpital de jour	2'691	2'925	2'137	4'448
<b>Total malades admis</b>	<b>809</b>	<b>873</b>	<b>920</b>	<b>967</b>
<b>Total journées malades</b>	<b>38'793</b>	<b>40'982</b>	<b>41'313</b>	<b>47'761</b>

### Financement

	1998	%	1999	%	2000	%	2001	%
Coût de la journée	467.—	100	463.—	100	442.—	100	452.—	100
Couverture par patients / caisse-maladie	229.—	49	232.—	50	221.—	50	226.—	50
Couverture par le canton	238.—	51	231.—	50	221.—	50	226.—	50

### Service de consultation

Anciens cas	Nouveaux cas	Totaux	Consultations et psychothérapies	Interventions dans les institutions	Total des prestations médicales
761	588	1'349	7'468	387	7'855

## CENTRE PSYCHIATRIQUE DU HAUT-VALAIS A BRIGUE (PZO)

### Généralités

L'année écoulée, la planification hospitalière dans le secteur du Haut-Valais, ainsi que l'élaboration du concept de psychiatrie ont une nouvelle fois été prioritaires. La question régulièrement soulevée est celle de savoir si l'intégration de la psychiatrie dans l'hôpital de soins aigus sera maintenue. Il s'agit en l'occurrence de l'un des éléments importants du modèle de Brigue, qu'il faudrait conserver, à un moment où le 25<sup>e</sup> anniversaire du PZO est agendé dans un proche avenir. Après des années marquées par une croissance accélérée, l'an 2001 a de nouveau été empreinte de changements considérables. Le Conseil d'Etat a décidé le transfert de l'unité psychogériatrique de la Souste à l'hôpital de Brigue. A cette fin, il a octroyé un crédit pour la mise en place d'un pavillon. En raison des travaux de transformation planifiés au foyer St-Joseph de la Souste, le transfert a dû intervenir déjà en mai 2001, c. à. d. environ 6 à 8 mois avant le délai prévu pour l'utilisation du pavillon. En l'espace de deux semaines, les cabinets du secteur ambulatoire, qui avaient été aménagés 6 mois auparavant au sein de l'ancien hôpital, ont été transformés en des chambres pour des patients. Cette mesure permettait de réaliser un aménagement provisoire avant que le nouveau pavillon soit prêt à être utilisé. Cependant, le Conseil d'Administration de l'hôpital de Brigue n'a pas accepté la décision portant sur la mise en place du pavillon, bien que le Conseil d'Etat le confirmât une seconde fois sa décision. Cette décision interne à l'hôpital

et contraire engendra par la suite des conditions difficiles d'un point de vue des locaux. Dans un premier temps, seul 10 lits de psychogériatrie ont pu être ouverts sur les 18 prévus, alors que la réalisation de la clinique de jour psychogériatrique a dû être différée à un moment ultérieur.

Les statistiques sur les prestations mettent en évidence depuis des années le même fait suivant, à savoir une augmentation constante du nombre de consultations. Avec un chiffre de 6'065 consultations, l'augmentation s'élève à 10.5% par rapport à l'année précédente; sur une période de 5 ans, la croissance s'élève à 122%. Cette augmentation manifeste de la demande fait abstraction des besoins cachés, dans la mesure où des patients s'annonçant de leur propre gré ne peuvent être pris en charge : les annonces doivent s'effectuer par le médecin traitant. Une nouvelle fois, l'urgente nécessité peut être déduite quant à l'installation de psychiatres et de psychothérapeutes dans la région du Haut-Valais, afin de réduire la pression exercée sur la demande d'admission en établissement public. Dans le domaine stationnaire, le plafond est atteint. La demande de prise en charge en secteur stationnaire est énorme, étant donné que la clef de répartition des lits est actuellement trop bas (0.35%). Les besoins supplémentaires en lits ne pourront être couverts uniquement dans le cadre d'une phase ultérieure de la planification hospitalière. Le taux d'occupation en clinique de jour est pratiquement identique à celui enregistré l'an passé.

A l'instar des exercices précédents, le cadre budgétaire fixé a pu être respecté.



## Résumé des statistiques pour les années 1995-2001

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001*
Stationnaire: nombre de cas	192	258	259	249	247	292	317**
Stationnaire: nombre de journées	8640	8500	8986	8332	9145	9103	10977**
Stationnaire: durée moyenne de séjour	45	33	38.7	34.49	37.0	31.2	30.6
Stationnaire: Taux d'occupation	88.66	83	87.93	81.34	89.5	88.8	87.2
Ambulatoire : Nombre de cas	451	505	621	668	784	1013	
Ambulatorium: Nombre de consultation	1610	2348	2730	3282	4343	5489	6065
Clinique de jour: Nombre de cas	–	17	28	50	66	69	115
Clinique de jour: Journées-malades	–	572	856	1361	1897	2420	2456

\*\*\*) les chiffres pour l'an 2001 sont provisoires

\*) y compris psychogériatrie dès fin mai 2001

## CENTRE VALAISAN DE PNEUMOLOGIE (CVP)

### Centre Valaisan de Pneumologie (CVP)

#### CVP, établissement spécialisé en pneumologie et chirurgie thoracique

Les prestations médicales spécialisées suivantes ont été fournies dans le domaine pneumologique et en chirurgie thoracique :

– Chirurgie thoracique	46
– Thoracoscopies	36
– Ponctions pleurales	34
– Bronchoscopies	143
– Polysomnographies	225
– Oxymétries nocturnes	460
– Spirométries	3276
– Volumes pulmonaires	225
– Ergométries respiratoires ou cardiaques	356
– Pléthysmographies	1021

Le 18 décembre 2001, une réunion s'est déroulée avec la Direction des Hôpitaux Universitaires Genevois (HUG) afin de faire un bilan de la convention cadre conclue entre le Département de la Santé du canton de Genève et le DSSE. Les résultats sont intéressants. Le travail en réseau entre un établissement hospitalier valaisan et les spécialistes universitaires est fructueux pour notre canton. La chirurgie thoracique effectuée en Valais par l'équipe de l'Université de Genève a fait l'objet, entre autres, d'une étude prospective en comparaison avec les HUG. Complications, mortalité sont tout à fait comparables. Plus important : sur l'un et l'autre sites hospitaliers, on assiste en 10 ans à une amélioration qualitative de la chirurgie offerte à la population. Dans le domaine pneumologique, l'un et l'autre cantons coordonnent les soins à domicile par une formation commune professionnelle non seulement hospitalière mais de leur Ligue Pulmonaire respective. A nouveau, cette approche est efficace et pertinente : actuellement, le nombre de malades bénéficiant d'une assistance ventilatoire à domicile croît de façon quasi exponentielle. Il y a urgence, non seulement à former le personnel mais à améliorer l'efficacité de ces soins afin d'en contrôler les coûts et la qualité. Ces exemples démontrent que le développement de réseaux de soins, qu'ils soient interhospitaliers ou ambulatoires, est réalisable tout en répondant aux exigences de la LAMal. De plus, de nombreuses publications scientifiques en sont issues, ce qui stimule

les équipes de soins concourant à leur épanouissement et à l'amélioration des prestations aux malades. Cette dynamique devrait s'étendre vers d'autres domaines et d'autres cantons romands.

#### CVP, établissement hospitalier de réadaptation

L'équipe de physiothérapie et d'ergothérapie améliore ses prestations en développant un interface d'évaluation des soins en collaboration avec médecins et infirmières. Il n'y a pas de médecine réaliste et efficace sans cette collaboration. De son côté, le personnel développe du matériel pédagogique pour les malades pulmonaires en collaboration étroite avec la Ligue Valaisanne contre les Maladies Pulmonaires et pour la Prévention. L'éducation thérapeutique prônée par l'Organisation Mondiale de la Santé fait son chemin : il s'agit de responsabiliser les malades, de les soutenir et de les autonomiser au sein de leur propre environnement. C'est un paradigme de ce nouveau millénaire : comme dans l'exemple de la ventilation à domicile, techniques et communications médicales évoluent à grande vitesse; les hôpitaux quittent leur concept statique de château médiéval pour mieux répondre aux besoins de santé de la population. Le CVP, établissement cantonal, se doit de participer activement à ce mouvement.

La mise en réseau stimulée par le Département de la Santé de plusieurs cantons n'est pas une théorie à la mode mais une nécessité. Un dernier exemple le démontrera : par ce travail en réseau, nous n'avons en Valais que 3 % d'hospitalisation hors canton dans le domaine respiratoire, malgré la morbidité importante des maladies pulmonaires et le développement récent de la transplantation pulmonaire. Ceci représente pour le budget du Valais d'importantes économies annuelles.

#### Autres activités

Le congrès médical Quadrimed organisé par les cliniques Genevoise, Lucernoise, Bernoise et le CVP atteint une stature nationale. Ouvert par le Chef du Département, il a rassemblé plus de 600 médecins de Suisse au Centre de Congrès le Régent. Là aussi, un concept orientant résolument la médecine vers la transmission des connaissances scientifiques qui répondent aux besoins profonds, non seulement des hôpitaux mais des praticiens, semble rencontrer un important succès.

Le Centre Valaisan de Pneumologie continue de participer à la dynamique scientifique de notre pays. En collaboration avec la Clinique Lucernoise, nous relançons localement l'étude du Fonds National sur la Pollution de l'Air et les Maladies Respiratoires (SAPALDIA).

Comme à Davos, nous bénéficions de l'expérience centenaire des cliniques pneumologiques d'altitude afin de développer des synergies bénéfiques pour le canton du Valais.

### Statistiques d'occupation 2001

Lits disponibles	75
Nombre de patients	1581
Journées-malades	27'664
Durée moyenne de séjour	17

## ÉTABLISSEMENT MÉDICO-ÉDUCATIF DE LA CASTALIE

Le centre médico-éducatif La Castalie, dont la mission est d'accueillir des personnes vivant avec un handicap mental ou un poly-handicap, comptait au 31.12.2001 un effectif de 166 pensionnaires. Par rapport à l'année précédente, l'effectif reste stable, mais l'on note une sensible augmentation des demandes de placement pour enfants. La proportion actuelle enfants / adultes s'élève en effet à 41/59% alors qu'elle était de 32/68 % en 1994.

Compte tenu des admissions et sorties enregistrées, le nombre de placements effectués dans l'année totalise 183 personnes, soit 78 enfants (43%) et 105 adultes (57%). Par rapport à l'internat, les demandes de prise en charge en externat et à temps partiel prennent de plus en plus d'importance (29%), notamment au niveau des enfants où la proportion externat / internat est de 45/55%. Avec cet effectif le taux d'occupation des unités est maximal, soit 103 % dans le home et les ateliers et 92 % dans les classes et unités pédo-éducatives.

Au niveau diagnostique, les causes prénatales concernent le 55,5% des cas, les causes périnatales le 14,5%, les causes postnatales le 6% et les causes indéterminées le 24%. En plus du handicap mental, la plupart de ces personnes présente un grave handicap physique, une épilepsie ou des troubles du comportement.

En ce qui concerne les prises en charge, chaque personne a pu bénéficier d'un programme éducatif individualisé fondé sur une approche pluridisciplinaire des besoins. Au niveau des enfants, 52 ont ainsi pu suivre une formation scolaire spéciale dans nos classes et 17 jeunes une formation au travail dans notre structure 18-23 ans. Au niveau des adultes, où les handicaps sont plus lourds, 62 ont eu une occupation régulière en atelier. Quant aux 42 personnes, enfants ou adultes, dont les handicaps empêchent toute formation scolaire ou travail en atelier, elles ont bénéficié d'une prise en charge plus globale centrée sur les soins, les stimulations basales et la socialisation. Dix personnes ont en outre fait un séjour temporaire ou un stage d'orientation. Notons enfin que 76 personnes ont reçu de la physiothérapie, 73 de l'ergothérapie, 21 de la psychothérapie, 32 de la psychomotricité, 31 de la logopédie et 51 de la musicothérapie.

En ambulatoire, 5 enfants de la région ont bénéficié de physiothérapie et 6 ont été suivis dans le cadre du Jardin d'enfants thérapeutique de la Tonkinelle à Monthey.

Quant aux investissements, la priorité a été donnée cette année à la réfection de la toiture du 2<sup>e</sup> module de La Cordée abritant des locaux d'ateliers. De plus, une commande d'avant-projet a été faite pour la construction d'un bâtiment d'ateliers.

### Age des pensionnaires / Alter der betreuten Personen (au/am 31.12.2001)

	M/M	F/W	Total
00 - 05 ans / Jahre	5	6	11
06 - 11 ans / Jahre	13	8	21
12 - 17 ans / Jahre	20	10	30
18 - 23 ans / Jahre	21	12	33
24 ans et plus / 24 Jahre und mehr	38	33	71
<b>Total</b>	<b>97</b>	<b>69</b>	<b>166</b>

## SERVICE DE L'ACTION SOCIALE

### AIDE SOCIALE

Dans les derniers mois de l'année, le Service et le Département ont pris un certain nombre de mesures visant à renforcer la collaboration inter-institutionnelle et à engager une réflexion sur les possibilités de simplifier les mécanismes de répartition financière entre collectivités publiques.

Afin de faciliter les relations entre partenaires publics et privés et de préparer au mieux la gestion des problèmes qui ne manqueront pas de survenir avec la mise en vigueur des accords bilatéraux, la gestion de quelques problèmes spécifiques a été centralisée au Service de l'action sociale, sur la base de procédures simplifiées. Il s'agit notamment du règlement des problèmes de contentieux liés à l'insolvabilité du débiteur pour les assurances maladie, les transports et sauvetages, ainsi que les hospitalisations de personnes sans assurance.

### Formation professionnelle

La formation professionnelle a aussi été l'une des préoccupations importantes du Département. L'ouverture avec 1 classe à Viège et 3 classes à Châteauneuf d'une formation en tronc commun de gestionnaire en économie familiale, d'aide familiale et d'assistante en soins aboutissant à un CFC a été un franc succès, le nombre de candidatures dépassant les places disponibles.

Ce projet complète celui la création d'un établissement valaisan regroupant l'Ecole valaisanne de soins infirmiers, le Centre de formation pédagogique et sociale et l'Ecole de physiothérapie de Loèche-les-Bains appelées à entrer dans le cadre de la HES santé-social romande. Dès le 01.06.2001, la Direction du Service de l'action sociale a assumé le leadership de ce projet, à savoir la responsabilité de la conduite opérationnelle et logistique du dossier HES et des tâches liées à la réorganisation des formations sanitaires et sociales découlant du transfert de la responsabilité de ces formations à l'OFFT.

### SECTEUR REQUERANTS D'ASILE

En 2001, 770 demandeurs d'asile ont été attribués par la Confédération à notre canton. L'augmentation, par rapport à l'année précédente, est de l'ordre de 17.92%. 291 personnes sont hébergées dans les 5 foyers d'accueil du canton et 1942 dans des appartements ou studios répartis dans quelques 56 localités du canton.

54% des candidats réfugiés proviennent de l'Europe de l'est, 32% de l'Afrique, 12 % de l'Asie et 2% de l'Amérique centrale, ce qui représente 59 nationalités.

Les familles constituent le 63% des requérants d'asile. On dénombre 934 enfants et adolescents. 428 personnes ont un emploi, soit le 33% des requérants d'asile en âge d'activité.

L'amélioration des structures d'hébergement collectif de base, la gestion optimale des forfaits versés par la Confédération, le maintien de la prise en charge sociale et financière des requérants de même que l'intensification des programmes d'occupation et de formation visant le retour ont été nos principales préoccupations durant cette année.

Les objectifs 2002 sont notamment :

La reconstruction du centre de formation pour requérants d'asile de Vétroz, détruit par un incendie

La création d'une bourse de l'emploi pour demandeurs d'asile

Le maintien de la qualité de l'accueil et de l'hébergement des requérants d'asile

L'amélioration et l'augmentation des programmes d'occupation destinés aux femmes

L'analyse des conséquences financières découlant du nouveau projet de révision de la loi sur l'asile, visant notamment l'introduction d'incitations institutionnelles et financières par un nouveau modèle de financement.

## OFFICE DE COORDINATION POUR PERSONNES ÂGÉES ET HANDICAPÉES

### Champ d'activité

- favoriser l'intégration sociale et professionnelle
- mettre en place des structures d'hébergement et d'occupation pour les personnes handicapées qui nécessitent un milieu protégé
- coordonner l'action des institutions privées et publiques
- collaboration avec l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS)

### Emploi semi-protégé

L'emploi semi-protégé permet à des personnes handicapées de se préparer à une intégration ou une réintégration professionnelle en exerçant une activité professionnelle dans le cadre de l'Administration cantonale.

	01.01.2001	Engagements	Départs	31.12.2001
Nombre d'employés	24	12	13	23

### Maintien à domicile

Pour favoriser leur maintien à domicile, des aides financières ont été accordées à 129 personnes handicapées.

Au cours des dernières années, cette mesure est de plus en plus utilisée. A cet égard, l'évolution des dépenses annuelles est significative :

Année	Dépenses annuelles
1998	280'000.00
1999	387'000.00
2000	538'000.00
2001	834'000.00

### Institutions

Le canton octroie aux institutions avec lesquelles il a conclu une convention des subventions aux frais d'exploitation et d'investissement.

Les changements qui interviennent au niveau des assurances sociales, en particulier dans le domaine de l'assurance invalidité, ont

des incidences au niveau cantonal en ce qui concerne les modalités de subventionnement, les contrats de prestations et le contrôle de la qualité.

Les projets de construction ou d'agrandissement des institutions sont tous réalisés dans le cadre de la planification cantonale des besoins 2001-2003 approuvée par le Conseil d'Etat et par l'OFAS.

- Hébergement	763 places autorisées
- Occupation	1052 places autorisées

Placements hors canton	31.12.1999	31.12.2000	31.12.2001
Nombre de personnes handicapées	44	41	38

## OFFICE DE RECOUVREMENTS ET DES AVANCES DE PENSIONS ALIMENTAIRES

Le nombre de dossiers à traiter a encore augmenté. Le montant des pensions alimentaires avancé en 2001 aux personnes bénéficiaires a toutefois diminué par rapport à l'année 2000. Cette diminution peut s'expliquer par une situation économique plus favorable que les années précédentes.

Concernant le recouvrement des contributions d'entretien, l'Office, grâce à son intervention, a pu encaisser le montant de fr. 4'602'634,90.

	2000	2001
<b>Nombre de dossiers</b>		
Ouverts	2'140	2'226
<b>Recouvrement</b>		
Montants recouverts	4'620'151.20	4'602'634.90
<b>Avances</b>		
Montants avancés	1'882'291.30	1'640'508.30
Montants récupérés	833'439.91	832'038.35
<b>Aide sociale</b>		
Montants versés	164'549.-	93'891.80
Montants récupérés	31'562.45	34'519.-
<b>Frais</b>		
Montants avancés	120'080.95	107'373.20
Montants récupérés	61'794.50	48'161.55

## CAISSE CANTONALE DE COMPENSATION

La Caisse cantonale de compensation AVS est un **établissement autonome de droit public** créé en vertu de l'article 61 de la loi fédérale sur l'AVS et de l'article 1er de la loi d'application cantonale (LALAVS). La Caisse cantonale de compensation est chargée de l'application de **plusieurs lois fédérales** concernant les assurances sociales et de **diverses tâches cantonales** autorisées par la Confédération en vertu des articles 63, alinéa 3 LAVS et 131, alinéa 2 RAVS. Pour l'exécution des tâches cantonales, le canton verse à la Caisse cantonale de compensation des indemnités pour frais de gestion.

### RAPPORT D'ACTIVITÉ

#### Assurance-vieillesse et survivants (AVS) et assurance-invalidité (AI)

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2001, les rentes de couples n'existent plus en matière AVS/AI. Elles ont été remplacées par des rentes individuelles. Les nouvelles dispositions en matière de perception et d'encaissement des cotisations ont été mises en application, non sans provoquer quelques difficultés de compréhension de la part des cotisants.

#### Allocations pour perte de gain en faveur des personnes servant dans l'armée ou dans la protection civile (APG)

La Caisse de compensation verse des allocations pour perte de gain en faveur des personnes servant dans l'armée, dans la protection civile ou suivant les cours de Jeunesse & Sport.

#### Assurance-chômage obligatoire (AC)

La Caisse de compensation se limite à la perception des cotisations AC auprès de ses affiliés, simultanément avec les autres assurances sociales qu'elle gère.

#### Prévoyance professionnelle (LPP) Assurance-accidents (LAA)

La Caisse cantonale de compensation participe au contrôle de l'obligation des employeurs d'assurer leur personnel conformément à la LPP et à la LAA.

#### Prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI (PC)

Rubriques	Nombre de cas au		Variations	
	31.12.2000	31.12.2001	absolu	%
Cas AVS	2'569	2'498	- 71	- 2.8 %
Cas AI	1'574	1'741	+ 167	+10.6 %
Total	4'143	4'239	+ 96	+ 2.3 %

Le nombre de bénéficiaires AVS vivant à domicile a diminué légèrement, en revanche le nombre de bénéficiaires AI vivant à domicile a fortement augmenté. Pour la première fois le total des PC AI versées dépasse celui des PC AVS.

#### Allocations complémentaires cantonales (ACC)

Les allocations complémentaires cantonales apportent une aide financière supplémentaire aux assurés, généralement lorsque les prestations complémentaires et les autres revenus ne couvrent pas tous les besoins.

Rubriques	Nombre de cas		Prestations	
	31.12.2000	31.12.2001	2000	2001
Cas AVS	36	22	136 400.--	140 024.--
Cas AI	80	4	91 952.--	32 136.--
Total	116	26	228 352.--	172 160.--

#### Allocations familiales fédérales

Il n'y a pas eu de modification de la législation fédérale concernant les allocations familiales versées aux salariés agricoles et aux petits paysans.

#### Service cantonal des allocations familiales (SCAF)

Le peuple valaisan a accepté le 23 septembre 2001 la révision du régime des allocations familiales. Le SCAF a ensuite proposé au Conseil d'Etat l'adaptation du RAVS et le nouveau règlement sur le fonds de surcompensation.

**Allocations familiales aux salariés agricoles - Allocations familiales aux personnes sans activité lucrative - Allocations familiales aux salariés responsables d'une famille monoparentale**

Les prestations allouées sont en augmentation par rapport à l'année 2000.

#### Fonds cantonal pour la famille

L'allocation de ménage versée aux personnes seules ou couples disposant d'un revenu modeste, avec charge d'enfants, domiciliés dans le canton s'élève à Fr. 1 260.--.

#### Allocations familiales aux agriculteurs indépendants (AFI)

Les compléments versés aux agriculteurs indépendants ont enregistré une légère augmentation par rapport à l'année 2000.

#### Subventions aux primes d'assurance-maladie

La Caisse de compensation assume la gestion administrative des subventions qui se sont élevées à près de 122 millions de francs pour l'année 2001.

## CONCLUSION

Le tableau ci-dessous indique les cotisations encaissées et les prestations allouées en 2000 et 2001.

Cotisations encaissées en CHF			Prestations versées en CHF		
	2000	2001		2000	2001
AVS/AI/APG	294 047 625.–	326 338 140.–	AVS	532 079 350.–	565 362 449.–
AC	72 731 224.–	79 735 900.–	AI	154 156 325.–	163 893 210.–
AF fédérale	1 442 737.–	1 577 847.–	APG	11 699 439.–	11 263 164.–
AFI	1 474 704.–	1 502 636.–	PC AVS/AI	40 469 458.–	43 050 822.–
Fonds pour la famille	8 600 842.–	8 942 781.–	ACC AVS/AI	228 352.–	172 340.–
			AF fédérales	4 741 076.–	5 163 506.–
			AF cantonales	3 291 832.–	3 508 533.–
			Fonds pour la famille	8 082 900.–	9 423 540.–
			Subventions primes d'assurance-maladie	122 000 000.–	122 000 000.–
<b>Total</b>	<b>378 297 132.–</b>	<b>418 097 304.–</b>	<b>Total</b>	<b>876 748 732.–</b>	<b>923 837 564.–</b>
<b>Variation</b>		<b>+10.5%</b>	<b>Variation</b>		<b>+ 5.4%</b>

L'AVS, l'AI et les Prestations complémentaires AVS/AI enregistrent des accroissements de dépenses significatifs, résultant à la fois du vieillissement de la population et de la situation économique des rentiers. 2001 a été une année excellente sur le plan des cotisations encaissées.

## SERVICE SOCIAL DE PROTECTION DES TRAVAILLEURS

Ce rapport fait état des activités du service en 2001. Les données chiffrées qui y figurent permettent d'appréhender les résultats mesurables obtenus. Ces chiffres ne tiennent toutefois pas compte de l'intégralité du temps passé aux tâches annexes et connexes telles que les séances de commission, les réunions avec les partenaires sociaux et le traitement d'informations sollicitées par de multiples interlocuteurs.

## INSPECTION DU TRAVAIL

### Sécurité / Santé

Approbations / Autorisations	Nbre	Apports financiers
Approbations de plans d'entreprises non industrielles	139	—
Approbations de plans d'entreprises industrielles	44	Fr. 11'350.–
Autorisations d'exploiter des installations industrielles	52	Fr. 8'400.–
Autorisations de récipients sous pression	114	Fr. 12'350.–
<b>TOTAL</b>	<b>349</b>	<b>Fr. 32'100.–</b>

Inspections	Nbre	Apports financiers
Entreprises industrielles	69	CFST
Entreprises non industrielles	106	
<b>TOTAL</b>	<b>175</b>	<b>Fr. 173'025.–</b>

## OPAM

Entreprises	Objet	Motif
<u>Dossiers clos :</u>		
Chemedica	Dépôt de solvant	Rapport succinct
Orgamol	Halle de production HP11	Rapport succinct
Lonza	Stockage, LPG	Etude de risque
Lonza	Ammonsalpeter	Rapport succinct
Lonza	Benzinspaltanlage	Rapport succinct

<u>Dossiers traités :</u>		
AS Montana	Patinoire d'Ycoor	Rapport succinct
Commune de Sierre	Patinoire de Graben	Rapport succinct
CFF	Ligne du Simplon	Plan d'intervention
Lonza	MDN, Dionil, CSI	Rapport succinct
Lonza	Ammoniac	Etude de risque
Tamoil	Raffinerie	Rapport succinct
Alp Transit AG	Arrêt d'urgence Rarogne	Plan d'intervention

## Conditions de travail

### Permis délivrés sur la base de la loi fédérale du travail

Type de permis	Nbre	Type de permis	Nbre
Permis de travail temporaire de nuit	48	Permis de travail temporaire du dimanche	100
Permis de travail à trois équipes ou davantage	2	Permis de travail continu	3
		<b>TOTAL</b>	<b>153</b>

Depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur le travail, il n'est plus nécessaire de requérir un permis pour le travail en deux équipes ni pour le déplacement des limites du travail de jour. Les permis réguliers et périodiques de travail de nuit et du dimanche sont désormais délivrés par le seco.

### Permis délivrés pour l'occupation de jeunes gens de plus de 14 ans

Type de permis	Nbre	Type de permis	Nbre
Période de vacances scolaires	6	Formation professionnelle –15 ans	21
Travail de nuit dès 16 ans à des fins de formation professionnelle	3	Travail du dimanche indispensable à la formation professionnelle	3
		<b>TOTAL</b>	<b>33</b>

### Temps de travail et de repos des chauffeurs professionnels

Contrôles	Nbre	Dénonciations	Nbre
Entreprises contrôlées	120	P.V. de dénonciation	105
Chauffeurs contrôlés	560	Entreprises dénoncées	53

### Marchés publics

Listes permanentes	Nbre	Organisations et entreprises	Nbre
Entreprises inscrites	985	Branches et organisations professionnelles	173
Bureaux inscrits	497		
Demandes d'inscriptions traitées	143		
Entreprises et bureaux radiés	19		
Recours (retiré après échange d'écritures)	1		

Un nouveau registre pour les paysagistes a été créé. La liste des adjudicateurs opérant dans les secteurs de l'eau, de l'énergie, des transports et des télécommunications figure désormais sur Internet.

### Conventions collectives (CCT) et contrats-types de travail (CTT)

Durant cette année, les huit contrats-types de travail que compte le Valais ont fait l'objet de modifications par voie d'arrêtés. Les conventions collectives des garages, de la pharmacie et celle fixant les exigences minimales pour les travailleurs et employeurs des professions du bois, de la plâtrerie-peinture et de la métallurgie en matière de prévoyance professionnelle ont fait l'objet d'une extension.

### Prévention de la santé au travail

150 participants se sont inscrits à nos 5 séminaires : loi sur le travail, harcèlement sur le lieu de travail, troubles musculo-squelettiques, aménagement des horaires de travail, la santé au travail en tant que concept fondamental de prévention dans l'entreprise.

## CONFLITS DU TRAVAIL

### Conflits individuels

Haut-Valais	Valais central	Bas-Valais	Hors canton	TOTAL du travail	Auprès du Tribunal d'instruction	En cours
150	261	154	106	671	52	91

Le nombre des conflits enregistrés en 2001 par rapport à l'année 2000 est parfaitement stable. Cependant, les renseignements prodigués au public sont en nette augmentation.

### Conflits collectifs

Entreprises concernées	Secteur	Décisions
Association des maîtres menuisiers et charpentiers du Haut-Valais	Bois	Recommandations OCC non accepté

## TRIBUNAL DU TRAVAIL

	Nbre de séances	Judicata notifiés	Jugements complets notifiés	Décisions de classement	Nbre d'appels	Recours au TF
Cour de langue allemand	19	15	12	20	1	1
Cour de langue française	30,5	54	34	21	6	1

## COMMISSION CANTONALE DE RECOURS EN MATIÈRE DE CHÔMAGE

### Etat des dossiers

Dossiers reportés 502	Dossiers enregistrés 315	Dossiers à reporter 558
--------------------------	-----------------------------	----------------------------

### Activité de la Commission

Nbre de séances 19	Dossiers traités 272	Décisions notifiées 277	Recours au TFA 19
-----------------------	-------------------------	----------------------------	----------------------

Les rapports détaillés d'activité du Tribunal du travail et de la Commission cantonale de recours en matière de chômage ont été remis à la Commission de Justice du Grand Conseil.

## SERVICE VÉTÉRINAIRE

Dans le cadre de l'exécution de nos tâches générales et spécifiques, basées sur les législations fédérales et cantonales, notre activité, pendant l'année 2001, s'est présentée de la manière suivante:

### I. LUTTE CONTRE LES ÉPIZOOTIES

#### - IBR/IPV & Leucose bovine enzootique

Dans le cadre de la campagne annuelle de surveillance, et compte tenu de la situation épizootique toujours favorable, -237- échantillons sanguins ont été prélevés pour -21- exploitations bovines (2000: 305). Toutes les analyses ont donné un résultat négatif.

#### - Encephalopathie spongiforme bovine (ESB)

«Maladie de la vache folle»

En 2001, lors de la campagne du test «Prionics AG», un cas d'ESB a été déclaré positif, lors d'abattages normaux, à l'abattoir de Martigny. Ce premier cas, en ce qui concerne les abattages normaux, porte à «-14-» le nombre de cas déjà constaté dans notre Canton. La surveillance des abattages normaux est effectuée par sondage, selon L'Office vétérinaire fédéral. En outre, lors d'animaux pèris (bovins et abattages sanitaires urgents) des contrôles relatifs à «l'ESB» sont également entrepris.

#### - Fièvre aphteuse

Compte tenu de la situation épizootique défavorable en Grande-Bretagne, aux Pays-Bas et en France, tous les combats de reines du printemps 2001 ainsi que plusieurs expositions d'animaux ont été annulés. Du fait du danger de cette épizootie hautement contagieuse, un groupe d'intervention pour lutter contre les épizooties a été décidé par le Conseil d'Etat et mis en place. De plus, diverses mesures de prophylaxie ont été prises aux frontières. Nous avons également orienté les milieux concernés (agriculteurs et propriétaires de café-restaurant) relatifs aux déchets de cuisine (lavures) et restes de repas.

#### - Assainissement CAE - Brucellose ovine et caprine

Notre canton est reconnu comme officiellement libre de la «CAE - maladie des chèvres». 3396 chèvres ont été contrôlées sur le virus de la CAE. Le nombre de chèvres positives se monte à -11-. Les exploitations concernées ont été mises sous séquestre et les bêtes positives ont dû être éliminées.

Dans le cadre de la campagne Brucellose ovine et caprine, 2152 animaux ont été soumis à ce contrôle; tous se sont révélés négatifs.

#### - Elimination des déchets animaux

En 2001, tous les déchets d'animaux (boucheries et cadavres) sont amenés et pris en charge par l'usine d'extraction GZM de Lyss. De janvier 2001 à novembre 2001, ce sont 404'937 kg de déchets qui ont été amenés à Lyss, pour élimination.

#### - Commerce de bétail

Notre Service a délivré 91 patentes de marchands de bétail.

### II. HYGIÈNE ET CONTRÔLE DES VIANDES

Des nouveaux contrôleurs des viandes non-vétérinaires (2) ont suivi un cours pour l'hygiène des viandes.

Pour l'année 2000 (*dernière statistique*), le nombre d'animaux abattus se monte à 14'050 unités (*abattages ordinaires: 13'873, dont bovins: 4735, moutons: 7350, chèvres: 404, porcs: 1287 et autres: 97; abattages d'urgences: 177*).

### III. PROTECTION DES ANIMAUX

Dans le domaine des animaux, le bien-être des animaux et leur protection est, selon la législation sur la protection des animaux, venu un élément très important. Dans ce but, des exigences et des prestations écologiques requises ont augmenté considérablement les contrôles (paiements directs).

De 1992 à 2000, -27- candidats ont obtenu le certificat de capacité de gardien d'animaux.

D'autre part et conformément à la législation en vigueur, des

contrôles de détentions d'animaux sauvages (professionnels et particuliers) ont été également effectués.

## SERVICE DE L'ÉNERGIE

Les activités du Service de l'énergie se répartissent dans les domaines suivants:

- l'utilisation rationnelle de l'énergie / les énergies renouvelables
- la distribution et l'approvisionnement en énergie
- l'information / la formation initiale et permanente/ le conseil

et sont définies en grande partie par la loi sur les économies d'énergie du 11 mars 1987.

Dans le cadre de son activité, le Service de l'énergie dispense aux communes, aux services cantonaux et aux tiers des informations sur des questions liées à l'énergie. Il élabore pour le Conseil d'Etat et le Chef du Département des prises de position dans les domaines mentionnés ci-dessus.

Sur le plan fédéral a été lancé le programme d'action SuisseEnergie. Un objectif majeur de ce programme est la réduction d'ici 2010 de 15% de la consommation des combustibles fossiles et de 8% de la consommation de carburants.

### Utilisation rationnelle de l'énergie / Energies renouvelables

La responsabilité de l'application des mesures d'économie d'énergie dans le domaine du bâtiment échoit aux communes.

Dans le cadre du projet «Utilisation rationnelle de l'énergie dans les hôpitaux» les sites de Monthey, Martigny, Sion, Gravelone, Sierre, Brigue sont analysés et leurs consommations stabilisées ou abaissées (Monthey, Rheumaklinik, Martigny, Gravelone). La campagne s'est étendue à l'hôpital de Viège. Depuis 1996, l'économie d'énergie thermique et électrique a progressé pour atteindre 4'400'000 kWh par année.

Dans le cadre du projet «Tunnels routiers», les installations routières du canton sont également analysées. Depuis 1994, l'économie d'énergie électrique dans les tunnels et les installations a progressé pour atteindre 900'000 kWh/an (130'000Fr./an). En collaboration avec le Forum de l'air et SuisseEnergie, des cours d'éco-conduite ont été proposés et suivis par près de 100 conducteurs de poids lourds ou véhicules légers venant de l'Etat ou du secteur privé.

Le programme de subvention à l'énergie solaire a connu 70 demandes en 2001. Depuis le début du programme au printemps 2000, 94 installations représentant 1330 m2 ont été réalisées.

Après la fin prématurée du programme fédéral «Lothar» de soutien à l'énergie du bois, le canton du Valais a élaboré et lancé son propre programme de promotion du bois énergie. Depuis juin 2001, 72 demandes ont été enregistrées et 34 installations ont été réalisées jusqu'à fin 2001. Le programme de promotion du bois a ainsi constitué une poussée à l'investissement.

### Stratégie MINERGIE

Le service de l'énergie a poursuivi sa stratégie MINERGIE. Les mesures de promotion fixées dans le décret MINERGIE de mai 1999 ont aidé à motiver des maîtres d'oeuvre à construire selon ce standard de qualité.

Le service participe activement au développement de standards pour d'autres catégories de bâtiments en collaboration avec l'association MINERGIE et les autres cantons.

37 labels ont été distribués en 2001 par le service. Au total, 96 labels ont été octroyés par le service de l'énergie, dont 55 des constructions correspondantes sont terminées et 32 sont en travaux.

En février 2001 fut organisée la première journée portes ouvertes dans le Valais romand, à Venthône. En septembre a suivi une journée portes ouvertes à Saas Fee pour les premiers bâtiments MINERGIE du canton comprenant plusieurs logements. St. Nicolas inaugura

en décembre la première école valaisanne rénovée selon le standard MINERGIE. En été a commencé la construction de l'école d'informatique à Sierre. Ce bâtiment, avec ses 12'000 m2 est le plus grand chantier MINERGIE du canton.

La BCV a lancé le crédit MINERGIE après une série de présentations du standard aux clients et employés de la banque au cours du printemps.

La présence dans la presse a été renforcée par une campagne publicitaire de longue haleine. En outre, MINERGIE a bénéficié de plusieurs articles dans la presse de l'ensemble du canton.

Une exposition a trouvé place dans le hall d'entrée du bâtiment de Rhône FM.

### Information / Formation initiale et permanente

Divers cours/séminaires ont été organisés ou cofinancés (physique du bâtiment, technique des pompes à chaleur, standard MINERGIE, énergie du bois, etc). Au printemps, deux séminaires furent organisés à l'école d'ingénieurs traitant de l'aération, des matériaux de construction et des pièges à éviter. En outre, sur demande d'une association professionnelle a été organisé un cours sur la constitution d'un dossier MINERGIE. Un séminaire sur les installations techniques dans un bâtiment MINERGIE fut organisé à Viège en avril. En octobre, en collaboration avec la BCV, a été donné un séminaire pour les maîtres d'œuvre intéressés à construire selon le standard MINERGIE.

Le magazine «Energie Environnement» est publié bisannuellement par les cantons romands. Une information sur l'utilisation rationnelle de l'énergie est publiée quotidiennement dans la presse locale. En collaboration avec le service de l'enseignement, l'action de sensibilisation à l'utilisation rationnelle de l'énergie se poursuit dans plus de 70 classes primaires du Valais romand. Une action pilote mise sur pieds avec le Forum de l'air en vue d'étendre cette campagne de sensibilisation aux cycles d'orientation, aux écoles professionnelles et aux collèges a démarré. Une action de sensibilisation des jeunes à l'énergie solaire et à l'emploi rationnel de l'énergie sous forme de camp solaire a été organisée à St-Léonard. Dans le même but, des passeports vacances suivis par 200 enfants eurent lieu en été.

### Conseil aux communes

Les communes participant au projet «L'énergie dans la cité» soutiennent une politique énergétique progressiste avec des projets exemplaires. Viège est venu rejoindre Brigue, Loèche et Sion comme «Cités de l'énergie». Les communes de Naters, Saas Fee, Conthey et Sierre se sont engagées dans la démarche conduisant à l'obtention du label.

### Loi sur le marché de l'électricité (LME)

Un référendum a abouti contre la LME qui avait été adoptée par le Parlement fédéral en session de décembre 2000. La votation populaire prévue en décembre 2001 a été repoussée en septembre 2002. Le projet d'ordonnance d'application de la LME a été envoyé pour consultation. Il est constaté qu'en général la densité de la réglementation dans l'ordonnance est considérée comme trop élevée. L'ouverture du marché de l'électricité va, dans un premier temps, conduire à une concentration dans le secteur de la distribution d'électricité. Il faudrait cependant faire attention à ce que l'application de la LME et de son ordonnance reste possible également pour de petites entreprises performantes. Au niveau cantonal, la problématique est discutée au sein d'un groupe de travail dans lequel sont représentés les distributeurs valaisans d'électricité, les producteurs, ainsi que les Forces motrices valaisannes.



## Travaux généraux

- Préavis sur les règlements communaux concernant la distribution d'électricité, la tarification, l'aménagement du territoire et les constructions. Préavis à l'intention de la commission cantonale des constructions.
  - Collaboration avec Gazoduc SA et Transitgas SA pour l'approvisionnement en gaz du canton et exécution de consultations.
  - Participation dans la Délégation à la qualité de l'air et dans le Forum de l'air.
  - Collaboration avec l'École d'ingénieurs du Valais en qualité de conférencier ou d'expert.
  - Collaboration avec l'Office fédéral de l'énergie et les services cantonaux de l'énergie dans le cadre du programme SuisseEnergie. Dans le cadre de la Conférence gouvernementale des cantons alpins, collaboration dans les groupes de travail «Ouverture du marché de l'électricité».
- Collaboration avec le groupe de travail cantonal Energie.

# SERVICE DES FORCES HYDRAULIQUES

## LÉGISLATION

La Confédération a mis en consultation en 2001:

- un projet de loi fédérale sur le contrôle de la sécurité technique (LCST) et conjointement un nouveau projet de loi fédérale sur les ouvrages d'accumulation (LOA), tenant compte des critiques élevées contre le projet précédent de l'an 2000;
- un projet d'ordonnance fédérale sur le marché de l'électricité (OME) en application de la loi sur le marché de l'électricité (LME) acceptée par le parlement mais soumise au vote populaire à la suite d'un référendum.

## Aménagements hydroélectriques

**Conduites forcées/puits blindés:** A la suite de l'explosion du puits blindé de l'aménagement Cleuson-Dixence, un questionnaire technique a été rempli par toutes les sociétés exploitant des conduites forcées et puits blindés en Valais. Sur cette base, le Conseil d'Etat a mandaté la Commission paritaire d'experts (CPE) pour l'établissement d'un rapport sur la sécurité de ces installations. A la suite de cette étude terminée en octobre 2001, les résultats seront présentés lors d'une conférence de presse au cours du premier trimestre 2002.

Parallèlement à cette étude, le Conseil d'Etat a donné un autre mandat à un bureau d'ingénieurs spécialisé pour définir, d'une part, un modèle de simulation de rupture de conduites forcées/puits blindés et, d'autre part, analyser les dangers correspondants à différents scénarios de rupture de deux conduites forcées choisies dans le Haut-Valais et le Bas-Valais.

Le but final est de définir, si besoin est, en étroite collaboration avec les propriétaires d'aménagements hydroélectriques, une carte de dangers permettant d'appréhender le risque et les mesures éventuelles de réduction du risque résiduel pour quelques conduites forcées estimées comme potentiellement dangereuses. Une telle étude peut être comparée à ce qui se fait en matière de carte de dangers dans des régions avec des risques avalanches et des risques géologiques. Le risque zéro n'existe pas, mais le risque résiduel peut éventuellement être réduit par des mesures appropriées.

**Contribution des barrages lors la crue d'octobre 2000:** le DSSE a été chargé par l'office fédéral des eaux et de la géologie (OFEG) de coordonner la récolte des informations sur le comportement des aménagements hydroélectriques pendant la crue précitée. Un rapport de la Confédération est en phase finale de rédaction. Ses

conclusions devraient permettre de mieux comprendre les mécanismes d'une crue et ainsi de mieux se préparer pour les futures crues. Dans ce cadre, il a été constaté que les barrages ont réduit le débit de pointe (et par conséquent le niveau d'eau dans le Rhône) lors des trois dernières crues. Mesurée à Fully sur le Rhône lors des crues de 1987, 1993 et 2000, la réduction du débit conséquente aux barrages se situe entre 100-200 m<sup>3</sup>/s, ce qui correspond à une hauteur d'eau de 50 à 100 cm. Sans cette contribution, toute la plaine du Rhône entre Viège et Fully aurait souffert d'inondations beaucoup plus graves que celles constatées. Dans les années futures, on aspire encore, en collaboration des propriétaires d'aménagements hydroélectriques, à augmenter et améliorer la contribution des barrages.

## Etudes dans le domaine hydroélectrique:

- l'étude sur le potentiel de renouvellement/agrandissement d'aménagements hydroélectriques existant dans le canton du Valais est terminée. L'office fédéral des eaux et de la géologie (OFEG) a publié les résultats en juin 2001 et les a présentés officiellement à l'Association Valaisanne des Producteurs d'Energie Electrique (AVPEE). Cette étude constitue une référence utile pour les années qui viennent. Elle sera complétée en temps opportun par une étude relative au potentiel des nouveaux aménagements;
- le rapport sur le projet MINERVE (1ère phase) relative à la modélisation de la contribution des barrages valaisans pendant les crues du Rhône et de ses principaux affluents est terminé. Ses résultats concordent avec les observations faites lors des crues. La deuxième phase de ce projet prévoit entre autres d'introduire en temps réel les mesures hydrométéorologiques ainsi que les prévisions météorologiques dans le but de fournir de meilleures bases de décision à la CECA (cellule catastrophe). Ce modèle trouvera d'abord son utilisation dans le cadre du projet de la 3ème correction du Rhône.

## Aménagements traités

### Bas-Valais et Centre

*Chippis-Navisence:* la procédure d'approbation des nouvelles concessions communales pour les années 2004 à 2084 est en cours.

*Turbinage des eaux potables de Savièse:* la procédure amiable entre la commune et une opposante est en cours. Pour satisfaire aux exigences légales, des informations supplémentaires demandées à la commune et devraient permettre de conduire à son terme une procédure respectant les dispositions légales.

*Martigny-Bourg:* Le projet d'approbation des nouvelles concessions communales accordées aux Forces Motrices de Martigny-Bourg SA pour les années 2000 à 2080 sera soumis au Conseil d'Etat au début de l'année 2002. Une procédure d'approbation des plans d'une passe à poissons des Trappistes et de diverses autres améliorations écologiques sera effectuée dès l'entrée en force des nouvelles concessions.

*Mauvoisin:* projet approuvé de rehaussements de la prise d'eau et de la vidange de fond du barrage. Les travaux ont commencé comme prévu au printemps 2001.

*Les Toules/FGB:* le projet de confortement du barrage, en phase de procédure préliminaire, est toujours à l'étude.

*Lac de Taney/Vouvry:* la concession communale accordée à la Société Electrique du Bas-Valais (SEBV) pour les années 2000 à 2080 a été approuvée par le Conseil d'Etat et l'approbation des plans concernant les aménagements écologiques est en cours auprès du département.

*Torrent de Soi, Val-d'Illiez:* la concession communale a été approuvée par le Conseil d'Etat. La procédure d'approbation des plans est en cours.

## Haut-Valais

*Ernen-Mörel, GKW 2 et Gougra* : différents assainissements (bâti-  
ments, bassin de compensation) ont été approuvés par le départe-  
ment.

*KW Mittal + Klösterli, Gampel* : le projet de turbinage des eaux  
potables est toujours en cours de procédure en vue d'approbation par  
le Conseil d'Etat.

*Dala, Ackersand I et Illsee-Turtmann* : les projets des nouvelles conces-  
sions pour Dala et Ackersand 1 sont en fin de procédure d'enquête  
préliminaire (art. 8 OEIE) pour les études d'impact sur l'environnement  
et celui d'Illsee-Turtmann est en cours de procédure préliminaire (art.  
13 LFH-VS).

*Mattmark/KWM*: le rehaussement du déversoir de crues a été  
construit et mis en exploitation en septembre 2001. Avec cette  
construction, le bassin d'accumulation de Mattmark est devenu un  
ouvrage à but multiple (production d'électricité et protection contre  
les crues).

### Lignes électriques et postes de couplage

#### Lignes 380 kV

*Chamoson-Chippis*: l'étude d'un nouveau tracé est en cours.

*Chippis-Mörel*: les études préliminaires sont en cours.

*Mörel-Ulrichen* : la procédure pour l'enquête préliminaire a été  
ouverte.

#### Antennes de téléphonie mobile sur mâts HT

Deux prises de position pour approbation des plans: pour une  
antenne sur le pylône N° 30 de la ligne 220 kV «Stalden-Zermeig-  
gern» sur le territoire de la commune de Saas-Balen et une antenne  
sur le pylône N° 46 de la ligne 130 kV «Stalden- Z'Mut» sur le terri-  
toire de la commune de Täsch.  
Prise de position relative à l'autorisation d'installer une antenne de

communication mobile sur le pylône N° 52 de la ligne 220 kV «Grand  
St.Bernard» sur le territoire de la commune de Sembrancher.

### Activités particulières en 2001

#### • conseil/assistance/collaboration:

*poursuite du traitement* des demandes d'indemnités pour renon-  
ciation à l'utilisation de la force hydraulique en collaboration avec  
l'Office fédéral des eaux et de la géologie (OFEG, autorité de déci-  
sion) et l'Office fédéral de l'environnement, des forêts et du pay-  
sage (OFEP, autorité consultée): les contrats de protection relatifs  
aux Laggental, au Gredeschtal et au Bietsch- et Jolital sont signés  
et en force,

les projets Baltschiedertal et Oberaletsch sont en phase finale de  
procédure et devraient être approuvés en 2002,

le projet du Val de Réchy est toujours en procédure faute de  
consensus entre les communes concernées,

le projet Hautes Eaux d'Hérémece ne correspondant pas aux cri-  
tères de l'OCFH a été retiré par la commune.

#### • commission paritaire des experts:

une visite des installations de l'aménagement Illsee-Turtmann a été organisée dans le cadre de la  
procédure en cours concernant les nouvelles concessions pour  
2002 à 2082. L'aménagement de Gougra a été visité dans le cadre  
normal du travail de la Commission.

#### • collaborations interdisciplinaires:

le SFH a participé à des  
séances liées aux groupes de travail ou commissions interdiscipli-  
naires suivants: le groupe de travail CONSECRU, la commission  
fédérale de l'économie des eaux, la participation avec l'OFEG  
(autorité compétente) aux visites quinquennales des barrages de  
Griessee, Ferden, Zeuzier, Grande-Dixence et Emosson.

#### • contentieux:

l'augmentation de l'impôt spécial de 32.4 à 48  
fr/kW depuis mai 1997 a amené un contentieux relativement  
important toujours en cours par devant le Tribunal cantonal et  
dans un cas devant le Tribunal fédéral.

## PRODUCTION D'ELECTRICITE 2000-2001 (année hydrologique - production en GWh mio kWh)

Période	HIVER 1.10-31.3		ÉTÉ 1.4-30.9		ANNÉE 1.10-30.9	
	GWh	%	GWh	%	GWh	%
Type de centrales						
Centrales hydrauliques	4'640.891	44.0	5'914.564	56.0	10'555.454	100
Centrales thermiques	231.115	54.3	194.701	45.7	425.817	100
<b>TOTAL</b>	<b>4'872.006</b>	<b>44.4</b>	<b>6'109.265</b>	<b>55.6</b>	<b>10'981.271</b>	<b>100</b>

## COMPARAISON 1999-2000 / 2000-2001 - Production en GWh (mio kWh)

	1999-2000	2000-2001	Variation en %
<b>Centrales hydrauliques</b>			
Hiver	4'777.999	4'640.891	-2.9
Été	5'139.371	5'914.564	15.1
<b>Année</b>	<b>9'917.370</b>	<b>10'555.454</b>	<b>6.4</b>
<b>Centrales thermiques</b>			
Hiver	271.356	231.115	-14.8
Été	195.484	194.701	- 0.4
<b>Année</b>	<b>466.840</b>	<b>425.817</b>	<b>- 8.8</b>
<b>TOTAL</b>			
Hiver	5'049.355	4'872.006	-3.5
Été	5'334.855	6'109.265	14.5
<b>Année</b>	<b>10'384.210</b>	<b>10'981.271</b>	<b>5.7</b>

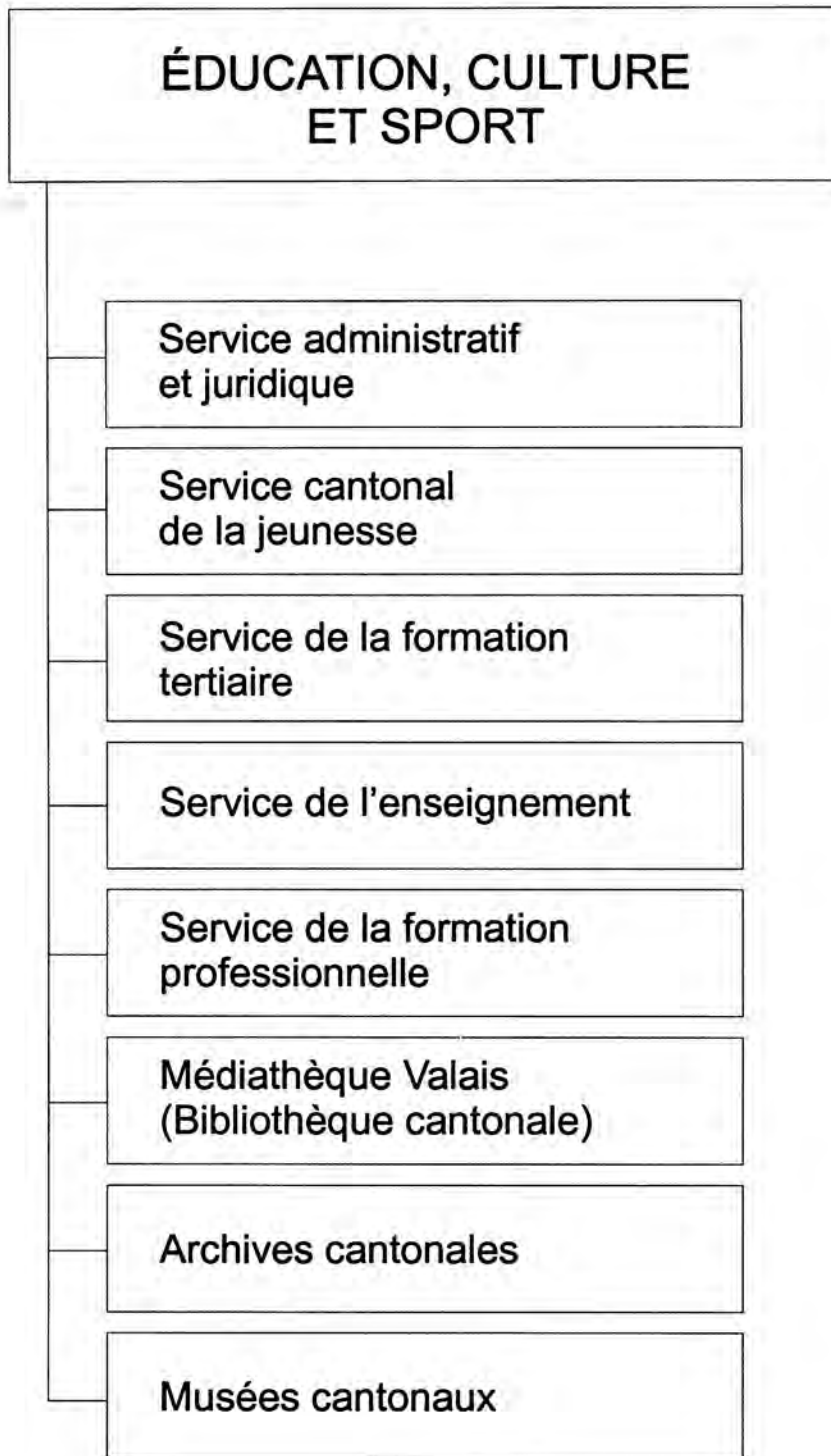


# **RAPPORT DU DÉPARTEMENT DE L'ÉDUCATION, DE LA CULTURE ET DU SPORT**

**SUR SA GESTION DURANT L'ANNÉE 2001**



**CHEF DU DÉPARTEMENT: CLAUDE ROCH  
REPLAÇANT: JEAN-JACQUES REY-BELLET**



## INTRODUCTION

Les politiques les plus séduisantes ne valent rien si ceux et celles qui peuvent les réaliser ne se les approprient pas, n'y investissent pas leur énergie et leurs idées. Plus que toute autre, la politique de l'éducation s'inscrit dans la durée et la continuité, même si les responsables politiques chargés de la conduire changent.

Après avoir tenu près d'une décennie le gouvernail du département, Monsieur Serge Sierro a décidé de passer la main au terme de la législature 1997-2001. Homme d'action et de réflexion, Monsieur Sierro a marqué de son empreinte les domaines de l'éducation, de la culture et du sport; il lègue un héritage précieux à ses successeurs. Qu'il en soit félicité et remercié.

Ce passage de témoin a été l'occasion de dresser un état des lieux et d'orienter l'action du département et de ses services sur les grands chantiers ouverts. Il s'agit de travaux essentiels, d'entreprises de longue haleine. Dans certains domaines, il faut achever, consolider, adapter ce qui a été entrepris, alors que des changements se dessinent déjà. La ligne d'action et les principales orientations de notre politique éducative doivent prendre en compte une double contrainte : améliorer l'offre ainsi que le niveau des formations tout en gérant de façon plus économe et plus efficace les fonds publics. C'est donc avec, en toile de fond, ces préoccupations que les ressources humaines et financières ont été concentrées sur un certain nombre de dossiers et projets importants durant l'année passée en revue.

Les restrictions budgétaires et les besoins croissants de formation requièrent des responsables politiques et administratifs une meilleure connaissance et une meilleure maîtrise des coûts et du financement de notre système d'éducation. Une première réflexion a donc été menée pour définir les instruments de gestion et de planification à créer et à mettre en œuvre pour observer, évaluer et suivre l'évolution des flux financiers, pour mesurer l'efficacité et l'efficacité des moyens engagés, pour apporter les éventuels correctifs et prendre les décisions pertinentes.

Sur le plan législatif, l'accent a été porté sur la préparation et l'élaboration des dispositions suivantes :

- loi du 2 février 2001 sur la formation et la recherche universitaires;
- loi du 2 février 2001 sur la formation continue des adultes;
- loi d'adhésion du canton du Valais à la convention intercantonale créant la Haute Ecole Spécialisée santé-social romande (HES-S2) du 12 septembre 2001;
- loi créant la Haute Ecole Spécialisée santé-social Valais (HEVs2) du 15 novembre 2001 (1<sup>re</sup> lecture);
- ordonnance et règlement sur différentes structures en faveur de la jeunesse du 9 mai 2001;
- projet de loi d'adhésion du canton du Valais à l'accord intercantonal sur les Ecoles Supérieures Spécialisées (AESS);
- réponses cantonales aux consultations fédérales sur la révision des Ecoles Polytechniques et sur le nouvel article constitutionnel sur les Hautes Ecoles.

Dans le secteur de l'enseignement obligatoire, l'adoption des lignes directrices pour l'enseignement des langues a nécessité la révision des grilles horaires. Les projets issus des commissions «recentrage des programmes» ont fait l'objet d'une large consultation et ont été revus dans la perspective d'une harmonisation cantonale. Les quelque 260 dossiers ayant trait à la construction et à la rénovation de bâtiments d'enseignement ont été régulièrement suivis et tenus à jour. Diverses mesures de soutien, de conseil et de formation ont été mises en place pour favoriser l'introduction progressive des technologies de l'information et de la communication (ICT) dans les classes. L'enquête internationale sur le suivi des acquis des élèves (PISA) a été dépouillée et les résultats seront officiellement publiés en janvier 2002.

L'introduction de la nouvelle maturité gymnasiale s'est poursuivie dans les Collèges et les adaptations ont été apportées pour satisfaire aux conditions de reconnaissance. Les Ecoles du degré diplôme ont été rattachées aux Ecoles supérieures de commerce et la durée des études a été portée de deux à trois ans avec une organisation en tronc commun partiel.

Bien que la nouvelle loi fédérale sur la formation professionnelle n'entrera en vigueur qu'en 2003 au plus tôt, des efforts soutenus ont été déployés en vue de revaloriser les voies de formation par l'apprentissage. Outre l'organisation de la 2<sup>e</sup> année de la filière bilingue de l'Ecole des métiers, l'ouverture de l'école professionnelle spécialisée «service communautaire», plusieurs règlements de cours d'introduction ont été mis en vigueur. Des démarches et des enquêtes ont été effectuées pour rechercher de nouvelles places d'apprentissage et rendre le placement plus aisé.

L'ouverture de la HEP à St-Maurice et à Brigue, le dynamisme et le rayonnement de la HEVs, l'intensification des travaux de restructuration pour l'intégration des trois écoles valaisannes concernées dans la HES-S2, la recherche de collaborations et de synergies entre les trois centres d'enseignement à distance, l'avancement des projets de création de la Haute Ecole de théâtre romande à Lausanne ainsi que de la Haute Ecole de musique lémanique témoignent du remarquable essor que connaissent tous les domaines de la formation tertiaire. Aussi, pour mieux être à même de coordonner, de piloter et de gérer le développement de l'ensemble de ces projets, le service de la formation tertiaire a été renforcé, regroupé et réorganisé.

La promotion de la politique en faveur de la jeunesse, l'encouragement de la culture et du sport constituent également des missions importantes qui ont requis de fortes sollicitations pour faire face à volume de travail en constante augmentation.

Mieux que ce bref survol, les pages qui suivent relatent plus en détail la mobilisation des énergies, des intelligences et des moyens du département et de tous ses services dans les divers secteurs d'activité.

**Le Chef du Département  
de l'éducation, de la culture et du sport**  
Claude Roch

# ADMINISTRATION GÉNÉRALE

## ORGANISATION ET PERSONNEL

Service	Effectif des postes figurant à l'Etat
Service administratif et juridique	26.70
Service d'aide à la jeunesse	50.45
Service de la formation tertiaire	58.56
Service de l'enseignement	29.80
Service de la formation professionnelle	57.44
Médiathèque Valais (Bibliothèque cantonale)	21.92
Archives cantonales	6.60
Musées cantonaux	14.80
<b>TOTAL</b>	<b>266.27</b>

## MOTIONS ET POSTULATS

2.142 Postulat du député Wolfgang Eggel-Getzmann (suppl.), (anc. 3.133) (SPO) et Susanne Hugo-Lötscher (suppl.) (SPO) concernant une médiation interculturelle

Postulat accepté le 16 mai 2001

3.134 Postulat du député Grégoire Luyet (PDCC) concernant la planification des vacances et tourisme

Postulat accepté le 17 mai 2001

3.137 Postulat du député Antoine Maytain (PDCC) concernant «l'École des métiers» dans les domaines de la construction

Postulat accepté partiellement avec de grandes réserves le 17 mai 2001

3.140 Postulat du groupe socialiste du Valais romand, par la députée Francine Cutruzzola concernant la mise en place d'une formation pour les parents d'accueil à la journée

Postulat accepté le 16 mai 2001

3.141 Postulat de la députée Esther Waeber-Kalbermatten concernant : une future école primaire doit accueillir des enseignantes et des enseignants

Postulat accepté le 27.06.01

3.151 Postulat des députés Beat Jost (SPO), Charles Monnet (suppl.) (PRD), et Leander Stoffel (suppl.) (SPO) concernant l'introduction de classes de préparation à la maturité professionnelle dans les écoles professionnelles du canton du Valais

Postulat accepté avec des réserves le 17 mai 2001

3.157 Postulat du groupe tourisme du Grand Conseil, par le député Jean-Marie Luyet concernant les vacances scolaires d'hiver

Postulat accepté le 27 juin 2001

3.164 Motion de la députée Susanne Hugo-Lötscher (SPO) concernant l'abolition des paliers d'attente

Motion votée par le Grand Conseil et refusée le 27 juin 2001

3.165 Postulat transformé en interpellation du député Jean-Yves Vergères (suppl.) concernant : quels examens cantonaux pour nos écoliers valaisans

Postulat transformé en interpellation le 27 juin 2001

3.172 Postulat du député Alain de Preux et consorts concernant le subventionnement de la construction ou la rénovation de surfaces de glace couvertes dans le canton du Valais

Motion transformée en postulat le 27 juin 2001

4.219 Postulat de la députée Maria Oester-Ammann (suppl.) (anc. 3.174) (CSPO) et consorts concernant le droit d'audition des enfants lors de procédures les concernant

Postulat accepté le 14 novembre 2001

3.175 Postulat du député Charles Monnet et consorts concernant une formation administrative dans les écoles de commerce

Postulat admis sur le principe le 11 septembre 2001

## SERVICE ADMINISTRATIF ET JURIDIQUE

### LÉGISLATION

Outre les tâches ordinaires et générales d'ordre juridique, telles que préparation de décisions et déterminations, de consultations écrites ou orales, d'études et d'interprétations de dispositions dont l'application incombe au Département, de représentations du département dans divers organismes extracantonaux, en 2001 le Service a été étroitement associé à l'élaboration :

- de la loi du 2 février 2001 sur la formation et la recherche universitaires;
- de la loi du 2 février 2001 sur la formation continue des adultes;
- de divers arrêtés.

### VALAIS-UNIVERSITÉS

#### Généralités

L'année 2001 est marquée par la mise en vigueur de la loi cantonale sur la formation et la recherche universitaires. Le Conseil institué par cette loi et désigné par le Conseil d'Etat s'est réuni le 23 novembre 2001. Les dispositions d'application sont en voie d'examen par ce Conseil (CoFRU).

2001 est aussi l'année d'un succès remarquable pour le Valais : l'attribution par la Confédération d'un Pôle national de recherche à l'IDIAP, à Martigny (IM2).

La procédure de reconnaissance fédérale de la Fondation suisse pour la formation universitaire à distance a connu une phase positive et décisive en juin 2001 par une décision de la CUS transmise à l'OFES et par une décision de reconnaissance fédérale en décembre 2001.

La restructuration de l'IUKB est entrée dans une phase opérationnelle. Le nouveau Conseil de fondation s'est réuni le 3 décembre 2001.

Le canton a été consulté à deux reprises sur de nouveaux dispositifs légaux en préparation, importants pour l'avenir des Hautes Ecoles suisses et des activités universitaires développées en Valais : La révision de la loi sur les Ecoles polytechniques et le nouvel article constitutionnel sur les Hautes Ecoles.

Trois programmes de recherche, réalisés sous forme de partenariats entre le Conseil des EPF et le Valais, ont été lancés concrètement en 2001, au terme de longs travaux préparatoires, suivis des tâches de coordination.

Notons aussi que le canton s'est engagé, au titre de membre fondateur, dans la création de l'Institut de la Montagne, sur l'initiative de l'Université de Savoie. Cet Institut va ouvrir d'intéressantes et utiles perspectives de collaboration.

Trois demandes de reconnaissance cantonale ont été soumises au DECS et devront être traitées par le Conseil de la formation et de la recherche universitaires ; ce sont :

- Ecole EGS, Leuk : formations en art-therapy
- Hotel Management School, Les Roches
- Centre Euroqual, Sion (Master international en qualité)

L'accord intercantonal universitaire 1999-2003 en est à sa troisième année d'application. La contribution financière cantonale, qui représente des montants élevés, s'est révélée légèrement inférieure aux prévisions.

Pour 2001, les contributions ont été les suivantes (montants forfaitaires annuels différenciés par étudiant et par groupe de facultés) :

Fr.	9'500.-	en sciences humaines et sociales ;
Fr.	21'233.-	en sciences exactes, en sciences naturelles, en sciences techniques ;
Fr.	38'233.-	dès la 3e année d'études en médecine humaine, dentaire et vétérinaire (formation clinique).

Compte tenu de la réduction de 10 % pour forte migration, obtenue par le Valais, la contribution totale s'est élevée à Fr. 28'094'987.-.

Le suivi et le contrôle de l'application de cet accord ont été assurés.

### Subventions 2001

Les participations, suivis et contrôles nécessaires ont été effectués pour les institutions qui ont bénéficié d'une subvention cantonale en 2001 dans le cadre de Valais-Universités :

■ **Instituts de formation:**  
Institut universitaire Kurt Bösch (IUKB), Studienzentrum (ZUF), Centre Romand d'Enseignement à Distance (CRED).

■ **Instituts de recherche:**  
*Haut-Valais* : Institut für Technologie und Wirtschaftsinformatik (TEWI), Institut für Wirtschaft und Sozialfragen (IWS), Universitäres Forschungszentrum für Mehrsprachigkeit (UFM), Forschungsinstitut zur Geschichte des Alpenraumes (FGA).  
*Valais romand* : Institut de recherche en informatique (ICARE), Institut de recherche en intelligence artificielle perceptive (IDIAP), Centre alpin de phytogéographie (CAP), Centre de recherche et d'étude sur les populations alpines (CREPA).

■ **Autres institutions:** Association VS-Net : réseau scientifique ; Société académique du Valais ; HES suisse à distance de Brig (VFFH) : soutien par prestations de service.

#### Autres activités

■ Parmi les autres tâches assumées en 2001 nous relevons la participation active de «Valais-Universités» à la mise en œuvre de la loi du 2 février 2001 sur la formation continue des adultes (constitution de la commission cantonale et dispositions d'application).

■ Secrétariat de la Conférence des Gouvernements de Suisse occidentale dont la présidence a été assumée par le Chef du DECS-VS.

Cette conférence regroupe tous les cantons romands (Vaud, Valais, Neuchâtel, Jura, Fribourg, Genève) et Berne.

Elle a notamment pour but de favoriser l'échange d'informations, de faciliter et d'assurer la mise en place de solutions communes à des problèmes régionaux en coordination avec les conférences intercantionales spécialisées.

L'année passée en revue a été marquée par un changement à la présidence de la CGSO en raison du départ de M. le Conseiller d'Etat Serge Sierro qui l'assumait depuis mars 2000. Le nouveau Chef du Département valaisan de l'éducation, de la culture et du sport, M. le Conseiller d'Etat Claude Roch a pris le relais. Ce dernier a pris ses fonctions au sein de la CGSO le 8 juin 2001 et remplira le mandat de président jusqu'au milieu de l'année 2002.

### Autres travaux législatifs

Parmi les autres tâches assumées en 2000 nous relevons la participation active de «Valais-Universités» au projet de loi sur la forma-

tion continue des adultes, adoptée par le Grand Conseil en 1<sup>re</sup> lecture en septembre 2000.

### Informations statistiques et financières

#### Etudiants universitaires valaisans et contributions financières cantonales

En application des accords intercantonaux sur le financement des universités cantonales, le Valais a versé :

en 1992 pour 2'376 étudiants: Fr. 19'013'000.—, soit	Fr. 8'000.—	moyenne	par étudiant
en 1993 pour 2'327 étudiants: Fr. 19'779'500.—, soit	Fr. 8'500.—	"	par étudiant
en 1994 pour 2'397 étudiants: Fr. 20'888'218.—, soit	Fr. 8'712.—	"	par étudiant
en 1995 pour 2'446 étudiants: Fr. 21'400'391.—, soit	Fr. 8'747.—	"	par étudiant
en 1996 pour 2'503 étudiants: Fr. 22'310'615.—, soit	Fr. 8'913.—	"	par étudiant
en 1997 pour 2'558 étudiants: Fr. 22'987'738.—, soit	Fr. 8'984.—	"	par étudiant
en 1998 pour 2'670 étudiants: Fr. 24'109'432.—, soit	Fr. 9'029.—	"	par étudiant
en 1999 pour 2'558 étudiants: Fr. 25'640'775.—, soit	Fr. 10'023.—	"	par étudiant
en 2000 pour 2'350 étudiants: Fr. 26'495'993.—, soit	Fr. 11'274.—	"	par étudiant
en 2001 pour 2'352 étudiants: Fr. 28'094'987.—, soit	Fr. 11'942.—	"	par étudiant

### Informations statistiques

Tirée des données de l'Office fédéral de la statistique, l'évolution des étudiants valaisans dans les Hautes Ecoles suisses:

En 92/93 sur 3'238 étudiants: 1'240 femmes soit 38.29 %	et 1'998 hommes soit 61.70 %
En 93/94 sur 3'306 étudiants: 1'305 femmes soit 39.47 %	et 2'001 hommes soit 60.52 %
En 94/95 sur 3'336 étudiants: 1'344 femmes soit 40.28 %	et 1'992 hommes soit 59.71 %
En 95/96 sur 3'318 étudiants: 1'361 femmes soit 41.01 %	et 1'957 hommes soit 58.98 %
En 96/97 sur 3'398 étudiants: 1'424 femmes soit 41.90 %	et 1'974 hommes soit 58.09 %
En 97/98 sur 3'453 étudiants: 1'479 femmes soit 42.83 %	et 1'974 hommes soit 57.16 %
En 98/99 sur 3'560 étudiants: 1'553 femmes soit 43.62 %	et 2'007 hommes soit 56.37 %
En 99/00 sur 3'534 étudiants: 1'573 femmes soit 44.51 %	et 1'961 hommes soit 55.48 %
En 00/01 sur 3'555 étudiants: 1'631 femmes soit 45.94 %	et 1'924 hommes soit 54.19 %

Ils sont répartis ainsi, selon les domaines d'études, en 00/01 (3'555 étudiants) :

Sciences humaines et sociales 1'542 (43.97 %), Sciences exactes et naturelles 549 (15.44 %), Médecine + pharmacie 363 (10.21 %), Sciences techniques 347 (9.76 %), Sciences économiques 366 (10.29 %), Droit 310 (8.72 %), Interdisciplinaire + autres 78 (2.19%)

et, selon les Hautes Ecoles, en 00/01 (3'555 étudiants) :

Bâle 59 (1.65 %), Lucerne 4 (0.10 %), Zürich 88 (2.47 %), Lausanne 903 (25.40 %), Berne 339 (9.53 %), Neuchâtel 110 (3.09%), Fribourg 800 (22.50 %), EPFL 336 (9.45 %), Genève 601 (16.90 %), EPFZ 230 (6.46 %), St-Gall 68 (1.90 %), Tessin 17 (0.40%)

et, selon le district d'origine (3'555 étudiants) :

Brig 414, Conthey 296, Entremont 118, Goms 48, Hérens 131,

Leuk 113, Martigny 359, Monthey 328, Raron 82, Saint-Maurice 133, Sierre 538, Sion 700, Visp 295.

Total des étudiants valaisans diplômés en 1997 : 607

Total des étudiants valaisans diplômés en 1998 : 504

Total des étudiants valaisans diplômés en 1999 : 554

Total des étudiants valaisans diplômés en 2000 : 521 (220 femmes et 301 hommes)

### Publications

- Rapport «Relations Valais-Universités» 2000 (52 pages)
- Publications des instituts universitaires actifs en Valais en 2000
- Projets de dispositions d'application LFRU
- Genèse de la LFRU



## ACTIVITÉS CULTURELLES

### Conseil de la culture

Le Conseil de la culture a tenu 4 séances plénières durant l'année 2001 ; ses membres ont examiné environ 400 demandes de subventions. Ce chiffre manifeste bien l'intense activité culturelle en Valais. Un jury nommé par le Conseil de la culture a choisi les meilleures productions de CD pour l'année 2001 parmi les nombreuses demandes parvenues au secrétariat.

### Haute école de théâtre et de musique

La conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin a créé une Haute Ecole de Théâtre de Suisse romande (HETSR) à Lausanne, qui, répondant aux besoins des cantons concernés, aura pour mission d'assurer la formation professionnelle des comédiens et des metteurs en scène.

Les cantons de la Suisse occidentale ont convenu de créer en principe deux Hautes écoles de musique (HEM) fonctionnant en réseau. L'une devrait regrouper les écoles de Berne, Fribourg et Neuchâtel ; l'autre réunirait les institutions de l'Arc lémanique avec le Valais. Dans les deux régions des travaux sont en cours pour vérifier l'opportunité et la mise en œuvre des réseaux envisagés.

### Prix de l'Etat du Valais

Le Conseil d'Etat, sur proposition du Conseil de la culture, a attribué le prix de consécration pour l'année 2001 à l'OBERWALLISER VOKALENSEMBLE dirigé par Hansruedi Kämpfen.

Quant aux prix d'encouragement, ils ont été décernés à Christine VOUILLOZ, comédienne de Vernayaz, à François PONT, artiste-peintre de St-Pierre-de-Clages - Londres et à Ralph OGGIER, trompettiste de Rarogne.

### Bourses d'encouragement aux jeunes artistes

En 2001 le Conseil d'Etat sur proposition du Conseil de la culture a de nouveau accordé 4 bourses d'encouragement aux jeunes artistes suivants: Daniel-Jean BERCLAZ, installations / sculptures, Sierre, Céline FOURNIER, artiste-peintre Muraz-Sierre, Alexandre LOYE, artiste-peintre, Grône - Lausanne et Pascal SEILER, artiste-peintre / installations, Steg.

### Atelier à Barcelone

Après le premier séjour d'un artiste valaisan à New-York en 2000, le Valais en collaboration avec les cantons romands a ouvert un atelier pour artistes à Barcelone. Le séjour d'un artiste valaisan est prévu pour l'année 2004.

### Contacts extérieurs

Comme par le passé, le conseiller culturel a participé aux travaux du Conseil du Léman et de la Communauté de travail des Alpes occidentales COTRAO ainsi qu'aux conférences régulières des délégués aux affaires culturelles CDAC sur le plan romand, sur le plan de la Suisse centrale et sur le plan suisse.

Le conseiller culturel participe aux séances de la Délégation valaisanne de la Loterie Romande.

## JEUNESSE ET SPORT ET SPORT-TOTO

### Formation et perfectionnement des moniteurs et des cadres

1960 experts et moniteurs ont été formés ou se sont perfectionnés en 2001 contre 2'159 en 2000 soit une diminution de 199 (-9.2%).

L'office J+S a organisé 23 (- 2) cours de formation d'une semaine et 18 (- 4) cours de perfectionnement de 1 ou 2 jours.

Ces diminutions s'expliquent par l'introduction progressive de «J+S 2000» qui prévoit un nouveau système de formation et par un désintérêt toujours plus marqué pour le bénévolat.

### Formation des adolescents

33'013 (- 0.28 %) jeunes filles et garçons de 10 à 20 ans ont participé, dans 27 disciplines sportives (- 2), à 1'861 (+ 17.85 %) cours ou camps dirigés et animés par 4'941 (+ 8 %) moniteurs J+S.

### Participation financière de la Confédération

La participation financière de la Confédération s'est élevée à Fr. 3'528'742.15.

Elle a augmenté de Fr. 389'571.90 (+12.4 %).

Cette augmentation est en grande partie due à l'introduction de «J+S 2000» (nouveau mode de calcul des indemnités versées aux clubs sportifs).

### Sport-Toto

La part valaisanne perçue de la société du Sport-Toto s'est élevée à Fr. 2'104'590.- (- 0.08 %).

Conformément aux prescriptions en vigueur, elle a été attribuée de la manière suivante :

- 60 % aux associations sportives cantonales
- 40 % pour des constructions et des actions particulières.

### Centre sportif cantonal d'Ovronnaz

Les nuitées 2001 se sont élevées à 10'107. Elles ont diminué de 1'971 (- 16.31 %).

Cette diminution s'explique parce que, d'une part, l'année 2000 était une année record (plus de 12'000 nuitées) et d'autre part, plusieurs cours de formation de moniteurs ont dû être annulés par manque d'inscriptions.

## BOURSES ET PRÊTS D'HONNEUR

### Activités

En 2001, la Commission cantonale des bourses et des prêts d'honneur s'est réunie à neuf reprises. Elle a consacré la majorité de ses séances à l'examen des requêtes. Elle a également eu l'occasion d'examiner divers problèmes liés à l'attribution des allocations d'études.

### Requêtes traitées

	Requêtes	Bénéficiaires
Universitaires	1'312	1'118
Elèves des écoles d'ingénieurs	289	226
Elèves des écoles secondaires	652	461
Elèves des écoles préparant à l'enseignement	46	32
Apprentis	454	218
Professions artistiques	121	91
Professions commerciales	242	181
Professions paramédicales	280	210
Ecoles du service social	60	45
Perfectionnement professionnel	81	60
Autres écoles professionnelles	251	187
<b>Total</b>	<b>3'788</b>	<b>2'829</b>

### Evolution du nombre de requêtes de 1994 à 2001

1994	3'363	1998	3'603
1995	3'170	1999	3'691
1996	3'347	2000	3'851
1997	3'382	2001	3'788

## SERVICE CANTONAL DE LA JEUNESSE (SCJ)

Avec la mise en vigueur le 1er juin 2001 de la nouvelle loi en faveur de la jeunesse (Lje), une étape importante a été franchie dans notre canton dans le domaine de la promotion, de la protection et de l'aide à la jeunesse. Cette décision était très attendue, notamment par les milieux associatifs s'occupant de la jeunesse, les associations de parents ainsi que par les professionnels apportant une contribution à l'éducation des jeunes.

La nouvelle loi vise à promouvoir les conditions favorisant un développement harmonieux des enfants et des jeunes. Elle entend aussi apporter son soutien aux projets intéressants la jeunesse et/ou conçus par elle ainsi qu'aux différents organismes de jeunesse ou s'occupant de la jeunesse, tels les associations socio-culturelles et sportives et les associations de parents.

En outre, cette nouvelle législation a pour objectif la prévention des situations et des facteurs mettant en danger les enfants et les jeunes ainsi que la promotion de comportements responsables pour la santé. De surcroît, elle veut protéger les enfants menacés, vivant à l'intérieur et hors du milieu familial. Enfin, la loi valaisanne sur la jeunesse offre toute une série de prestations spécialisées à l'intention des enfants, des parents et des enseignants.

Le nouveau texte remplace la loi sur la protection des mineurs datant de 1971 et son champ d'action a été considérablement élargi. En effet, il vise à s'occuper de l'ensemble de la jeunesse du Valais par la mise en place d'une politique de la jeunesse dynamique.

Afin de permettre son application, le Gouvernement a également adopté une ordonnance et un règlement sur différentes structures en faveur de la jeunesse ainsi qu'un arrêté fixant les émoluments du Service cantonal de la jeunesse. Pour le domaine de l'accueil à la journée et les colonies de vacances, les directives ont été adaptées dans l'optique d'une plus grande flexibilité, en respectant cependant scrupuleusement les règles ayant trait à la sécurité des jeunes.

Par décision du 7 mars 2001, le Conseil d'Etat a accueilli favorablement les propositions d'une commission d'experts chargée d'étudier des mesures de prévention contre la maltraitance infanto-juvénile et les abus sexuels envers les enfants. Il en est résulté la création d'une commission cantonale et de trois groupes interdisciplinaires régionaux (Haut-Valais, Valais-Central, Bas-Valais).

### 1. Section administrative (SA)

La section administrative a facturé et encaissé les émoluments pour les prestations des différentes unités et a géré l'ensemble des paiements du service. Elle a également réparti un montant de CHF 8'000.- provenant de la dîme de l'alcool à des familles pour des aides matérielles urgentes.

Un domaine important de cette section est la discussion et l'approbation des budgets et comptes des différentes institutions socio-pédagogiques reconnues par le Canton et pour un grand nombre d'entre elles reconnues également par la Confédération (Office fédéral de justice, section peines et mesures).

Un rapport de planification, édité depuis plusieurs années déjà, présente les différentes institutions socio-pédagogiques, ainsi que leurs prestations, le nombre de places, le taux d'occupation et les prix journaliers. Ce rapport indique également le nombre de placements hors canton, ainsi que le nombre de jeunes provenant d'autres cantons.

Notre canton dispose de nombreuses colonies de vacances. La section administrative, en collaboration avec d'autres services, effectue les contrôles nécessaires et est chargée du dossier en vue d'une autorisation d'exploiter. Avec l'entrée en vigueur de la nouvelle loi en faveur de la jeunesse, les prescriptions au niveau de la sécurité ont été adaptées.

L'informatisation des différents centres est enfin terminée et tous les collaborateurs du Service sont reliés au réseau de l'Etat du Valais. Reste maintenant à optimiser l'utilisation des moyens informatiques dans le traitement des dossiers, notamment en ce qui concerne les statistiques et les dossiers cliniques. A fin 2001, la formation d'une équipe de collaborateurs dans les centres régionaux de Brigue et de Monthey a commencé afin de permettre l'informatisation des dossiers des consultants et des données statistiques sur un programme informatique.

Depuis cette année, la section s'occupe d'un nouveau domaine, à savoir les traitements des graves troubles d'élocution chez les enfants d'âge préscolaire et ceux fréquentant l'école obligatoire. Cette prise en charge était auparavant assumée par l'AI. En contrepartie des prestations financières que le canton, représenté par le Service cantonal de la jeunesse, est appelé à fournir, l'Office fédéral des assurances sociales lui alloue un montant forfaitaire.

Suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle loi en faveur de la jeunesse, le Canton alloue une aide financière, avec effet rétroactif au 1er janvier 2001, pour les salaires et charges sociales ainsi que le matériel pédagogique des structures d'accueil de la petite enfance à temps d'ouverture élargi (soit à celles qui disposent d'une autorisation d'exploitation, correspondent à un besoin confirmé par la commune, ont signé un contrat de prestations avec le SCJ et répondent à l'exigence minimum de 12 heures d'ouverture par semaine).

Le nombre de structures d'accueil ayant bénéficié de la subvention s'élève à 50 structures, dont 6 pour le Haut-Valais et 44 pour le Valais romand.

Il est à relever que les multiples efforts fournis durant l'année en vue de la création d'associations régionales pour l'accueil à la journée auprès de familles (mamans de jour) aboutiront en 2002. Ces associations devraient améliorer sur l'ensemble du canton l'offre d'accueil à la journée des enfants. Il en va de même pour ce qui est des unités d'accueil pour écoliers (UAPE).

La section administrative, en collaboration avec les secrétaires, a aussi accompagné 4 nouveaux stagiaires de maturité professionnelle commerciale dans leur formation et a supervisé leur travail ainsi que celui de trois apprentis de commerce.

## 2. Délégué à la jeunesse (DJ)

La nouvelle loi en faveur de la jeunesse stipule que le département doit prendre toutes les mesures utiles afin de promouvoir et soutenir les activités des différents organismes de jeunesse ou s'occupant de la jeunesse.

Pour atteindre ces objectifs, le SCJ dispose d'un délégué à la jeunesse. Ce dernier est chargé de mettre en œuvre une politique de la jeunesse dans les domaines de la promotion, du soutien, de la prévention, notamment en stimulant les différents organismes de jeunes ou s'occupant de la jeunesse ainsi qu'en encourageant leur coordination et en appuyant leurs projets.

Dans plusieurs domaines, le délégué à la jeunesse collabore étroitement avec la commission des jeunes. Celle-ci est composée de 3 membres provenant du Haut-Valais et 7 membres provenant du Valais romand.

### Mise en place de structures

Après avoir nommé le délégué de la jeunesse, on a mis en place la commission des jeunes, les instruments et les modalités de travail permettant à ce secteur d'accomplir les tâches définies par la LJ. La commission des jeunes détermine entre autres les aides financières à apporter aux projets des jeunes. Pour ce faire, on a élaboré des critères pour la présentation des dossiers et leur évaluation. La commission a pu traiter plus que 40 projets présentés par le délégué à la jeunesse.

### Politique de la jeunesse en Valais

En plus de l'étude des dossiers présentés par les organisations des jeunes, la commission a déjà esquissé les premières caractéristiques d'une politique de la jeunesse en Valais. Pour ce faire, elle s'est focalisée sur deux thèmes principaux, à savoir :

#### a) Vivre ensemble

- Le Valais comme entité : échanges entre les régions linguistiques
- L'intégration : par ex. des jeunes étrangers
- Le fair-play.

#### b) Promouvoir des synergies et la communication

- Promotion de synergies entre des organisations de jeunes et des personnes s'occupant de jeunes
- Utilisation de nouvelles technologies permettant de renforcer la communication entre les jeunes (site internet).

La commission des jeunes a établi une liste de priorités et s'investira prochainement dans des thèmes relatifs à la violence et au vandalisme. Elle s'occupera également de la mise en place d'un site internet pour les jeunes.

### Informations

Informar les jeunes et leurs organisations des nouvelles prestations en matière de promotion et de soutien demande un investissement important de la part du délégué à la jeunesse. C'est ainsi que des jeunes des cycles d'orientation et des collèges ont eu la possibilité d'avoir un contact avec le délégué à la jeunesse. Le délégué à la jeunesse a également échangé avec des Conseils de districts et des autorités communales qui ont pu recevoir des informations sur les nouvelles prestations dans ce domaine.

Cette campagne d'information a également prévu des rencontres avec des organismes communaux chargés de la jeunesse et auprès d'organisations pour jeunes.

### Collaboration et conseil

Le délégué à la jeunesse collabore de surplus à la mise en place de manifestations s'occupant des préoccupations des jeunes, notamment l'organisation de la journée valaisanne à l'Exposition nationale 2002, la journée de la jeunesse 2002 du Touring Club Valais à Sion et la préparation de «Sion Expo» 2002.

En ce qui concerne son activité de conseil, la collaboration du délégué à la jeunesse a été demandée par des responsables de la Vallée de Conches, du Val d'Anniviers et de la Commune de Saillon afin d'optimiser leurs structures et organisations des jeunes.

### 3 Centre pour le développement et la thérapie de l'enfant et de l'adolescent (CDTEA)

#### Interventions

Nbre de cas	nbre d'interventions	nouveaux cas	anciens cas	cas suivis	cas en institution
3069	32'037	1784	417	1722	46

Le CDTEA apporte chaque année son aide à un grand nombre d'enfants pour qui des évaluations, des examens différenciés et une prise en charge sont nécessaires en ce qui concerne leurs troubles de développement (psychiques, relationnels, comportementaux, logopédiques, psychomoteurs et de l'apprentissage). Tenant compte de la particularité géographique de notre Canton, certaines prestations sont dispensées de manière décentralisée dans des centres subrégionaux. On prodigue également des conseils aux professionnels s'occupant de l'enfant.

Les parents (54 %) et l'école (32 %) sont les partenaires qui recourent le plus fréquemment à la collaboration et aux interventions du CDTEA. Le corps médical fait appel au CDTEA pour une centaine de jeunes. Les autres partenaires de ce secteur sont constitués par les assurances sociales, les institutions spécialisées, les autorités tutélaires et judiciaires, les centres médico-sociaux, l'AEMO et les structures d'accueil à la journée.

#### Instances de signalement

Les enfants fréquentant les classes enfantines (27.4 %) et la scolarité primaire (46.7 %) représentent la majorité de ceux bénéficiant de la prise en charge par le personnel spécialisé du CDTEA. Les enfants d'âge préscolaire (6.3 %), ceux fréquentant le CO (9.1 %), les structures de l'enseignement secondaire (2.5 %), la formation professionnelle (2.8 %) et les jeunes suivis dans le cadre de l'enseignement spécialisé (3.9 %) forment les autres populations qui bénéficient des prestations du CDTEA. Quelques jeunes pris en charge par le CDTEA exercent déjà une activité professionnelle et d'autres sont sans emploi. Il est également à relever que l'on a plus fréquemment fait appel au CDTEA pour l'évaluation et le suivi d'enfants souffrant d'hyperactivité. Ce travail a été réalisé en collaboration avec les médecins de l'UPEA ou des pédiatres.

#### Activité thérapeutique

Les séances avec un enfant ou un groupe d'enfants représentent environ le 50 % des prestations fournies. Les différentes prestations sont réparties de la manière suivante : 31200 séances thérapeutiques, rédaction de 762 rapports et établissement de 69 expertises.

#### Activité préventive

La prévention des troubles du développement de l'enfant représente un axe important du CDTEA. Plusieurs collaborateurs ont participé activement à l'élaboration d'un programme d'éducation à la santé et à la mise en place des collectifs contre la maltraitance. Les collaborateurs du CDTEA s'impliquent également fortement dans la formation de base, le perfectionnement et la supervision des médiateurs scolaires. L'activité et le fonctionnement de la médiation scolaire font l'objet d'un rapport annuel. Des éducateurs, des enseignants et des intervenants de la santé bénéficient également de supervisions. En collaboration avec le secteur petite enfance, un travail préventif est réalisé dans les structures d'accueil de la petite enfance (crèches, garderies...).

L'intégration de l'enfant handicapé dans les classes ordinaires implique un encadrement pédo-thérapeutique non négligeable.

Des équipes spécialisées effectuent ce travail dans les régions de Martigny et de Monthey et en collaboration avec les communes.

#### Enseignement et conférences

Sur demande d'associations de parents, des écoles de parents, et de différents organismes contribuant à l'éducation de l'enfant, plusieurs conférences ont été données par les collaborateurs du Service sur des sujets traitant du développement de l'enfant et de ses éventuels dysfonctionnements.

#### Formation de stagiaires

25 universitaires ont effectué un stage clinique auprès du Centre cantonal pour le développement et la thérapie. La durée des stages est variable, de 2 mois à une année. Des postes de stages d'une durée de six mois ont pu être offerts à des professionnels au chômage. La plupart des stagiaires ont terminé leur formation universitaire dans les domaines de la psychologie, de la psychomotricité et de la logopédie.

### 4. Unité de psychiatrie et de psychothérapie de l'enfant et de l'adolescent (UPEA)

#### Remarques liminaires

Conformément à la Lje, la mission et le fonctionnement de l'UPEA sont présentés pour la première fois en tant que structure indépendante dans le cadre du Service cantonal de la jeunesse (SCJ).

La mission de l'UPEA est la suivante :

- Evaluation et examen, consultation et thérapie d'enfants et d'adolescents de 0 à 18 ans, en collaboration avec les personnes de référence (parents, enseignants, etc.). L'UPEA doit avant tout prendre en charge les troubles psychiques relevant de la psychiatrie d'enfants et d'adolescents (par ex. dépressions, angoisses, affections psychosomatiques et neuro-psychiatriques telles que le syndrome psycho-organique, etc.).
- Activité de concilium et de liaison pour le corps médical (par ex. pédiatres, généralistes, hôpitaux, etc.) et pour l'école.
- Activité de prévention et de dépistage précoce des affections psychiatriques et des troubles de développement.
- Etablissement d'expertises pénales et civiles, ainsi que pour les assurances.
- Collaboration avec les Universités et les institutions de formation privées en ce qui concerne la spécialisation des médecins en psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent.

#### Prise en charge pédopsychiatrique ambulatoire

Le fonctionnement de l'unité a été influencé par différents changements. L'objectif principal qui a guidé ces transformations était de mettre en place une chaîne de ressources pédopsychiatriques optimales constituées de centres régionaux ambulatoires, d'une unité stationnaire et d'un service de liaison.

#### Les centres régionaux de l'UPEA

Les centres régionaux de l'UPEA sont situés à Brigue, Viège, Sierré, Sion, Martigny et Monthey. Ils se trouvent dans les mêmes locaux

que ceux des centres régionaux du CDTEA. Le mandat confié à l'UPEA a été réalisé jusqu'à présent par des médecins spécialisés en psychiatrie et en pédopsychiatrie. En 2001, 330 enfants et adolescents ont été suivis par cette unité. Le nombre de cas est un indicateur incomplet du travail effectué. Ils n'informent pas sur les prestations fournies réellement, sur la complexité de chacun des jeunes patients, ni de leur contexte social.

Le nombre de pédopsychiatres exerçant en privé dans notre canton reste peu important (4). Aussi, pour cette raison, le nombre de demandes augmente sans cesse.

### Le centre hospitalier cantonal de pédopsychiatrie à l'Hôpital de Sierre-Loèche

Après des études et l'élaboration de concepts, en étroite collaboration avec l'Hôpital de Sierre-Loèche, les travaux nécessaires ont pu être réalisés afin de permettre l'ouverture de ce centre cantonal au 1<sup>er</sup> janvier 2002.

### Le Service de liaison pour les hôpitaux

L'objectif principal d'un service de liaison consiste à pouvoir bénéficier des compétences spécifiques pédopsychiatriques lors de problèmes relevant de la psychiatrie d'enfants et d'adolescents ainsi que d'apporter une réponse aux équipes du département hospitalier concerné, lors :

- de l'évaluation après une tentative de suicide
- de maltraitance infantile
- de troubles d'ordre psychosomatique
- d'affections somatiques lourdes et chroniques.

### Activité préventive et enseignement

L'équipe médicale de l'UPEA a participé à plusieurs commissions et groupes de travail, à savoir :

- la Commission cantonale pour la promotion de la santé
- le Groupe de travail «alimentation»
- la Commission cantonale d'aide psychologique et psychiatrique lors de catastrophes
- la Commission chargée d'élaborer un concept d'unité stationnaire pour adolescents et un service de liaison
- le Concept cantonal pour la psychiatrie.

Différentes institutions et associations ont pu bénéficier des services de collaborateurs de l'UPEA pour des conférences et des séances de formation. A titre d'exemple, nous relevons les conférences faites sur demande de l'organisation «Schule und Elternhaus» et des écoles d'infirmières, la participation à la formation des médiateurs scolaires, etc.

## 5. L'Office pour la protection de l'enfant

Avec l'entrée en vigueur de la nouvelle loi en faveur de la jeunesse, l'Office cantonal des mineurs a vu son appellation changée durant l'année 2001. En effet, cet office porte désormais l'intitulé «Office pour la protection de l'enfant».

L'année 2001 se ponctue par une augmentation à nouveau significative du nombre de situations prises en charge. Si l'on compare le nombre de situations prises en charge depuis l'année 1999, l'on constate que l'office a vu une augmentation d'environ 20 % du nombre de situations prises en charge.

Nombre de situations prises en charge en : 1999 : 908 ; 2000 : 988 ; 2001 : 1091.

Les situations confiées à l'Office relèvent toujours principalement de mandats confiés par :

- les tribunaux de district pour lesquels l'Office effectue des enquêtes lors de divorces, de mesures protectrices de l'union conjugale ou de séparation de corps ; l'Office procède également à des auditions d'enfants pour ces instances ;
- les chambres pupillaires dans le cadre d'enquêtes sociales et dans l'application des mesures de protection infanto-juvénile des art. 307 et ss du Code civil suisse ; l'Office procède également à des auditions d'enfants pour ces instances ;
- le Tribunal des mineurs pour des évaluations sociales suivies de placements, assistances éducatives et patronats ;
- le Service de l'état civil et des étrangers pour l'évaluation des capacités et des ressources éducatives des futurs parents adoptifs ainsi que le suivi durant les deux ans avant le prononcé de l'adoption ; l'Office est également mandaté par ce service lors de changements de noms de mineurs ainsi que de personnes majeures ; ce service nous mandate également lors de demandes de regroupements familiaux lorsque les parents et l'enfant ne résident pas dans le même pays ;
- les tribunaux pénaux lors de situations où les deux parents sont inculpés.

La tendance que l'on a pu constater durant ces quatre dernières années se confirme. En effet, c'est dans les centres urbains que les problématiques liées aux mineurs sont les plus importantes.

Ainsi, l'Office de Sion a suivi durant l'année 2001 333 situations contre 316 pour l'année 2000. Ce sont plus de 317 nouveaux cas qui ont été signalés à l'Office durant l'année 2001. Le solde des autres cas se compose de suivis de cas anciens ou le signalement de cas anciens.

L'Office suit actuellement pour le compte des chambres pupillaires 523 situations et pour le compte des tribunaux de district 125 situations. Ces deux instances avec le Tribunal des mineurs pour lequel l'Office suit 66 situations sont les plus gros pourvoyeurs de mandats de l'Office. L'on constate également pour l'année 2001 une légère augmentation des signalements concernant la maltraitance physique.

Le secteur de l'adoption est passablement stable par rapport à l'année 2000. L'Office a effectué 69 enquêtes initiales, 64 surveillances du placement familial sur deux ans, 35 rapports finaux, 13 rapports complémentaires et 5 adoptions nationales.

Le nombre de placements de jeunes valaisans auprès d'institutions socio-pédagogiques a connu une légère diminution pour l'année 2001. En effet, 117 enfants ont dû être placés durant l'année 2001 contre 151 jeunes pour l'année 2000. Cette diminution de placements peut s'expliquer par le fait que différentes mesures ambulatoires ont pu être mises en place afin d'éviter un placement. On a également enregistré pour l'année 2001 une légère diminution des placements hors canton. En effet, ceux-ci passent à 6 contre 8 pour l'année 2000.

Situation des placements se répartit de la manière suivante :

Famille d'accueil			Institution en Valais			Institution hors Valais		
garç.	filles	total	garç.	filles	total	garç.	filles	total
21	38	59	65	46	111	3	3	6

### Secteur Petite enfance

Ce secteur a collaboré de manière très active à la mise en place de structures d'accueil pour la petite enfance (enfants de 0 à 12 ans) afin de permettre aux communes de pouvoir répondre à l'exigence de la nouvelle loi en faveur de la jeunesse. On a pu enregistrer une

sensible augmentation de structures d'accueil de la petite enfance dans notre canton.

## 6. L'Office éducatif itinérant

Les interventions de l'OEI ont lieu en principe à domicile, en faveur d'enfants dont le développement est entravé par un handicap ou qui risque de l'être. Une action préventive est possible dans certaines situations : prématurité, relations parents-enfants difficiles, rythme d'acquisitions plus lent... Ces mesures s'appliquent dès la naissance et jusqu'à leur entrée dans une structure scolaire appropriée. Elles comprennent également le conseil et le soutien aux parents ainsi qu'aux personnes qui encadrent ces enfants. Cet office collabore étroitement avec les pédiatres, les pédopsychiatres, les thérapeutes (physiothérapeutes, ergothérapeutes, logopédistes, psychomotriciens...), les psychologues, les éducateurs de la petite enfance, les enseignants et les autorités scolaires. Les prestations sont souples et adaptables selon les besoins des parents et des enfants. Un réel partenariat est ainsi construit avec chaque famille.

Les collaboratrices de l'OEI sont au bénéfice d'une formation en pédagogie curative ou en psychologie. Elles ont complété leur connaissance par un diplôme post-grade en intervention précoce spécialisée et enrichissent régulièrement leur bagage professionnel.

Les apports concrets de leur action peuvent s'illustrer à travers les quelques points suivants :

- Une écoute attentive, un soutien et un accompagnement des parents et de la famille élargie.
- Une information générale, claire, utile et accessible sur le développement du jeune enfant handicapé.
- Une participation active avec les parents à la construction d'un environnement familial et éducatif stimulant et adapté aux difficultés de l'enfant.
- Une évaluation des potentialités et des besoins de l'enfant grâce à des outils spécifiques destinés à la petite enfance.
- La mise sur pied, en collaboration avec les parents, d'un projet pédagogique et d'une stimulation globale adaptée à chaque situation.

Pour réaliser ce suivi, l'approche par une multitude d'activités ludiques reste le moyen privilégié pour confronter le tout jeune enfant à des situations nouvelles et favoriser son apprentissage. Un encouragement à une ouverture de l'enfant et de sa famille vers l'extérieur est également progressivement proposé. Finalement, une préparation à l'entrée dans une structure préscolaire et scolaire est présentée et réalisée par un accompagnement à la carte lors de l'intégration de l'enfant.

En 2001, dans la partie francophone du canton, 8 pédagogues (3,6 postes) et une stagiaire ont offert leurs prestations à 63 enfants et à leur famille. Dans le Haut-Valais, comme par le passé, la convention établie entre le Département et la Heilpädagogische Schule de Brig-Glis permet à cette institution de fournir à travers le Frühberatungsdienst la même aide pédagogique aux jeunes enfants en difficultés. L'Office éducatif itinérant va dans les prochains mois intensifier la collaboration entre ces deux organismes afin de renforcer une politique d'intervention cantonale commune.

Au cours de l'année 2001, notre recherche - action sur le thème de «la fratrie de l'enfant handicapé» s'est achevée. Plusieurs familles valaisannes ayant bénéficié de nos services ont répondu avec enthousiasme à notre enquête. Dans le premier semestre 2002, une conférence publique invitera les familles ayant participé à notre sondage à témoigner de leur vécu et permettra, en guise de conclusion, d'élargir et de transmettre cette réflexion à toutes les personnes inté-

ressées par ce sujet.

Au printemps 2001, l'OEI a organisé l'assemblée générale annuelle de l'Association Romande des Praticiens (nes) en Education Précoce Spécialisée (ARPSEI) à Martigny. De nombreux professionnels de toute la Suisse romande, accompagnés de directeurs de service éducatif itinérant, ont participé à cette rencontre. Cette réunion a permis dans un premier temps de présenter l'organisation et le fonctionnement d'un tel service en Valais, puis de réfléchir ensemble aux préoccupations communes du moment et à l'avenir de cette fonction.

## SERVICE DE LA FORMATION TERTIAIRE

### INTRODUCTION

2001 marque un tournant important pour le développement des Hautes écoles spécialisées valaisannes.

La Haute école valaisanne (HEVs) dont l'implantation et le rayonnement sont unanimement reconnus a fait l'objet d'une expertise aux résultats élogieux : cela lui est un appui précieux dans cette période de reconnaissance.

La Haute école pédagogique (HEP-VS) a ouvert ses portes en octobre 2001. Son implantation sur les deux sites de St-Maurice et de Brigue est à la fois un enrichissement pour le développement de la pédagogie dans notre canton et un défi pour la gestion des ressources disponibles.

La Haute école valaisanne santé-social (HEVs2) qui réunira sous une même dénomination le Centre de formation pédagogique et sociale, l'Ecole valaisanne de soins infirmiers et l'Ecole de physiothérapie de Loèche-les-Bains verra le jour à la rentrée scolaire de l'automne 2002.

La formation à distance dispensée par la Haute école spécialisée de Brigue (FFH) est également en phase de développement et de recherche de synergies indispensables.

L'Ecole cantonale d'art du Valais a, avec l'appui du Département, déposé une demande de reconnaissance de sa formation de niveau Haute école dans le domaine art visuel.

Au plan de la Suisse romande, la Haute école de théâtre (HETSR) est en phase d'implantation. La Haute école de musique est en gestation, le Valais a des offres à faire valoir.

2001 permet également au SFT de repenser son action dans les domaines de la recherche en éducation et de la formation continue des partenaires de l'école. En effet, il s'agira dès maintenant de profiter de l'apport de la HEP dans ces deux secteurs, cela au profit d'une Ecole valaisanne apte à relever les défis qui sont les siens.

A l'heure où il est capital d'informer et de créer des plate-formes indispensables à la communication et au marketing, le SFT se réjouit de l'intérêt que ses deux revues pédagogiques et son site Internet rencontrent.

## HAUTE ÉCOLE VALAISANNE

Entité de formation de niveau universitaire au sens de la loi fédérale sur les hautes écoles spécialisées, la Haute école valaisanne (HEVs) est localisée sur deux sites, à savoir à **Sion** pour le domaine des sciences de l'ingénieur et de la chimie et à **Sierre** pour le domaine de l'économie et des services. Les deux écoles supérieures de niveau ES établies à Sierre, en l'occurrence l'Ecole supérieure d'informatique de gestion et l'Ecole suisse de tourisme, lui sont rattachées administrativement. La HEVs est l'une des six unités pilotes qui

teste, depuis 1998, un mode de fonctionnement orienté nouvelle gestion publique. Les objectifs et les prestations sont convenus dans les trois *contrat politique, contrat de management* et *contrat d'exécution*. **Le rapport de controlling de la HEVs fait office de rapport de gestion.**

### Faits marquants

L'année 2001 s'ouvrait avec le démarrage des activités de la nouvelle direction générale mise en place pour coiffer toutes les activités déployées par la HEVs sur ses deux sites.

La HEVs décernait, le 23 février 2001, les premiers diplômes HES à 58 ingénieurs, 51 économistes d'entreprise et 13 informaticiens de gestion.

La filière économie d'entreprise réussissait, en juin, l'audit de certification du système qualité. La HEVs est aujourd'hui certifiée ISO 9001 dans ses deux domaines, pour toutes les missions HES.

L'évaluation de la qualité scientifique des prestations fournies par les HES (peer-review) constitue l'événement marquant de l'année. Les visites sur sites des pairs détachés en Valais (2 jours par filière HES) ont débouché sur des résultats globalement très positifs et encourageants pour l'obtention de la reconnaissance fédérale en 2003.

### Formation de base

La **progression de 50%** enregistrée dans l'effectif des étudiants HES depuis 1995 atteste de l'intérêt croissant manifesté par les jeunes Valaisans pour des formations professionnelles supérieures axées sur la pratique.

Cette augmentation de la population estudiantine et une gestion de coûts par étudiant très pointue grâce à la comptabilité analytique et au benchmarking entre établissements HES-SO ont abaissé de manière significative les frais de formation en 2001.

### Perfectionnement professionnel et formation continue

En ce qui concerne les études postgrades reconnues par la Confédération, la HEVs participe à l'offre de perfectionnement de la HES-SO<sup>1</sup> (*Quality manager, Internet et intégration, Energie+Bâtiment; Energie+Rénovation, etc.*). Elle a lancé au printemps le cours postgrade e-business (200 leçons).

Au niveau de la formation continue, l'Ecole supérieure d'informatique de gestion répond aux besoins avérés d'un public varié. Elle offre une palette très large de cours, dont certains débouchant sur un certificat reconnu au niveau cantonal.

<sup>1</sup> Haute école spécialisée de Suisse occidentale

### Statistiques (formation de base)

HES	Site de Sierre	n étudiants de 1re année	n étudiants de 2e année	n étudiants de 3e année	n étudiants de 4e année	Total des étudiants	Diplômés 2001/2002	Total	Diplômés année scolaire 2000/2001
	Economie d'entreprise plein temps	52	39	26		117	31	148	32
Economie d'entreprise en emploi	26	17	21	13	77	10	87	19	
Informatique de gestion	70	53	38		161	30	191	13	
<b>Total</b>	<b>148</b>	<b>109</b>	<b>85</b>	<b>13</b>	<b>355</b>	<b>71</b>	<b>426</b>	<b>64</b>	
HES	Site de Sion	n étudiants de 1re année	n étudiants de 2e année	n étudiants de 3e année		Total des étudiants	Diplômés 2001/2002	Total	Diplômés année scolaire 2000/2001
	Electricité	50	38	30		118	24	142	27
Mécanique	23	16	9		48	11	59	10	
Chimie	25	15	9		49	15	64	6	
Agroalimentaire & Biotechnologie	38	18	17		73	18	91	15	
<b>Total</b>	<b>136</b>	<b>87</b>	<b>65</b>		<b>288</b>	<b>68</b>	<b>356</b>	<b>58</b>	

ES	ESIS Sierre	n étudiants de 1re année	n étudiants de 2e année	n étudiants de 3e année	Total des étudiants	Stagiaires 2001/2002	Total	Diplômés année scolaire 2000/2001
	Informatique de gestion à plein temps	65	34			99	30	129
Informatique de gestion en emploi	24	23	18		65	9	74	
<b>Total</b>	<b>89</b>	<b>57</b>	<b>18</b>		<b>164</b>	<b>39</b>	<b>203</b>	<b>49</b>
ES	EST Sierre	n étudiants de 1re année	n étudiants de 2e année	n étudiants de 3e année	Total des étudiants	Stagiaires 2001/2002	Total	Diplômés année scolaire 2000/2001
	Gestionnaire en tourisme ES	90		85	175	85	260	81

### Recherche appliquée & développement, prestations de service

Grâce aux travaux menés ces dernières années, la HEVS a acquis des compétences qui sont reconnues sur le plan national et international. La HEVS est très active au sein des centres de compétences HES-SO et bien représentée dans les réseaux nationaux de compétences HES. Elle participe également à des programmes de recherche européens.

La HEVS offre une gamme étendue de prestations dans des domaines variés. Elle contribue activement au développement économique cantonal, notamment en renforçant la compétitivité des PME par la mise sur le marché de produits nouveaux.

### Collaborations nationales et internationales

La HEVS a tissé un vaste réseau de relations dans le monde entier afin de favoriser la mobilité de ses étudiants.

La collaboration instaurée par la HEVS avec différents partenaires établis à l'étranger s'exerce essentiellement par le biais des programmes de recherche auxquels elle participe, dont le 5e programme cadre européen IST (Information Society Technologies) et IMS (Intelligent Manufacturing Systems).

### Défis et perspectives

La HES-SO a mené en 2001 des travaux fondamentaux en vue de dégager les orientations stratégiques pour d'une part répondre aux obligations de concentration des filières (2003) et d'autre part arrêter les axes de son développement (2007).

La HEVS entend rassembler ses 6 filières existantes en **trois pôles** qui sont *Technologies du vivant*, *Systèmes industriels et Management* et *Systèmes d'information*.

## HAUTE ÉCOLE PÉDAGOGIQUE

### Événements importants

La HEP-VS a ouvert ses portes sur les deux sites de St-Maurice et de Brigue en 2001. Cet événement dans le panorama de la formation de notre canton s'est fait en plusieurs phases :

- 1er janvier : entrée en fonction de M. Maurice Dirren au poste de directeur ; engagement des premiers enseignants ; mise en route du travail de création ; tractations pour l'occupation et l'équipement des locaux.
- 1er février : entrée en fonction de 10 professeurs à temps partiel. Elaboration du concept pour les deux types de formation proposés : niveau élémentaire (1re enfantine à 2e primaire) et niveau moyen (3e à 6e primaire) ; création des programmes et du plan d'étude. La HEP-VS fait partie du premier contingent de HEP qui s'ouvrent en Suisse.
- 22 mars : début de la formation de 20 journées pour 83 praticiens-formateurs qui accueilleront les étudiants dans leur classe pour les stages probatoires et la formation pratique.
- 1er septembre : entrée en fonction du 2e groupe de professeurs et du complément de l'équipe administrative ; début des procédures d'admission pour la 1re volée d'étudiants ; aménagement du matériel, du mobilier et du parc informatique des deux sites de Brigue et de St-Maurice.
- 15 septembre : occupation des deux sites.
- 1er octobre : ouverture officielle de la HEP-VS qui accueille 85 étudiants dont 60 pour le Valais romand et 25 pour le Haut-Valais. Pour la première fois, la formation des enseignants est dispensée dans le cadre d'une école de niveau tertiaire, en conformité avec les normes édictées par la CDIP.

### Statistiques relatives à la formation de base

85 étudiants suivent les cours de la HEP-VS.

### Statistiques générales relatives à la formation continue

Formation de 83 praticiens-formateurs.

### Recherche & développement, prestations de service

Premiers contacts avec divers partenaires. L'essentiel des forces de recherche est dévolu à la création du concept de formation.

### Collaborations aux niveaux national et international

- Conférence des directeurs des Hautes écoles pédagogiques (CDHEP) : sous l'égide de la CIIP, la CDHEP coordonne les actions de formation des HEP de Suisse romande et du Tessin ; le Valais en assure la vice-présidence.
- Conférence des directeurs de HEP de Suisse : sous l'égide de la CDIP ; travaux de mise en place de la conférence.
- Contacts privilégiés avec les HEP de Suisse centrale et de Fribourg.

### Défis et perspectives

Même si la formation initiale constitue un très gros défi pour la HEP-VS, elle ne représente qu'une partie des tâches qui lui sont dévolues. Devront être atteints les autres objectifs suivants :

- reprise et coordination de la formation continue pour les enseignants des niveaux élémentaire et moyen,
- reprise et mise en réseau de l'animation pédagogique pour ces mêmes degrés,
- reprise et mise en réseau des médiathèques pédagogiques,
- mise en œuvre du secteur recherche.

## CENTRE DE FORMATION PÉDAGOGIQUE ET SOCIALE

### Événements importants

L'année 2001 a été pour le CFPS une année de forts bouleversements. Elle a été caractérisée par le début de la mise en place des réformes qui doivent, à terme, permettre à l'école d'intégrer la nouvelle HES santé social romande.

Suite à un premier rapport d'évaluation très sévère reçu en fin 2000, le CFPS a dû prendre toute une série de mesures, à savoir :

- Augmentation de la dotation en personnel ; le nombre de responsables de formation a ainsi passé de 8,3 postes au début 2001 à 11,2 au 1er janvier 2002. Le personnel administratif a lui crû de 1,7 postes durant cette même période.
- Augmentation des surfaces disponibles ; le CFPS a pris temporairement possession d'un étage supplémentaire au 5, rue de Gravelone, (le bâtiment où il était déjà situé) et d'un étage à l'ENVR (+ 100 % de surfaces utiles).
- Création formelle d'un secteur «recherches et prestations externes» : en avril 2001, le CFPS a créé le «Centre d'Etudes et Conseil en Politique Sociale et Socioculturelle locale» (Cé-POL), centre de compétence. Six spécialistes (440%) en sciences humaines y développent des recherches appliquées ou des prestations pour le compte d'institutions sociales ou de collectivités locales.
- Mise en route d'un processus de rapprochement avec les deux autres écoles valaisannes intégrant la HES-S2, l'Ecole Valaisanne de Soins Infirmiers et l'Ecole de Physiothérapie de Loèche-les-Bains.



L'ensemble de ces mesures a permis au CFPS d'être reconnu par la HES santé social romande comme « homologable sans conditions ».

D'autre part, la proximité des premières formations de niveau HES a eu un fort effet d'entraînement, puisque le nombre d'étudiants a

passé à 190 à la rentrée 2001, et que le nombre de demandes d'admission a été porté à 143. Aussi, malgré la création de trois classes de 1re année, les demandes de 36 personnes désireuses d'étudier au CFPS n'ont pas pu être satisfaites.

### Statistiques relatives à la formation de base (CFPS)

La 1re promotion bilingue a terminé avec succès sa première année.

	Etudiants 1re année	Etudiants 2e année	Etudiants 3e année	Total	Diplômés 2001
Animateurs socioculturels	11	9	0	20	11
Assistants sociaux	9	7	14	30	3
Educateurs spécialisés	43	36	23	102	33
Maîtres socio-professionnels	7	4	5	16	2
Educateurs de la petite enfance	12	10	0	22	12
<b>TOTAL</b>	<b>82</b>	<b>66</b>	<b>42</b>	<b>190</b>	<b>61</b>

Un très sensible accroissement de l'utilisation du Centre de documentation du CFPS a été constaté en 2001, avec 5'057 prêts d'ouvrages enregistrés (contre 4'137 en 2000, soit une augmentation de plus de 22 %).

### Statistiques générales relatives à la formation continue

Le secteur formation continue étant en restructuration en 2001, ses activités ont été quelque peu ralenties. A noter cependant :

- 117 personnes ont assisté aux premiers cours de législation sociale destinés aux élus communaux qui ont été mis sur pied par le CFPS au printemps 2001.
- 16 personnes ont obtenu cette année leur diplôme de praticien-formateur.
- Pour la partie germanophone du canton, 14 cours de formation continue qui ont touché 188 professionnels ont été mis sur pied sous l'égide du CFPS.
- Organisation par le CFPS d'un Forum ainsi que de 3 journées thématiques (plus de 800 participants au total).

### Recherche appliquée & développement, prestations de service

En 9 mois d'activité le Cé-POL a obtenu :

- le co-financement par le fonds DO-RE de la Commission pour la Technologie et l'Innovation de la Confédération Suisse (CTI) de 4 recherches appliquées ;
- 5 mandats de prestations de communes valaisannes en rapport avec la politique de la petite enfance ou de la jeunesse ;
- divers mandats de formation internes «à la carte».

### Collaborations aux niveaux national et international

Le CFPS est membre de la Conférence Latine des Ecoles Supérieures de Travail Social, et, dans ce cadre, collabore activement avec les trois autres écoles sociales romandes. Il développe avec elles un pôle de compétence commun autour de l'analyse des pratiques. En parallèle avec l'introduction du bilinguisme, le CFPS a développé de nombreuses relations avec les écoles sociales de Suisse allemande, notamment avec celles de Lucerne et Zürich.

Le CFPS participe au programme européen LEONARDO d'échanges de stagiaires et négocie actuellement son admission à deux réseaux scientifiques internationaux dans le domaine de la réinsertion.

Dans le domaine de la pédagogie, le CFPS collabore avec l'Université de Maastricht pionnière européenne dans la méthodologie du «problem based learning».

### Défis et perspectives

Le grand défi du CFPS en 2002 sera de réussir son intégration au sein de la HEVs2 malgré le rythme très soutenu auquel la fusion avec les deux autres écoles devra se réaliser : le processus doit en effet être largement achevé pour la fin octobre 2002, date du début des premières formations HES.

La création de la HEVs2 impliquera une importante restructuration des écoles avec une profonde redéfinition des rôles de chacun. Ce travail devra se mener en parallèle avec la mise sur pied des nouveaux cursus de formation HES et il devra s'y ajouter une intense campagne de recrutement des étudiants. La future HEVs2 étant financée sur le principe du forfait par étudiant, il est très important qu'elle atteigne rapidement une taille critique intéressante.

## HAUTE ÉCOLE VALAISANNE SANTÉ-SOCIAL

En octobre 2002, s'ouvrira la HES santé-social romande regroupant 10 filières de formation réparties sur 7 cantons et 18 sites de formation.

Pour le canton du Valais, sont concernés le Centre de formation pédagogique et sociale pour les filières d'assistant social, d'éducateur spécialisé et animateur socio-culturel, l'École valaisanne de soins infirmiers pour les infirmières et l'École de physiothérapie de Loèche-les-Bains pour les physiothérapeutes.

La préparation de l'entrée des écoles valaisannes dans la HES-S2 a été particulièrement intense en 2001 :

- 14.03.01 Décision du Conseil d'Etat chargeant un groupe de travail ad hoc d'approfondir l'étude de la mise en place d'une fondation de droit public regroupant les 3 écoles par leurs instances faitières, fondation qui deviendrait l'établissement cantonal valaisan de la HES santé-social romande.
- 30.5.01 DCE confiant au DECS par le Service de la formation tertiaire, la responsabilité de la mise en place de l'établissement valaisan et nomination de M. Simon Darioli, chef du Service de l'action sociale, en qualité de chef de projet, responsable de la conduite opérationnelle et logistique du dossier.
- 12.09.01 Adoption par le Grand-Conseil de la loi d'adhésion du canton du Valais à la convention intercantonale créant la HES-S2.

- 15.11.01 Adoption en 1re lecture par le Grand-Conseil de la loi créant la Haute école spécialisée santé-social Valais (HEVs2).  
La 2e lecture est prévue pour mars 2002.

En une année, ont été jetées les bases d'une fusion des 3 écoles valaisannes précitées, dans le cadre d'un seul établissement qui, conformément à la décision du Conseil d'Etat du 14 mars 2001, présente les caractéristiques suivantes :

- maintien de l'ensemble des sites de formation actuels, soit Viège, Loèche-les-Bains, Sion et Monthey, jusqu'à la révision de la loi sur la localisation des écoles du degré tertiaire et la participation des communes-sièges;
- concentration de l'organisation de l'ensemble des activités de recherche, de formation continue, de prestations de service, de documentation, de logistique et d'administration;
- développement de collaborations avec les instituts universitaires et les HES déjà présents en Valais.

En raison de la taille des écoles valaisannes, leur regroupement au sein d'un établissement s'imposait comme une nécessité afin de défendre valablement les chances du canton du Valais dans un système concurrentiel.

Dès le 01.07.2002, la responsabilité des formations du domaine sanitaire sera transférée du DSSE au DECS qui prendra la responsabilité de l'ensemble de la formation professionnelle supérieure.

#### Statistiques relatives à la formation de base (HES à distance, Brigue)

	Etudiants 1re année	Etudiants 2e année	Etudiants 3e année	Etudiants 4e année	Diplômants 2001/2002	Total	Diplômés 2000/2001
Ingénierie-économie	6	4	0	7	0	17	0
Informatique de gestion	9	12	5	8	0	34	0
Gestion d'entreprise	15	18	0	0	0	33	0
Informatique générale	17	10	3	0	4	34	0
<b>TOTAL</b>	<b>47</b>	<b>44</b>	<b>8</b>	<b>15</b>	<b>4</b>	<b>118</b>	<b>0</b>

#### Statistiques générales relatives à la formation continue

Nombre d'étudiants : formations postgrades : 46  
cours postgrades : 45

#### Recherche appliquée & développement, prestations de service

Avec la fondation de brain-tec, la FFH possède un bon instrument pour se positionner dans le secteur du e-learning.  
En outre, les premiers contacts ont été établis en vue d'instaurer la section Ra+D.

#### Collaborations aux niveaux national et international

Un contrat de rattachement liant la HES à distance de Brigue à la Haute école valaisanne a été adopté. Jusqu'à présent, ce contrat n'a pas été mis en vigueur étant donné que les contacts avec la HES-SO

#### Statistiques relatives à la formation de base (ECAV)

	Etudiants 1re année	Etudiants 2e année	Etudiants 3e année	Diplômants 2001/2002	Total	Diplômés 2000/2001
Arts visuels	10	15	7	4	36	6

## HAUTE ÉCOLE À DISTANCE DE BRIGUE

#### Événements importants

Au courant de l'année 2001, la HES à distance de Brigue a poursuivi son développement tant au niveau de l'organisation et de la structure que sur le plan de l'offre pour les étudiants.

Un pas important fut la signature de l'accord intercantonal sur les hautes écoles spécialisées qui permet à la HES à distance de Brigue d'exiger des contributions financières pour les étudiants non valaisans auprès des cantons de domicile desdits étudiants.

En novembre 2000 fut fondée la société à responsabilité limitée brain-tec dont l'objectif principal est de moderniser l'enseignement à distance en transformant les supports de cours traditionnels en supports électroniques.

L'événement majeur de l'année 2001 a été la revue des pairs (peer-review). Des experts ont en effet analysé la structure et les offres de la HES à distance de Brigue. Les résultats ont débouché sur un bilan positif du développement actuel de l'école.

n'ont pas encore abouti.

#### Défis et perspectives

Quatre problèmes importants seront traités en 2002 :

- Rattachement à une HES – pas encore réalisé à ce jour – mais exigé par le Conseil fédéral.
- Développement de la Ra+D : concrétisation de la collaboration avec la fondation Steinbeis à Stuttgart
- E-learning
- Concentration des forces et simplification de la structure.

## ÉCOLE CANTONALE D'ART DU VALAIS

#### Événements importants

Durant l'année 2001, l'École cantonale d'art du Valais (ECAV) a continué les réformes engagées depuis deux ans pour adapter ses programmes et ses structures d'organisation aux normes HES.

### Statistiques générales relatives à la formation continue

L'ECAV a organisé en mars 2001 un colloque sur la place du dessin dans l'enseignement artistique. Proposé comme cours de formation continue aux enseignants du primaire, du secondaire I et II et des écoles d'art, il a réuni plus de 80 participants. L'ECAV a par ailleurs ouvert au public ses ateliers « Multiples-Editions » et lancé un programme de formation de base et de formation continue dans le domaine des diverses techniques d'impression, principalement la sérigraphie et l'eau-forte.

### Recherche appliquée & développement, prestations de service

L'ECAV a développé un projet de recherche appliquée dans le cadre du programme DO-RE sur le thème de la position de l'artiste dans un contexte périurbain (mai-novembre 2001).

Une commission pédagogique a été constituée pour établir un modèle de collaboration avec la HEP et créer un concept pour une future Académie d'été. Une autre commission intitulée « art thérapie » a évalué les possibilités de synergie avec le département de pédopsychiatrie de l'Hôpital de Sierre.

### Collaborations aux niveaux national et international

- signature d'un protocole d'accord de partenariat avec l'Ecole supérieure des beaux-arts de Genève (septembre 2001) ;
- signature d'un protocole d'accord avec la Hochschule für Gestaltung Luzern pour le développement d'une formation postgrade (octobre 2001) ;
- signature d'un accord de coopération avec l'Ecole d'art de La Réunion (novembre 2001) ;
- partenariat avec l'Université de Lausanne et la HEVs (ESIS) pour un projet de recherche ;
- partenariat avec l'Ecole des arts décoratifs de Genève et l'ISPPF pour l'organisation d'un colloque ;
- partenariat avec le Cheltenham and Gloucester College [Angleterre], l'Ecole La Brera, Milan et l'Ecole des beaux-arts de Caen [France] pour l'organisation de trois expositions ;
- collaboration avec la HEVs (HEI) pour la réalisation d'un projet artistique.

### Défis et perspectives

L'ECAV vise en premier lieu la reconnaissance de son programme supérieur arts visuels comme HES. Pour se faire, elle souhaite achever les réformes pédagogiques en cours, développer sa structure R&D, intensifier les projets d'échange et de recherche en partenariat avec des institutions nationales et internationales. Parmi les projets spécifiques, on peut mentionner :

- organisation d'un colloque sur la peinture (en partenariat avec l'Ecole supérieure des beaux-arts de Caen et la Hochschule für Gestaltung Basel) et lancement d'une Académie d'été (juillet 2002) ;
- développement d'une formation postgrade de type multisite en partenariat avec des écoles suisses et étrangères ;
- développement d'une spécialisation en art thérapie ;
- candidature pour la mise en place d'un module de formation « scénographie » dans le cadre de la HES théâtre.

## ACCORDS INTERCANTONAUX

### L'Accord intercantonal sur les hautes écoles spécialisées (AHES)

L'AHES concerne le domaine des hautes écoles spécialisées hors HES-SO. Le canton du Valais a adhéré à cet accord le 22 septembre 1999.

La Conférence des cantons signataires a approuvé le 30 août 2001

les nouvelles catégories et contributions proposées par la Commission AHES, en particulier elle a pris les décisions suivantes :

- une nouvelle révision est prévue pour l'année 2004 (mise en vigueur en 2004/2005) ;
- la Commission AHES a retardé l'intégration des filières des Hautes écoles pédagogiques, quelques questions de principe devant être résolues.

### L'Accord intercantonal sur les écoles supérieures spécialisées (AESS)

L'AESS, adopté le 27 août 1998 par l'assemblée plénière de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP), régit le domaine des écoles supérieures spécialisées de degré tertiaire non universitaire et non HES.

En date du 19 septembre 2001, le Conseil d'Etat du canton du Valais a décidé d'accepter le projet de loi d'adhésion à l'AESS ainsi que le message y relatif. Le Grand Conseil examinera ce projet au début de l'année 2002.

Notre canton ne peut pas offrir lui-même l'ensemble des formations supérieures spécialisées. Dans un souci de traiter de manière équitable tous les jeunes valaisans qui suivent une formation de niveau tertiaire, « l'ouverture » vers les filières extracantonales et « l'accueil » des étudiants d'autres cantons s'avèrent primordiaux.

### Statistiques

- Nombre d'étudiants tertiaires non universitaires valaisans hors HES-SO : 287 ; 75 % étudient en Suisse alémanique et 25 % en Suisse romande.
- 70 écoles hors canton accueillent ces étudiants ; les écoles situées dans les cantons de Berne, Lucerne et Zürich sont les plus prisées.
- Les domaines du technique et du social sont majoritairement choisis par nos étudiants extracantonaux :

Répartition des étudiants par groupe scientifique		AHES	AESS
Arts appliqués	12	7	5
Arts visuels	5	5	0
Chimie et agriculture	8	1	7
Economie et administration	10	7	3
Génie civil	34	25	9
Gestion d'entreprise et restauration	17	0	17
Linguistique appliquée	5	5	0
Musique et théâtre	38	26	12
Pédagogie	17	0	17
Santé	8	1	7
Technique	63	44	19
Travail social	70	15	55
<b>Total</b>	<b>287</b>	<b>136</b>	<b>151</b>

## RECHERCHE EN ÉDUCATION ET DÉVELOPPEMENT PÉDAGOGIQUE

L'Unité R et D du Service de la formation tertiaire prépare des moyens d'évaluation ou de sondage d'opinion, collabore à la préparation d'épreuves, analyse les résultats d'enquêtes ou d'examen cantonaux. Elle prend part aux travaux coordonnés de recherche en éducation sur le plan romand, de la Suisse centrale et de Suisse. Son responsable participe en effet à la Commission romande de recherche en éducation, au groupe d'experts en éducation de l'Office fédéral de statistiques (OFS) et préside la Conférence des direc-

teurs de centres de recherche de Suisse romande et celle de Suisse qui développent des projets de recherche (notamment PISA, EVA-MAR, ...).

Durant l'année 2001, les activités principales de l'Unité ont été les suivantes :

#### a. Indicateurs et statistiques

Le développement du système de recueil statistiques des données des élèves par Internet (ISS) s'est poursuivi par l'ajout d'un module de gestion administrative des écoles ainsi que d'un module de gestion des notes obtenues par les élèves préparant une maturité dans les collèges du canton.

Le dépouillement des résultats de l'enquête internationale PISA, fournissant des indicateurs sur les compétences acquises par les élèves en fin de scolarité obligatoire, a été fait sur le plan international et national. Les résultats des élèves valaisans sont compris dans les résultats suisses, publiés en décembre 2001. En début d'année 2002, les résultats détaillés par canton seront connus.

L'Unité R et D a analysé les épreuves cantonales de français et de mathématiques subies par les élèves de 4P, 6P, 2CO et 3CO, en fin d'année scolaire 2000-2001.

Enfin, l'Unité a participé à l'élaboration d'une enquête sur le plan intercantonal d'analyse des effets de l'introduction de nouveaux moyens d'enseignement de mathématiques en 2P et 4P.

#### b. Introduction des technologies de l'information et de la communication (ICT)

Pour permettre une bonne intégration des ICT dans les classes du canton diverses instances ont été mises en place comme :

- le groupe ad hoc chargé d'analyser les demandes des communes et des écoles souhaitant introduire ces nouveaux moyens dans leurs classes ;
- le groupe cantonal de soutien aux enseignants et aux écoles pour apporter leur concours aux écoles.

Des moyens financiers au niveau du matériel informatique (1PC pour 15 élèves + 1PC par classe + 1PC pour la salle des maîtres) sont mis à la disposition des élèves de la scolarité obligatoire pour autant que les enseignants aient suivi une formation permettant d'apprendre à leurs élèves l'utilisation de l'informatique comme :

- outil d'apprentissage et de renforcement des connaissances ;
- outil de recherche d'information (lexique, dictionnaire, banques de données, ...);
- moyen de communication et d'échange d'informations par les réseaux Internet et Intranet ;
- support des activités de construction (traitement de texte, ...) et de création (programmes graphiques, ...).

Plus de 500 enseignants et 40 écoles de la scolarité obligatoire sont en formation.

#### c. Développement d'un système qualité

Le DECS a investigué les possibilités d'améliorer la visibilité des processus et résultats de l'école valaisanne pour y apporter les remédiations et d'en garantir la qualité en continu.

Le DECS a préparé, dès les années 90, la mise en place de structures aptes à développer une véritable assurance qualité dans ses écoles, sous la forme d'impulsions permettant aux établissements de gagner en autonomie et, par conséquent, en responsabilité. Ainsi, plusieurs écoles mettent en place ou disposent d'un système d'évaluation interne et externe basé sur des objectifs définis en collaboration par la direction, l'équipe d'enseignants et le DECS. L'Ecole supérieure de commerce de Sierre a réussi l'application de la norme

ISO 9001, certifiée au printemps 2001. L'Ecole supérieure de commerce de Martigny poursuit son étude de démarches qualité, celle de Brigue s'est également engagée dans cette voie comme le Collège de Brigue. Le Collège de St-Maurice poursuit l'analyse, dans des groupes qualité, des résultats de l'audit interne fait l'an passé.

Des documents sont parfois remis aux enseignants pour améliorer l'observation de la progression des élèves et faciliter une évaluation formative du travail scolaire. Un livret de progression, étudié par des enseignants et des animateurs pédagogiques, est en application libre et autonome dans les classes de 2P et 1P.

## FORMATION CONTINUE ET ANIMATION PÉDAGOGIQUE DU PERSONNEL ENSEIGNANT

#### a. Formation continue des enseignants

Environ 200 cours de perfectionnement ont été organisés durant l'année, dans les deux parties du canton. Ils ont regroupé environ 4'500 participants (1'000 dans le Haut-Valais pour une cinquantaine de cours et 3'500 dans le Valais romand pour 150 cours environ).

Ce secteur propose des rencontres et met sur pied des concepts de formation en cohérence avec les besoins des enseignants et de l'enseignement, en relation avec l'introduction de nouveaux moyens ou les approches actuelles de la pédagogie. L'accent est mis de plus en plus sur les formations en établissement ; celles-ci permettent d'ajuster au mieux les compétences individuelles au besoin de l'équipe d'enseignants.

La formation continue des enseignants a accueilli au Centre romand d'enseignement à distance (CRED) les 14e et 15e groupes d'étudiants. Ceux-ci portent à environ 300 le nombre d'enseignants de tous les degrés qui suivent des cours de psychopédagogie à travers ce moyen. Au Centre universitaire de formation à distance de Brigue (ZUF), un cours analogue a accueilli, pour sa part, un groupe supplémentaire. Ces cours permettent également aux enseignants exerçant leur profession sans formation pédagogique, en particulier dans les écoles du deuxième degré, de se mettre à jour.

Le Service règle également les modalités de participation d'enseignants de l'école secondaire du deuxième degré à des cours organisés à l'extérieur du canton (Université, Centres de perfectionnement, ...).

Les conseillers en développement organisationnel des écoles constituent un groupe de personnes ressources particulièrement adaptées à l'élaboration et à la conduite de travaux en coopération au sein des écoles du canton. De nombreuses écoles ont eu recours à ces conseillers pour développer leurs réflexions pédagogiques et les concrétiser dans leur établissement.

Le Service est responsable de la formation des enseignants du cycle d'orientation à l'introduction généralisée de l'anglais prévue en automne 2003. A ce jour, plus de 120 enseignants des CO valaisans construisent des compétences langagières au niveau de l'Advanced.

Elle collabore étroitement avec la CSFCE/SKLWB (commission suisse de la formation continue des enseignants) en participant au comité ainsi qu'à la commission chargée de proposer à la CDIP/EDK une «accréditation des organismes de formation des directrices et directeurs d'établissements scolaires».

Au niveau romand, le responsable de la formation continue valaisanne préside la CPE (commission du perfectionnement des enseignants) et, à ce titre, s'est chargé de mettre en œuvre le concept de formation pour les mathématiques, 5e à 9e, ainsi que celui concernant les séquences didactiques en expression, 1e à 9e (formation des formateurs de formateurs des cadres scolaires romands).

Le Service développe des partenariats avec des organisations extrascolaires. Pour exemple, elle mène avec la SATW (Schweizerische Akademie der technischen Wissenschaften) un projet visant à sensibiliser les élèves au monde de la technique (ROBOLAB).

## b. Animation pédagogique du personnel enseignant

L'animation pédagogique a pour mission de favoriser le transfert didactique au niveau de l'enseignement à l'élève et d'accompagner les enseignants dans leurs démarches et selon leurs besoins. Pour ce faire, les animateurs collaborent étroitement avec les responsables de la formation continue pour la mise sur pied des offres de formation et l'introduction de nouvelles méthodes et/ou nouveaux moyens d'enseignement.

Dans ces domaines, on peut relever entre autres :

- l'introduction des nouveaux moyens d'enseignement de mathématiques 5e, ainsi que l'information générale à tous les enseignants de 5e à 9e ;
- la formation des formateurs de formateurs aux séquences didactiques en expression, 1ère à 9e ;
- la formation à l'allemand des enseignants de 4e (développement des compétences langagières) ;
- l'intervention dans 75 classes de 5e primaire pour sensibiliser les élèves à l'utilisation rationnelle de l'énergie ;
- la formation des personnes ressources (au niveau de l'établissement) pour les nouvelles technologies de la communication et de l'information et de leur intégration dans la pratique quotidienne de la classe ;
- le développement du site Internet de l'ORDP ([www.ordp.vsnet.ch](http://www.ordp.vsnet.ch)) et animation des forums d'échange entre enseignants.

Les animateurs pédagogiques collaborent étroitement avec leurs collègues des autres cantons et participent aux commissions mises en place par la CIIP. A ce sujet, on peut citer :

- le PECARO, organisation de la CIIP chargée d'écrire le nouveau plan d'étude cadre de l'école obligatoire ;
- la représentation du DECS au Forum de l'Air et au groupe de travail : Délégation à la qualité de l'air, Groupe information
- la publication d'articles dans les revues spécialisées : Résonances, Mitteilungsblatt, Educateur, ...

## CENTRES DE DOCUMENTATION ET MOYENS D'ENSEIGNEMENT

### a. Centres de documentation de Sion, Brigue et St-Maurice

La fréquentation des centres de documentation (ODIS) de Sion, Brigue et St-Maurice ne baisse pas malgré la fermeture des écoles normales ou l'ouverture à Sion du centre documentaire de la rue Pratifori (Médiathèque cantonale). Ainsi par exemple, le centre de documentation de Sion a effectué 36.000 prêts de documents. Les supports pédagogiques, plus directement liés à l'enseignement, sont les plus prisés : lectures suivies, mallettes pédagogiques, moyens audio-visuels (vidéo) ou numériques (CD-Rom).

Les centres de documentation seront conduits dès le début de l'année 2003 par la Haute école pédagogique valaisanne en collaboration avec la médiathèque.

### b. Moyens d'enseignement

Ce secteur assure l'approvisionnement des moyens d'enseignement aux écoles obligatoires du canton.

Des nouveaux moyens ont été introduits dans les classes, à savoir :

- mathématiques 5P dans le Valais romand et 6P dans le Haut-Valais ;
- Sowieso plate-forme pour l'enseignement de l'allemand au CO du Valais romand ;
- enseignement religieux dans le Haut-Valais ainsi que des documents didactiques pour les écoles enfantines et les classes de l'enseignement spécialisé.

La possibilité de consulter le catalogue des ouvrages scolaires sur le site de l'ORDP facilite la commande des ouvrages ainsi que la gestion des stocks par Intranet du CATARO (catalogue des ouvrages romands), développé avec ICARE à Sierre.

La section des moyens audio-visuels a changé sa dénomination pour s'intituler, secteur Multimédia pour mieux «coller» à sa nouvelle orientation vers les technologies de communication numérique sans pour autant délaisser les anciennes, encore très répandues dans les classes valaisannes.

Deux films ont été réalisés à savoir la « Filière musique au CO » en collaboration avec les CO de Sion et un CD audio, en collaboration avec l'animation en éducation musicale «le Val d'Illeze chante la paix». En raison du développement des technologies numériques des cours ont été assurés par les enseignants en imagerie numérique et en montage vidéo virtuel.

## COMMUNICATION

### a. Publications

Le DECS publie deux revues : «Résonances» et «Mitteilungsblatt» qui paraissent régulièrement à raison de dix numéros dans le Valais romand et quatre dans le Haut-Valais. Résonances paraît à 3'200 exemplaires et Mitteilungsblatt à un peu plus de 1'000 exemplaires par numéro. Les deux revues contiennent des textes de fond ainsi que des informations officielles destinées aux acteurs et partenaires de l'école.

### b. Internet

Le site Internet développé depuis de nombreuses années par l'ORDP ([www.ordp.vsnet.ch](http://www.ordp.vsnet.ch)) prend toujours plus d'ampleur et abrite en son sein de nombreux sites particuliers destinés aux écoles ou aux enseignants. Dans ce dernier cas, le site n'est accessible qu'aux ayants droit moyennant un mot de passe particulier, parce qu'il est un moyen d'échanges de cours, d'exams, d'idées entre enseignants. Ce site assure également la liaison avec tous les sites d'éducation connus en Suisse et à l'étranger. A l'avenir, ce site de l'ORDP deviendra le site «Education» du DECS.

# SERVICE DE L'ENSEIGNEMENT

## SCOLARITÉ OBLIGATOIRE

### 1. Organisation

#### EFFECTIFS

A la rentrée scolaire d'automne 2001, le nombre d'élèves scolarisés dans les classes enfantines et primaires a encore sensiblement diminué (288 élèves), conformément aux prévisions effectuées.

Dans les cycles d'orientation, la tendance à la hausse s'est renouvelée, avec un léger tassement (58 élèves). Sans le départ de quelques familles étrangères, en provenance notamment du Kosovo, ce nombre aurait été sensiblement plus élevé.

Années scolaires	Elèves degrés enfantins	Elèves degrés primaires	Elèves CO
1995/1996	6945	21200	9247
1996/1997	7089	21487	9279
1997/1998	7069	21779	9217
1998/1999	6841	21995	9297
1999/2000	6697	22175	9427
2000/2001	6518	21839	9681
2001/2002	6415	21654	9739

#### VARIATION DU NOMBRE DE CLASSES

Le nombre de classes ne varie pas toujours en fonction des effectifs pris dans leur globalité. C'est le cas notamment des classes primaires où l'on assiste à une augmentation du nombre de postes malgré la diminution des effectifs.

Années scolaires	Classes enfantines	Classes primaires	Classes CO
1995/1996	322½	1118	467
1996/1997	320	1121	472
1997/1998	325½	1123	468
1998/1999	318	1135	473
1999/2000	320½	1141	485
2000/2001	324½	1133	518
2001/2002	321½	1149	502

Les moyennes par classes, si l'on ne tient pas compte des classes relevant de l'enseignement spécialisé, se montent à 20.0 pour les classes enfantines, 19.8 pour les classes primaires, 8.0 pour les classes spéciales. Au cycle d'orientation, la moyenne se monte à 20.2 pour les classes ordinaires, et à 10.8 pour les classes à l'organisation spéciale.

### 2. Enseignement

#### LANGUES

Lors de sa séance du 11 avril 2000, le Conseil d'Etat a approuvé les lignes directrices pour l'enseignement des langues élaborées par le

Département de l'éducation, de la culture et du sport. Principaux points retenus :

- la priorité accordée à l'enseignement de la langue locale ;
- l'introduction de l'éveil au langage dès l'école infantine ;
- l'abaissement du degré d'introduction de la seconde langue en 3e primaire ;
- la généralisation de l'enseignement de l'anglais dès le degré 7 ;
- le renforcement des échanges pour les étudiants et apprentis ;
- l'amélioration des dispositifs de formation des enseignants ;
- le gel temporaire des projets d'enseignement bilingue dans la scolarité obligatoire.

Ces décisions entraînent une modification des grilles horaires actuelles.

#### GRILLES HORAIRES

Les projets issus des commissions «recentrage des programmes» ont été revus dans la perspective d'une harmonisation cantonale. Une consultation des divers partenaires a permis de trouver le consensus sur la plupart des innovations retenues. Les nouvelles grilles pourront être en principe adoptées par le Conseil d'Etat dans le courant du printemps 2002.

#### PRINCIPALES DÉCISIONS CONCERNANT LE VALAIS ROMAND

- Introduction de la nouvelle collection romande de moyens de mathématique en cinquième année primaire dès la rentrée 2001-2002.
- Introduction de la méthode d'allemand «Sowieso» dans toutes les classes de 1ère CO.
- Expérimentation de deux collections d'ouvrages d'enseignement du français dans plusieurs cycles d'orientation.
- Adoption de nouveaux objectifs d'enseignement religieux à l'école obligatoire, avec choix de moyens pédagogiques correspondants.
- Informatisation progressive des livrets scolaires du cycle d'orientation.

#### DÉCISIONS IMPORTANTES CONCERNANT LE HAUT-VALAIS

- Choix du plan d'étude cadre bernois pour l'école infantine en collaboration avec «Bildungsplanung Zentralschweiz».
- Introduction obligatoire du moyen d'enseignement «arithmétique et algèbre» pour toutes les classes de 1ère année du cycle d'orientation.
- Etude sur l'évaluation formative, au travers d'un questionnaire transmis au personnel enseignant et aux parents.
- Evaluation des mesures de l'enseignement spécialisé dans la région de Brigue.
- Etude sur le «Jocker-Angebot» avec la participation de toutes les directions d'école du Haut-Valais.
- Offre de formation continue aux enseignants primaires qui, à cause de la pénurie de personnel au cycle d'orientation, ont été engagés à ce niveau d'enseignement.

### 3. Constructions scolaires

En 2001, on compte 260 dossiers en cours concernant la construction ou la rénovation de bâtiments scolaires destinés aux écoles de la scolarité obligatoire. Le crédit extraordinaire de 15 millions de francs octroyés par le Grand Conseil a permis de boucler les dossiers les plus anciens et de régulariser la situation de plusieurs autres dossiers plus récents.

Subventions versées en 2001

	Ecoles primaires	Cycles d'orientation	Total
VS romand	7'959'364.—	2'088'246.—	10'047'610.—
Haut-VS	9'421'322.—	1'126'968.—	10'548'290.—
<b>Total</b>	<b>17'380'686.—</b>	<b>3'215'214.—</b>	<b>20'595'900.—</b>

## ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ

### 1. Commission RISC

La commission «Rôle des institutions scolaires cantonales» a déposé son rapport au 1er mai auprès du nouveau Chef du Département. Les milieux concernés ont accueilli très favorablement les thèses de cette étude. Le Conseil d'Etat a pris acte du rapport et a proposé la poursuite des travaux, en vue de propositions concrètes de mise en application. Sur mandat du Chef du Département, deux groupes de travail ont débuté leur étude, l'un centré sur l'élaboration de nouvelles conventions entre l'Etat du Valais et les associations qui gèrent les institutions et centres AI reconnus, l'autre sur la typologie des services à disposition des enfants ayant des besoins particuliers.

### 2. Institutions

Le dispositif de placements en institutions scolaires n'a pas connu de variations durant ces dernières années. Les associations et fondations gérant des institutions scolaires attendent avec impatience la mise en application du rapport RISC. Ces institutions, devant assumer le 20% du déficit restant, sont confrontées à des problèmes de gestion financière.

### 3. Classes d'adaptation décentralisées

La scolarisation «intégrée» d'élèves au bénéfice de mesures scolaires de l'Assurance invalidité s'est largement répandue en Valais. En août 2001, plus de 90 enfants ont commencé l'année scolaire dans leur commune de domicile, en bénéficiant de l'accompagnement d'un enseignant-e spécialisé-e. En plus de ces élèves, présentant un retard de développement, une large majorité d'enfants, souffrant d'un handicap sensoriel (surdité, basse vision), sont scolarisés totalement dans les structures ordinaires de formation.

### 4. Appui pédagogique

Les mesures d'appui pédagogique, dispensées dans chaque commune valaisanne, agissent dans le sens de la prévention de l'échec scolaire. Elles se veulent une réponse souple à la gestion de l'hétérogénéité grandissante des classes ordinaires.

### 5. Soutien pédagogique

Le Valais compte 20% d'élèves étrangers. Le Département de l'Education de la Culture et du Sport, par le Service de l'enseignement a édicté en avril 2001 de nouvelles directives relatives à la scolarisation des élèves étrangers. Elles définissent notamment les lignes directrices de la scolarisation des élèves primo arrivants dans les divers niveaux de la scolarité.

Le Département collabore étroitement avec l'Office de l'aide sociale pour l'accueil en milieu scolaire des élèves requérants d'asile. Trois classes pour les jeunes de 16 à 20 ans ont été ouvertes à Sion et Viège, permettant une complémentarité entre formation théorique et travail en atelier.

## ENSEIGNEMENT SECONDAIRE DU DEUXIÈME DEGRÉ

### 1. Collèges

A la rentrée d'août 2001, 4000 élèves suivaient l'enseignement dans les classes préparant à la maturité contre 4114 l'année précédente, soit une diminution de 114 élèves ou 2,8%. L'effectif moyen s'élève à 20,4 élèves par classe. 701 certificats de maturité ont été délivrés en juin 2001 contre 706 en juin 2000.

L'ordonnance et le règlement de reconnaissance des maturités sont entrés en vigueur sur le plan fédéral. Pour notre canton, dès la rentrée scolaire 1998/99, la nouvelle réglementation de reconnaissance des maturités a déployé ses effets. C'est ainsi que, dans les quatre lycées-collèges du canton, les types traditionnels de maturité sont progressivement supprimés et remplacés par la nouvelle maturité. Dans l'année scolaire 2001/2002, on aura la dernière volée d'examens de maturité avec le programme selon l'ordonnance sur la reconnaissance des certificats de maturité gymnasiale (ORM).

Durant les cinq dernières années, le nombre d'élèves et de classes a subi l'évolution suivante :

Années scolaires	Nombre d'élèves	Nombre de classes	Effectif moyen par classe	Variations		
				Elèves	Classes	Effectif/cl.
1997/1998	4249	190	22.4	+ 67	+ 4	- 0.1
1998/1999	4221	191	22.1	- 28	+ 1	- 0.3
1999/2000	4142	194	21.4	- 79	+ 3	- 0.7
2000/2001	4114	195	21.1	- 28	+ 1	- 0.3
2001/2002	4000	196	20.4	- 114	+ 1	- 0.7

### 2. Ecoles supérieures de commerce

En août 2001, 1295 élèves - 756 jeunes filles et 539 jeunes gens - répartis dans 63 classes, fréquentaient l'Ecole supérieure de commerce. L'effectif moyen par classe s'élève à 20,5 élèves. 117 élèves suivent les classes pour sportifs et artistes à Brigue (53) et à Martigny (64).

En lien avec la fermeture de l'Ecole Normale, le couvent St. Ursula a dénoncé le contrat qui le liait à l'Etat du Valais et un nouveau contrat de location est actuellement étudié par le Département. L'Ecole haut-valaisanne de degré diplôme (OMS) Brigue, Ecole supérieure de commerce, Ecole de degré diplôme et Ecole préprofessionnelle et éventuellement une partie de la Haute école pédagogique (HEP) seront installées dans ces bâtiments. Le nouveau contrat devrait être signé dans le courant de l'année 2002.

En 1878, la communauté des Sœurs St-Joseph de Annecy a fondé l'Ecole supérieure de commerce à Monthey. Dès l'année scolaire 2001/2002, ladite école est sous l'autorité de l'Etat du Valais et, pour la première fois, sous la direction d'un laïc.

Le nombre d'élèves et de classes des Ecoles supérieures de commerce a subi, durant les cinq dernières années, les variations suivantes :

Années scolaires par classe	Nombre d'élèves	Nombre de classes	Eff. moyen par classe	Variations		
				Elèves	Classes	Effectif/cl.
1996/1997	1033	49	21.1	+ 54	+ 1	+ 0.7
1997/1998	1132	55	20.6	+ 99	+ 6	+ 0.5
1998/1999	1206	60	20.1	+ 74	+ 5	- 0.5
1999/2000	1235	62	19.9	+ 29	+ 2	- 0.2
2000/2001	1307	65	21.1	+ 72	+ 3	+ 1.2

La maturité professionnelle commerciale (MPC) propose en plus des trois ans d'étude à l'Ecole supérieure de commerce, une pratique professionnelle de 47 semaines effectives en entreprise. La MPC est obtenue après un deuxième examen ciblé sur les compétences pratiques des candidats. En 2001, 114 certificats de maturité professionnelle commerciale ont été remis.

Le nombre d'élèves inscrits dans la filière MPC s'élève à 462 (10 classes en 2e année et 9 classes en 3e année). Ces classes sont organisées à l'Ecole supérieure de commerce de Monthey (St-Joseph), de Martigny, de Sion, de Sierre et «Oberwalliser Mittelschule» Ste-Ursule de Brigue (OMS).

### 3. Ecoles du degré diplôme (EDD) et écoles préprofessionnelles (EPP)

La réforme des gymnases (RRM), l'introduction de la nouvelle maturité professionnelle et la nouvelle organisation des écoles de degré tertiaire ont obligé les écoles de degré diplôme à mieux se positionner par rapport à ces différentes voies de formation.

Pour mieux répondre aux recommandations de la Conférence des départements de l'Instruction publique (CDIP) du 25 février 1999 et aux exigences d'un nombre toujours plus élevé d'écoles subséquentes, le Conseil d'Etat du canton de Valais a décidé de porter la durée des études à l'école de degré diplôme (EDD) à trois ans et de

la réunir avec l'école supérieure de commerce (ESC) en tronc commun partiel. Cette nouvelle structure comprenant deux filières d'étude est localisée dans les 5 villes possédant actuellement une ESC, à savoir : Brigue, Sierre, Sion, Martigny et Monthey.

En automne 2001, 257 élèves suivaient les écoles préprofessionnelles et 337 élèves les écoles de degré diplôme. L'effectif global de ces deux types d'école représentait donc 594 élèves répartis dans 30 classes (en moyenne 19,8 élèves par classe). Par rapport à l'année précédente, il y a une augmentation de 88 élèves (+16.8 %), c'est-à-dire de 5 classes.

#### Modules de formations complémentaires pour les candidats à la Haute-Ecole Santé-Social (HES-S2) porteurs de diplômes non adéquats

A partir de l'automne 2001 une cinquantaine de jeunes adultes ont commencé une formation sous forme de cours du soir, afin d'atteindre le niveau scolaire requis pour être admis dans la HES-S2. Cette formation exigeante (13 heures d'enseignement hebdomadaire sur toute la durée de l'année scolaire pour ceux qui doivent suivre tous les modules) a été mise sur pied pour la période transitoire entourant la naissance de la HES-S2.

## BUREAU DE LA FORMATION ET DES ÉCHANGES LINGUISTIQUES

**Préliminaires** : Après la nomination du nouveau responsable du BEL, intervient la désignation d'une adjointe. Par cet engagement, l'équipe est à nouveau au complet. Il en résulte une collaboration propice au service des élèves, des directions et des parents appelée à activer les échanges linguistiques à tout niveau comme cela est préconisé dans les nouvelles directives cantonales sur l'enseignement des langues.

#### Statistiques

Année scolaire	92/93	93/94	94/95	95/96	96/97	97/98	98/99	99/00	00/01	01/02
Bas-VS/Brigue	14	22	39	35	26	39	17	27	9	7
Haut-VS/Bas-VS	8	8	27	10	32	46	34	24	9	18
<b>Ecoles normales:</b>										
Bas-valaisans à Brigue	5	12	9	5	4	1	-	-	-	-
Haut-Valaisans à Sion	8	9	8	5	4	8	2	-	-	-
<b>9<sup>e</sup> année linguistique:</b>										
Bas-VS/Haut-VS								-	6	17
Haut-Valais/Bas-Valais							2	6	22	20
<b>10<sup>e</sup> année linguistique:</b>										
Bas-VS/Haut-VS				5	1	24	23	19	29	28
Haut-Valais/Bas-Valais				1	5	23	22	25	28	28
<b>Total</b>	<b>35</b>	<b>51</b>	<b>83</b>	<b>55</b>	<b>72</b>	<b>100</b>	<b>102</b>	<b>101</b>	<b>103</b>	<b>118</b>

Echanges individuels durant l'été	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001
	66	60	87	115	147	128	167	170	230	200



## 1. Echanges Haut-Valais / Bas-Valais

### COLLÈGES

Les chiffres et le recul des échanges parlent d'eux-mêmes; l'introduction de la nouvelle maturité et l'inadéquation des programmes entre le Haut- et le Bas-Valais en est la cause principale. Plusieurs élèves intéressés à un échange d'une année ont renoncé par crainte de se retrouver dans un autre système ou ils ont opté pour des formes d'échange de plus courte durée. Une analyse des raisons occasionnant cette baisse est en cours afin d'y remédier tout en étant conscient que le choix de l'option spécifique, divergeant entre les deux parties du canton, continuera à poser des problèmes et cela malgré les nouvelles directives cantonales désormais appliquées.

### 10E ET 9E ANNEE LINGUISTIQUE (4E ET 3E CO LINGUISTIQUE)

Ce qui frappe dans la statistique, ce sont les chiffres qui se reportent d'une catégorie d'élèves à l'autre entre les collèges et les cycles d'orientation puisque tout compte fait on arrive à des totaux similaires. Cela signifie que l'engouement pour les échanges d'une année n'a pas diminué mais que les élèves ont pris l'option de les avancer en les effectuant déjà au CO.

La formule de la 10e année continue à répondre à un besoin, comme le démontrent les chiffres. L'instauration d'une 9e linguistique s'est avérée judicieuse car là aussi il y avait une réelle demande. Il est à relever que dans la statistique ne figurent pas les élèves inscrits dans les classes bilingues du CO de Sierre.

### JUMELAGES CO

Plusieurs centres scolaires poursuivent leur collaboration par des échanges de classes, de correspondance ou par des séjours individuels sous forme d'échanges par rotation. Certains échanges se sont réalisés grâce à l'appui généreux de Ch Echanges par l'apport de la Fondation Schiller, où notre canton se distingue en figurant parmi les plus actifs dans les échanges.

### ÉCHANGES AU NIVEAU DU PRIMAIRE

C'est avec satisfaction que l'on constate l'accroissement des échanges à ce niveau. Les subventions encourageantes de Ch Echanges avec le projet «Côte-à-Côte» y ont certainement contribué. Là aussi, le Valais figure parmi les plus dynamiques comme le montrent les statistiques publiées récemment. Des comptes-rendus parus dans «Résonances» et le «Mitteilungsblatt», témoignent de la satisfaction de tous les acteurs, enfants, enseignants, autorités et parents.

## 2. Echanges individuels d'été

Le tableau montre que ces séjours ont encore fait un grand bond en avant. C'est une formule qui convient à tout le monde, peu coûteuse et presque toujours couronnée de succès vu qu'elle est basée sur la réciprocité. Le bilan est d'autant plus positif que la statistique comptabilise uniquement les étudiants qui partent pour la 1re fois.

## 3. Autres activités

Le bureau accorde également beaucoup d'importance à conseiller les jeunes et les parents pour tout ce qui touche aux séjours linguistiques. D'autre part, on recherche continuellement de nouveaux partenaires pour les échanges de classes, de groupes et individuels.

En plus, il y a eu collaboration active dans le Comité d'organisation d'EXCHANGE.02 en tant que représentant des cantons non organisateurs de l'Expo.02. Le Valais romand participe avec une vingtaine de classes provenant de tous les degrés scolaires à ce grand challenge qui réunira 300 classes, soit 6400 élèves. Ces classes bénéficient d'un programme varié mis en œuvre par les cantons sites de

l'Expo.02 moyennant une participation financière modique de la part des cantons non organisateurs et la réciprocité dans l'accueil.

## COMMISSION CANTONALE DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

La Commission cantonale de l'enseignement secondaire, dont les membres ont également fonctionné en qualité d'experts aux examens de maturité et de diplôme commercial, a tenu 4 séances en 2001.

Les 18, 20 et 27 juin 2001, elle a siégé dans les collèges de Brigue, de Sion et de St-Maurice au terme de la session ordinaire d'exams. Elle s'est entretenue sur le déroulement des épreuves, a pris connaissance des résultats et a préavisé l'octroi des certificats de maturité et des diplômes de commerce. Le 3 août, elle a donné son préavis sur la demande de reconsidération interjetée contre les résultats des examens de maturité et des diplômes de commerce.

## COORDINATION INTERCANTONALE

SUISSE ROMANDE: principaux dossiers traités par la CIIP (conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin):

- PECARO (plan d'études cadre pour la Suisse romande) mise en route de l'opération ;
- mathématique: introduction des nouveaux moyens d'enseignement (degrés 5 à 9) ;
- prise de position quant à l'enseignement des langues à l'école obligatoire ;
- participation à l'enquête internationale PISA (programme international pour le suivi des acquis des élèves) ;
- choix du site pour la future Haute école de théâtre et des métiers de la scène ;
- intégration de la Conférence des chefs de Services de la formation professionnelle ainsi que celle des directions de Hautes écoles pédagogiques ;

## BILDUNGSPLANUNG ZENTRALSCHWEIZ (BPZ):

Les changements structurels dans le cadre de «Bildungsplanung Zentralschweiz» (BPZ) ont rendu indispensable une révision des statuts. Un secrétariat régional a été créé et rattaché administrativement à BPZ.

Les thèmes principaux pour 2001 ont été :

- Fin du premier projet de formation continue «Schulklima» dans le cadre de la promotion à la santé de l'OFSP. Deux enseignants du centre scolaire de Fiesch y ont pris part avec beaucoup de motivation.
- Concept pour une formation interdisciplinaire en 9ème année scolaire.
- Choix puis adaptation du plan d'étude bernois pour l'école enfantine.
- En rapport avec les changements de la situation professionnelle du personnel enseignant, un groupe de travail «Arbeitsplatz Schule» a été mis sur pied.
- Remise des premiers travaux sur l'évaluation des compétences des élèves.

**NOMBRE D'ENFANTS ET DE CLASSES AVEC MOYENNE PAR CLASSE  
(CLASSES ENFANTINES, PRIMAIRES, SPECIALES REUNIES)**

Année scolaire	Langue allemande			Langue française			Total canton		
	Nombre d'élèves	Nombre de classes	Moyenne par classe	Nombre d'élèves	Nombre de classes	Moyenne par classe	Nombre d'élèves	Nombre de classes	Moyenne par classe
1974/1975	11'155	465	24.0	22'950	974	23.6	34'105	1'439	23.7
1975/1976	11'363	474	24.0	23'242	1'004	23.1	34'605	1'478	23.4
1976/1977	11'242	481	23.4	22'675	1'012	22.4	33'917	1'493	22.7
1977/1978	10'971	495	22.2	22'352	1'030	21.8	33'323	1'525	21.9
1978/1979	10'556	499	21.2	21'996	1'041	21.1	32'552	1'540	21.1
1979/1980	10'108	495	20.4	21'521	1'044	20.6	31'629	1'539	20.6
1980/1981	9'590	488	19.6	20'804	1'028	20.2	30'394	1'516	20.0
1981/1982	8'925	471	18.9	19'914	1'017	19.6	28'839	1'488	19.4
1982/1983	8'264	460	17.9	18'921	1'012	18.7	27'185	1'472	18.4
1983/1984	7'710	447	17.2	17'920	1'008	17.8	25'630	1'455	17.6
1984/1985	7'552	448	16.8	17'373	999	17.4	24'925	1'447	17.2
1985/1986	7'409	448	16.5	17'100	993	17.2	24'509	1'441	17.0
1986/1987	7'379	448	16.4	16'875	984	17.1	24'254	1'432	16.9
1987/1988	7'434	453	16.4	16'762	986	17.0	24'201	1'439	16.8
1988/1989	7'498	450	16.6	16'927	983	17.2	24'425	1'433	17.0
1989/1990	7'574	453	16.7	17'101	987	17.3	24'675	1'440	17.1
1990/1991	7'651	475	16.1	17'579	994	17.7	25'230	1'469	17.2
1991/1992	7'812	474	16.5	18'159	996	18.2	25'971	1'470	17.7
1992/1993	8'028	467	17.2	18'804	972.5	19.3	26'832	1'439.5	18.6
1993/1994	8'132	455.5	17.9	19'094	973	19.6	27'226	1'428.5	19.1
1994/1995	8'220	453	18.1	19'495	977.5	19.9	27'715	1'430.5	19.4
1995/1996	8'337	454	18.4	19'808	986.5	20.1	28'145	1'440.5	19.5
1996/1997	8'349	446	18.7	20'227	994.5	20.3	28'576	1'440.5	19.8
1997/1998	8'585	447	19.2	20'263	1'001.5	20.2	28'848	1'448.5	19.9
1998/1999	8'567	449	19.1	20'269	1'004	20.2	28'836	1'453	19.8
1999/2000	8'517	456	18.7	20'355	1'005.5	20.2	28'872	1'461.5	19.8
2000/2001	8'369	463.5	18.1	19'988	994	20.1	28'357	1'457.5	19.5
2001/2002	8'258	472.5	17.5	19'811	998	19.9	28'069	1'470.5	19.1



DEPARTEMENT FÜR ERZIEHUNG, KULTUR UND SPORT  
Dienststelle für Unterrichtswesen

**Evolution des effectifs et classes par école et par  
section secondaires du deuxième degré de 1999/2000 à  
2001/2002**

Ecoles - sections	1999/2000		2000/2001		2001/2002	
	élèves	classes	élèves	classes	élèves	classes
<b>Brigue - Collège</b>	<b>1209</b>	<b>56</b>	<b>1171</b>	<b>53</b>	<b>1115</b>	<b>52</b>
* 1re année (sans choix)	271	10	253	11	257	11
* 2e année	203	9	205	9	207	11
* 3e année			206	8	198	9
* 4e année					192	8
* B	157	8	97	5	35	2
* C	164	9	100	5	49	2
* D	167	8	105	5	51	2
* E	192	8	145	6	73	3
* Diplôme (sportifs et artistes)	55	4	60	4	53	4
<b>Sion - Collège des Creusets</b>	<b>939</b>	<b>43</b>	<b>902</b>	<b>43</b>	<b>915</b>	<b>45</b>
* 1re année (choix I)	74	3	76	4	83	4
* 1re année (choix II)	120	6	105	5	148	7
* 2e année	212	9	193	9	171	9
* 3e année			191	10	179	9
* 4e année					171	9
* A + B	145	7	79	4	33	2
* C	250	12	164	7	79	3
* E	138	6	94	4	51	2
<b>Sion - Collège de la Planta</b>	<b>782</b>	<b>37</b>	<b>815</b>	<b>39</b>	<b>764</b>	<b>39</b>
* 1re année (choix I)	74	3	72	3	59	3
* 1re année (choix II)	153	7	164	7	124	6
* 2e année	143	7	179	9	182	9
* 3e année			136	6	152	8
* 4e année					118	7
* A + B	157	8	95	5	44	2
* D	255	12	169	9	85	4
<b>Sion - Ecole normale</b>	<b>61</b>	<b>3</b>				
<b>Sion - ESCVS</b>	<b>855</b>	<b>39</b>	<b>814</b>	<b>39</b>	<b>837</b>	<b>42</b>
* 1re année (choix II)	61	3	74	4	56	3
* 2e année	60	3	38	2	63	3
* 3e année			66	3	37	2
* 4e année					64	3
* E	135	6	95	4	52	3
* Diplôme de commerce	312	14	314	15	307	15
* Ecole du degré diplôme	122	6	96	4	133	7
* Ecole préprofessionnelle	165	7	131	7	125	6
<b>St-Maurice - Collège de l'Abbaye</b>	<b>1'011</b>	<b>50</b>	<b>1'013</b>	<b>51</b>	<b>987</b>	<b>50</b>
* 1re année (choix I)	109	5	114	5.5	83	4
* 1re année (choix II)	146	6	150	6.5	160	7
* 2e année	229	13	211	11	222	12
* 3e année			199	9	184	10
* 4e année					191	9
* A + B + L/sc.	186	9	116	7	45	3
* C	102	5	71	4	23	1
* D	124	6	79	4	39	2
* E	115	6	73	4	40	2
<b>Sous-total</b>	<b>4'857</b>	<b>228</b>	<b>4'715</b>	<b>225</b>	<b>4'618</b>	<b>228</b>

Ecoles - sections	1999/2000		2000/2001		2001/2002	
	élèves	classes	élèves	classes	élèves	classes
<b>Brigue - Institut Ste-Ursule</b>	<b>343</b>	<b>15</b>	<b>298</b>	<b>14</b>	<b>317</b>	<b>15</b>
* Ecole normale	31	1				
* Diplôme de commerce	174	8	174	8	180	8
* Ecole du degré diplôme	89	4	85	4	102	5
* Ecole préprofessionnelle	49	2	39	2	35	2
<b>Sierre - Ecole de commerce</b>	<b>263</b>	<b>13</b>	<b>301</b>	<b>15</b>	<b>351</b>	<b>16</b>
* Ecole du degré diplôme					25	1
* Diplôme de commerce	263	13	301	15	298	14
* Informaticien de gestion					28	1
<b>Monthey - Ecole de commerce</b>	<b>185</b>	<b>9</b>	<b>196</b>	<b>9</b>	<b>231</b>	<b>11</b>
* Diplôme de commerce	185	9	196	9	193	9
* Ecole du degré diplôme					38	2
<b>Martigny - Ecole de commerce</b>	<b>246</b>	<b>14</b>	<b>262</b>	<b>14</b>	<b>275</b>	<b>14</b>
* Ecole du degré diplôme					39	2
* Diplôme de commerce	194	10	204	10	172	8
* Diplôme (sportifs et artistes)	52	4	58	4	64	4
<b>St-Maurice - La Tuilerie</b>	<b>183</b>	<b>8</b>	<b>155</b>	<b>8</b>	<b>97</b>	<b>5</b>
* Ecole du degré diplôme	63	3	56	3		
* Ecole préprofessionnelle	120	5	99	5	97	5
<b>Total 2e degré</b>	<b>6'077</b>	<b>287</b>	<b>5'927</b>	<b>285</b>	<b>5'889</b>	<b>289</b>
<b>Variations</b>	<b>- 76</b>	<b>+ 2</b>	<b>- 150</b>	<b>- 2</b>	<b>- 38</b>	<b>+ 4</b>

Sion, 22.01.02  
RM/mp

choix I = latin; choix II = économie / italien

**Statistique des élèves et des classes du cycle d'orientation du Haut Valais**  
**Année scolaire 2001/2002**

CENTRES DU CYLCE D'ORIENTATION	Système avec classes intégrées								Système à sections												Organisation particulière						TOTAL									
	1 i		2 i		3 i		Total		1 S		2 S		3 S		1 G		2 G		3 G		Total		4e CO			Ens. spéc.			Classes				Elèves			
	T	F	T	F	T	F	T	F	T	F	T	F	T	F	T	F	T	F	T	F	T	F	cl.	T	F	cl.	T	F	1.	2.	3.	op	T	T	F	
Brig-Glis								94	49	112	53	59	31	80	34	67	34	85	41	497	242	1	18	10	1	6	3	9	9	8	2	28	521	255		
Fiesch	40	20	39	17	20	7	99	44																			2	2	1		5	99	44			
Gampel	60	39	53	18	35	16	148	73																			3	3	2		8	148	73			
Kippel	7	4	19	8	15	8	41	20																			1	1	1		3	41	20			
Leuk	81	44	78	40	51	27	210	111																			4	4	3		11	210	111			
Leukerbad	22	12	22	11	12	9	56	32																			1	1	1		3	56	32			
Mörel	45	19	40	17	42	23	127	59																			2	2	2		6	127	59			
Münster	28	14	24	6	23	9	75	29																			2	2	1		5	75	29			
Naters									68	32	65	39	33	17	36	17	46	24	41	23	289	152				1	11	4	5	5	4	1	15	300	156	
Raron	43	22	40	20	43	22	126	64																			2	2	2		6	126	64			
St. Niklaus									36	18	29	15	21	11	26	13	14	6	16	8	142	71														
Saas-Grund	45	22	45	27	24	14	114	63																			2	2	1		5	114	63			
Siders	38	14	49	28	20	10	107	52														1	16	9				2	3	1	1	7	123	61		
Simplon-Dorf	8	8	5	2	3	1	16	11																			1	1	1		3	16	11			
Sitten	24	8	18	7	5	4	47	19																			1	0.5	0.5		2	47	19			
Stalden	38	21	44	24			82	45				16	6					9	5	25	11						2	2	1		5	107	56			
Visp									104	49	91	49	68	30	71	26	61	32	61	31	456	217	1	13	8											
Zermatt	73	37			59	33	132	70			44	29					22	10			66	39						3	3	3		9	198	109		
Total O-VS	552	284	476	225	352	183	1380	692	302	148	341	185	197	95	213	90	210	106	212	108	1475	732	3	47	27	2	17	7	54	51.5	40.5	5	151	2919	1458	
Total U-VS	1582	750	1550	723	1601	872	4733	2345	502	269	452	242	0	0	348	146	383	184	0	0	1685	841	5	89	44	33	313	136	117	116	80	38	351	6820	3366	
<b>TOTAL</b>	<b>2134</b>	<b>1034</b>	<b>2026</b>	<b>948</b>	<b>1953</b>	<b>1055</b>	<b>6113</b>	<b>3037</b>	<b>804</b>	<b>417</b>	<b>793</b>	<b>427</b>	<b>197</b>	<b>95</b>	<b>561</b>	<b>236</b>	<b>593</b>	<b>290</b>	<b>212</b>	<b>108</b>	<b>3160</b>	<b>1573</b>	<b>8</b>	<b>136</b>	<b>71</b>	<b>35</b>	<b>330</b>	<b>143</b>	<b>171</b>	<b>167.5</b>	<b>120.5</b>	<b>43</b>	<b>502</b>	<b>9739</b>	<b>4824</b>	

i = classes intégrées; S = section secondaire; G = section générale; Ens. spéc. = enseignement spécialisé; T = Total; F = Filles; op = organisation particulière

N.B.: Les élèves et les classes de Kinderdorf Leuk (7 classes: 49 élèves, dont 16 filles) n'ont pas été pris en compte dans la présente statistique.

**Statistique des élèves et des classes du cycle d'orientation du Valais romand**  
**Année scolaire 2001/2002**

CENTRES DU CYCLE D'ORIENTATION	Système avec classes intégrées								Système à sections								Organisation particulière						TOTAL									
	1 i		2 i		3 i		Total		1 S		2 S		1 G		2 G		Total		4e CO			Ens. spéc.			Classes				Elèves			
	T	F	T	F	T	F	T	F	T	F	T	F	T	F	T	F	T	F	cl.	T	F	cl.	T	F	1re	2e	3e	op	T	T	F	
Ayent	30	11	37	16	24	11	91	38																2	2	1		5	91	38		
Bagnes	109	44	104	50	51	28	264	122																5	5	3		13	264	122		
Collombey	97	50	95	52	63	35	255	137													3	29	18	5	4	3	3	15	284	155		
Conthey					122	65	122	65	91	45	98	47	82	33	90	41	361	166	1	21	10	2	22	10	9	9	5	3	26	526	251	
Grône	113	44	127	43	86	38	326	125													1	14	7	5	6	4	1	16	340	132		
Hérens	62	34	67	33	49	24	178	91																3	3	2		8	178	91		
Leytron	80	41	78	39	53	34	211	114													1	10	1	4	3	3	1	11	221	115		
Martigny, Ste-J.-Antide	196	93	195	100	122	62	513	255													1	15	8	9	9	6	1	25	528	263		
Martigny, Ste-Marie	208	102	185	82	136	84	529	268													1	7	1	9	9	6	1	25	536	269		
Montana					84	47	84	47	51	32	55	28	52	26	56	23	214	109	1	22	12	1	7	3	5	5	4	2	16	327	171	
Monthey	167	92	161	76	94	60	422	228													7	55	24	8	8	5	7	28	477	252		
Nendaz					58	23	58	23	41	22	42	25	31	10	31	16	145	73				1	9	4	4	4	3	1	12	212	100	
Orsières	63	32	78	38	48	22	189	92																3	4	2		9	189	92		
St-Maurice, La Tuilerie					86	49	86	49	74	41	49	27	51	23	70	37	244	128				1	9	3	6	7	5	1	19	339	180	
Savièse	56	28	48	20	41	21	145	69																3	2	2		7	145	69		
Sierre, Goubing	91	38	75	27	53	33	219	98											2	28	11	3	24	12	4	4	3	5	16	271	121	
Sierre, Les Liddes	78	37	77	42	52	33	207	112															2	20	10	4	4	3	2	13	227	122
Sion, Les Collines					125	66	125	66	110	58	105	50	72	30	64	32	351	170				4	44	19	9	9	6	4	28	520	255	
Sion, St-Guérin					147	81	147	81	135	71	103	65	60	24	72	35	370	195	1	18	11	3	25	9	9	9	8	4	30	560	296	
Troistorrens	85	37	78	42	44	22	207	101													1	15	4	4	4	3	1	12	222	105		
Vissoie	26	8	24	8	24	15	74	31																2	1	1		4	74	31		
Vouvry	121	59	121	55	39	19	281	133													1	8	3	5	5	2	1	13	289	136		
<b>TOTAL</b>	<b>1582</b>	<b>750</b>	<b>1550</b>	<b>723</b>	<b>1601</b>	<b>872</b>	<b>4733</b>	<b>2345</b>	<b>502</b>	<b>269</b>	<b>452</b>	<b>242</b>	<b>348</b>	<b>146</b>	<b>383</b>	<b>184</b>	<b>1685</b>	<b>841</b>	<b>5</b>	<b>89</b>	<b>44</b>	<b>33</b>	<b>313</b>	<b>136</b>	<b>117</b>	<b>116</b>	<b>80</b>	<b>38</b>	<b>351</b>	<b>6820</b>	<b>3366</b>	

i = classes intégrées; S = section secondaire; G = section générale; Ens.spéc. = enseignement spécialisé; T = Total; F = Filles; op = organisation particulière

N.B. : Les élèves et les classes de l'Institut St-Raphaël (4 classes; 23 élèves, dont 2 filles) n'ont pas été pris en compte dans la présente statistique.

**TABLEAU COMPARATIF DES RÉSULTATS DES EXAMENS DE MATURITÉ 1999 / 2000 / 2001**

Types de maturité Ecoles-années	Maturité A - B et Latin/sciences					Maturité C					Maturité D					Maturité E					Ensemble des maturités					
	Total candidates	Total réussites	Filles réussites	Total échecs	% échecs	Total candidates	Total réussites	Filles réussites	Total échecs	% échecs	Total candidates	Total réussites	Filles réussites	Total échecs	% échecs	Total candidates	Total réussites	Filles réussites	Total échecs	% échecs	Total candidates	Total réussites	Filles réussites	Total échecs	% échecs	
BRIGUE Collège	2001	60	59	36	1	1.7	51	48	12	3	5.9	52	50	43	2	3.8	73	68	34	5	6.8	236	225	125	11	4.7
	2000	58	55	36	3	5.2	65	62	19	3	4.6	63	62	37	1	1.6	49	47	29	2	4.1	235	226	121	9	3.8
	1999	62	61	34	1	1.6	48	48	4	0	0.0	49	46	37	3	6.1	40	34	12	6	15.0	199	189	87	10	5.0
ST-MAURICE Collège	2001	66	66	38	0	0.0	34	33	9	1	2.9	32	32	28	0	0.0	27	24	6	3	11.1	159	155	81	4	2.5
	2000	61	60	36	1	1.6	23	21	7	2	8.7	28	28	19	0	0.0	38	35	12	3	7.9	150	144	74	6	4.0
	1999	58	58	37	0	0.0	33	30	8	3	9.1	28	28	17	0	0.0	27	25	11	2	7.4	146	141	73	5	3.4
SION Lycée-Collège des Creusets	2001	43	43	28	0	0.0	91	77	21	14	15.4						45	43	16	2	4.4	179	163	65	16	8.9
	2000	63	62	35	1	1.6	80	77	23	3	3.8						39	39	8	0	0.0	182	178	66	4	2.2
	1999	71	71	50	0	0.0	93	86	32	7	7.5						27	25	12	2	7.4	191	182	94	9	4.7
SION Lycée-Collège de la Planta	2001	53	49	36	4	7.5						75	70	61	5	6.7						128	119	97	9	7.0
	2000	55	53	33	2	3.6						73	69	51	4	5.5						128	122	84	6	4.7
	1999	64	55	35	9	14.1						76	72	63	4	5.3						140	127	98	13	9.3
SION ESCVS	2001																41	39	10	2	4.9	41	39	10	2	4.9
	2000																39	36	12	3	7.7	39	36	12	3	7.7
	1999																41	36	18	5	12.2	41	36	18	5	12.2
TOTAL par type de maturité	2001	222	217	138	5	2.3	176	158	42	18	10.2	159	152	132	7	4.4	186	174	66	12	6.5	743	701	378	42	5.7
	2000	237	230	140	7	3.0	168	160	49	8	4.8	164	159	107	5	3.0	165	157	61	8	4.8	734	706	357	28	3.8
	1999	255	245	156	10	3.9	174	164	44	10	5.7	153	146	117	7	4.6	135	120	53	15	11.1	717	675	370	42	5.9



**TABLEAU COMPARATIF DES RÉSULTATS  
DES EXAMENS DE DIPLÔME COMMERCIAL 1999 / 2000 / 2001**

ECOLES	ESC												ESC par la voie MPC					
	Nombre de candidats		Choix		Réussites				Echecs				Nombre de candidats		Réussites		Echecs	
	T	F	I	II	I	II	T	F	I	II	T	%	T	F	T	F	T	%
BRIGUE Collège (sport&art)	9	3	9	-	9	-	9	3	0	-	0	0	-	-	-	-	-	-
BRIGUE Ste-Ursule	33	25	11	22	9	22	31	25	2	0	2	6.1	22	15	21	14	1	4.5
SIERRE ESC	32	17	32	-	26	-	26	15	6	-	6	18.8	42	25	37	23	5	11.9
SION ESCVS	50	36	50	-	40	-	40	30	10	-	10	20.0	44	15	38	11	6	13.6
MARTIGNY ESC	48	32	48	-	48	-	43	30	5	-	5	10.4	21	12	18	11	3	14.3
MONTHEY ESC St-Joseph	22	17	22	-	20	-	20	16	2	-	2	9.1	30	17	27	16	3	10.0
<b>2001</b>	<b>194</b>	<b>130</b>	<b>172</b>	<b>22</b>	<b>152</b>	<b>22</b>	<b>169</b>	<b>119</b>	<b>25</b>	<b>0</b>	<b>25</b>	<b>12.9</b>	<b>159</b>	<b>84</b>	<b>141</b>	<b>75</b>	<b>18</b>	<b>11.3</b>
<b>2000</b>	<b>197</b>	<b>135</b>	<b>181</b>	<b>16</b>	<b>154</b>	<b>15</b>	<b>168</b>	<b>128</b>	<b>46</b>	<b>1</b>	<b>29</b>	<b>14.7</b>	<b>140</b>	<b>76</b>	<b>123</b>	<b>68</b>	<b>17</b>	<b>12.1</b>
<b>1999</b>	<b>227</b>	<b>151</b>	<b>208</b>	<b>19</b>	<b>175</b>	<b>18</b>	<b>193</b>	<b>140</b>	<b>33</b>	<b>1</b>	<b>34</b>	<b>15.0</b>	<b>124</b>	<b>61</b>	<b>109</b>	<b>52</b>	<b>15</b>	<b>12.1</b>

Symboles: T = Total

Choix I = Mathématiques

Choix II = Techniques de bureau

F = Filles



## SERVICE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

### ADMINISTRATION

#### Commissions

Les diverses commissions nommées par le Conseil d'Etat ou par le chef du Département, à savoir:

- la Commission cantonale de formation professionnelle,
- la Commission cantonale de maturité professionnelle,
- la Commission chargée de coordonner et de promouvoir le perfectionnement professionnel et la formation continue,
- la Commission chargée de coordonner les travaux préparatoires à l'ouverture de la filière «Ecole des métiers» bilingue intégrée aux écoles professionnelles de Viège et de Sion pour les professions d'automaticien, d'électronicien et d'informaticien,
- Le groupe de pilotage en vue de développer un nouveau concept de formation pour les professions d'aide familiale, de gestionnaire en économie familiale et d'assistante en soins,

ont apporté leur concours au Service en vue d'un développement optimal de la formation professionnelle dans notre canton.

#### Gestion administrative

Dans certains secteurs économiques, le placement en apprentissage est relativement difficile. Les restructurations et les fermetures d'entreprises ont nécessité de nombreux déplacements d'apprentis et de multiples séances de conciliation.

Grâce à la bonne collaboration que le Service entretient avec les différents responsables de formation, il a été possible de trouver des solutions pour l'ensemble des cas, mais très souvent après de multiples interventions.

Les arrêtés fédéraux sur les places d'apprentissage, décidés par les Chambres fédérales, ont permis de poursuivre les mesures adoptées afin de prendre en charge certains frais relatifs aux cours d'introduction et aux frais de matériel des examens de fin d'apprentissage.

Des informations régulières ont été fournies aux maîtres d'apprentissage et aux jeunes sur les différents types de maturité professionnelle et sur les conditions d'admission.

L'application de la loi sur l'emploi et les mesures en faveur des chômeurs, en vertu de laquelle les Offices d'OSP sont notamment chargés de l'orientation et de la réorientation des chômeurs, de l'établissement de bilan professionnel et de validation d'acquis, a nécessité de nombreuses séances avec le Service du commerce, de l'industrie et du travail de même qu'avec les régions économiques en vue d'une bonne gestion des cinq centres d'information et d'orientation (CIO).

L'accroissement des tâches administratives est également dû :

- à la mise en place de nouvelles structures de formations;
- à l'étude du nouveau concept de formation pratique pour les jeunes rencontrant des difficultés scolaires;
- à l'ouverture d'une passerelle, formation pratique, pour les titulaires d'une maturité gymnasiale;
- au développement des cours de perfectionnement et de formation continue pour les professionnels qualifiés;

#### Filière «école des métiers» bilingue intégrée aux écoles professionnelles valaisannes pour les professions d'automaticien, d'électronicien et d'informaticien (EMVs)

Le Grand Conseil a autorisé le DECS à ouvrir cette filière de formation en août 2000.

La 1<sup>ère</sup> année de formation, comprenant 2 classes à Sion et 1 classe à Viège, s'est déroulée dans d'excellentes conditions. Au terme de cette 1<sup>ère</sup> année, 50 élèves ont été promus en 2<sup>ème</sup> année.

La 2<sup>ème</sup> volée, comptant 62 élèves, à raison de 2 classes à Sion et 1 à Viège, a commencé en août 2001.

Le personnel enseignant et administratif compte au total 15 personnes. Il est conforme aux prévisions émises lors de la décision d'ouverture de cette filière.

Cette école, décentralisée en 1<sup>ère</sup> année, s'est bien implantée dès la 2<sup>ème</sup> année de formation dans les locaux de Swisscom à Sion, récemment acquis par l'Etat du Valais.

La filière EMVs est donc bien née et a un avenir plein de promesses.

#### Classe bilingue «Passerelle pratique» destinée aux titulaires d'une maturité gymnasiale

En automne 2001, une classe a été ouverte pour les détenteurs d'une maturité gymnasiale qui désirent accéder à une HES.

Cette passerelle est le fruit d'une collaboration entre l'EMVs, le CFPS et la HEVs.

Elle permet l'accès sans examen dans une HES, dans les domaines de l'électrotechnique-électronique ou de la mécanique.

15 étudiants suivent actuellement cette formation, soit 10 francophones et 5 germanophones.

#### Ecole professionnelle spécialisée «service communautaire»

Une formation santé sociale de niveau CFC organisée en tronc commun regroupant trois filières de formation, à savoir : aide familiale, gestionnaire en économie familiale et assistante en soins, a été ouverte à Châteauneuf pour la partie francophone et au Landwirtschaftszentrum de Viège pour la partie alémanique.

C'est grâce à la très bonne collaboration entre les départements de l'éducation, de la culture et du sport, du département de la santé, des affaires sociales et de l'énergie et du département des finances, de l'agriculture et des affaires extérieures que cette formation a pu être innovée.

#### Coordination intercantonale de la formation professionnelle

De nombreuses séances ont eu lieu avec les représentants des différents cantons, en vue de coordonner les prises de position dans le cadre de la révision de la loi fédérale sur la formation professionnelle. Ce nouveau texte de loi a été soumis au Conseil National en 2001. Il devra encore être débattu au Conseil des Etats au printemps 2002 pour entrer en vigueur en 2003.

## Evolution de l'apprentissage

Au 1er décembre 2001, le canton comptait 208 apprentis de plus que l'année précédente, soit un total de 7008.

Alors que jusqu'en 1994 l'effectif était en diminution, durant ces dernières années la courbe du nombre total d'apprentis est nettement ascendante. L'augmentation provient, d'une part, des apprentis de première année et d'autre part, du nombre toujours plus important de jeunes qui effectuent une deuxième formation.

Les 2'529 apprentis de première année répartis dans près de 150 professions ont pu être placés dans de bonnes conditions. Ceci est notamment dû aux bonnes relations que le service entretient avec l'ensemble des entreprises et à l'appui des différentes associations professionnelles.

En collaboration avec les offices d'orientation scolaire et professionnelle, des enquêtes ont été menées tant auprès des maîtres d'apprentissage qu'auprès des élèves terminant leur scolarité obligatoire en vue de rendre le placement en apprentissage plus aisé. Au début juin, tous les jeunes non placés ont été suivis personnellement par un psychologue-conseiller en orientation en vue de trouver une solution.

Les règlements d'apprentissage et d'examen de fin d'apprentissage sont régulièrement adaptés. Lors de chaque modification, des séances d'information sont aménagées dans les différentes parties du canton, à l'intention des maîtres d'apprentissage.

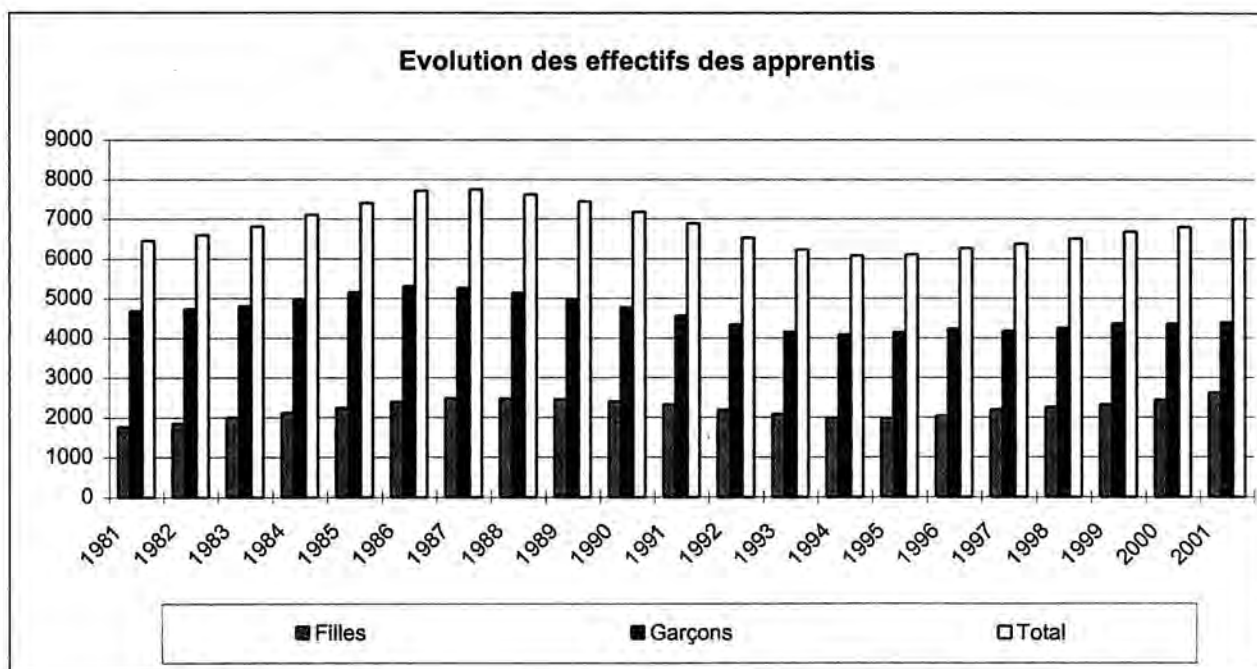
Pour garantir la meilleure coordination possible entre les écoles professionnelles et les offices d'orientation scolaire et professionnelle,

des rencontres ont régulièrement eu lieu avec les directeurs des différents établissements.

## EFFECTIFS

La répartition des apprentis et des jeunes en formation est la suivante:

	1.12.1995	1.12.2001
Apprentis de 1 <sup>re</sup> année	2'131	2'529
Apprentis de 2 <sup>e</sup> année	1'869	2'230
Apprentis de 3 <sup>e</sup> année	1'518	1'695
Apprentis de 4 <sup>e</sup> année	594	554
Total des garçons	4'147	4'393
Total des filles	1'965	2'615
Apprentis de langue française	4'024	4'746
Apprentis de langue allemande	2'088	2'262
<b>Total des apprentis</b>	<b>6'112</b>	<b>7'008</b>
Elèves des classes CASPO	13	15
Elèves des classes de maturité professionnelle à plein temps	43	119
Article 41 LFPr	113	71
Passerelle pratique pour titulaires d'une maturité gymnasiale	0	15
<b>Effectif total</b>	<b>6'281</b>	<b>7'228</b>



## COURS DE FORMATION POUR MAÎTRES D'APPRENTISSAGE

Durant l'année 2001, il a été organisé 13 cours, soit 8 dans le Valais romand et 5 dans le Haut-Valais, ce qui a permis de délivrer 208 attestations à de nouveaux responsables de formation. Ceux-ci sont en effet tenus, en vertu des dispositions de la loi fédérale sur la for-

mation professionnelle, de suivre un cours de formation pour maîtres d'apprentissage d'une durée de 40 heures.

Pour la première fois un programme intercantonal de perfectionnement destiné aux formatrices et formateurs d'apprenti(e)s en entreprise a été proposé. Vu le succès remporté par ces cours, une offre de formation continue pour maîtres d'apprentissage sera intégrée dans l'offre cantonale de perfectionnement professionnel.

## INSPECTORAT DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL ET DE L'APPRENTISSAGE

### Enseignement

En collaboration avec les directeurs des écoles professionnelles, l'inspecteur a contrôlé régulièrement l'enseignement des maîtres auxiliaires et des maîtres permanents. Ces rencontres ont permis d'apporter à chacun appuis et conseils.

De nombreux maîtres ont pris part à des cours de perfectionnement mis sur pied par l'Institut suisse de pédagogie pour la formation professionnelle (ISFPF) et l'OFFT. De plus, une offre de formation continue propre à chaque école professionnelle a été développée à l'intention du personnel enseignant.

### Surveillance

La surveillance de la formation pratique dans les entreprises est exercée régulièrement dans l'ensemble des professions par l'inspecteur, les commissaires professionnels ou/et les commissions communales. La résolution des conflits et les résiliations de contrats d'apprentissage les engagent fortement. Le but est de permettre aux jeunes concernés de poursuivre leur formation dans les meilleures conditions possibles ou, le cas échéant, de les diriger vers une autre entreprise ou une autre orientation.

Les commissaires conseillent les responsables de formation dans les entreprises sur l'évolution des concepts d'enseignement et de la profession. Ils sont régulièrement informés des actions qui doivent être entreprises pour améliorer la qualité de la formation.

Plusieurs communes organisent des cours d'appoint pour les apprentis rencontrant des difficultés scolaires, spécialement au niveau des branches de culture générale. Certaines municipalités ont distribué des prix d'application aux apprentis méritants.

Les travaux administratifs et de contrôle relatifs à la formation élémentaire exigent un très grand engagement de la part de l'inspecteur et des commissaires. Grâce à elle, un bon nombre de jeunes peuvent bénéficier d'une formation adaptée à leur niveau et poursuivre par une formation pratique.

Un nouveau concept de surveillance de l'apprentissage a été appliqué par certaines communes. Il se base sur les études d'une commission romande et comprend un questionnaire destiné aux apprentis et une méthode d'inspection des entreprises planifiée dans l'esprit d'une assurance qualité pour l'apprentissage. Ce nouveau concept devrait permettre d'améliorer la surveillance de l'apprentissage sans induire de coûts supplémentaires importants. En fonction des résultats de la phase d'essai, il pourra être généralisé dès 2003.

### PERFECTIONNEMENT PROFESSIONNEL

La formation continue doit être sans cesse développée. A cet effet, des fascicules contenant tous les cours offerts dans le cadre des écoles professionnelles valaisannes sont édités. L'offre de cours de perfectionnement, de préparation à la maîtrise et de formation continue augmente régulièrement, grâce aux travaux de la commission chargée de coordonner et de promouvoir le perfectionnement professionnel et la formation continue et à la collaboration des divers milieux professionnels.

De plus, le Service a également accordé des subventions pour de nombreux cours organisés par les associations professionnelles tant sur le plan cantonal qu'intercantonal.

## EXAMENS DE FIN D'APPRENTISSAGE

### Statistique

	Valais romand	Haut-Valais	Canton
<b>1. Apprentis</b>			
Candidats examinés	1'324	744	2'068
Certificats délivrés	1'180	694	1'874
Professions représentées	100	88	112
<b>2. Candidats admis en vertu des dispositions de l'article 41 LFPr</b>			
Candidats examinés	112	6	118
Certificats délivrés	105	6	111
Professions représentées	17	5	19
<b>3. Candidats au bénéfice d'une formation pratique</b>			
Candidats examinés	10	6	16
Attestations délivrées	6	4	10
Professions représentées	8	4	12
<b>4. Maturité professionnelle commerciale</b>			
Candidats examinés	55	33	88
Certificats délivrés	53	33	86
<b>5. Maturité professionnelle technique</b>			
Candidats examinés	52	36	88
Certificats délivrés	48	34	82
<b>6. Attestations de formation élémentaire</b>			
Attestations délivrées	80	19	99

### ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

L'enseignement professionnel subit actuellement une grande évolution. Le nouveau plan d'étude cadre pour l'enseignement des branches de culture générale est actuellement appliqué dans toutes les classes des écoles professionnelles. Cette nouvelle conception, tendant à assurer une qualité optimale, exige une plus grande interdisciplinarité et nécessite de la part du personnel enseignant de nombreux travaux de groupe.

Le nombre élevé de professions crée des difficultés quant à la création de classes homogènes par année d'apprentissage. Dans la mesure du possible, des solutions rationnelles sont recherchées afin de pouvoir maintenir l'enseignement dans les écoles professionnelles valaisannes pour une majorité d'apprentis, avec des effectifs qui répondent aux prescriptions de l'OFFT et tiennent compte des exigences relatives à la compression des dépenses. Un transfert dans des classes intercantionales n'intervient qu'en dernier ressort.

Au terme de chaque semestre d'enseignement, les directions des écoles invitent les apprentis ayant obtenu des résultats insuffisants, accompagnés de leurs parents et de leur maître d'apprentissage, à une séance de discussion afin d'analyser les moyens d'action pour la poursuite de la formation.

Les classes de maturités professionnelles technique, artisanale, commerciale et artistique se développent harmonieusement. Cette formation est de nature à valoriser l'apprentissage par rapport aux autres voies de formation.

Le nombre d'apprentis étrangers ne maîtrisant pas la langue dans laquelle est dispensé l'enseignement est toujours en augmentation, spécialement dans le Valais romand. Des mesures sont prises pour favoriser l'intégration de ces apprentis.

Ecoles professionnelles	Apprenti(e)s	Formation élémentaire	Apprentissage pratique	Total	Maturité professionnelle	
					plein temps	intégrée
Ecole professionnelle artisanale, Brigue	450	24	2	476	–	–
Ecole professionnelle commerciale, Brigue	552	14	–	566	18	89
Ecole professionnelle, Viège	651	13	1	665	35	137
Centre professionnel, Sion	2'915	96	27	3'038	66	227
Ecole professionnelle, Martigny	782	43	14	839	–	–
EMVs	111	–	–	111	–	111
Ecoles hors canton :						
– langue allemande	459	2	–	461	–	–
– langue française	448	–	–	448	–	–
Ecole cantonale d'art du Valais	110	–	–	110	–	110
EPS «service communautaire» +aides familiales et gestionnaires en économie familiale	166	–	–	166	–	–
Ecole-Club Migros Sion et Brigue	128	–	–	128	–	–
<b>Total</b>	<b>6'772</b>	<b>192</b>	<b>44</b>	<b>7'008</b>	<b>119</b>	<b>674</b>

## Cours spécifiques dispensés durant l'année scolaire 2000/2001

### Nombre d'élèves

Ecoles	Cours d'introduction	Cours d'appoint	Cours facultatifs
Ecole professionnelle artisanale, Brigue	315	101	84
Ecole professionnelle commerciale, Brigue	92	159	27
Ecole professionnelle, Viège	–	149	47
Centre professionnel, Sion	2'449	316	–
Ecole professionnelle, Martigny	204	50	18
<b>Total</b>	<b>3'060</b>	<b>775</b>	<b>176</b>

## ORIENTATION SCOLAIRE ET PROFESSIONNELLE

### Valais romand

L'année 2001 a vu d'importants changements de personnel au sein de l'Office d'orientation du Valais romand. Une nouvelle équipe de direction a pris ses fonctions et plusieurs collaborateurs ont fait valoir leur droit à la retraite.

#### ● Orientation scolaire

L'activité dans les écoles se caractérise depuis plusieurs années par un accroissement de la charge de travail des psychologues conseillers(ères) en orientation. Ceci est dû pour une part à l'augmentation du nombre d'élèves (notamment dans le secondaire

II), mais aussi à la diversité des filières qui impliquent des choix tout au long du parcours scolaire. Dans cette situation, la collaboration avec l'école acquiert une importance centrale. C'est pourquoi l'accent a été mis sur une refonte complète des cours «Education des choix» dont la nouvelle version est à présent utilisée dans tous les cycles d'orientation du Valais romand. Dans tous les degrés du secondaire, l'offre d'orientation est complétée par des séances d'information sur les métiers organisées en collaboration avec des professionnels.

#### ● Orientation des adultes

L'amélioration conjoncturelle a eu pour conséquence une nette diminution du nombre de demandeurs d'emploi. Mais dans le même temps, les personnes qui ne parviennent pas à se réinsérer professionnellement nécessitent une prise en charge plus intensive. Pour répondre à ces besoins, l'office a modifié son offre de prestations. Le nouveau cours «Action Emploi» qui dure 8 jours

et est suivi d'une série de consultations individuelles permet un travail en profondeur sur les éléments clés de la réinsertion. Il connaît un vif succès.

En parallèle, les Centres d'Information et d'Orientation font face à un nombre croissant de demandes en provenance d'adultes qui ne sont pas en recherche d'emploi mais se posent des questions sur une réorientation éventuelle, désirent faire le point sur leurs compétences, ou encore demandent conseil par rapport à la gestion de leur carrière ou à des possibilités de formation.

#### ● Information

Les voies de formation scolaire et professionnelle sont en constante évolution. Dans ces conditions, l'information imprimée devient très vite obsolète. C'est pourquoi l'Office d'orientation s'est résolument tourné vers la gestion électronique des données. Le site [www.vs-orientation.ch](http://www.vs-orientation.ch) fournit au public des informations constamment actualisées, tant en ce qui concerne l'information professionnelle que les offres de formation continue.

#### ● Quelques repères chiffrés

##### Orientation scolaire

4'003 élèves des écoles secondaires du 1er et 2ème degré ont bénéficié de consultations avec des psychologues conseiller(ères) en orientation durant l'année scolaire 2000/2001. Ceci représente 8'202 entretiens individuels (qui durent entre 30 et 90 minutes) et 1'918 passations de tests psychologiques.

Près de 3'200 élèves ont participé à des visites d'entreprises et d'écoles tandis que 2'984 accomplissaient un stage de plusieurs jours en milieu professionnel, préparé avec l'aide de l'orientation. Tous les élèves des dernières années des écoles du 2ème degré ont participé à des forums d'information et à des visites d'universités et d'écoles supérieures.

##### Centres d'information et d'orientation

Environ 15'000 personnes ont consulté la documentation des CIO. 1'416 adultes non chômeurs ont bénéficié de consultations approfondies d'orientation. 567 personnes ont participé aux divers cours proposés dans le cadre de l'aide à la réinsertion et 781 demandeurs d'emploi ont été reçus en consultation individuelle, alors que 3'291 ont suivi une séance d'information organisée conjointement avec les Offices Régionaux de Placement.

## Haut-Valais

Les informations générales, les consultations individuelles et la documentation représentent les points principaux de l'activité de l'Office.

#### ● Informations générales

Dans le cadre de l'information et de l'orientation générales, les élèves du cycle d'orientation et des écoles secondaires du

deuxième degré sont préparés au choix d'une profession ou des études par des séances dans les classes (215) et par des journées d'études (145).

Les conseillers en orientation ont participé à 41 soirées d'information destinées aux parents. Ils ont apporté leur aide aux jeunes à la recherche d'un stage préprofessionnel (204).

#### ● Consultations individuelles

1'349 consultations individuelles ont été organisées. La plupart des consultants ont bénéficié de plusieurs séances qui se sont tenues soit à l'Office de Brigue, soit dans les permanences régionales des cycles d'orientation.

Le centre d'information et d'orientation (CIO) a également organisé de nombreuses séances à l'intention des adultes.

#### ● Documentation

Tant le Centre d'information et d'orientation (CIO), à Brigue, que le secteur de la documentation sont toujours très sollicités. Durant la présente année, 2'821 dossiers, livres, prospectus, séries audio-visuelles, CD-Rom, etc, ont été prêtés à des élèves, parents ou enseignants.

L'essentiel des informations sur les professions, les formations, les places d'apprentissage, les cours de perfectionnement est accessible sur Internet [www.vs-berufsberatung.ch](http://www.vs-berufsberatung.ch).

#### ● Choix professionnel

Pour les élèves des cycles d'orientation, il a été organisé 30 séances d'information professionnelle. Des spécialistes ont pu présenter leur secteur économique aux 2'085 élèves qui ont pris part à ces rencontres, ce qui représente une augmentation de 172 élèves par rapport à l'année 2000.

#### ● Réintégration

L'Office a poursuivi son activité dans le domaine de la reconversion professionnelle des chômeurs. Il a travaillé régulièrement avec l'Office cantonal du travail, les offices du chômage des communes, les écoles professionnelles et les offices régionaux de placement (ORP).

Des séances d'information et de sensibilisation des chômeurs, d'aide à la recherche d'informations, d'organisation de programmes d'activités de courte durée et autres ont réuni plus de 1'104 personnes.

D'autre part, 129 chômeurs ont fait appel aux services de l'Office pour des consultations et des conseils professionnels spécifiques.

#### ● Activités diverses

L'Office du Haut-Valais a, comme celui du Valais romand, collaboré à différentes enquêtes, notamment au choix professionnel des jeunes, au placement des jeunes en apprentissage, aux voies de formation des nouveaux titulaires d'une maturité gymnasiale.

De plus, les collaborateurs de l'Office ont pris une part active à l'enseignement dans le cadre des cours de formation pour maîtres d'apprentissage ainsi qu'à diverses commissions cantonales et suisses ayant trait à la formation et à l'orientation.

# LA MÉDIATHÈQUE VALAIS

## Politique générale

L'activité de la Médiathèque Valais (Bibliothèque cantonale) s'articule autour de cinq axes complémentaires, à savoir:

- la communication des sources d'information par le biais du prêt de documents (livres, revues, documents audiovisuels), de la fourniture de renseignements et de l'accès à des réseaux d'information;
- la sensibilisation et la formation du public à l'accès et à l'exploitation des sources d'information et de la documentation;
- l'offre de lieux d'animation, d'étude, d'exposition et d'échanges;
- la constitution, le traitement, la conservation et la mise en valeur de la documentation et des sources d'information, plus particulièrement celles qui concernent le Valais;
- le développement d'un réseau cohérent et efficace d'accès à la documentation en Valais par la coordination des bibliothèques publiques, scolaires et spécialisées.

## Ressources

### Informatique

En qualité de site pilote pour l'ensemble du Réseau des bibliothèques de Suisse occidentale (RERO), la Médiathèque Valais a migré en novembre son système informatique de la version classique du logiciel VTLS à sa nouvelle version VIRTUA. L'entrée en production du nouveau système est intervenue le 29 novembre pour les opérations de prêt, de catalogage et de gestion des périodiques. La mise en œuvre du module des acquisitions interviendra dans le courant de l'année 2002.

### Locaux

Dans le cadre de la présentation de l'exposition «*Au fil du temps*», la Médiathèque Valais-Image et son a déménagé la quasi totalité de ses activités, jusqu'ici concentrées à l'Av. du Grand-Saint-Bernard, dans l'ancien bâtiment de l'Innovation (av. de la Gare 15) désormais propriété communale. Un concept en vue de réaménager ce bâtiment afin d'y abriter l'ensemble des services de la MV-Image et son en collaboration avec la Bibliothèque communale de Martigny a été élaboré.

En vue de son intégration dans la planification financière 2002-2005, un concept pour la réalisation de la seconde étape de l'installation de la Médiathèque Valais dans les locaux de l' Arsenal de Pratifori a été présenté au Conseil d'Etat par l'Architecte cantonal et le Bibliothécaire cantonal. Il prévoit notamment la réalisation d'un magasin souterrain pour le stockage des fonds anciens ainsi que la transformation des deuxième et troisième étages de l' Arsenal de Pratifori pour l'extension du secteur en libre-accès aux documents.

### Personnel

Pour accomplir sa tâche, la Médiathèque recourt non seulement aux effectifs du personnel qui sont prévus à son organigramme, mais également à des ressources d'origines diverses. En équivalent de postes à plein temps, la répartition des différentes catégories de personnel est la suivante :

- personnel cantonal (fonctionnaires et auxiliaires) : 31.38 unités soit 38.05 % du temps travaillé (2000 : 47.5 %)
- personnel financé par des mandats externes : 7.43 unité / 9 % (2000 : 8.6 %)
- personnel communal : 2.52 unités / 3.13 % (2000 : 4.5 %)
- personnes en formation (apprentis et stagiaires) : 19.41 unités / 24.12 % (2000 : 18.4 %)
- programmes ad hoc (emplois semi-protégés, programmes d'occupation, service civil) : 18.77 unités / 23.32 % (2000 : 21 %)

Les fonds extérieurs qui permettent de financer 7.43 unités proviennent pour l'essentiel de la Fondation MEMORIAV qui a mandaté la MV-Image et son pour la réalisation d'un projet d'envergure nationale.

## Développement des collections

Le nouveau *Plan de développement des collections* a été mis en vigueur au début de l'année. Dans le cadre d'une redistribution des responsabilités au sein des équipes, il a permis de procéder avec davantage de rigueur à la sélection des documents acquis.

### Accroissement des documents selon la forme des acquisitions (en unités matérielles)

	MV-Sion	MV-Brigue	MV-SM	MV-IS	Total
Achat	12'397	1'653	737	56	14'843
Don	5'095	701	538	312	6'646
Echange	19	7	0	0	26
Dépôt	42	8	0	199'908	199'958
<b>Total</b>	<b>17'553</b>	<b>2'369</b>	<b>1'275</b>	<b>200'276</b>	<b>221'473</b>

### Accroissement selon la nature des documents (en unités matérielles)

	MV-Sion	MV-Brigue	MV-SM	MV-IS	Total
Livres et brochures	6'754	1'723	1'099		9'576
Imprimés anciens	16				16
Périodiques (volumes)	982	112	87		1181
Journaux (volumes)	91		11		102
Partitions	35				35
Petits imprimés	1'798				1'798
Coupures de presse	3'381				3'381
Manuscrits					0
Microformes	1				1
Documents sonores	961	249	23	70	1'303
Affiches	186				186
Étiquettes	2'107				2'107
Cartes topographiques	82				82
Photographies				199'874	199'874
Cartes postales					0
Images mortuaires	34				34
Cédérans	39	35			74
Vidéos	880	235	55	32	1'202
Films	206			300	506
<b>Total</b>	<b>17'553</b>	<b>2'354</b>	<b>1'275</b>	<b>200'276</b>	<b>221'458</b>

Au niveau de l'ensemble de la Médiathèque, un effort particulier a été conduit dans le domaine des documents audiovisuels par la poursuite de manière soutenue du développement des secteurs musicaux à Brigue et Sion, ainsi que dans ces deux médiathèques par la création d'un secteur films sur supports vidéos et DVD, afin d'offrir au public une collection représentative des œuvres majeures du cinéma.

### MV-Sion

Afin de combler les lacunes des collections dans le domaine de la littérature allemande en langue originale, une campagne d'achat à

été conduite dans ce secteur. Une démarche similaire a été faite pour la littérature anglaise en langue originale.

Deux documents rares, précieux et recherchés ont pu venir compléter les collections patrimoniales :

- Franz Joseph Hugi. *Naturhistorische Alpenreise*. – Solothurn, Amiet-Lutiger und Leipzig, Fleischer, 1830. – 378 p. : Ill. (Première édition d'un classique de la littérature alpine, principalement consacré à la géologie et à la glaciologie, comportant de nombreuses cartes et illustrations topographiques)
- La grande carte gravée de Johann Jakob Scheuzer, éditée en 4 parties à Zurich en 1713 «*Nova Helvetiae Tabula Geographica...*». – Il s'agit de la première édition de ce qui est considéré comme la plus célèbre carte de la Suisse, marquant une étape fondamentale dans l'histoire de la cartographie

### MV-Image et son

Contrairement aux acquisitions à l'unité effectuées par les autres sites de la Médiathèque Valais, la MV-Image et son reçoit ses nouvelles acquisitions pour l'essentiel sous la forme de fonds regroupant un ensemble de documents. Ce sont ainsi 89 nouveaux fonds qui ont été enregistrés en 2000. Ils se répartissent de la manière suivante :

- 29 dépôts cinématographiques regroupant 332 films ou cassettes vidéo,
- 55 fonds de photographies, soit 199'874 documents,
- 11 fonds sonores (disques, bandes son, cassettes), soit 70 documents ainsi que
- 2 dépôts de matériel de musée.

Parmi ces fonds, il convient de signaler tout particulièrement les archives photographiques de M. Philippe Schmid (Sion). Depuis le début des années 1950, M. Schmid, photo-reporter, cameraman et journaliste a suivi les principaux événements qui ont marqué le Valais dans tous les domaines.

### Abonnements de périodiques en cours (titres)

	MV-Sion	MV-Brigue	MV-SM	MV-IS	Total
Revue	1'560	121	69	3	1'753
Journaux	107	22	11		140
Rapports	576		0		576
Multimédia	11		0		11
<b>Total</b>	<b>2'254</b>	<b>143</b>	<b>80</b>	<b>3</b>	<b>2'480</b>

Le nombre de périodiques s'est accru de 68 titres. 41 titres ont été retirés des collections parce qu'ils ont cessé de paraître (30) ou ont été résiliés (11).

## Traitement et mise en valeur des collections

### Base de données informatisées

Pour les rendre accessibles au public, les collections de la Médiathèque Valais sont signalées dans la base de données commune que les bibliothèques cantonales et scientifiques de Suisse romande gèrent depuis vingt ans et à laquelle le Valais participe depuis 1988. A ce jour, tous les fonds imprimés et audiovisuels de la Médiathèque, acquis après 1999, sont signalés dans cette base. Pour les fonds acquis avant cette date, 60 % environ ont pu être repris. Au 31 décembre 2001, la base de données valaisanne signalait 971'386 documents physiques.

Dans le cadre du mandat confié par Memoriv, l'Association pour la sauvegarde du patrimoine audiovisuel suisse, la MV-Image et son a continué les travaux de numérisation et de catalogage de photographies sur le thème «*La vie quotidienne au fil du temps*». Plus de 9'500 photographies ont été numérisées en haute définition ; 21'800 sont accessibles et visibles au moyen du catalogue informatisé de RERO consultable via le réseau internet.

### Bibliographie valaisanne

Notices établies	3'232	
Nombre de fiches	Accroissement annuel	Total
Fichier auteurs	2'451	140'720
Fichiers matières	5'460	229'105
<b>Total</b>	<b>7'911</b>	<b>369'825</b>

### Documentation Valais

Le répertoire des institutions et associations du Valais, publié depuis 1993 sous le titre «*Documentation Valais*», a été mis à disposition sur le site internet de la Médiathèque en novembre dernier. Il permet désormais à chacun de rechercher les adresses et de connaître les activités des institutions d'importance cantonale ou régionale de notre canton.

## Service au public

Cette première année complète de fonctionnement du nouvel Espace en libre-accès de Pratofori à la MV-Sion a montré que ce nouvel équipement répond à un besoin évident auprès de la population. Pour s'en convaincre, il suffit d'observer l'évolution des chiffres de prêt de la MV-Sion entre 1999 (dernière année complète sans le nouvel espace) et 2001 qui passent de 76'549 à 116'498 volumes, soit une progression de plus de 50%. Ce chiffre de prêt ne tient pas compte de l'important usage qui est également fait des collections sur place et des places de travail régulièrement utilisées, en particulier par les étudiants et les lycéens.

Globalement, le nombre de prêts de la Médiathèque Valais (sans secteurs ODIS) passe de 205'107 à 240'807 unités (+ 17.5% en une année).

	MV-Sion	MV-Brig	MV-SM	MV-IS	Total	2000	2001
● Cartes de lecteur *	19'201	12'925	2'993		35'119	30'500	
● Prêts de documents	116'498	100'915	20'167	3'227	240'807	205'107	
● Visites collectives et formations	63	32	32	105	232	173	
● Participants aux visites et cours	810	623	627	2035	4'095	3188	
● Participants aux animations et expositions	425	824	612	28'457	30'318	3'258	

(\* ) Sont prises en compte les cartes de lecteur délivrées depuis le 1.1.1995 et qui n'ont pas été annulées

### Prêts interbibliothèques

	MV-Sion	MV-Brig	MV-SM	Total 2001	2000
<i>Demande des usagers de la MV</i>					
● Demandes déposées	3'912	2'141	457	6'510	8'511
● Demandes satisfaites	3'730	2'136	437	6'303	8'408
● Taux de satisfaction	95.35%	99.76%	95.62%	96.82%	98.79%
<i>Demandes d'autres bibliothèques</i>					
● Demandes reçues	1'558	552	77	2'187	2'587
● Demandes satisfaites	1'511	539	72	2'122	2'562
● Taux de satisfaction	96.98%	97.64%	93.5%	97.02%	99.03%

### Enquête de satisfaction

Les résultats de l'enquête conduite pour la première fois de manière générale auprès de 2'323 lecteurs inscrits à fin 2000, permettent d'établir des indicateurs du niveau de satisfaction des usagers de la Médiathèque Valais qui portent sur:

- la qualité et la variété des collections et services offerts
- la facilité et l'efficacité des possibilités d'accéder à l'offre
- l'accueil du personnel
- les programmes d'animation de la Médiathèque
- le confort d'utilisation des catalogues
- la qualité des équipements de travail (salle de lecture, appareils divers)

### Résultats en % de l'enquête de satisfaction

	Très satisfait	satisfait	Peu satisfait	Pas du tout satisfait	Ne sait pas
Services/collections	36	49.5	6.5	0.5	7.5
Accès	31.5	50.5	10	1	7
Accueil	57.5	33	4.5	1	4
Animation	19.5	51	4.5	1	24
Catalogue	30	54	6.5	0	9.5
Logistique	34.5	50	7.5	1	7

## Animation et formation

Dans le cadre de son plan stratégique 1999-2003, la Médiathèque Valais a retenu l'animation et la sensibilisation du public aux richesses de notre patrimoine et à l'utilisation des sources d'information comme un objectif prioritaire qui se traduit par un nombre croissant de manifestations dont une sélection est donnée ici.

### Expositions

#### MV-Sion

La MV-Sion a accueilli une exposition mise sur pied par le Bureau cantonal de l'égalité dédiée à la réalisatrice de films Carole Rouso-poulos et à *L'Odyssée de l'égalité 1971 - 2001* (septembre/novembre); elle a organisé l'exposition *Trains à l'affiche : un siècle d'affiches ferroviaires valaisannes* dans son Espace en libre-accès de Pratifori du 16 novembre à fin janvier. Elle a participé à l'exposition *Livres en bouche : cinq siècles d'art culinaire français (XIVe-XVIIIe siècle)*, réalisée par la Bibliothèque de l'Arsenal (Paris),

en exposant ses manuscrits du *Viandier* (14ème siècle) et *Du Fait de cuisiner* de Maître Chiquart.

#### MV-Brigue

La MV-Brigue a accueilli dans ses locaux les expositions suivantes :

- Kleine Kinder - Lust und Last, décembre-janvier 2000/2001
- Autillus : auteurs et illustrateurs en Suisse, février
- expo. ch : Die Schweiz ausstellen?, juin
- L'Odyssée de l'égalité 1971 - 2001, novembre-décembre

#### MV-Image et son

Point d'orgue d'un projet pluriannuel réalisé dans le cadre et avec le soutien de MEMORIAV, la MV-Image et son a présenté l'exposition *Au fil du temps* dans ses nouveaux locaux de l'Av. de la Gare ainsi qu'à la Fondation Gianadda. Plus de 17'000 visiteurs ont ainsi eu la possibilité d'admirer des photographies tirées des principales collections de notre pays.

La MV-Image et son a par ailleurs pris part aux expositions suivantes: D.D. Duncan, *Picasso*, Fondation Pierre Gianadda, Martigny ; *Visages d'enfants*, Vissoie, Sierre et Sion ; *Sierre - Zinal*, Sierre et Zinal ; *Oswald Ruppen*, Visperterminen et Milan ; La vigne et le vin, Palexpo 2001, Genève ; *Jean Troillet*, Caves de Courten, Sierre ; Bernard Dubuis, *Finges et le Rhône* à Viège ; *Rhône sauvage*, Collège des Creusets, Sion ; *Les Italiens en Valais*, Collège des Creusets, Sion ; Robert Hofer, *Vis-à-vis*, Manoir de la ville, Martigny ; *Stations valaisannes*, Restoroute, Martigny ; *Anniviers*, Migros, Martigny ; *Mines et pierres précieuses*, Fondation Tissières, Martigny ; Bernard Dubuis, Robert Hofer, *Professions de vins*, Café des 3 couronnes, Martigny .

#### MV-Saint-Maurice

La Médiathèque a accueilli dans ses locaux les expositions :

- *Nos chers petits - Joie et exaspération* (février-mars)
- *L'armaillet et le gauchito* (mai-juin) réalisée par la Bibliothèque cantonale et universitaire de Fribourg

### Formation

Centre de compétences sur la recherche documentaire, la Médiathèque Valais développe progressivement son offre en matière de formation. Elle a ainsi ajouté à ses programmes d'initiation à internet et à la recherche dans les catalogues VTLS/VIRTUA, un cours intitulé «Se documenter efficacement en bibliothèques» qui a été donné, en français et en allemand, dans le cadre des cours de l'administration cantonale, ainsi qu'aux enseignants des collèges des Creusets (Sion) et de St-Maurice. Une version en langue allemande du recueil d'exercices pratiques «Bibliothèque-école» a été publiée.

## Réseau valaisan des bibliothèques

### Plan directeur des bibliothèques et centres de documentation

La loi sur la promotion de la culture donne mandat à la Médiathèque Valais de «favoriser le développement et la coordination de la lecture publique» (art. 33 lit. f) et «d'assurer la coordination des bibliothèques, des centres de documentation et des fonds iconographiques relevant de l'Etat» (lit. g). Dans le but d'établir un cadre cohérent à cette double action, le chef du Département a adopté le 6 avril le premier Plan directeur des bibliothèques et centres de documentation qui prévoit la réalisation de 18 mesures concrètes d'ici la fin 2004 parmi lesquelles :

- la mise en œuvre d'un système de bibliothèque ressource afin de développer le système de bibliothèques sur une base régionale ;
- le renforcement de la collaboration entre l'école et les bibliothèques de lecture publique ;
- la mise en œuvre d'une carte de lecteur commune pour les bibliothèques valaisannes.



### Bibliothèques de lecture publique et bibliothèques scolaires

La MV-Saint-Maurice a apporté sa collaboration à 15 bibliothèques. Parmi ces actions on relèvera la mise en œuvre du réseau chablaisien des bibliothèques qui regroupe 6 établissements à fin 2001 partageant une même base de données et un fichier commun d'usagers, le concours pour une nouvelle bibliothèque à Collombey-Muraz, une analyse de la situation de la Bibliothèque municipale de Martigny dans le cadre d'un projet de collaboration avec la Médiathèque Valais. Elle a également mis en œuvre en collaboration avec la Bibliothèque pour tous de Lausanne, l'installation de postes internet dans les bibliothèques communales de Troistorrens, Salvan, Martigny-Combe, Orsières, Leytron, Conthey (Châteauneuf et Erde), Sion (Bibliothèque des jeunes).

Dans le Haut-Valais, la MV-Brigue a poursuivi ses contacts réguliers avec les bibliothèques communales et scolaires et a porté son attention sur la préparation d'un programme de coopération dans la région de Viège. Elle a également initié la mise en place de postes internet dans les bibliothèques de Zeneggen, Visperterminen, Münster, Fiesch, Steg et St-Nicolas.

En décembre, la Bibliothèque-Médiathèque de Sierre et la Médiathèque Valais ont présenté au public la nouvelle carte de lecteur commune intitulée «Bibliopass Valais/Wallis» que ces deux institutions testent dans un projet pilote destiné à être généralisé par la suite à toutes les bibliothèques valaisannes qui le souhaitent.

Pour la première fois une statistique complète portant sur les moyens et les résultats de l'ensemble des bibliothèques valaisannes a été publiée par les soins de la MV-Saint-Maurice.

## Collaborations

### Collaborations en Valais

La Médiathèque Valais assure la direction du projet d'*Encyclopédie Valais* sur internet et, à ce titre, collabore étroitement avec les autres services culturels cantonaux et la plateforme internet *Valaisinfo* mise en place par la Communauté d'information Valais. Le plan de l'*Encyclopédie* a été établi et l'organisation du travail arrêtée.

### Collaborations intercantionales

Le bibliothécaire cantonal est membre du Conseil exécutif de RERO et il a présidé, jusqu'en septembre, le Comité des directeurs des grandes bibliothèques de Suisse romande (CDROM). Par ailleurs, dans le cadre d'un accord conclu entre l'État du Valais et le Réseau des bibliothèques de Suisse occidentale (RERO), il a été appelé à diriger ce réseau depuis le 1er octobre de cette même année. Il est membre de la Commission de la *Bibliothèque nationale*.

## ARCHIVES CANTONALES

### ACCROISSEMENT

Lors de l'année écoulée, nous avons enregistré 33 versements émanant de 24 organismes de l'État, ainsi que 22 dépôts, 12 dons et 2 achats. Ce qui représente, pour les AEV, 69 entrées contenant une capacité d'absorption de 1244 boîtes (979 de format standard et 265 de petit format) représentant 222.3 mètres linéaires, auxquels il faut rajouter divers cartables, classeurs, fichiers ou registres. En outre, 3288 microfiches ont été classées. Diverses communes, personnes privées et des associations ont déposé des archives ou complété des fonds existants. On trouvera en tête du prochain «Vallesia» 2002 (t. 57) la liste détaillée des achats, dons et dépôts ainsi que des versements provenant des services de l'État. On y lira aussi le rapport des travaux exécutés en 2001, dont nous ne donnons ici qu'un aperçu sommaire.

### TRAVAUX

#### 1. Enregistrement, classement, analyses et confection des inventaires des versements officiels, des dépôts et des dons

##### a) Anciens fonds

Les fichiers des armoiries, des photos, des photocopies, des diapositives, des plans et des naturalisations (1997-2001) ont été complétés, ainsi que la série des AVL (AVL 128bis, AVL 567-573). La saisie de l'inventaire des AVL sur PC a été achevée (390 pages dactylographiées).

##### b) Fonds des archives de l'Administration

**DTEE** - Commission cantonale des constructions, 243 boîtes de dossiers Autorisations de construire (1997, 1998).

**DFE** - Office des Améliorations foncières, dossiers Constructions rurales et alpages, 4 boîtes et 13 demi-boîtes d'archives; Office du Crédit agricole, 11 boîtes; Administration des finances: Comptabilité générale, 1904 microfiches; Section des paiements, 198 microfiches; Section des traitements, 515 microfiches; Section comptabilité, 572 microfiches; Secrétariat du département des Finances, 21 p. d'inventaire pour 76 demi-boîtes; Office de la statistique, 1 p. d'inventaire pour 11 boîtes; Inspection des finances, comptes et budgets des communes et bourgeoisies, 1 p. pour 5 boîtes; Service Industrie, Commerce et Travail, section assurance-chômage, 11 p. pour 87 boîtes; Commission cantonale de conciliation en matière de bail à loyer, 1 p. pour 8 boîtes; Section logistique des mesures de marché du travail (LMMT), 4 p. pour 120 demi-boîtes; Service du personnel, 28 p. pour 28 boîtes.

**DSI** - Mensurations cadastrales, 1 carton et 2 plans; Registre foncier de Loèche, minutes de notaires, 5 p. d'inventaire pour 39 boîtes; Registre foncier de Monthey, minutes de notaires, 15 p. pour 29 volumes et 4 boîtes; Administration militaire, 1 p. pour 9 petites boîtes; Établissements pénitenciers, 7498 dossiers de détenus, 241 boîtes, inventaire sur disquette; Service administratif et juridique, 1 p. pour 24 demi-boîtes et 5 fichiers; Service de la circulation routière et de la navigation, dossiers accidents, 1 p. pour 141 boîtes; État civil, 1 p. pour 1 boîte d'archives; Service des affaires intérieures, dossiers contentieux, 147 p. pour 53 boîtes.

**DECS** - Service de la formation professionnelle, 12 p. d'inventaire pour 13 boîtes; Service de l'enseignement, Généralités et Bâtiments scolaires, 5 p. pour 23 demi-boîtes et 7 boîtes; Haute école pédagogique, 2 p. pour 2 boîtes.

**DSSE** - Foyer des réfugiés Viège, 60 p. d'inventaire pour 60 boîtes; Foyer des réfugiés Ardon, 19 p. pour 36 boîtes.

L'année 2001 a vu le lancement d'une enquête systématique concernant l'archivage dans les services de l'administration cantonale. 72 questionnaires ont été envoyés dans tous les départements, le taux de réponse jusqu'à la fin de l'année 2001 a été de 62.5 %. Le but de cette enquête est d'établir quels sont les besoins ressentis par l'administration, en matière d'archivage, quelles sont les lacunes, les questions récurrentes. Les réponses à tous ces éléments nous permettront d'améliorer les versements et l'archivage des documents provenant de l'administration cantonale.

### c) Fonds des communes, bourgeoisies et paroisses

Loèche, paroisse, supplément, en cours de classement; Mex, commune, supplément, 1 p. d'inventaire; St-Luc, commune, supplément, 1 p.; Vétroz, commune, supplément, en cours; Archives du Prieuré de Lens, en cours.

La saisie sur PC d'anciens inventaires manuscrits a été poursuivie: Aven, 49 p.; Bellwald, commune, 14 p.; Betten, Fonds Heldner/Mangisch, 7 p.; Biel, paroisse, 19 p.; Binn, commune, 22 p.; Binn, paroisse, 8 p.; Bister, commune, 10 p.; Bratsch-Niedergampel, 29 p.; Erde, 30 p.; Ernen, commune, 15 p.; Ernen, paroisse, 92 p.; Fiesch, commune, 14 p.; Fiesch, paroisse, 30 p.; Fieschertal, commune, 11 p.; Filet, commune, 11 p.; Geschinen, commune, 8 p.; Glurigen, commune, 10 p.; Greich, commune, 17 p.; Grengiols, paroisse, 12 p.; Lax, commune et paroisse, 13 p.; Lens, Archives du clocher, 45 p.; Leuk, bourgeoisie, 117 p.; Mörel, commune, 20 p.; Mörel, dizain, 60 p.; Mühlebach, commune, 13 p.; Münster, commune, 32 p.; Münster, paroisse, 81 p.; Raron, paroisse, 19 p.; Reckingen, commune, 18 p.; Reckingen, paroisse, 11 p.; Ried-Mörel, commune p. 31; St-Séverin, 74 p.; Steinhaus, commune, 10 p.; Turtmann, commune, 24 p.; Turtmann, paroisse, 3 p.; Ulrichen, commune, 26 p.; Ulrichen, paroisse, 15 p.; Unterems, paroisse, p. 11; Varen, commune, 20 p.; Varen, paroisse, 4 p.; Veysonnaz, commune, 15 p.; Visp, bourgeoisie, 140 p.; Visp, paroisse, 23 p.; Wiler, commune, 5 p.; Zermatt, bourgeoisie, 13 p.; Zermatt, paroisse, 19 p.

### d) Fonds privés

Clausen Alfred (saisie sur PC d'un ancien inventaire manuscrit), 112 p.; Closuit Léonard, 13 p. d'inventaire; Courthion Louis, supplément 2 p. d'inventaire; Curiger Othmar supplément, 1 p. d'inventaire; Imboden Hermann, documents concernant l'état civil, 1 p. d'inventaire; Kuonen Théodore, 1 p. d'inventaire; Matter Viktor, livres et papiers divers, en cours de classement; Meichtry Ernest et Raphaël, 1 p. d'inventaire; Morisod René, en cours; de Nuced-de Preux, en cours; Pellouchoud Alfred, 1 p. d'inventaire; Perraudin Gérard, 3 p. d'inventaire; Pinto-Bruttin Anne-Marie, 1 p. d'inventaire; Possa Mario, 7 p. d'inventaire; Quinodoz Jean, 1 p. d'inventaire; Archiv von Roten, Fonds Marie de Riedmatten, 5 p. d'inventaire; de Sépibus, famille, 74 p. d'inventaire; Tissort Robert, 2 p. d'inventaire; hoirie Zimmermann Xavier, 7 p. d'inventaire; Elie et Guy Zwissig, en cours. - Association valaisanne des locataires, 1 p. d'inventaire; Association des tambours et fifres du Valais romand, 4 p. d'inven-

taire; Groupement des jeunes dirigeants d'entreprises / section Valais, 1 p. d'inventaire; Manuscrits littéraires, 3 p. d'inventaire; Association pour la personne en situation de handicap, EMERA, 3 p. d'inventaire; Association valaisanne de Basket-ball, 35 p. d'inventaire; Union internationale des associations des guides de montagne UIAGM, 1 p. d'inventaire;

### 2. Microfilmage de sécurité

La section de microfilmage a fait au total 144 films de 16 mm pour les Registres fonciers (pièces justificatives, 2000-2001) et les décisions du Conseil d'État (2000) et 49 films de 35 mm pour les minutes des notaires de Brigue (1807-1903), les jugements du DSI (1971-1972), des registres des paroisses d'Isérables (1801-1884) et de Salvan (1600-1714) ainsi que des procès-verbaux du conseil communal de Mex (1956-1993). - La campagne de duplication de microfilms a été poursuivie.

### 3. Publications

Le volume 55 de la revue «Vallesia» (2000), fort de 635 pages, est sorti de presse en juillet 2001. La thèse de M. Albert Jörger, «Der Miniaturist des Breviers des Jost von Silenen», contenant 659 pages, est sortie en novembre 2001 comme Cahier de Vallesia, n° 6. - Dans le cadre de la préparation du Guide des Archives, le travail de réflexion a porté essentiellement sur le Département de l'Instruction publique. - Un guide archivistique bilingue destiné aux responsables communaux a été élaboré durant l'année 2001. Il sera diffusé au début de l'année 2002.

### 4. Locaux

Durant l'été, la salle de lecture et le secrétariat ont été complètement rénovés avec le concours du Service des bâtiments et de l'Économat. Ils ont été dotés de nouveaux meubles et étagères. Le dépôt de la Croisée a été équipé d'une nouvelle installation d'étagères mobiles (2229 ml). Enfin, à la rue Pratifiori 5 un nouveau dépôt d'archives a pu être loué pour faire face aux accroissements.

## UTILISATION

Nous avons enregistré quelque 1650 visiteurs, la plupart avec consultation de documents. En ce qui concerne le prêt de documents, il y a eu, pour l'année 2001, 570 dossiers consultés par les services de l'Administration cantonale. Les archivistes ont suivi divers chercheurs ou étudiants universitaires préparant un mémoire de licence ou une thèse de doctorat. - Le service a fait visiter les trésors des Archives à plusieurs groupes au cours de l'année et a répondu à de multiples demandes de renseignements écrites (217) et orales. En automne 2001, un cours de paléographie a été donné par l'Archiviste cantonal pendant sept soirées dans la salle de lecture des Archives.

# MUSÉES CANTONAUX

## Politique générale de l'institution

Les objectifs 2001 :

1. Terminer l'analyse du fonctionnement du service
2. Etudier un plan directeur favorisant la collaboration entre tous les musées du Valais
3. Compléter les dispositions réglementaires suite à l'adoption des 2 lois régissant la tutelle des biens patrimoniaux (LPrC et LPNS)
4. Mettre sur pied un programme de rattrapage dans le domaine de la recherche sur les collections

1. En bref, les **principaux résultats de l'analyse, réalisée en collaboration avec le Centre de Management Public** : Des atouts indiscutables tant au niveau de l'animation culturelle que de la qualité des collections et des sites occupés par les musées. En revanche, les dysfonctionnements majeurs portent actuellement sur la mission d'inventaire scientifique et de conservation : locaux insuffisants et peu adaptés climatiquement aux normes de conservation, trop peu de personnel dans ces secteurs, rattrapage important à effectuer sur la documentation scientifique des objets. Pour redresser la barre, il faudrait doubler l'actuel budget et engager du personnel. A l'horizon actuel des prévisions économiques, ce n'est pas envisageable. D'où la réflexion engagée sur un nouveau concept du paysage muséal valaisan (objectif 2).

En complément de l'analyse et afin de bien connaître les forces et les faiblesses de chacun des musées cantonaux, nous avons procédé aussi à un **état des lieux complet de notre «maison»**: de l'importance culturelle des collections aux procédures administratives en passant par la configuration des locaux, tout a été examiné avec les conservateurs et leurs équipes. Un bilan daté a été ainsi constitué, lequel servira de guide pour les programmes d'activités futurs.

Sur le plan national maintenant, nous avons participé au projet d'évaluation **«Publics et musées : représentations emblématiques et rituel social»**, organisé par l'Association des Musées suisses et l'Université de Lausanne. Réalisée de mi-août à fin septembre, l'analyse a porté sur les publics du Musée des beaux-arts (exposition *Encore, la force de la répétition*) et du Musée d'histoire (nouvel aménagement). Les résultats seront probablement connus fin 2002.

2. Objectif réalisé car 2001 a vu naître, à partir de l'analyse du fonctionnement de notre service, l'élaboration d'un **nouveau concept pour l'ensemble du paysage muséal valaisan**, composé actuellement de 84 «institutions» de taille et d'orientation très diverses. Construit en collaboration avec l'Association valaisanne des musées, ce projet vise à mettre en réseau des partenaires qui en manifesteraient l'intérêt, afin d'organiser la conservation et la mise en valeur des collections patrimoniales sur l'ensemble du territoire. Partage des missions, reformulation des profils des institutions à l'échelon cantonal, voire régional ou local, dynamique des animations culturelles en synergie avec communes et organisations touristiques, voilà quelques-unes des pistes de recherche actuellement proposées.

3. Le nouveau règlement cantonal de la **Loi sur la protection de la nature et des sites**, en confiant aux Musées cantonaux des tâches spécifiques en matière de protection des patrimoines archéologiques et naturels, nous a incités à mettre en chantier une convention réglant les procédures de tutelle et de transmission des objets avec les services s'occupant parallèlement de ces domaines.

4. Un outil particulièrement précieux a été mis au point cette année pour rassembler les connaissances aujourd'hui dispersées dans diverses documentations, sous la forme d'une **nouvelle architecture de notre base de données informatique**. La mise en place définitive et le transfert des données actuelles sur la nouvelle base devraient se faire en 2002-2003.

## Participation à la vie culturelle

- Dernière année de présidence du groupe Arts visuels et Cinéma au Conseil de la Fondation suisse pour la Culture **Pro Helvetia**. Après 12 ans d'activité comme membre du Conseil dont 2 comme présidente de groupe, cette année a été particulièrement riche en expérience puisque la Fondation est en plein processus de réforme (structures, répartition des rôles).
- Intervenante aux côtés du chef du DECS à la table ronde du **Forum des musées alpins** réunis à Andermatt les 16 et 17 juin sur la question de l'avenir des musées et la nécessité de clarifier leurs rôles et leurs relations.
- Mandatée avec 8 autres directeurs de musées suisses par l'ID-HEAP pour engager une réflexion sur la **restructuration du paysage des musées en ville de Bienne**. Une réflexion qui s'est orientée vers la nécessité de regrouper les forces sur 2 institutions.
- Chargée d'organiser et de donner à l'Université de Lausanne un **cours de gestion de projet en matière d'expositions**, dans le cadre du Certificat en gestion culturelle, formation mise sur pied par la coordination universitaire Genève et Lausanne.

## Ressources

### Informatique

En fin d'année, mise en place de la liaison informatique entre le Musée cantonal d'histoire et la direction du service pour le suivi climatique des salles.

La préparation du futur site Internet des Musées cantonaux se poursuit, avec pour objectif la mise sur le réseau dans le courant 2002.

### Locaux

Le projet d'abri pour biens culturels sis à Platta est en cours d'élaboration avec la PBC. Une demande a été faite à la Commission cantonale des locaux afin d'obtenir des dépôts qui puissent remplacer ceux que nous avons actuellement, saturés et inadaptés à la conservation des objets.

### Formation continue du personnel

cours : accueil et la sécurité dans les musées, FileMaker (programme de gestion de notre fichier d'inventaire) et conservation des objets en bois. 3 collaborateurs prennent part au cours de muséologie de l'Association des musées suisses.

## Accroissement des collections

Musées	CCN	MCA	MCBA	MCH	MCHM	MCHN
<b>Nombre d'objets entrés dans les collections durant l'année 2001</b>	320	23	85	212	976	234

## SERVICES GÉNÉRAUX

### Bibliothèque

- Catalogue: le catalogue principal s'est agrandi de 834 entrées. Il contient actuellement 5'252 documents (soit un inventaire de 5'879 unités). L'accroissement considérable provient du fait qu'un nombre important d'extraits a été catalogué.
- Petite documentation (articles, Argus, cartons d'invitations) : l'accroissement est de 477 articles.
- Dons : la bibliothèque a reçu deux dons importants : la bibliothèque Lehner et la bibliothèque Cathrein.
- Contacts : participation à COCOBIB et au groupe de travail «Bibliothèques sédunoises et jeunesse». Le groupe de travail a réalisé son premier projet cette année : une carte des bibliothèques de la ville de Sion.

### Photothèque

Service des prêts : 50 demandes émanant d'instituts de recherche, de musées ou de journaux locaux, suisses ou étrangers.

Classement des fonds et des acquisitions photographiques : 1500 documents environ.

Inventaires des fonds photographiques: un inventaire des fonds photographiques de la photothèque a été entrepris (8632 diapositives, 2277 ektachromes) et saisi sur support informatique. 950 fiches, correspondants aux fonds iconographiques, ont été mises à jour.

### Relations publiques

- coordination, diffusion et suivi des **dossiers de presse** des expositions organisées par les Musées cantonaux en 2001 (voir sous musées) et organisation des **conférences de presse** relatives aux expositions citées ci-dessus.
- organisation de diverses **publicités, animations** (conférences MCA, **émission radio sur Rhône FM**)
- élaboration des **deux numéros de l'an 2001 de l'Agenda des expositions**
- coordination d'un **calendrier du Musée cantonal des beaux-arts** pour 2003
- début d'un **travail de recherche** sur le thème : «Quelle politique de communication ou d'information pour les Musées cantonaux du Valais?»

### Animation pédagogique

- présentation de deux animations-démonstrations particulières : «Coulage du bronze» au Musée d'archéologie et «Cottes de mailles en bataille» au Musée d'histoire. Dans les deux cas, la manifestation a été organisée pour les publics scolaires le vendredi et pour l'ensemble du public les samedis et dimanches.
- rédaction «à deux mains» du huitième dossier pédagogique, sur le thème de la «Stockhausen», une sculpture sonore et hydromobile de l'artiste Paul-André Zeller, réalisée entre 1966 et 1976, et sa prochaine publication en co-édition.
- offre étoffée de formation continue pour les enseignants, tant sur les plans personnels que professionnels, qui bénéficie d'un intérêt croissant de la part des instituteurs et professeurs du canton.

### Technicien en communication

- réalisation technique de l'Agenda des Musées
- conception graphique et mise en page du guide de l'exposition *(In)Fortunes. Les barons de Werra aux 19e et 20e siècles.*
- photographies et scans du catalogue de l'exposition *(In)Fortunes. Les barons de Werra aux 19e et 20e siècles.*
- états des lieux des nouvelles expositions.
- dépannages informatiques divers et installations (123 interventions).
- mise en route et conception d'un avant-projet de site Internet.

### Administration

Trois objectifs principaux qui visaient à simplifier et rationaliser notre activité :

- mise en place d'une nouvelle organisation pour un traitement plus rapide des factures au sein du service, ainsi que d'un mode de contrôle permanent de l'état du budget pour les six musées cantonaux.
- élaboration d'un nouveau modèle de rapport mensuel sur support informatique pour les caisses des musées cantonaux
- élaboration d'un concept global pour l'archivage des publications graphiques des musées cantonaux (livres, affiches, cartes postales notamment).

Au niveau du personnel, le stage de formation d'une personne en réinsertion professionnelle s'est terminé en novembre 2001 et nous poursuivons la formation d'une apprentie employée de commerce, actuellement en deuxième année.

### Technique

L'équipe technique participe aux diverses activités déployées dans chaque musée. A signaler en particulier :

- Secteur Collections : acquisition d'une armoire de désinfection et formation d'un responsable à l'utilisation des toxiques (autorisation fédérale). Cette installation permettra de traiter et d'assainir l'ensemble des objets conservés dans les réserves de différents musées.
- Secteurs Atelier - Expositions : les principales réalisations de cette année auront été le réaménagement du 1er étage du Musée cantonal d'histoire naturelle, la suite du réaménagement du Musée cantonal d'histoire militaire, ainsi que le montage des expositions à la Tour des Sorciers et à l'Ancien Pénitencier. Ces travaux sont décrits sous chaque musée.

### Accueil, sécurité, entretien

Le nouvel horaire d'ouverture des musées (pas d'ouverture le matin pour les MCA, MCBA, MCHM et MCHN) permet aux gardiens :

- de travailler comme assistant-technicien pour les réserves de leur musée voire de renforcer l'équipe du secteur l'atelier
- ou de collaborer à des tâches touchant aux inventaires des collections.

## CABINET CANTONAL DE NUMISMATIQUE (CCN)

### Collections

Signalons parmi les nouvelles entrées le dépôt de M. Léonard-Pierre Closuit, consistant en une centaine de papiers-valeurs, pour une large part de la région martigneraise, ainsi que diverses monnaies et médailles rassemblées par le déposant. Le Service archéologique nous a remis l'ensemble des monnaies trouvées lors des fouilles de l'église paroissiale de Martigny. Enfin, grâce à une participation financière de la Banque cantonale du Valais, dans le cadre de son fonds en matière de numismatique déposé chez nous, il a été possible d'acquérir dans une vente aux enchères une pièce rarissime de la numismatique valaisanne, le dicken frappé en 1628 par la République du Valais autoproclamée en l'absence du prince-évêque parti à Rome. On ne connaît plus guère que quelques unités de cette pièce qui marque autant un tournant dans la numismatique qu'elle symbolise l'une des pages les plus mouvementées de l'histoire valaisanne. Elle devient donc sans conteste l'une des pièces majeures de nos collections.

Les campagnes annuelles de restauration se sont poursuivies par le traitement des collections de monnaies étrangères.

### Recherches/expositions

Poursuite des collaborations avec le Cabinet des médailles de Lausanne, le Groupe suisse d'étude des trouvailles monétaires et le Musée de la fausse monnaie à Saillon.

Les travaux d'inventaires se sont concentrés sur les nouvelles entrées, mais aussi sur la mise à jour des déterminations de nos collections de jetons. Le trésor de l'Hospitalet a été étudié et le manuscrit prêt à la publication a été livré à Vallesia. Une conférence sur cet ensemble a été donnée au Musée d'archéologie.

## MUSÉE CANTONAL D'ARCHÉOLOGIE (MCA)

### Collections

#### Acquisitions

10 pièces lors de la vente aux enchères de la succession Pierre Contat.

13 pièces provenant de fouilles archéologiques

#### Inventaires

- Contrôle de l'inventaire des collections archéologiques, soit 6404 fiches qui concernent plus de 11'000 objets (2639 pièces complètes et plus de 9500 pièces fragmentaires).
- Inventaire préliminaire (3'000 fiches numérisées) et conditionnement de la collection Guigoz, grâce à la collaboration de 4 stagiaires. L'ensemble de la collection de verres est documenté photographiquement

#### Conservation / restauration

- céramiques exposées au musée gallo-romain d'Octodure
- 2 pièces de la collection Guigoz en urgence.

- moulage de l'un des arcs préhistoriques du Lötschenpass par le laboratoire de restauration du Laténium de Neuchâtel.

### Documentation et recherche

Certains éléments en bronze de la collection Guigoz font l'objet d'un travail de recherche universitaire (séminaire au Dpt des sciences de l'Antiquité, Université de Genève).

Une table ronde internationale, organisée au musée, du 4 au 7 octobre sur les «rites funéraires de la fin du Néolithique en Europe» a réuni quelques 50 participants. Les actes de cette rencontre seront publiés en 2002.

Les travaux d'analyse des pièces en argent de la collection ont été poursuivis (projet FNRS en cours).

### Animations

A l'occasion du festival Tibor Varga, quatre concerts ont eu lieu dans la cour du Musée en juillet, organisés par l'Académie de Musique et le MCA. En automne, trois conférences, présentées dans le cadre des «jeudis de l'archéo», ont traité de la problématique des cols de haute altitude vue sous différents éclairages (archéologie, histoire, numismatique et géographie).

### Collaborations scientifiques et participations à la vie culturelle

- Mise en place et réalisation de plusieurs projets: programme Interreg III Binn-Simplon-Ossola, ouvrages «Préhistoire du Bassin du Rhône» et «Nouvelle Histoire du Valais».
- 4 conférences sur l'archéologie valaisanne à Genève, Vevey et Sion.
- réunions scientifiques (Commission scientifique de la Société suisse de Préhistoire et d'Archéologie, Groupe de recherche en Préhistoire suisse).

## MUSÉE CANTONAL DES BEAUX-ARTS (MCBA)

Mise en valeur scientifique et publique de la collection : préparation de la nouvelle présentation de la collection qui sera dévoilée en automne 2002, organisation de parcours-découverte pour les enfants, animation d'une chronique du musée sur la chaîne de télévision Canal 9, accrochage en hommage à la donation du peintre Gottfried Tritten, réalisation d'un dossier pédagogique et d'un calendrier qui seront diffusés en 2002, préparation d'un projet de manifestations simultanées en hommage à la famille Bille qui aura lieu en 2003, en collaboration avec le Musée cantonal d'histoire naturelle, la Médiathèque Valais, les Archives cantonales et l'Association Edmond Bille.

### Collections

Inventorisation de 53 nouvelles œuvres. Début du reclassement des œuvres sur papier. Suite et fin du diagnostic sur l'état de conservation des peintures.

### Acquisitions

Œuvres de Paul Monnier et de François Diday (important paysage alpestre résultat d'une généreuse contribution de M. Michel Lehner, fidèle mécène du musée). Autres dons et dépôts au musée : œuvres de Géa Augsburg, de Pierre Chevalley, de Fernand Dubuis, du Groupe Y, de Joseph Lachat, d'Olivier Saudan, sculptures d'Angel Duarte.

### Expositions

Issue d'une collaboration entre le Festival Tibor Varga, le pianiste-chef d'orchestre Christian Zacharias (invité principal du Festival) et la Direction des Musées cantonaux, l'exposition d'art contemporain *Encore ! La force de la répétition* a été présentée à l'Ancien pénitencier, à Sion, du 29 juin au 18 septembre 2001. Œuvres d'Andy Warhol, Groupe Y, Roman Opalka, On Kawara, Tritten, Saudan, Estoppey, entre autres. L'exposition a été animée par des conférences et concerts fort appréciés du public. Commissaire de l'exposition : Nicolas Raboud.

## MUSÉE CANTONAL D'HISTOIRE (MCH) ET BASILIQUE DE VALÈRE

### Collections

#### Acquisitions

212 acquisitions dont l'achat d'une collection de masques du carnaval d'Evolène ainsi que le don généreux fait par la famille Closuit du sceau du sous-préfet de Martigny durant la République helvétique entre 1789 et 1803.

Une pièce exceptionnelle à signaler : le dessin préparatoire à l'un des tableaux du pont couvert de Lucerne représentant la halte des pèlerins à l'abbaye de Saint-Maurice, exécuté par Hans Heinrich Wägmann en 1612.

#### Inventaires

Les 212 acquisitions ont été inventoriées, documentées et photographiées. De plus nous avons réalisé la documentation du matériel de fouilles de l'église paroissiale de Brigue-Glis, des catelles du poêle de Niedergesteln et des objets provenant du graveur Paul Fiedler. Début d'inventaire pour les gravures et les cartes postales.

#### Conservation / restauration

Stabilisation des objets en métal, marques à feu et plats en étain, trouvailles provenant des fouilles de Brigue-Glis et poinçons de l'atelier de Paul Fiedler, Restauration des objets en cuir les plus dégradés. Poursuite du classement et du rangement des objets dans les réserves. Importante intervention de conservation préventive sur l'ensemble des toiles du décor peint de l'ancien salon du manoir de Courten à Sierre (18ème siècle). Achat et mise en service d'une armoire de désinfection pour l'assainissement des objets contaminés par des insectes.

Evaluation des effets sur les objets des conditions climatiques nouvellement créées par l'assainissement du château de Valère et l'installation du chauffage et de la ventilation. Le résultat est globalement positif, sauf pour les objets métalliques ou sur support papier : trop d'humidité.

### Documentation et recherche

Mise en route de notre programme de recherches scientifiques sur les collections : un lot de gravures topographiques (19ème siècle), les poinçons du graveur séduisois Paul Fiedler (20ème siècle), une série d'objets portant les armoiries de la famille de Riedmatten, les archives de l'«Hôtel Jungfrau-Eggishorn». Notre chargée d'inventaires a de surcroît travaillé sur la famille d'Odet (nombreux objets dans nos collections) ; elle a aussi clarifié l'épineux dossier des dépôts en déshérence (plusieurs dizaines).

Le Musée cantonal d'histoire et le Laboratoire de recherche en ethnologie régionale contemporaine (LABREC) ont publié leurs recherches sur le thème. *La mémoire dans la vie. Usages du souvenir et de la mémoire en Valais (1er-XXe siècles)*, dans le Cahier d'ethnologie valaisanne n° 6, sous la direction de Pierre Dubuis.

### Expositions

Exposition temporaire *(IN)FORTUNES - Les barons de Werra aux XIXe et XXe siècles*, Tour des Sorciers, Sion, 1er juin au 30 septembre 2001. Exposition sur l'histoire mouvementée d'une famille patricienne valaisanne, aux prises avec les bouleversements qui ont marqué le passage de l'Ancien Régime au Monde moderne. Une thèse déposée à l'Université de Berne a servi de point de départ à ce projet. Cette exposition doit sa réussite à l'excellente collaboration qui s'est nouée entre le musée, un chercheur universitaire et la famille de Werra.

### Collaborations scientifiques et participations à la vie culturelle

**Gros succès de notre nouvel aménagement** non seulement auprès du public, mais aussi auprès des autorités de tutelle et des professionnels. Nous avons accompagné de nombreuses visites, notamment celles faites par la commission culturelle de Sion, le DECS, le Conseil de la culture, la Médiathèque Valais, de nombreux conservateurs de musées suisses, sans parler de l'ambassadeur de la république de Tchéquie, historien avisé qui s'est déclaré très impressionné par notre réalisation, ou du groupe de passionnés de mobilier médiéval qui est venu spécialement de Pologne pour examiner nos coffres du 13ème siècle. La conservatrice a été invitée par l'Association des Musées suisses à présenter le nouvel aménagement du Musée cantonal d'histoire dans le cadre du colloque national tenu en novembre à Liestal sur le thème des expositions permanentes aujourd'hui en pleine révolution. Elle a en outre animé un atelier intitulé *Théorie et concept des expositions permanentes*. Le succès de notre nouvel aménagement a incité les responsables de la formation en muséologie AMS à inscrire une journée sur ce thème dans notre musée pour 2002. A signaler aussi de nombreuses conférences publiques sur le thème.

Le conservateur du département Ethnographie est membre du comité de l'Association des musées suisses, président de l'Association valaisanne des musées, membre du Collège scientifique du Centre régional d'études des populations alpines (CREPA) ainsi que membre du conseil de fondation du Lötschentaler Museum. En 2001 il a donné les conférences suivantes : - *Sammeln fürs Museum - ohne Objekte. Strategien im Umgang mit der Objektflut*, Nachdiplomstudium Museologie, Basel, 18 janvier 2001 ; - *Le temps et la mémoire*, Centre de formation pédagogique et sociale, Sion, 13 mars 2001 ; - *Ritualisierung als Kommunikationsstrategie: Die Olympia-Kandidatur Sion 2006*, Internationaler Kongress «Rituale in Alltag und Therapie», Zürich, 29 mars 2001.

La Société des Amis de Valère a pris un nouveau départ, en organisant un déplacement à Torino le 2 septembre pour la visite commentée de l'exposition du Museo Civico d'Arte Antica, sur la sculpture médiévale et renaissance au Piémont, visite qui a mis en évidence les liens étroits entre nos collections et celles de nos voisins.

## MUSÉE CANTONAL D'HISTOIRE MILITAIRE (MCHM)

### Collections

#### Acquisitions

976 pièces en 2001. Pour l'essentiel, il s'agit d'objets transportés l'année précédente de l'Arsenal de Sion. Une attention particulière a été portée au développement de la bibliothèque et quelques volumes rares d'histoire militaire ont été acquis.

#### Inventaires

L'ensemble des collections déposées au MCHM est désormais inventorié sur fiches informatisées.

#### Conservation et restauration

L'aménagement et le classement des réserves se poursuit. Les locaux ad hoc situés dans les combles ont été mieux isolés grâce à la construction d'un plafond. Diverses armoires ont été achetées pour le rangement des textiles et des papiers.

Une des belles pièces du MCHM, le plan de Saint-Maurice réalisé par L.-H. Delarageaz en 1831, a disparu dans l'incendie de l'atelier de restauration de Mme C. Dick à Genève. C'était la seule restauration prévue au programme 2001.

### Réaménagement du Musée

Le réaménagement des étages inférieurs du MCHM est terminé. Dans les sous-sol et au rez-de-chaussée, le visiteur peut désormais voir une exposition permanente qui forme un tout sur «*Cinq siècles de fortifications à Saint-Maurice*».

### Documentation et recherche

Le conservateur a centré son travail de recherche essentiellement sur les fortifications parallèlement au travail de restructuration des étages inférieurs du musée. Une part importante de son temps de recherche a été aussi consacrée à la mise au point du livre «*Un Léman suisse. La Suisse, le Chablais et la neutralisation de la Savoie*» dont le texte a été remis à l'éditeur.

Divers mandats de recherche ont été consacrés 1) au service étranger valaisan au cours du XIXe siècle ; 2) à l'histoire de la police et de la gendarmerie valaisannes ; 3) à l'histoire politique et militaire des années 1830 et 1840 en Valais.

## MUSÉE CANTONAL D'HISTOIRE NATURELLE (MCHN)

### Collections

#### Acquisitions

Nombreux dons (fossiles, minéraux, animaux) dont l'herbier des mousses de la région d'Aletsch, et achats (minéraux, oiseaux, mammifères). Dépôt du solde de la collection de sciences naturelles du Foyer franciscain de St-Maurice.

#### Inventaires

83 animaux, 6 fossiles et 135 minéraux ont été inventoriés. Une partie des mousses et des abeilles sauvages des collections historiques font l'objet d'une révision par des spécialistes.

#### Conservation-restauration

Le rangement des collections se poursuit.

### Réaménagement du Musée /Expositions

Sur le thème *Grande faune européenne*, le Musée d'histoire naturelle a inauguré le premier étage rénové en avril 2001. La forêt (chevreuils sangliers, ...), la montagne (bouquetins, chamois, cerfs, ...) les milieux ouverts (plaines alluviales, steppes et grandes cultures d'Europe, ...) et la maison sont présentés par milieu. Certains groupes zoologiques, les animaux domestiques, la dendrochronologie, les arbres, sont des thèmes présentés parallèlement qui peuvent être complétés ou modifiés indépendamment des grands dioramas.

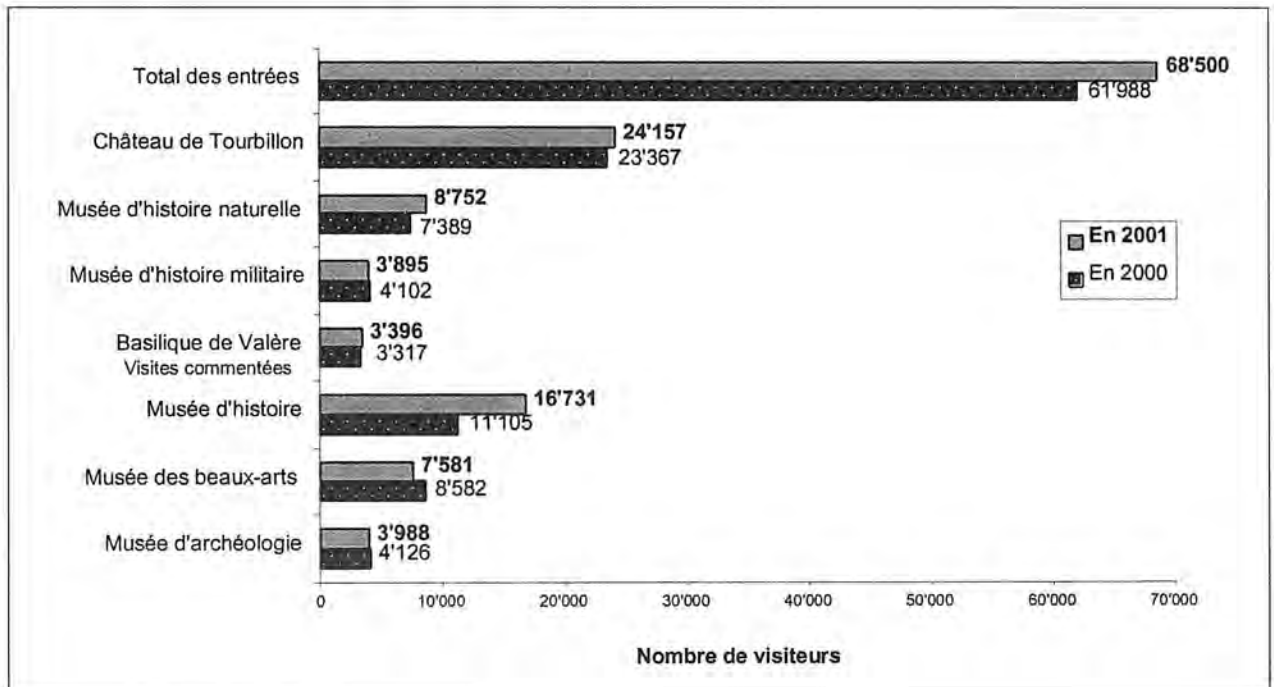
### Documentation et Recherche

Une surveillance des chantiers dans les tunnels de base du Lötschberg a été mise en place en collaboration avec le Géologue cantonal et le CREALP.

### Collaborations scientifiques et participations à la vie culturelle

La Fondation Aubert a introduit des animations pour les visiteurs. La recherche se poursuit dans les programmes du Fonds national sur l'impact du changement climatique sur la diversité et la distribution des plantes à l'écocline subalpin - alpin à Champex et à Blatten et sur l'évolution de la végétation subalpine - alpine après la dernière glaciation, comparaison du Val d'Arpette, Aletsch et Furka, participation à la rédaction de *Flora alpina* et poursuite des travaux en nomenclature phytosociologique. La Fondation B+S Tissières a présenté à Martigny, avec la Société de minéralogie du Bas-Valais, une exposition très remarquée des cristaux du Valais.

## STATISTIQUES DES VISITEURS 2000-2001







# **RAPPORT DU DÉPARTEMENT DE L'ÉCONOMIE, DES INSTITUTIONS ET DE LA SÉCURITÉ**

**SUR SA GESTION DURANT L'ANNÉE 2001**



**CHEF DU DÉPARTEMENT: JEAN-RENÉ FOURNIER  
REPLAÇANT: CLAUDE ROCH**

## ÉCONOMIE, INSTITUTIONS ET SÉCURITÉ

Service administratif  
et juridique

Service de l'état civil et  
des étrangers

Établissements pénitentiaires

Service de la circulation routière  
et de la navigation

Service de la chasse, de la  
pêche et de la faune

Police cantonale

Service de la sécurité  
civile et militaire

Service des affaires intérieures

Service de l'aménagement  
du territoire

Service de l'industrie, du  
commerce et du travail

Service de la promotion  
touristique et économique

## INTRODUCTION

L'année écoulée a représenté pour **l'économie valaisanne** et le département de l'économie, des institutions et de la sécurité une période charnière, riche en projets et en jalons.

Malgré un ralentissement de la conjoncture au niveau Suisse dans la deuxième moitié de l'année, le Valais a néanmoins connu en 2001 une phase de croissance économique sensible, initiée en 1998. Cette reprise, s'est concrétisée par un retour à un taux de chômage proche des 2%. Un taux que notre canton n'avait plus connu depuis la haute conjoncture du début des années nonante et que beaucoup croyaient définitivement révolu.

Cette période favorable a été mise à profit pour adopter une nouvelle loi de politique et promotion économique cantonale, afin de répondre aux défis structurels nouveaux auxquels le Valais économique doit s'adapter, dans une ère de concurrence globale.

Trois points forts ont ainsi été initiés en 2001. Ils concernent:

- le renforcement d'une politique de filières («clusters») notamment dans les domaines de l'informatique, de l'intelligence artificielle, des sciences de la vie et de l'enseignement à distance, à travers l'élaboration du projet Valais technologies;
- la mise en place d'une promotion économique recentrée, à l'image de l'institution du Centre de compétences financières, et de proximité, avec les travaux liés à la constitution des antennes régionales prévues dans la loi. Au niveau du personnel, un nouveau responsable du Service de promotion touristique et économique a été nommé en la personne de M. François Seppey, à qui je souhaite la bienvenue, alors que j'adresse mes meilleurs remerciements à M. Jean-Paul Revaz, qui a pris sa retraite. L'année 2002 verra l'entrée en fonction du nouveau directeur SECO;
- l'élaboration de l'étude sur la valeur ajoutée dans le tourisme constituera un fil rouge pour la poursuite d'une politique touristique axée sur la qualité et menée en collaboration entre Valais Tourisme et le département. Dans le domaine du logement, la nouvelle politique fédérale sera l'occasion d'un réexamen des

axes de la politique cantonale alors que les travaux en cours en matière de nouvelle politique régionale de la Confédération commencent à influencer sur la politique cantonale, notamment pour les crédits LIM. Enfin, notre politique du marché du travail a été adaptée à un chômage réduit, et met notamment un accent sur le service aux entreprises, en soutien aux efforts de promotion économique.

Sous l'angle des **institutions**, le programme des fusions de communes poursuit sa route. Des projets, avec des premières décisions concrètes, sont en cours, en particulier dans le Haut-Valais. Les travaux relatifs à l'élaboration d'un «*Manuel pour la fusion des communes dans le canton du Valais*» sont terminés. Cet outil opérationnel d'aide aux communes sera mis à disposition des collectivités en 2002. On relèvera enfin que la commission chargée de la révision de la loi sur le régime communal a fait des propositions dynamiques et novatrices dans le sens d'un encouragement à la collaboration intercommunale et à la fusion des communes. L'un de ces aspects touche à la mise en place d'un système d'aides financières à la fusion.

Dans le domaine de la **sécurité**, l'accent a été mis sur l'examen concret des conséquences pour le canton du Valais des projets fédéraux sur la Protection de la population et la réforme Armée XXI. Au plan cantonal, les travaux relatifs à la mise en place du concept Sapeurs-pompiers (SP) 2000 + sont en voie de finalisation.

**Le Chef du Département  
de l'économie,  
des institutions et de la sécurité**

Jean-René Fournier

# ADMINISTRATION GÉNÉRALE

## PERSONNEL

Service	Effectif des postes figurant à l'Etat
Service administratif et juridique	14.00
Office des poursuites et faillites de Sion	10.50
Office des poursuites et faillites de Sierre	9.50
Bureau de l'égalité	2.50
Service de l'état civil et des étrangers	27.00
Etablissements pénitentiaires	74.00
Service de la circulation routière et de la navigation	53.50
Service de la chasse, de la pêche et de la faune	32.00
Police cantonale	410.00
Service de la sécurité civile et militaire	81.90
Service des affaires intérieures	9.50
Service de l'aménagement du territoire	11.50
Service de l'industrie, du commerce et du travail	16.50
Service de la promotion touristique et économique	16.00
<b>Total</b>	<b>768.40</b>

## 1. Initiatives Article 107 LOCRP

4.087 parlementaire constitutionnelle, par le président de la commission Réformes 2000, Charly Zurbriggen, député et par le président du groupe de travail Parlement 2000, Thomas Gsponer, député pour une revitalisation du Parlement valaisan

Initiative réalisée par la révision de la Constitution

4.139 parlementaire du groupe radical, du groupe FDPO et des élus libéraux, par le député Adolphe Ribordy, concernant une demande de révision totale de la Constitution cantonale

Le débat sur l'opportunité est intervenu à la session de septembre 2001; cette initiative a été confiée à l'examen d'une commission ad hoc ainsi qu'à la commission de censure; en date du 18 décembre 2001, la commission de censure a transformé cette initiative en motion

4.140 parlementaire législative au nom de la commission Réformes 2000, par son président Charly Zurbriggen et son rapporteur Jacques Dubuis concernant «Parlement 2001»

Cette initiative est considérée comme liquidée, vu son intégration à la révision de la loi sur l'organisation des Conseils et les rapports entre les Pouvoirs

## 2. Motions Article 107 LOCRP

1.299 du groupe tourisme du Grand Conseil, par le député Jean-Marie Luyet, concernant la modification de la loi du 17 février 1995 sur l'hôtellerie, la restauration et le commerce de boissons alcooliques

Motion transformée en postulat à la session de juin 2001

1.309 du groupe radical, par les députés Brigitte Diserens et Thierry Fort concernant la modification de la LHCR de 1995 et de l'ordonnance LHCR de 1996, au sujet de la perception des redevances

Motion transformée en postulat à la session de juin 2001

4.121 du groupe DC du Bas-Valais, par le député-suppléant Daniel Mayor, concernant l'assistance aux parents des victimes de violence et/ou d'abus sexuels

Motion transformée en postulat à la session de janvier 2001

4.128 du groupe SPO, par la députée-suppléante Christine Kuster, concernant le remplacement de la commission de protection des données par un(e) délégué(e) à la protection des données

Motion transformée en postulat à la session de mai 2001

4.153 du groupe FDPO, par le député Caesar Jaeger, concernant le veto en matière d'ordonnance

Motion transformée en postulat à la session de mai 2001

4.163 des députés Andreas Wyden, Fredy Huber et Werner Lagger concernant les mesures suite au rapport de la commission d'enquête sur la chasse

Motion acceptée à la session de juin 2001

4.166 du député Grégoire Luyet et consorts concernant des messages clairs et complets

Motion acceptée à la session de novembre 2001

4.168 urgente du groupe socialiste, par le député Jean-Marc Zuferey, en vue de la création d'une commission d'enquête parlementaire concernant l'affaire Téléverbier et le fonctionnement de la Justice valaisanne

Motion rejetée à la session de janvier 2001

4.185 du député Alexis Turin, au nom du groupe radical, concernant la loi sur les élections et les votations

Motion transformée en postulat à la session de novembre 2001

4.187 des députés Dominique Savioz et Albert Bétrisey concernant le droit de vote aux étrangers sur le plan communal

Motion rejetée à la session de septembre 2001

4.190 du député Beat Abgottspon et consorts concernant la séparation des listes électorales pour les élections des députés au Grand Conseil et des suppléants

Motion transformée en postulat à la session de novembre 2001

4.191 du député Beat Abgottspon et consorts concernant la simplification des modalités d'application du vote par correspondance

Motion acceptée à la session de novembre 2001

- 4.202 de la députée Esther Waeber-Kalbermatten concernant la simplification du vote par correspondance  
Motion acceptée à la session de novembre 2001
- 4.220 des députés UDC Oskar Freysinger, Roger Morisod, Jean-Bernard Héritier et Gilles Bellon concernant l'interdiction de rassemblement de groupes extrémistes de gauche et de droite ainsi que de groupes anarchistes  
Motion rejetée à la session de novembre 2001
- 4.164 des députés Andreas Wyden, Fredy Huber et Werner Lager concernant les mesures suite au rapport de la commission d'enquête sur la chasse  
Postulat accepté à la session de juin 2001
- 4.183 du député Marcel Mangisch concernant le maintien d'un office de l'état civil dans le district de Rarogne oriental  
Postulat rejeté à la session de juin 2001

- 4.219 de la députée-suppléante Maria Oester-Ammann (CSPO) et consorts concernant le droit d'audition des enfants lors de procédures les concernant  
Postulat accepté à la session de novembre 2001

### 3. Postulats Article 107 LOCRP

- 1.272 des députés radicaux du Chablais, par le député Claude Oreiller, concernant une étude économique  
Postulat accepté à la session de mai 2001
- 1.306 du groupe tourisme du Grand Conseil, par le député Roland Carron, concernant le tourisme de plaine  
Postulat accepté à la session de septembre 2001
- 4.110 du député-suppléant Werner Salzmann concernant le district «d'Aletsch»  
Postulat accepté à la session de janvier 2001
- 4.112 des députés Beat Jost et Roland Zimmermann concernant la divulgation des dons aux partis  
Postulat rejeté à la session de septembre 2001
- 4.116 du député Beat Abgottspon concernant l'accélération de l'introduction au registre foncier fédéral  
Postulat accepté à la session de janvier 2001
- 4.137 des députés radicaux du Chablais, par le député Claude Oreiller, concernant la collaboration armée – collectivités publiques  
Postulat accepté à la session de mai 2001
- 4.156 du député Beat Abgottspon et consorts concernant les changements en profondeur de l'état civil  
Postulat accepté à la session de juin 2001
- 4.160 de la commission projet «Famille» par les députés Roland Carron, Georgie Lamon et Fabienne Schmidely-Cusani, concernant la violence conjugale  
Postulat accepté à la session de septembre 2001
- 4.161 du député-suppléant Charles Monnet et consorts concernant: pour faire face aux éléments naturels  
Postulat accepté à la session de septembre 2001

## BUREAU DE L'ÉGALITÉ ENTRE FEMMES ET HOMMES

### LÉGISLATION

- Prises de position sur des projets de législations cantonales et fédérales

### ADMINISTRATION

Participation à différents groupes de travail internes et commissions, notamment:

- au groupe de travail sur l'adaptation du règlement du temps de travail de l'Administration cantonale
- au groupe de travail sur les paliers d'attente
- à la Commission disciplinaire
- à la Commission pour l'assurance maternité

### SENSIBILISATION / PROJETS

#### Formations initiale et continue

- Mise en œuvre d'un nouveau cours destiné aux femmes qui désirent s'engager dans la vie publique, en collaboration avec l'Ecole Club Migros
- En collaboration avec le Service du Personnel et de l'Organisation, mise en œuvre d'un cours destiné aux femmes de l'Administration cantonale sur le thème du management au féminin
- Avec la HEP et 10 enseignant-e-s volontaires, projet-pilote visant à tester du matériel de sensibilisation à l'égalité à l'école primaire

#### Arrêté fédéral sur les places d'apprentissage (APA II)

- Adaptation et mise en œuvre du projet pour le choix d'un métier atypique. Destiné aux élèves de 2<sup>e</sup> année de CO, il est financé par la Confédération dans le cadre de l'arrêté fédéral sur les places d'apprentissage II. Il est dirigé par le Bureau de l'égalité, avec le soutien du Service de la Formation Professionnelle et de l'Office d'orientation scolaire et professionnelle
- Projet des migrantes; dans le cadre de 16+ et à la suite du projet «Fliegende Botinnen», mise en œuvre d'un projet visant à encourager les jeunes filles étrangères à suivre une formation professionnelle

**Famille**

- Collaboration à la Commission parlementaire de la famille
- En collaboration avec le Conseil de l'égalité et la participation du Service de protection de la jeunesse, organisation de séances d'information sur la Loi sur la Jeunesse

**Femmes et pauvreté**

- En collaboration avec le Conseil de l'égalité et le CFPS, poursuite de l'étude Vez (enquête sur la situation des femmes vivant dans la précarité en Valais). Finalisation du concept de la recherche appliquée
- Traduction des résultats de l'étude Vez en allemand

**Femmes et politique**

- Mise en place de différentes actions destinées aux candidates aux élections cantonales
- Conception et organisation d'une campagne pour les élections cantonales
- Séances d'informations destinées aux élues communales et aux député-e-s
- Rapport d'analyse de la représentation féminine dans les instances cantonales et communales
- Rapport détaillé de l'enquête réalisée à fin 2000 auprès des élues communales
- Publication des deux rapports susmentionnés
- Mise à jour de la base de données des femmes

**Violence conjugale**

- Conduite du groupe de travail «Halte à la violence contre les femmes dans le couple»
- Organisation et mise en œuvre du premier forum «Halte à la violence» avec 50 participant-e-s de différents milieux
- Création d'une documentation ad hoc

**Langage épïcène**

- Analyse des offres d'emploi de l'Administration cantonale sous l'angle de la féminisation du langage
- Création d'un document de référence avec les règles de base de féminisation, des propositions de formulations épïcènes et une liste complète des fonctions de l'Administration cantonale au féminin et au masculin. Ce projet a été conduit avec le soutien du SPO.

**COLLABORATION****Collaboration externe**

- Participation aux deux sessions de la Conférence nationale des déléguées à l'égalité et collaboration dans différents groupes de travail à l'échelon national.
- Participation aux sessions de la Conférence latine des déléguées à l'égalité et collaboration à divers projets communs
- Collaboration avec les organisations féminines

**Collaboration interne**

- Le Bureau assure le secrétariat du Conseil cantonal de l'égalité, qui s'est réuni 4 fois en plénum et plusieurs fois en sous-groupes de travail
- Participation à la Commission cantonale d'aide aux victimes d'infractions (LAVI)

**CONSEILS ET INFORMATION**

- Réponse aux nombreuses demandes de renseignements sur la situation du point de vue de l'égalité et à diverses questions concrètes de femmes en lien avec l'égalité
- Nombreux compte-rendus et articles de presse sur des questions de politique d'égalité
- Conception et réalisation de l'exposition «1971-2001, l'odyssée de l'égalité» présentée en automne aux médiathèques de Sion puis de Brig
- Mise en service du site internet [www.vs.ch/egalite](http://www.vs.ch/egalite)
- Séance d'information pour les élu-e-s au Grand Conseil

- Atelier sur le bénévolat au WSGKP
- Rapport régulier avec les médias dans le cadre des différents projets menés par le Bureau

**CENTRE DE DOCUMENTATION**

- Continuation du travail de documentation sur l'égalité
- Tri et mise en dossiers des articles de presse archivés
- Envoi bi-annuel de la liste des nouvelles acquisitions
- Poursuite des prêts d'ouvrages aux particuliers
- Préparation de documentation et de dossiers d'information sur des sujets particuliers

**DIVERS**

- Accompagnement de 2 stagiaires et d'une participante à un programme d'emploi temporaire de l'Administration cantonale

**SERVICE ADMINISTRATIF ET JURIDIQUE**

Les activités du service s'organisent autour de quatre axes principaux que sont la législation, la procédure non contentieuse et contentieuse, la surveillance et l'exécution des peines.

**Législation**

Les travaux ont porté sur les textes suivants:

- Loi du 6 février 2001 sur la profession d'avocat pratiquant la représentation en justice;
- Projet de règlement d'exécution de la loi sur la profession d'avocat pratiquant la représentation en justice;
- Projet de révision totale de la loi sur le notariat (avec rapport explicatif pour la procédure de consultation);
- Projet de modification du tarif des émoluments des notaires;
- Projet de loi modifiant l'article 181 de la loi d'application du code civil suisse (constitution libre de la cédule hypothécaire);
- Avant-projet de loi modifiant la loi d'application du code civil suisse: changement de nom, prêteur sur gage, adoption internationale d'enfants;
- Projet de loi modifiant le code de procédure pénale (renforcement des droits de la victime dans la procédure pénale suite à la modification de la LAVI);
- Projet modifiant la loi sur les dossiers de police judiciaire (système d'information en matière de prostitution);
- Avant-projet de loi d'application de la loi fédérale sur le Tribunal fédéral (modification du CPC, de la LACCS, de la LOJ et de la LPJA);
- Ordonnance du 6 juillet 2001 modifiant l'ordonnance de la loi sur la police cantonale (plafonnement des effectifs – coûts de formation);
- Ordonnance du 31 octobre 2001 modifiant l'ordonnance relative aux guides de montagne et professeurs de ski (accompagnateur en moyenne montagne);

- Ordonnance du 12 décembre 2001 concernant l'entretien, le nettoyage et le contrôle des installations recevant du feu ou des fumées;
  - Ordonnance du 12 décembre 2001 concernant les mesures préventives contre les incendies;
  - Règlement du 12 décembre 2001 organisant l'exécution du service de protection contre l'incendie et les éléments naturels;
  - Projet de règlement d'application de la loi d'organisation judiciaire et rapport accompagnant le règlement du Tribunal cantonal d'organisation des tribunaux et le règlement du Tribunal cantonal fixant la procédure devant le tribunal cantonal des assurances;
  - Projet de règlement sur les tirs spéciaux en matière de chasse;
  - Arrêté du 30 mai 2001 fixant l'indexation des revenus minimum et maximum des préposés aux offices des poursuites et faillites en régie;
  - Arrêté du 20 juin 2001 fixant l'entrée en vigueur des articles 2 alinéa 1 lettre c, 10, 11, 13 alinéa 5 2<sup>e</sup> §, 15, 16, 33 lettres e à g et 34 de la loi d'organisation judiciaire et des articles 7, 11bis, 36b à 36e du chiffre I de la loi modifiant le code de procédure pénale.
- Avant-projet et rapport explicatif de la commission des affaires juridiques du Conseil national pour une modification de la LP
- Projet de loi fédérale sur la signature électronique 14.03.2001
  - Projet de loi fédérale sur la révision et l'unification du droit de la responsabilité civile 28.03.2001
  - Avant-projet concernant la modification du code pénal suisse 13.06.2001
    - \* Initiative parlementaire (96.464 von Felten. Classification parmi les infractions poursuivies d'office des actes de violence commis sur des femmes. Révision de l'art. 123 CP)
    - \* Initiative parlementaire (96.465 von Felten. Classification parmi les infractions poursuivies d'office des actes de violence à caractère sexuel commis sur un conjoint. Modification des art. 189 et 190 CP).
  - Projet de révision partielle de la loi fédérale sur la protection des données (LPD) et Protocole additionnel à la Convention pour la protection des personnes à l'égard du traitement automatisé des données à caractère personnel, concernant les autorités de contrôle et les flux transfrontières de données 05.12.2001

En outre, dans le domaine de la législation, le service a étroitement collaboré à la réception en droit cantonal des Accords bilatéraux et participé à la négociation de la convention entre l'Etat du Valais et la Commission fédérale des maisons de jeu, adoptée en exécution de la législation sur les jeux de hasard et les maisons de jeu.

Signalons, enfin, sous la rubrique législative, que le service a préparé, pour le compte du Conseil d'Etat, la réponse à cinq **consultations fédérales** et à deux consultations intercantionales. Il convient d'en dresser la liste en précisant qu'aucune détermination gouvernementale fut portée à la connaissance du Grand Conseil:

#### a/ Consultations fédérales

- Initiative parlementaire Baumberger Peter. 24.01.2001  
LP. Poursuites des primes de l'assurance-accidents obligatoire

#### b/ Consultations intercantionales

- Projet de Règles pour la collaboration Confédération-cantons dans les domaines de la politique intérieure et de la politique extérieure (Conférence des Gouvernements cantonaux) 29.06.2001
- Concordat du 18 octobre 1996 sur les entreprises de sécurité / Révision partielle et adaptation à l'accord, passé entre la Confédération et la Communauté européenne et ses Etats membres, sur la libre circulation des personnes (commission concordataire) 31.08.2001

## PROCÉDURE

L'activité déployée dans le cadre de la procédure non contentieuse et contentieuse résulte du tableau de synthèse ci-après:

Matière considérée	Dossiers reportés	Dossiers enregistrés	Dossiers à traiter	Dossiers liquidés	Dossiers à reporter
Assistance juridique, notes, avis de droit	5	22 (21)	27	26	1
<b>Contentieux:</b>					
– Affaires militaires	2	— (2)	2	2	—
– Aménagement du territoire	5	11 (11)	16	13	3
– Barreau	—	15 (17)	15	11	4
– Chasse et pêche	1	7 (10)	8	5	3
– Cinéma	1	— (1)	1	1	—
– Divers	9	11 (27)	20	19	1
– Exécution pénale	6	25 (27)	31	21	10
– Explosifs	4	1 (5)	5	5	—
– Grâce	—	7 (3)	7	6	1
– Mensurations cadastrales	1	— (7)	1	—	1
– Notariat	19	21 (37)	40	25	15
– Notariat – Tarif	—	8 (—)	8	6	2
– Police cantonale	—	2 (3)	2	2	—
– Police des étrangers	3	— (—)	3	3	—
– Protection civile – Feu	4	2 (3)	6	4	2
– Registre du commerce	18	18 (20)	36	32	4
– Tutelle - chambre pupillaire	1	15 (12)	16	15	1
<b>Total</b>	<b>79</b>	<b>165 (206)</b>	<b>244 (264)</b>	<b>196 (185)</b>	<b>48</b>

(Les chiffres entre parenthèses correspondent à ceux de l'exercice 2000)

## SURVEILLANCE

La **surveillance** administrative et/ou disciplinaire s'exerce à l'égard des avocats et notaires, des autorités tutélaires, des registres du commerce, des offices des poursuites et faillites ainsi que des fondations et institutions de prévoyance professionnelle.

Mentionnons plus particulièrement :

- Un contrôle systématique des sûretés notariales;
- L'organisation du premier séminaire du droit de la tutelle à l'attention des chambres pupillaires et des chambres de tutelle;
- La constitution d'une commission cantonale des affaires tutélaires;
- La redéfinition de la surveillance cantonale sur les registres du commerce compte tenu de leur informatisation;
- La recherche d'une méthode uniforme applicable pour les 14 offices des poursuites et faillites pour décompter le nombre de poursuites pour co-débiteurs solidaires;
- Le contrôle de l'élaboration, par les organes des fondations et des institutions de prévoyance professionnelle, d'un règlement de placement de leur fortune.

## EXÉCUTION DES PEINES

L'exécution des peines en milieu ouvert comporte :

- l'enregistrement des jugements pénaux au casier judiciaire central (2'828 jugements);
- la procédure d'incarcération des condamnés à une peine ferme (729 incarcérations organisées, 33 décisions en exécution différée);
- l'encaissement des amendes judiciaires (2'173 amendes facturées pour un montant global de fr. 1'123'615.— / encaissement de fr. 821'933.—, soit le 73.15 %);
- le recouvrement des créances compensatrices (5 dossiers pour une facturation de fr. 12'800.—);
- l'assistance et la surveillance des condamnés astreints à une mesure de patronage :

Mandat de patronage	Sursitaires	Libérés conditionnels	Mesures	Valaisans	Confédérés	Etrangers	Femmes	Hommes	Totaux
En cours au 01.09.2000	14	64	8	46	23	17	4	82	86
Nouveaux	4	23	2	11	8	10	1	28	29
Terminés	5	20	2	11	11	5	2	25	27
Révoqués	—	5	—	3	1	1	—	5	5
En cours au 31.08.2001	13	62	8	43	19	21	3	80	83

La surveillance exercée sur les patronnés s'est traduite par la transmission de 28 dénonciations à l'autorité compétente. 14 avertissements ont été prononcés et 5 autres mesures ont été imposées. A 5 reprises, une incarcération ou une réincarcération a été ordonnée;

- L'exécution d'une courte peine privative de liberté jusqu'à trois mois sous la forme d'un travail d'intérêt général.

Critères pris en considération ^	Données chiffrées		Estimation selon projet
1. Nombre de jugements prononçant une peine sans sursis de 1 jour à 3 mois	410		400
2. Nombre de demandes de conversion déposées : - Hommes - Femmes	195 184 11	47,5 % 94,4 % 5,6 %	50 % 98 % 2 %
3. Nombre de décisions de conversion	129	66,6 %	70 %
4. Durée moyenne du TIG	27 jours		25 jours
5. Statut professionnel du tigeste : - Chômeur - Rentier AI - Indépendant - Salarié - Rentier - Apprenti / Etudiant - Requérant d'asile	20 4 19 79 4 2 1	5,5 % 3,1 % 14,7 % 61,2 % 3,1 % 1,6 % 0,8 %	— — — — — — —
6. Nationalité du tigeste: - Suisse - Etranger	115 14	89,1 % 10,9 %	80 % 20 %



Critères pris en considération		Données chiffrées		Estimation selon projet
7.	Infractions commises par le tigeste: – LCR – CPS – LStup	109	84,5 %	86 %
		7	5,4 %	14 %
		13	10,1 %	4 %
8	Révocation du TIG	6		--
9.	Nombre de cas par région – Haut-Valais – Valais central – Bas-Valais	46	25,1 %	--
		68	37,2 %	--
		69	37,7 %	--
10.	Renoncements au TIG pendant l'instruction: – Durée moyenne de la peine à exécuter sous forme de TIG  – Statut professionnel du tigeste renonçant: – Rentier AI – Indépendant – Salarié – Apprenti(e) – Retraité	54		
		35,3 jours		--
		9	16,6 %	--
		8	14,8 %	--
		35	64,8 %	--
		1	1,9 %	--
1	1,9 %	--		

## SERVICE DE L'ÉTAT CIVIL ET DES ÉTRANGERS

Le Service a été particulièrement chargé par la préparation de l'application des accords bilatéraux avec l'Union européenne, la restructuration prochaine de l'état civil, l'introduction au 01.01.2003 du nouveau passeport suisse et par l'augmentation sensible du nombre de requêtes d'asile.

### Police des étrangers

Le nombre des étrangers au bénéfice d'une autorisation de séjour saisonnière a augmenté de 2007 unités; les autorisations de séjour frontalières sont restées stables malgré l'amélioration de la situation économique. Le nombre des étrangers résidents (permis B et permis C) a augmenté de 610.

On peut d'ailleurs relever que si les étrangers résidents sont au nombre de 45'637, seuls 33'709 sont au bénéfice d'une autorisation de travail; les chômeurs sont d'ailleurs comptabilisés dans ce dernier chiffre. La différence entre le chiffre global et celui des travailleurs reflète toujours l'importance des permis octroyés à titre de regroupement familial.

Le Service a réglé le séjour de 45 personnes par l'octroi d'un permis de séjour pour cas de rigueur.

Dans le cadre des mesures de contrainte, le Service a prononcé 230 mesures de détention en vue de refoulement (90 cas dépendant de l'Office fédéral des réfugiés et 140 cas dépendant de l'Office fédéral des étrangers). La diminution par rapport à l'année précédente s'explique par la fin des renvois des requérants d'asile déboutés provenant de la RFY, ainsi que par la situation de canton frontière du Valais et l'augmentation du nombre de clandestins interpellés. L'accord de réadmission avec l'Italie oblige le Valais à reprendre notamment des personnes en provenance d'autres pays, qui transitent par la Suisse sans contrôle et que l'Italie n'accepte pas sur son territoire.

Un projet d'aménagement du Centre LMC répondant aux vœux du Parlement et au rapport de la commission consultative a été déposé au Conseil d'Etat. Les aménagements seront subventionnés à 100% par la Confédération. Les gardiens poursuivent leur formation.

### Asile

En 2001, 20'633 personnes ont demandé l'asile en Suisse, ce qui représente une augmentation de 17,2% par rapport à l'année précédente. Le Valais s'est vu attribuer 736 personnes. La plus grande partie des requérants d'asile proviennent de la RFY, de la Bosnie, de l'Angola et de la Turquie. Le service a auditionné 365 requérants d'asile.

A fin 2001, 2'373 personnes résidaient en Valais au bénéfice d'un permis N (requérants d'asile) ou au bénéfice d'un permis F (admission provisoire). Enfin, 68 personnes admises provisoirement ont fait l'objet d'une proposition de règlement de leurs conditions de séjour à l'Office fédéral des étrangers.

### Etat civil

Le service prépare la réorganisation de l'état civil découlant d'Infostar et de la professionnalisation de l'état civil.

Notre canton compte actuellement 72 offices. Selon la décision du Conseil d'Etat du 26 mai 2001, les offices seront regroupés en 15 offices, soit un par district, sauf Rarogne oriental, plus Zermatt et Montana.

La réorganisation interviendra dans le courant 2003, le programme informatique Infostar ayant pris du retard.

### Naturalisations

Les demandes de naturalisation ordinaire continuent d'augmenter (+ 21.3%)

381 personnes ont obtenu dans notre canton la nationalité suisse par naturalisation ordinaire et 373 personnes par naturalisation facilitée (conjoint étranger d'un ou d'une ressortissant(e) suisse).

## Passeports suisses

	2001	2000	1999
passesports nouveaux + prolongations	16'642	17'848	13'997

## Adoptions

	2001	2000	1999
	49	40	44

## Changements de noms et prénoms

	2001	2000	1999
	198	155	157

## Mariages d'étrangers traités par le Service

	2001	2000	1999
	575	667	625

## ÉTABLISSEMENTS PÉNITENTIAIRES (EPV)

Durant l'année 2001, les établissements pénitentiaires ont entrepris différentes restructurations qui devraient leur permettre de relever les nouveaux défis qui se présentent aujourd'hui dans le monde de l'exécution des peines et des mesures.

Ainsi, la Maison d'éducation au travail de Pramont va prochainement soumettre un projet pilote à l'Office fédéral de la justice qui instituera une nouvelle prise en charge des mineurs ayant commis des crimes ou des délits particulièrement graves.

La Colonie pénitentiaire de Crêtelongue s'est quant à elle efforcée d'améliorer l'encadrement de ses détenus en tenant mieux compte des nombreuses problématiques que présentent ces derniers.

Dans le domaine de l'exécution des peines et des mesures, la direction des établissements pénitentiaires s'est par ailleurs vu confier un nombre important de mandats tant au niveau fédéral que romand. Elle assure notamment le secrétariat de la Conférence suisse des directeurs d'établissements de détention. Elle est représentée au sein de la Commission d'experts du Centre suisse de formation pour le personnel pénitentiaire.

Durant l'année écoulée, les établissements pénitentiaires ont encore préparé 158 dossiers pour

- la commission de libération conditionnelle;
- la commission pour l'examen des condamnés présentant un risque accru;
- les différentes commissions des cantons placeurs statuant dans le domaine de l'exécution des peines et des mesures.

## Colonie pénitentiaire de Crêtelongue

La Colonie pénitentiaire de Crêtelongue connaît un nombre croissant de détenus souffrant de troubles somatiques et psychiatriques aigus.

Cette situation met toujours plus à contribution le personnel qui doit atteindre un niveau de compétence élevé pour prendre en charge une clientèle toujours plus difficile.

A moyen terme, le renforcement du service social deviendra indispensable. En effet, l'établissement ne peut compter aujourd'hui que sur un 1/2 poste d'assistant social, ce qui est manifestement insuffisant. La plupart des condamnés n'ont plus aucune attache familiale et ne reçoivent de ce fait plus d'aide extérieure.

Durant 2001 et au vu des problématiques énoncées ci-dessus, la direction de Crêtelongue a mis sur pied une nouvelle prise en charge des détenus qui lui sont confiés. Des mesures ont par ailleurs été arrêtées dans le domaine de la sécurité, notamment:

- la pose de portes métalliques à toutes les entrées des bâtiments et aux ateliers;
- la pose d'escaliers de secours dans tous les bâtiments abritant des détenus.

L'année 2002 sera encore marquée par l'installation d'interphones dans chaque cellule.

Ce renforcement de la sécurité passive, accompagnée d'une vigilance accrue du personnel de surveillance, a permis de diminuer très sensiblement les problèmes inhérents à la gestion d'un établissement de détention de la nature de Crêtelongue.

Si l'on veut toutefois gagner encore en efficacité, il s'avère indispensable de créer un nouveau poste de gardien affecté directement et exclusivement à la sécurité intérieure.

La collaboration avec les groupes de bienfaisance et les intervenants extérieurs dans le domaine de la formation des détenus s'est par ailleurs renforcée durant l'année écoulée. Elle a permis à un grand nombre de condamnés de maintenir ou de parfaire leurs connaissances et partant d'améliorer leurs chances de réinsertion.

Une bibliothèque avec système de prêt informatisé a également été mise sur pied par les soins du service social secondé dans ses tâches par certains détenus. Les condamnés de Crêtelongue ont aujourd'hui la possibilité de consulter un grand nombre de livres qui ont été gracieusement offerts à l'établissement par de généreux donateurs.

## Maison d'éducation au travail de Pramont (MET)

L'exercice écoulé a confirmé l'augmentation sensible du nombre de pensionnaires à Pramont. Le taux d'occupation élevé de l'établissement s'explique par la fermeture d'institutions similaires en Suisse romande et par la réputation de la MET à gérer des cas particulièrement lourds de délinquance juvénile.

Cette dernière s'est en effet considérablement durcie. Les jeunes font souvent preuve d'une violence totalement gratuite et souffrent pour la plupart de graves problèmes psychiques et de toxicomanie. Depuis ces dernières années, Pramont est devenu pour la Suisse romande l'institution du dernier secours, le lieu où l'on place un jeune dont la prise en charge a échoué dans les foyers traditionnels plus ouverts. Cette reconnaissance du sérieux de l'institution ne va pas sans mettre fortement à contribution le personnel qui y travaille. Les tâches de ce dernier se sont en effet multipliées au vu de la complexité des problématiques qui lui sont soumises.

L'établissement ayant été complètement restructuré depuis trois ans, les problèmes inhérents à l'exploitation d'une institution comme Pramont ont considérablement diminué. Le nouveau mode de fonctionnement mis en place a rapidement porté ses fruits en assurant un bon climat de travail au sein de la MET et une sécurité accrue.

Par ailleurs, Pramont continue d'assumer sa mission éducative en offrant différentes formations internes dans ses ateliers, notamment des appuis scolaires et socio-éducatifs. L'établissement dénombre plusieurs pensionnaires qui poursuivent une formation dans la menuiserie, la cuisine, la serrurerie etc. Un excellent travail en réseau a encore été institué avec des entreprises locales qui offrent des places d'occupation aux jeunes de Pramont et leur permettent ainsi d'augmenter leurs chances de resocialisation.

Devant le rajeunissement de la clientèle et en accord avec les juges des mineurs de Suisse romande, Pramont a encore ouvert une petite structure permettant d'accueillir des adolescents âgés de quinze à dix-sept ans. Cette démarche expérimentale a permis d'élaborer un nouveau concept éducatif mieux adapté aux jeunes précités. Un projet pilote a d'ailleurs été mis sur pied dans ce domaine avec le soutien des différentes juridictions pour mineurs de Suisse romande et avec l'appui apprécié du service cantonal de la jeunesse. La mouture finale de ce concept va prochainement être soumise à l'Office fédéral de la justice pour approbation.

Pramont a de plus amélioré son système de protection anti-incendie avec notamment de nouvelles procédures mises en place et un cours donné à l'ensemble du personnel par le service du feu de la commune de Sierre.

## Prisons préventives du canton

La baisse généralisée du taux d'occupation des prisons préventives suisses ressentie également dans nos établissements depuis quelques années s'est stabilisée.

On constate actuellement que la durée des incarcérations diminue mais que les mouvements augmentent considérablement. Le nombre d'entrées est en effet resté identique (732 entrées en 2000 contre 731 en 2001). Ce phénomène est particulièrement marqué dans le domaine de la détention des femmes qui enregistre une baisse de 247 nuitées mais une augmentation de 35 entrées. Les incarcérations sous les régimes de semi-détention et de semi-liberté font quant à elles un bond en avant avec 869 journées de détention de plus qu'en 2000.

Par ailleurs, les problèmes causés par des détenus souffrant de troubles psychiques sont en nette augmentation. Les déprédations matérielles, les automutilations et les grèves de la faim font pratiquement partie du quotidien.

## SERVICE DE LA CIRCULATION ROUTIÈRE ET DE LA NAVIGATION

### Administration

Le volume des tâches est en constante augmentation, comme le démontrent toutes les statistiques du service. C'est grâce à l'appui de personnes provenant des offices cantonaux de l'AI ou des offices régionaux de placement que la section administrative a pu fournir toutes les prestations demandées par les clients et ceci aussi bien à Sion qu'à Viège ou St-Maurice. Ces personnes ne pouvant travailler que pour des périodes limitées de 12 mois, respectivement 6 mois, ceci implique toutefois d'incessants travaux de renouvellement et de formation.

Le service du téléphone a été amélioré par l'installation d'un répondeur permettant de diriger automatiquement les appels vers le secteur concerné. Cela n'évite cependant pas les surcharges à certaines heures de pointe. Pour réduire le nombre d'appels, nous avons mis en production, en fin d'année, un site internet sur lequel la plupart des renseignements qui nous sont régulièrement demandés figurent. L'adresse de ce site [www.vs.ch/autos](http://www.vs.ch/autos) sera mentionnée sur toutes nos correspondances.

### Parc cantonal des véhicules

Le parc cantonal des véhicules poursuit son ascension. Alors qu'il s'élevait à 221'716 en 2000, il se situe actuellement à 227'289. Cette augmentation provient principalement des immatriculations de voitures de tourisme dont le nombre s'est élevé à 51'599, ce qui constitue un record en la matière. Les immatriculations de véhicules neufs enregistrent une légère diminution par rapport à l'année précédente, passant de 11'048 à 10'989, alors que le nombre d'immatriculations de véhicules d'occasion passe de 39'937 à 40'610.

### Examens de conducteurs et expertises

Le nombre d'examen pratiques de conduite a légèrement augmenté, passant de 7'638 en 2000 à 7'759. Ce résultat provient d'une augmentation des examens des catégories A, A1 et F (motos) qui ont passé de 2'365 à 2'524. Grâce à une bonne préparation des candidats, le taux d'échec aux examens pratiques, toutes catégories confondues, s'est limité à 32%.

La section technique a procédé durant l'année à quelque 58'000 contrôles de véhicules dans nos halles de Viège, Sion et St-Maurice. Malgré ce nombre important, le retard dans les contrôles périodiques s'est encore accru en raison de l'augmentation du parc des véhicules. Cette situation devrait cependant rapidement s'améliorer puisqu'en fin d'année 2001, le service s'est vu attribuer 4 postes d'inspecteurs techniques, ce qui permettra d'effectuer quelque 16'000 contrôles supplémentaires par année.

### Navigation

Le parc des bateaux immatriculés dans notre canton comprend 1'352 unités qui se répartissent comme il suit:

bateaux à moteur	723
bateaux à voile	420
bateaux à rame	197
chalands	8
engins flottants	4

Si l'effectif des bateaux reste stable en raison du nombre limité de places d'amarrage, l'activité de ce secteur a connu une augmentation de 20% en moyenne dans les différents domaines.

567 expertises ou contrôles périodiques, 165 examens de conduite et 120 examens théoriques ont été enregistrés.

61 contrôles ont, de plus, été effectués par les chantiers navals sur la base de la convention passée avec ces derniers.

## Mesures administratives

Le nombre de retraits de permis et d'interdictions de conduire prononcés en 2001 s'est élevé à 2'857. Il était de 2'696 l'année précédente. La vitesse inadaptée aux circonstances ou à la signalisation (967) et l'alcool au volant (1'013) sont toujours les motifs dominants de ces mesures.

Les avertissements notifiés à la suite d'infractions aux règles de la circulation ont également augmenté. Nous en avons dénombré 2'366 pour l'année 2001 alors que 2'266 avertissements avaient été prononcés en 2000.

Par ailleurs, 414 conducteurs ont été invités à suivre un cours d'éducation routière en raison d'infractions répétées au code de la route. Ce nombre était de 369 en 2000.

En plus des mesures administratives précitées, 8'222 usagers ont été condamnés à des amendes pour violation des dispositions de la loi fédérale sur la circulation routière. Ce chiffre était de 7'700 en 2000.

## Comptabilité et informatique

Le chiffre d'affaires du service continue à croître d'année en année pour atteindre 53,3 millions en 2001. Ce montant représente 380'000 encaissements par BVR et 28'000 écritures manuelles sur des comptes de trésorerie. Dans 2'432 cas, une procédure de poursuite a dû être introduite alors que 1'046 séquestres de plaques ont été ordonnés pour non paiement de l'impôt.

Au premier janvier 2001 est entrée en vigueur la taxe poids lourds liée à la prestation. Avec la collaboration du service de l'informatique, nos programmes ont été adaptés à ces nouvelles exigences et le passage à ce système de taxation s'est effectué dans les meilleures conditions. Dans ce contexte, 1'081 autorisations du contingent 40 tonnes ont été délivrées par la section.

Sur le plan informatique, l'accent a été mis sur le développement d'un site internet permettant de faciliter le contact avec les usagers. Des adaptations ont également été effectuées en vue de l'introduction d'un registre fédéral des conducteurs prévue pour le 1<sup>er</sup> juillet 2002.

## SERVICE DE LA CHASSE, DE LA PÊCHE ET DE LA FAUNE

Bien que son champ d'action n'ait guère varié, le service s'est vu confier la gestion de la faune en général. Sa dénomination est désormais la suivante:

«Service de la chasse, de la pêche, et de la faune»

### Certification ISO & MP 9001

Commencée une année plus tôt, la démarche visant à la certification ISO & MP 9001 a été couronnée de succès à fin juin 2001. Cette

réalisation aussi exigeante qu'importante constitue un solide gage de qualité des prestations du service à l'égard de ses usagers.

## Chasse

La saison de chasse a été particulièrement positive:

- Le nouvel arrêté quinquennal n'a pas créé de problèmes notables dans la chasse 2001.
- aucun accident de personne, en relation directe avec le tir, n'a été déploré.
- le nombre de permis délivrés est stable alors qu'on pouvait craindre une érosion.
- le nombre de cerfs (1057) et de chevreuils (994) abattus constitue un grand succès. Le chevreuil confirme ainsi sa forte progression souhaitée. Toutefois on constate une très forte pression de chasse sur le brocard, ce qui devrait être corrigé prochainement. Le cerf, auteur de dégâts importants, n'a ainsi pas donné lieu à l'organisation de chasses spéciales.
- La vente de gibier (bouquetin, chamois) correspond à peu près à celui de l'année passée. La recette réalisée se chiffre à environ 400'000.- ce qui permet presque l'autofinancement de l'ensemble du service.

## Pêche

Les intempéries de l'année précédente avaient anéanti une bonne partie de la faune piscicole dans le Rhône et les rivières principales. Le repeuplement a porté en premier lieu sur le poisson de mesure afin d'assurer la pratique de la pêche. Toutes les sections de la fédération cantonale ont consenti d'énormes efforts de repeuplement également pour les poissons de petite taille afin de rétablir l'équilibre entre les classes d'âge. La prise en charge des incidences financières, de l'ordre de FR. 300'000.-, fait encore l'objet de négociations.

## POLICE CANTONALE

### POLICE JUDICIAIRE

Le nombre d'affaires traitées a légèrement augmenté en 2001 et s'élève à 9959 (2000 : 9498).

Le **taux d'élucidation** de 31,34 % est resté stable.

En ce qui concerne les infractions contre le **patrimoine**, il y a lieu de relever le professionnalisme, la flexibilité et surtout la mobilité des auteurs.

La tendance à la baisse des dernières années concernant **les vols par effraction** se poursuit. Ce constat s'applique également aux **vols de véhicules à moteur**, en baisse de plus de 50 %.

Toutefois, les **vols simples** et les **dommages à la propriété** sont en augmentation.

Concernant la **délinquance imputable aux ressortissants étrangers**, elle s'élève en 2001 à 39,42 % et s'approche de la moyenne des 5 dernières années.

Les enquêtes dans le domaine de la **criminalité économique** présentent une ampleur et une complexité croissantes.

Un certain nombre de délits dans le **domaine informatique** ont été dénoncés.

Plusieurs enquêtes importantes ont été menées à terme, sur le plan national et international, pour violation de la Loi fédérale sur les stupéfiants.

Deux personnes sont décédées suite à une **overdose**.

#### Affaires judiciaires traitées:

	1998	1999	2000	2001
Homicides (inclus tentatives)	4	2	5	4
Lésions corporelles et voies de fait	246	254	246	261
Viols	12	10	8	5
Total des infractions contre l'intégrité sexuelle	148	109	114	102
Vols	6240	6116	5907	6181
dont cambriolages	2117	1935	1822	1346
Vols d'usage de véhicules à moteur	338	313	331	145
Domages à la propriété	1097	1272	1303	1582
Brigandages	14	19	17	23
Menaces	100	111	90	80
Abus de confiance	66	105	61	85
Escroqueries	124	262	119	89
Incendies intentionnels	27	49	58	40

#### Arrestations et interpellations : (sans les affaires de circulation)

	1998	1999	2000	2001
Arrestations	778	718	669	591
Interpellations	2706	3995	4986	5545

#### Loi fédérale sur les stupéfiants:

	1998	1999	2000	2001
Total dénonciations	1524	2003	1865	1897
Décès suite à une overdose	4	3	4	2

#### Identification judiciaire:

	1998	1999	2000	2001
Nombre de constats techniques	1442	1505	1484	1305

#### Nombre de personnes soumises aux formalités signalétiques (photographie-prise d'empreintes):

	1998	1999	2000	2001
	530	571	541	546

## CIRCULATION

	1998	1999	2000	2001
Accidents annoncés durant l'année:	1649	1638	1652	1580
– accidents mortels	38	31	29	27
– accidents avec blessés	711	684	777	732
– accidents avec dégâts matériels	900	923	846	821
Personnes tuées:	47	31	31	28
Personnes blessées:	955	925	1074	1017

#### Causes principales des accidents en 2001

Accidents mortels:		Accidents avec blessés:	
1. Vitesse inadaptée	25,9%	1. Inobservation de la priorité	22,5%
2. Ivresse	22,2%	2. Vitesse inadaptée	21,3%
3. Dépassement	18,5%	3. Ivresse	19,5%

1623 contrôles de vitesse ont été effectués en 2001 (2000: 1668) avec les mêmes priorités que les années précédentes, soit sur des tronçons statistiquement dangereux et à proximité des écoles.

225'006 véhicules ont été contrôlés (2000: 215'173). 20'052 conducteurs (8.91%) étaient en infraction. 17'119 amendes d'ordre ont été encaissées et 2'686 procès-verbaux pour des dépassements de vitesse qui font l'objet d'une mesure administrative ont été dressés. 247 dénonciations pour excès de vitesse ont été transmises à l'Office d'Instruction pénale.

Le produit des amendes d'ordre en matière de circulation (25'236) s'élève à Fr. 2'434'562.—

## AUTRES ACTIVITÉS

La comptabilité a établi 4'839 factures pour un montant de Fr. 1'857'447.95.

15'766 requêtes ont transité par le secrétariat.

## Police Aéroport

Le départ de 467 personnes a été contrôlé (2000 : 1346), parmi lesquelles 248 requérants (2000 : 1142) dont l'asile a été refusé. La totalité des départs de ressortissants kosovars ayant été enregistrés entre 1999 et 2000, une nette diminution des refoulements dans le domaine de l'asile apparaît en 2001.

## Formation

Le 14 décembre, 20 aspirants de l'EA 2001 ont été assermentés.

La campagne de recrutement pour l'EA 2002 s'est déroulée du 17 avril au 2 juin 2001. 114 personnes intéressées ont demandé la documentation. 53 candidats ont été retenus et convoqués pour divers examens. Après analyse des résultats, 14 aspirants de langue française dont 2 femmes et 6 aspirants de langue allemande dont 1 femme ont été proposés pour l'école d'aspirants.

Durant 104 demi-journées, tous les membres du Corps ont été instruits et entraînés à divers tirs tactiques, de police et de nuit, ainsi qu'à la sécurité personnelle.

Un effort particulier a été consenti dans les domaines de l'instruction et de la formation continue. De nombreux agents ont participé

à divers cours et séminaires, ainsi qu'aux cours organisés par l'Administration cantonale.

## Centrale d'engagement

La centrale d'autoroute de l'Indivis/Charrat a été mise hors service. Le personnel a été transféré à la CEN-ROUTES à Noës. La redondance entre la CEN Sion et à la CEN-ROUTES de Noës est assurée à 95%. Un nouveau système " Info-route " a été créé sur Internet, ce qui devrait entraîner une diminution des appels téléphoniques. Une HOT-LINE (avec 5 lignes) a été installée à Noës, pour les situations de crise.

## Information

340 communiqués de presse, dont 34 avis de disparition et/ou appels aux témoins et 25 communiqués à caractère préventif, ont été diffusés. De nombreux reportages sur les différentes sections de la Police cantonale ont été réalisés avec les médias. Trois conférences de presse ont été organisées. Un accent particulier a été mis sur la communication interne, avec la diffusion de 29 communiqués et la parution du premier numéro d'un journal interne.

## Prévention

Dans le domaine de la prévention de la criminalité, la campagne nationale «unis contre la violence» s'est poursuivie. Des semaines d'information et de présentation ont été organisées dans des centres commerciaux sur divers thèmes de prévention. Environ 3000 dossiers d'alarme ont été traités, en collaboration avec la centrale d'engagement.

Des cours théoriques et pratiques ont été dispensés sur le thème de l'éducation routière dans 70 communes, tout en coordonnant les actions éducatives et préventives avec les polices municipales. L'analyse des accidents de la circulation a permis l'élaboration d'un concept de prévention et la réalisation, avec le soutien de divers partenaires, de campagnes cantonales telles que «alcool, vitesse, ceinture» et «rentrée scolaire».

# SERVICE DE LA SÉCURITÉ CIVILE ET MILITAIRE

Par sa décision du 21 septembre 2001, le Conseil d'Etat a décidé d'élargir l'expérimentation de la gestion par mandats de prestation et budgets globaux à l'ensemble du service et d'approuver la structure de l'arborescence. Le contrat politique 2002 – 2003 a été adopté par le Grand Conseil lors de sa session de novembre 2001.

Ci-après figure le rapport de gestion des offices des affaires militaires et de la taxe d'exemption de servir ainsi que de l'arsenal et des casernes. Le rapport concernant les offices du feu et de la PCI sera élaboré dans le cadre du rapport de controlling des unités pilotes.

## OFFICE DES AFFAIRES MILITAIRES

### Arrondissements militaires 6 et 10

927 militaires de la classe 1959 ont été libérés des obligations à la fin de l'année 2001.

L'effectif de 997 conscrits, pour l'arrondissement 6 avec un taux d'aptitude au service de 80.96 % et celui de 487 pour l'arrondissement 10, avec un taux d'aptitude au service de 80.04 %, ont permis de couvrir entièrement les besoins prévus au cahier des contingents.

15'064 tireurs ont accompli le tir obligatoire à 300 m dans 122 sociétés de tir et 438 tireurs ont effectué le programme fédéral à 25 ou 50 m dans 40 sociétés.

## Contrôles militaires

En prévision d'Armée XXI, l'organisation des troupes n'a fait l'objet d'aucune modification en début d'année. Les effectifs en unités et militaires contrôlés par le Valais sont donc demeurés stables. Les contrôles militaires s'établissent donc comme suit: contrôle de corps: 17'360 hommes constituant 35 unités et états-majors cantonaux ainsi que 113 unités et états-majors fédéraux; contrôle matricule: 39'780 hommes.

## OFFICE DE LA TAXE D'EXEMPTION

L'Office de la taxe d'exemption de l'obligation de servir a assujéti 16'270 citoyens pour un produit brut de 5'512'365.85 francs dont 1'064'554.40 revient au canton à titre de commission de perception.

La dégradation de la situation économique a entraîné une augmentation des demandes de paiements par acomptes, des remises de taxes pour les assujétiés les plus démunis (115), ainsi que de nombreux acte de défaut de biens (620).

L'Office s'est particulièrement investi dans le traitement des procédures de réclamation.

Dans la plupart des cas, il s'agissait de questions liées aux revenus soumis, ou d'atteinte portée à la santé par le service militaire ainsi que, de questions de droit de procédure (remplacement de services, remboursements et réductions de taxes pour jours effectués avec un organisme de Protection civile ou un corps de sapeurs-pompiers).

## ARSENAL CANTONAL

### Généralités

En 2001, nos activités ont continué comme par le passé. La mise en place des modules de cours de répétition se consolide régulièrement. Nous avons procédé partiellement à la nouvelle catégorisation du matériel militaire.

Les travaux de planification d'Armée XXI ne facilitent pas la conduite des exploitations, car l'inexactitude et le changement sont des facteurs constants.

En 2001, nous avons remis, repris et entretenu le matériel d'instruction et d'engagement de 51 unités et EM qui ont effectué leur service d'instruction tant sur la place d'armes de Sion que dans les communes avoisinantes. A nouveau, nous avons remis du matériel à des troupes qui initialement ne devaient pas faire de service en Valais.

L'utilisation de SAP/R3 commence à fonctionner bientôt normalement. La troupe s'habitue aux nouveaux documents qui servent de base pour la gérance de leurs inventaires.

## Travail à domicile et équipement personnel

Les commandes d'objets de sellerie du groupement de l'armement continuent à diminuer. A titre de comparaison, nous portons à votre connaissance les montants des trois dernières années:

1999	Fr. 497'519.50
2000	Fr. 333'001.50
2001	Fr. 157'542.50

L'équipement personnel est une tâche strictement cantonale et dans ce domaine nous avons l'obligation d'entretenir l'équipement de tous les militaires valaisans qui ont recours à nos services. Il s'agit principalement d'échange de matériel ou d'habits qui ne répondent plus aux exigences du service.

En 2001, nous n'avons plus fait d'action d'échange du nouvel uniforme 95 autrement que dans nos installations. Ces travaux sont à la baisse.

Nous continuons à remettre les uniformes du CGF, cette activité tendant à augmenter puisque nous avons eu pour la première fois à équiper un cours d'instruction de base du CGF basé à Dailly.

Comme chaque année, nous avons procédé aux habituelles six journées de libération organisées par les commandants des arrondissements militaires 6 et 10. Lors de ces journées, nous devons reprendre l'équipement personnel remis en prêt et qui n'est pas laissé en libre propriété.

## Contribution de la Confédération

L'ensemble des tâches que nous exécutons pour le compte de la Confédération est indemnisé par un système appelé «frais effectifs». Ces trois dernières années, la participation de la Confédération a été la suivante :

1999	93.05 % soit	Fr. 3'291'360.65
2000	95.08 % soit	Fr. 2'993'446.65
2001	93.52 % soit	Fr. 3'050'955.90

Ces chiffres démontrent clairement que la Confédération participe au paiement de plus de 93 % des frais occasionnés par l'arsenal.

## Bâtiments

En 2001, nous avons procédé à l'échange des fenêtres et de la vitrerie du bâtiment situé au 45 de la rue de Lausanne. Ces travaux ont largement amélioré la qualité de vie.

## CASERNES

### Généralités

L'occupation de la caserne a légèrement reculé en 2001. Nous avons recensé 89'712 nuitées. Moins de CR ont occupé la caserne.

### Bâtiments

Les travaux d'entretien courants ont été exécutés selon les disponibilités financières mises à disposition.

### Assainissement

En 2001, l'on a déjà pu remettre à la troupe les nouvelles cuisines situées nouvellement dans le bâtiment A. Pour le reste, les travaux d'assainissement se continuent selon la planification prévue par la

décision du Grand Conseil du 08.02.2000. Durant les travaux, l'on a réussi à pouvoir exploiter globalement la caserne. Ce qui a demandé une conduite rigoureuse du chantier et une parfaite délimitation des surfaces occupées.

## Recettes contractuelles

Sur la base des différents contrats de location et de ses divers avenants, la Confédération s'acquitte des intérêts et indemnités suivants :

1. Intérêts sur les capitaux engagés lors de la construction	330'135.—
2. Participation à l'entretien des bâtiments (1% de la valeur de l'assurance incendie)	311'750.—
3. Indemnités journalières Par homme fr. 2.—	179'424.—
4. Indemnités pour l'administration et l'entretien des bâtiments et bien-fonds appartenant à la Confédération	45'144.75
5. Intérêts et amortissements	63'941.—
6. Indemnités forfaitaires de base	115'611.—

**1'046'005.75**

Dès la fin des travaux, un nouvel avenant n° 9 sera conclu avec la Confédération et il règlera définitivement les questions financières de cet assainissement.

## SERVICE DES AFFAIRES INTÉRIEURES

### TRAVAUX LÉGISLATIFS

Le Service des affaires intérieures a assumé les tâches de législation pour le Département de l'économie, des institutions et de la sécurité dans les domaines suivants :

### Régime des districts

L'activité de la commission extraparlamentaire désignée par le Conseil d'Etat pour l'examen du régime des districts a été marquée par deux faits saillants au cours de l'année 2001.

Tout d'abord elle a enregistré la démission de son président M. Dominique Sierro ainsi que de quelques autres membres qui se sont retirés après les élections communales de décembre 2000 et cantonales de mars 2001. M. Charles-Albert Antille, ancien vice-président de la commission, a accepté la présidence de la commission et le Conseil d'Etat l'a désigné à cette fonction, de même qu'il a procédé aux remplacements des membres démissionnaires.

La commission a dû ensuite déplorer le désistement de l'Institut des hautes études en administration publique (IDHEAP) qui avait été mandaté par la commission; le Parlement lui-même avait en effet souhaité, lors des délibérations d'opportunité de réviser la constitution, que l'on aborde la problématique des districts et des régions, de manière plus scientifique.

La commission s'est alors tournée vers l'Institut du Fédéralisme à Fribourg. Celui-ci a accepté le mandat et a déposé un rapport provi-

soire à la fin octobre 2001. La commission a cependant souhaité que l'étude soit complétée suivant les vœux exprimés par certains commissaires. Les préfets et les secrétaires régionaux ont été admis également à formuler des propositions. Quant au rapport final de la commission, il est attendu pour l'été 2002. C'est en tout cas le vœu formulé par le président de la commission.

## Régime communal

L'activité déployée par le service en ce qui concerne le régime communal, au cours de l'année 2001, a été de deux sortes:

- Tout d'abord, une réforme partielle de la loi du 13 novembre 1980 sur le régime communal (LRC) a été menée à chef au cours de l'année 2001. La réforme porte essentiellement sur la question d'approbation des emprunts par les législatifs communaux (art. 16) et d'homologation de ces mêmes emprunts par le Conseil d'Etat (art. 123). En prévoyant que, désormais, seuls les emprunts liés à des investissements nouveaux sont soumis à ces procédures d'approbation et d'homologation, la loi révisée tend à lever toutes les ambiguïtés et erreurs d'interprétation du droit ancien, tout en reconnaissant dorénavant la compétence seule du conseil communal (municipal et bourgeois) pour la gestion des emprunts autorisés.
- La commission extraparlamentaire chargée de la réforme globale de la LRC précitée a poursuivi ses travaux assidûment au cours de l'année, si bien qu'elle a pu annoncer le dépôt du rapport final pour le tout début de l'année 2002. Avec l'accord du Conseil d'Etat une procédure de consultation pourra donc être engagée dès le printemps 2002.

Dans les grandes lignes, les principaux axes de la réforme concernent les finances et la comptabilité des communes, la collaboration intercommunale et la fusion de communes. La commission, présidée par M. Edouard Delalay, entend ainsi renforcer les règles concernant les finances et la comptabilité des communes, notamment en fixant comme objectif l'équilibre des comptes à terme et en prévoyant des instruments financiers adéquats (mesures d'assainissement, plan comptable harmonisé, planification financière, amortissement, organe de révision, etc.). Elle souhaite aussi encourager la collaboration intercommunale, en privilégiant la forme de l'association de communes, qui devient un instrument souple et adapté aux besoins des collectivités publiques. Enfin, la commission veut favoriser la fusion de communes en prévoyant des mesures d'encouragement, en particulier un régime d'aides financières à la fusion.

## Loi sur les élections et votations

Le Conseil d'Etat et le Parlement ont admis le principe d'une révision totale de cette loi et le département s'est engagé à ouvrir une procédure de consultation au printemps 2002. Le Service des affaires intérieures s'est donc résolu à élaborer lui-même un avant-projet qui sera soumis directement à la procédure de consultation si le Conseil d'Etat y consent. Les travaux relatifs à cet avant-projet ont été conduits bon train, si bien qu'ils ont été pratiquement achevés à la fin de l'année 2001.

## TRAVAUX ADMINISTRATIFS

### Elections

Les 4 et 18 mars 2001 se sont déroulées les élections du Grand Conseil et du Conseil d'Etat.

Ces élections se sont déroulées sans difficultés majeures. Nous signalons cependant en ce qui concerne l'élection du Parlement que des résultats serrés dans le district de Rarogne oriental ont conduit à

un redépouillement complet du scrutin de l'ensemble des communes de ce district. Ces opérations, ordonnées d'office par le préfet du district, ont confirmé les premiers résultats pour l'élection des députés, mais ont entraîné une répartition différente pour les députés-suppléants.

Notons encore que l'élection d'une députée-suppléante a été invalidée pour des raisons d'incompatibilité.

Enfin il y a lieu de signaler que dans 4 districts, le nombre de candidats (députés-suppléants) de certaines listes était inférieur au nombre de sièges obtenus par ces listes. Six députés-suppléants ont donc été proclamés élus ultérieurement par le Conseil d'Etat à la suite des propositions présentées par les parrains de listes.

Quant à l'élection du Conseil d'Etat, elle a fait l'objet de deux tours de scrutin les 4 et 18 mars 2001.

Comme d'habitude, le Service des affaires intérieures a été fortement mis à contribution à ces occasions, notamment en raison du laps de temps très court entre le premier et deuxième tour de scrutin pour l'élection du Conseil d'Etat. Malgré les publications dans le Bulletin officiel et sur Internet, malgré les nombreuses directives adressées aussi bien aux communes qu'aux partis politiques, ces élections cantonales suscitent de nombreuses demandes de renseignements tant de la part des autorités communales que des groupements politiques et des citoyens.

## Votations

Le 23 septembre 2001, le peuple valaisan a accepté la loi sur la révision du régime des allocations familiales en Valais. Cette loi a été acceptée par 24'583 oui contre 17'545 non avec une participation de 23 % seulement. Il faut noter que l'urgence admise de la mise en vigueur de cette loi n'a pas permis d'organiser un scrutin simultanément avec une votation fédérale.

Sur le plan fédéral, le peuple valaisan s'est prononcé sur onze objets répartis en trois scrutins. La participation moyenne à ces quatre scrutins s'élève à plus de 40 %, du fait que la première des votations a eu lieu en même temps que les élections cantonales (4 mars 2001).

## Instruction des recours

Au cours de l'année 2001, 478 recours et plaintes (augmentation de 20 % par rapport à l'année précédente) ont été confiés pour examen et instruction au Service des affaires intérieures. Dans le même temps, 338 décisions ont été rendues par le Conseil d'Etat à la suite d'un préavis du service. Ce déficit s'explique, en partie, par l'engagement récent de deux nouveaux juristes dont l'un est entré en fonction en cours d'année. Il est cependant permis de penser que la dotation admise d'un juriste supplémentaire, au cours de cette année, permettra de résorber rapidement ce déficit.

## Approbatons de règlements, de statuts, d'emprunts, de ventes, d'échanges, etc.

Durant l'année 2001, 136 règlements communaux, dont 34 règlements sur les constructions, plans de zones et plans de quartier, ont été homologués par le Conseil d'Etat sur la proposition du Service des affaires intérieures.

En outre, le Conseil d'Etat a approuvé, après examen du Service des affaires intérieures :

47	actes de ventes, droits de superficie, etc.	
77	emprunts pour un montant de	Fr. 406'282'209 —
6	cautionnements pour un montant de	Fr. 1'300'000 —
2	prêts pour un montant de	Fr. 350'500 —



En ce qui concerne les emprunts, la statistique suivante démontre les montants souscrits depuis 1990 :

Année	Nombre d'emprunts	Montants souscrits
1990	41	Fr. 63'362'000.—
1991	54	Fr. 75'917'000.—
1992	72	Fr. 114'783'900.—
1993	55	Fr. 89'631'000.—
1994	46	Fr. 122'351'530.—
1995	43	Fr. 72'116'800.—
1996	29	Fr. 45'287'000.—
1997	29	Fr. 58'773'000.—
1998	32	Fr. 61'716'479.—
1999	82	Fr. 138'605'589.—
2000	70	Fr. 281'767'293.—
2001	77	Fr. 406'282'209.—

Il convient de relever cependant que la très forte augmentation enregistrée en 2001 provient du fait que de nombreuses communes ont régularisé leur situation en ce qui concerne les emprunts, parfois même en y intégrant des emprunts déjà approuvés par les assemblées primaires et homologués antérieurement par le Conseil d'Etat.

## Acquisition d'immeubles par des personnes domiciliées à l'étranger

En qualité d'autorité de recours, le chef du Service des affaires intérieures a examiné 800 décisions de première instance (contre 871 en 1999 et 881 en 2000).

Aucun recours n'a été déposé contre ces décisions.

## AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

### OBSERVATIONS GÉNÉRALES

Les deux tâches essentielles de l'aménagement du territoire sont de coordonner les activités ayant des effets sur l'organisation du territoire et de fournir aux autorités compétentes les éléments nécessaires, afin qu'elles puissent faire une juste pesée des intérêts en présence.

Au moyen des différents instruments à disposition, notamment du plan directeur cantonal et des plans d'affectation communaux, le Service de l'aménagement du territoire (SAT) tente d'orienter le développement spatial des activités sociales et économiques tout en préservant l'environnement naturel et construit.

En 2001, le Service de l'aménagement du territoire a principalement œuvré dans:

- la poursuite des études de base relatives à la planification cantonale;
- l'exécution des tâches définies par le plan directeur;

- l'adaptation des plans d'affectation de zones des communes;
- l'élaboration des plans d'affectation spéciaux;
- la coordination entre les communes et les instances concernées pour l'établissement d'un réseau de chemins pour piétons et chemins de randonnée pédestre requis par la loi cantonale d'application relative du 27 janvier 1988;
- le traitement des demandes de subventions relatives aux adaptations des plans d'affectation de zones;
- la poursuite du programme de redéploiement économique relatif aux bisces, chemins pédestres et voies cyclables.

Le Service a informé, conseillé, encouragé et collaboré étroitement avec les communes, les districts, les régions et les aménagistes mandatés dans le cadre du plan directeur cantonal et lors de l'adaptation des plans d'affectation de zones.

Enfin, le Service a participé à divers organismes, groupes de travail et programmes d'études à caractère national (COSAC / CORAT / CEAT / NEAT-AlpTransit) et international (Espace Mont-Blanc / Conseil du Léman / Conseil Valais - Vallée d'Aoste du Grand-St-Bernard).

## PLAN DIRECTEUR CANTONAL

### A. Gestion du plan directeur

#### Fiches de coordination arrêtées par le Conseil d'Etat en 2001:

Fiche	Objet	Instance responsable	Catégorie arrêtée				Décision Conseil d'Etat
			ip	cc	cr	db	
D.2	Décharges et installations connexes	SPE			•		10.01.2001
C.15	Chemins pour piétons	SAT			•		10.10.2001
D.2	Chemins de randonnées pédestres et chemins de rive	SAT			•		10.10.2001

ip= information préalable; cc= coordination en cours; cr= coordination réglée; db= donnée de base

Les fiches susmentionnées seront soumises à l'autorité fédérale pour approbation.

A fin 2001, 73 fiches ont été arrêtées en coordination réglée, depuis l'approbation du plan directeur (21.12.1988).

## Fiches de coordination en phase d'actualisation:

Fiche	Objet	Instance responsable	Catégorie originelle				Catégorie proposée			
			ip	cc	cr	db	ip	cc	cr	db
A.2	Affectation et utilisation mesurées des zones à bâtir	SAT		•						•
C.7	Transports publics	ST	•							•
F.9	Cours d'eau (correction)	SRCE	•							•
G.6	Approvisionnement en eau potable	SPE		•						•
G.7	Conflits avec les zones de protection des eaux	SRCE		•						•
H.4	Pollution de l'air	SPE	•							•
H.7	Examen des objets et études d'impact	SPE	•							•
I.4	Dangers naturels: crues	SRCE	•							•

ip = information préalable; cc = coordination en cours; cr = coordination réglée; db = donnée de base

## B. Modification du plan directeur

## Nouveaux objets à introduire au plan directeur:

Fiche	Objet	Instance responsable	Catégorie proposée			
			ip	cc	cr	db
D.10	Installations d'enneigement	SAT			•	
I.5	Dangers naturels: tremblements de terre	SRCE			•	

ip = information préalable; cc = coordination en cours; cr = coordination réglée; db = donnée de base

## D.10 «Installations d'enneigement»

L'introduction de la fiche D.10 au plan directeur se poursuit selon la procédure fixée par l'art. 8 de la loi cantonale sur l'aménagement du territoire. Le Conseil d'Etat a arrêté le projet de fiche D.10 le 11 avril 2001 et a adopté le message au Grand Conseil, relatif à cette nouvelle fiche, le 4 juillet 2001. A cette même date, il a aussi pris connaissance du projet de vade-mecum – guide pour les communes et les sociétés de remontées mécaniques. Le projet de fiche a ensuite été soumis à la commission parlementaire, qui s'est réunie à deux reprises et a proposé certaines modifications. Le Conseil d'Etat a arrêté le nouveau projet modifié le 10 octobre 2001 et ce texte sera soumis au Grand Conseil pour adoption en janvier 2002.

## I.5 «Dangers naturels: tremblements de terre»

Suivant la même procédure, le projet de fiche I.5 a été arrêté par le Conseil d'Etat le 11 avril 2001. Celui-ci a aussi adopté le message au Grand Conseil, relatif à cette nouvelle fiche, le 4 juillet 2001. Ensuite le projet de fiche été soumis à la commission parlementaire, qui a proposé quelques modifications mineures. Le Conseil d'Etat a arrêté le nouveau projet modifié le 10 octobre 2001 et ce texte sera soumis au Grand Conseil pour adoption en janvier 2002.

Par la suite, ces deux nouveaux objets devront être soumis à l'approbation de la Confédération.

## C. Etudes de base du plan directeur

## Constructions et installations d'intérêt public - approvisionnement en biens et services

Le canton du Valais poursuit une politique d'aménagement du territoire «orientée vers une décentralisation concentrée de l'urbanisation s'appuyant sur des pôles régionaux» (objectif d'aménagement du territoire A.1). Pour que cet objectif puisse être atteint, il faut qu'une offre minimale en biens et services soit assurée dans les communes. Or, la tendance actuelle, fermeture de petits commerces, d'écoles et d'offices postaux de petites communes de montagne, va à l'encontre du développement spatial souhaité. Il s'est donc avéré nécessaire d'élaborer une étude pour appréhender la situation actuelle sous l'angle de l'aménagement du territoire, émettre des recommandations en la matière et, si besoin est, adapter le plan directeur, à savoir actualiser les fiches de coordination B.1 «Constructions et installations d'intérêt public «et B.3» Centres d'achat».

## D. Observation du territoire et controlling

Durant l'année 2001, un mandat pour un encadrement scientifique a été attribué à un bureau spécialisé en vue d'élaborer un système

de monitoring et d'observation du territoire pour l'aménagement du territoire. La démarche de l'étude porte principalement sur la sélection d'un ensemble cohérent d'indicateurs, l'élaboration de fiches descriptives par indicateur et d'un tableau de bord, qui montre notamment les tendances par rapport aux principes opérationnels des objets traités. Une première application de la méthodologie retenue a été testée sur la problématique des centres d'achat. L'évaluation globale faite en regard du degré d'approvisionnement a permis de juger de la pertinence, d'une part, des objectifs d'aménagement du territoire fixés par le Grand Conseil et, d'autre part, des principes définis dans la fiche générale de coordination B.3 «Centres d'achat» du Plan directeur cantonal.

## E. Autres activités

Le SAT a œuvré dans plusieurs domaines d'activités liés au Plan directeur cantonal, notamment en participant

- aux commissions de transport pour la nouvelle ligne ferroviaire à travers les Alpes (AlpTransit);
- à la commission paritaire chargée du suivi du programme d'assainissement des carrières et gravières;
- aux groupes de travail «Transports et gestion du trafic» et «Plan communal de l'énergie» du Forum de l'air;

- à la commission pour la conception de l'utilisation future des aéroports militaires en Valais;
- au groupe de travail «Landschaftsentwicklungskonzept (LEK) Raron - Visp».

De plus, le SAT a assuré le suivi des projets prioritaires concernant les chemins pédestres et les voies cyclables, retenus par le Conseil d'Etat dans sa décision du 4 avril 2001. Ces travaux ont été effectués dans le cadre du «Redéploiement et réorientation de la politique valaisanne en faveur de l'économie et de l'emploi». La part du Canton pour la réalisation de ces projets s'est élevée à frs 500'000.-.

Enfin, le SAT préside le Conseil de direction du Système d'Information du Territoire valaisan (SIT-VS), qui prévoit la mise en place d'un centre de compétence géomatique. Le SIT-VS veut regrouper des données spatiales et des informations récoltées et utilisées par différents organismes publics, semi-publics et privés. Il doit avant tout servir à l'ensemble de l'administration cantonale, mais aussi s'ouvrir progressivement à d'autres collectivités publiques intéressées et aux instances privées chargées de tâches d'intérêt public.

## AMÉNAGEMENT LOCAL

### A. Les révisions globales de plan d'affectation de zones

Toutes les communes du canton sont tenues d'adapter, si nécessaire, leurs plans d'affectation de zones aux exigences de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT) du 22 juin 1979.

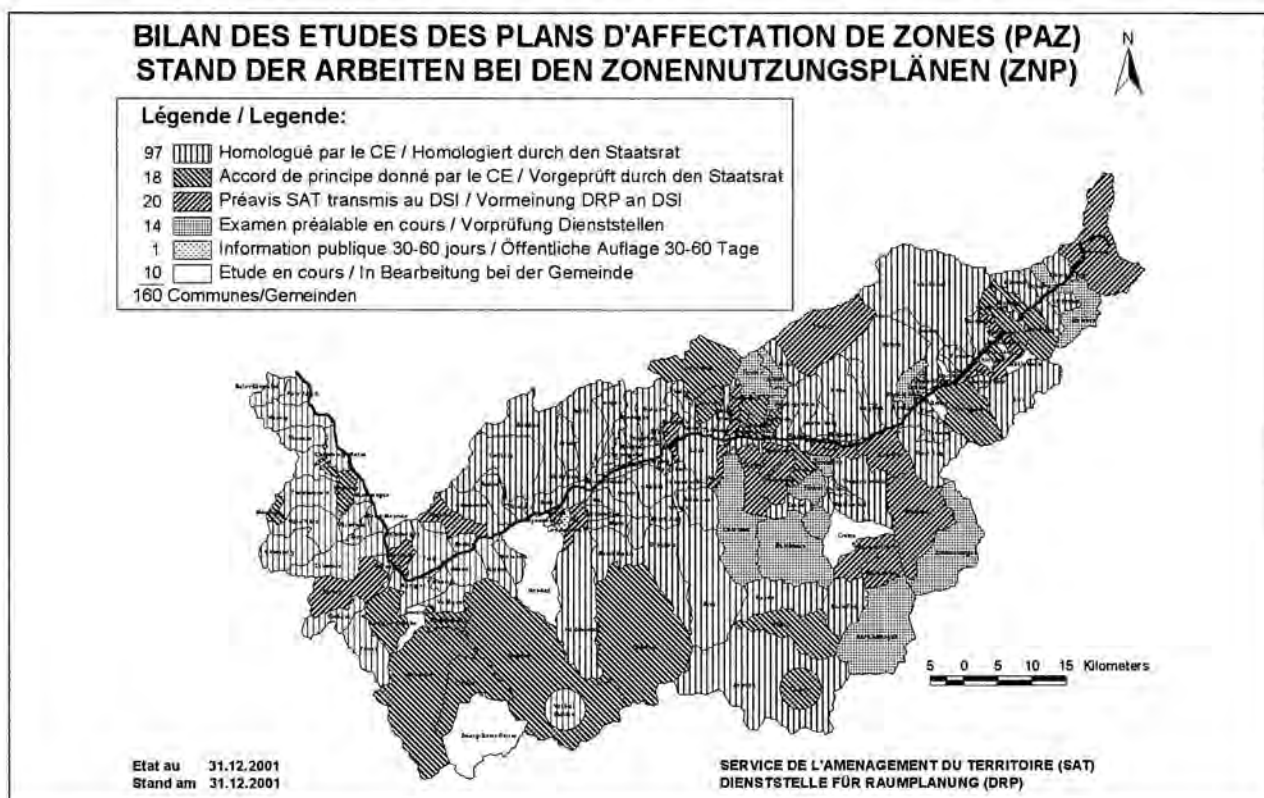
Les plans d'affectation de zones doivent régler le mode d'utilisation du sol et délimiter au moins les zones à bâtir, les zones agricoles et les zones à protéger (art. 14, 15, 16, 17 LAT). Une partie des plans d'affectation des zones en vigueur ne répond pas aux dispositions du droit fédéral car seules les zones à bâtir sont définies. Au 31 décembre 2001, la situation était la suivante (voir carte ci-dessous):

- 97 communes ont un plan d'affectation de zones homologué adapté à la LAT;
- 18 communes ont reçu l'accord de principe du Conseil d'Etat;
- 20 communes sont en attente de l'accord de principe; le rapport de synthèse a été transmis au Service des affaires intérieures;
- 14 communes ont déposé le dossier pour examen préalable;
- 1 commune a déposé son projet à l'information publique durant 30 jours;
- 10 communes ont débuté formellement l'étude de révision de leur plan d'affectation de zones;

Il convient de citer les 10 communes qui n'ont pas encore entrepris la procédure d'adaptation de leur plan d'affectation de zones aux exigences de la LAT du 22 juin 1979, à savoir:

Bovernier, Bourg-St-Pierre, Nendaz, Veysonnaz, Vissoie, Mühlebach, Niederwald, Bister, Martisberg, Eisten

Ainsi, en 2002, le Service poursuivra la coordination avec les communes, afin de respecter les exigences fédérales dans les meilleurs délais. Il est réjouissant de relever qu'en 2001, la collaboration entre les communes et le Service a été intense et fructueuse.



### B. Les modifications partielles de plans d'affectation de zones et de règlements communaux des constructions et des zones

Dans le cadre d'une planification et d'une gestion continue du territoire en 2001, les communes, en collaboration avec le Service de

l'aménagement du territoire, ont procédé à 38 modifications partielles de leur plan d'affectation de zones et/ou de leur règlement communal des constructions et des zones, conformes à la loi sur l'aménagement du territoire (LAT).

Ainsi en 2001, 20 modifications partielles de plans d'affectation de zones et de règlements communaux des constructions et de zones ont été homologués par le Conseil d'Etat.

## C. Les plans d'affectation spéciaux

Selon l'article 12 de la loi concernant l'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LcAT) et suivant les besoins, les communes ont fait établir des plans d'affectation spéciaux déposés auprès du Service de l'aménagement du territoire pour conseils, examens et préavis à savoir:

- 16 plans d'aménagement détaillé (PAD)
- 7 plans de quartier (PQ)

Avec les plans d'aménagement détaillé (PAD), il a été possible de préciser pour certaines parties du territoire communal des mesures particulières d'aménagement et de régler dans le détail l'affectation du sol. Alors que l'élaboration des plans de quartier (PQ) a permis de régler la construction, l'équipement et, le cas échéant, l'aménagement et l'infrastructure de certaines parties de la zone à bâtir et de zones de constructions à caractéristiques spéciales.

## D. Statistiques

En 2001, 6 révisions globales de plans d'affectation de zones et 20 modifications partielles de plans d'affectation de zones ont été homologuées, alors que 2 autres ont fait l'objet d'un accord de principe (examen préalable).

Conformément à l'article 10 de la LcAT et selon les dispositions du règlement du 20 juin 1990 concernant les mesures d'encouragement en matière d'aménagement du territoire, le canton a alloué, en 2001, un montant total de frs 600'000.- aux communes qui ont déposé une demande de subvention en bonne et due forme et selon l'état de l'avancement des études.

De nombreux rapports et préavis ont été établis dans diverses matières telles que:

	2000	2001
- demandes d'autorisation de construire hors zone à bâtir		
• préavis positifs	431	344
• préavis négatifs	309	254
- prises de position lors de recours	41	37
- préavis pour les demandes de concessions pour remontées mécaniques et approbation des plans selon la loi sur les chemins de fer	13	13
- préavis pour les demandes de défrichement et essartage / réquisitions de défrichement / constitution de servitudes en forêt	64	45
- attestation pour l'acquisition d'immeubles par des personnes domiciliées à l'étranger	555	467
- prises de position: projets de routes / plans d'alignements	75	94
- demandes de renseignements selon l'art. 30 de l'ordonnance sur les constructions	41	60
- demandes d'informations pour préavis: situation des projets selon plans d'affectation de zones	84	143
- préavis pour les demandes de remembrement et la rectification de limites		17
- préavis pour les demandes de constructions agricoles (ruraux,...) dans le domaine des améliorations structurelles subventionnées		32

## LE DÉLÉGUÉ AUX QUESTIONS ÉCONOMIQUES

Le délégué aux questions économiques conseille le chef du département de l'économie, des institutions et de la sécurité en la matière et suit à cet effet l'évolution de l'économie aux niveaux cantonal et national.

A cet égard si la première moitié de l'année 2001 a connu une poursuite de la reprise conjoncturelle initiée dès 1998 en Suisse, la deuxième moitié de l'année enregistrera certainement une stagnation, voire un léger recul du Produit intérieur brut.

L'économie valaisanne a également ressenti cet affaiblissement de la croissance, bien qu'avec un certain décalage, puisque l'institut de recherches économiques bâlois BAK annonçait encore une croissance de plus de 2% au troisième trimestre 2001, après des taux supérieurs à 3% dans la première moitié de 2001. La reprise du chômage à la fin 2001 traduit cette tendance au ralentissement économique, amplifié par les événements de septembre.

Il convient toutefois de relever à cet égard d'une part la très forte progression des exportations de l'industrie valaisanne ces dernières années et, d'autre part, le retour à des taux de chômage du début des années 1990 avec un taux proche des 2% à l'été 2001, un phénomène unique en Europe. La dernière lettre économique de décembre 2001 de la Banque cantonale valaisanne soulignait d'ailleurs que: «selon nos estimations, l'économie valaisanne devrait progresser plus fortement en 2001 que durant l'année 2000. Nous attendons une légère accélération de la croissance du PIB de 2.2% à

2.6%. Cette tendance est inversée par rapport à la moyenne suisse.»

Dans ce contexte le suivi de dossiers d'entreprises continue d'être un point fort de l'activité du délégué et l'on notera tout particulièrement l'aboutissement du projet d'investissement de 300 millions de francs de Tamoil SA à Collombey.

Dans le même sens le délégué a poursuivi l'action de promotion exogène sur l'Allemagne et a participé au développement de la société de capital risque Valcréation, comme observateur au comité d'investissement et au conseil d'administration.

2001 a également été l'année de la mise en place des organes prévus par la nouvelle loi sur la politique et promotion économique. Le délégué a ainsi conduit les travaux liés à l'élaboration du plan d'action 2001 de la promotion économique valaisanne.

Au niveau fédéral, le délégué a pris la présidence du groupe intercantonal chargé d'appliquer le programme fédéral de mesures d'accompagnement des effets négatifs de la libéralisation des régies publiques (Groupe 80).

Il a enfin élaboré les projets de réponse à diverses questions parlementaires ou consultations fédérales, assuré des relations ponctuelles avec les médias et représenté le département dans diverses commissions, comités ou groupes de travail, notamment:

- le comité de l'Association Cimtec-Valais pour la promotion de l'innovation et des technologies de fabrication;
- les groupes de travail politique économique et information de l'Espace économique du plateau central (Mittelland);

# SERVICE DE L'INDUSTRIE, DU COMMERCE ET DU TRAVAIL

## 1. COMMERCE ET PATENTES

### 1.1. Commerce

La tâche principale de la section a été d'élaborer la loi sur l'ouverture des magasins et de mener toute la procédure de consultation. Cette législation a été délibérée en première lecture lors de la session de novembre.

Lors de l'élaboration de l'ordonnance de la loi fédérale sur le commerce itinérant, un représentant de la section a participé à toutes les séances du groupe de travail fédéral qui a été mandaté pour effectuer les travaux préparatoires de cette dernière.

Durant l'année 2001, le secrétariat de la police du commerce a délivré les patentes et autorisations suivantes :

Année	Patentes pour appareils automatiques	Autorisations pour l'exploitation de salons de jeux	Patentes pour l'exercice d'une activité ambulante	Tombolas
2001	3'013	18	472	200
2000	3'033	22	558	222

Ceci signifie une diminution de 0,7% du nombre de patentes pour appareils automatiques, de 18% des autorisations pour l'exploitation de salons de jeu, de 15% des patentes pour l'exercice d'une activité ambulante et de 10% pour des tombolas par rapport à l'année 2000.

Après la décision du Conseil fédéral du 24 octobre 2001 concernant la répartition des concessions de maisons de jeu, plusieurs contacts avec les responsables des futurs casinos de Zermatt et de Crans ont été aménagés. Ceci notamment pour faire appliquer l'article 2 de la loi d'application de la loi fédérale sur les jeux de hasard et les maisons de jeu. Cette disposition prévoit que, lors de l'agrément cantonal d'une concession d'implantation, le requérant doit s'engager à verser à l'Etat une part du produit net des jeux, dont le montant est laissé à l'appréciation du Conseil d'Etat. Les négociations avec les responsables du Casino de Crans ont déjà abouti, celles avec les représentants du Casino de Zermatt sont à ce jour encore en cours.

Pour le surplus, les contrôles de la police du commerce ont été renforcés. En application des dispositions de l'ordonnance fédérale sur les déclarations, 235 contrôles (boulangeries, caves, différentes entreprises) ont été effectués en 2001.

L'instance cantonale du fonds suisse de secours pour dommages non assurables causés par des forces naturelles a pu verser, dans 370 cas de sinistre, un montant total de Fr. 137'764,45 supplémentaires à l'aide du fonds fédéral. Le fonds fédéral a versé un montant total de Fr. 407'867.- aux personnes lésées.

### 1.2. Patentes

Les démarches préparatoires en vue de la révision de la Loi sur l'hôtellerie, la restauration et le commerce de boissons alcooliques (LHR) ont constitué le point fort de l'année 2001. Le chef de la section commerce et patentes a présidé un groupe de travail. Suite à la nomination d'une commission extraparlamentaire chargée de la révision de la LHR, la section assure entre autres le secrétariat et tous les travaux administratifs.

Dans le même temps, toutes les factures concernant les redevances annuelles ont été émises sur la base des décisions des autorités communales.

Malgré différents problèmes constatés dans l'application de la loi sur l'hôtellerie, la restauration et le commerce de boissons alcooliques, la section a pu garantir le travail de conseil et de soutien auprès des autorités communales.

Trois cours de Gastro - Management (deux en français / un en allemand) et deux cours Hôtel - Management (un en français / un en allemand) se sont déroulés durant l'année 2001. Vu le nombre insuffisant d'inscriptions, le cours Connaissances spécifiques du Camping n'a pas été organisé.

La Haute Ecole Valaisanne (HEVs / organisatrice des cours) ainsi que la formation d'assistante de réception d'hôtel ont été subventionnées par le Fonds cantonal de l'hôtellerie et de la restauration.

### 1.3. Commission de conciliation en matière de bail

Conformément à son mandat légal, la commission de conciliation en matière de bail est toujours très sollicitée pour trouver des solutions aux litiges entre locataires et propriétaires.

Suite à la hausse de 4,3% du nombre de dossiers durant l'année 2000, le nombre des cas soumis à l'autorité de conciliation a augmenté une nouvelle fois en 2001, en l'occurrence de 8,2%. Malgré cette hausse, le secrétariat ainsi que la commission de conciliation sont en mesure de traiter les cas dans un délai raisonnable.

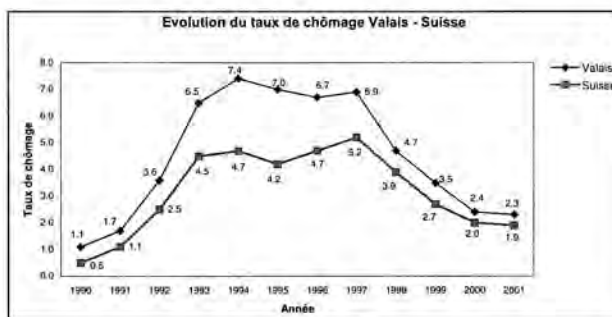
En 2001, la commission a traité 529 dossiers, dont 425 ont été liquidés comme suit :

- 247 cas (58%) ont fait l'objet d'une conciliation entre les parties;
- 54 cas (13%) n'ont pas fait l'objet d'une conciliation;
- dans 50 cas (12%) une décision a été rendue par l'autorité de conciliation;
- 74 cas (17%) ont pu être résolus de manière différente.

## 2. MARCHÉ DU TRAVAIL

### 2.1. Evolution du chômage en 2001

Le taux moyen de chômage pour l'année 2001 en Valais s'est élevé à 2,3%, ce qui correspond à 2'830 chômeurs. Malgré une hausse saisonnière plus prononcée en fin d'année, cette moyenne est inférieure à celle enregistrée l'année dernière (2,4% ou 2'982 chômeurs); la diminution est de 0,1 point ou 152 chômeurs.



La moyenne 2001 des demandeurs d'emploi se monte à 5'631 contre 6'514 il y a une année, soit -883. Les moyennes suisses 2001 sont également inférieures à celles de l'année 2000: 67'197 chômeurs et 1,9% (-4'790 ou -0,1 point) et 109'423 demandeurs d'emploi (-15'210). L'écart entre le taux de chômage moyen pour la Suisse et le Valais se maintient à 0,4 point. Comme l'année dernière,

seuls les cantons de Genève (4,2%), du Tessin (2,8%) et de Vaud (2,8%) ont connu un taux de chômage moyen plus élevé que le Valais.

## 2.2. L'assurance-chômage

L'évolution du marché du travail durant l'année 2001, en particulier durant le deuxième semestre, a exercé une influence significative sur les domaines d'activité relevant de la section assurance-chômage.

### 2.2.1 Réduction de l'horaire de travail (RHT)

Le recours par les entreprises à l'instrument de la réduction de l'horaire de travail (RHT) a fortement augmenté par rapport à l'année précédente. Alors que 30'000 heures avaient été indemnisées en 2000 au titre de la RHT, ce nombre est passé à 50'000 durant l'exercice 2001 (source : statistique officielle seco). Si l'augmentation est importante, il convient toutefois de la relativiser compte tenu du niveau extrêmement bas enregistré en 2000. A titre d'exemple, ce ne sont pas moins de 175'000 heures perdues qui avaient été indemnisées en 1999.

Il est également intéressant de constater un changement dans l'utilisation de la RHT par les entreprises. Traditionnellement, celles-ci introduisent des demandes surtout à titre préventif. Cette pratique a évolué en 2001 : globalement, les entreprises ont requis le versement des indemnités durant le 35% des périodes autorisées, alors que ce taux était encore inférieur à 15% en 2000. Ce sont surtout les entreprises vouées à l'exportation, notamment dans le domaine du décolletage, qui ont sollicité, dès le second semestre, le versement d'indemnités en cas de RHT.

### 2.2.2. Licenciements collectifs

Le nombre d'annonces de licenciements collectifs au Service de l'industrie, du commerce et du travail (SICT) a sensiblement augmenté, pour passer de quatre en 2000 à dix en 2001. Six annonces furent consécutives à la fermeture de l'entreprise ou de l'une de ses succursales, deux annonces découlent d'un transfert d'entreprise. Enfin, dans deux cas, les licenciements collectifs résultent de réductions des effectifs. A noter que les licenciements habituels dans les branches d'activité à caractère saisonnier ne sont pas compris dans cette statistique.

### 2.2.3. Cas soumis pour l'examen de l'aptitude au placement des assurés

282 dossiers ont été soumis au SICT par les caisses de chômage et les offices régionaux de placement (ORP) en vue de l'examen de la condition de l'aptitude au placement, ce qui correspond à une diminution de 15% par rapport à l'an dernier. 30% des cas ont été soumis par les ORP, 70% par les caisses de chômage. Ces chiffres demeurent stables par rapport aux années précédentes. Le SICT a nié l'aptitude au placement dans 65% des cas. Les dossiers examinés, en particulier ceux qui ont été soumis par les ORP, révèlent avec acuité la multiplication des difficultés de tous ordres auxquelles sont confrontées les personnes sujettes au chômage de longue durée et /ou répétitif.

## 2.3. Placement public et conseil - Offices régionaux de placement (ORP)

L'année 2001 s'est caractérisée par l'achèvement du redimensionnement des ORP, mis en œuvre dès l'automne précédent. L'incertitude quant à l'avenir, provoquée par la réduction des effectifs dans les ORP, a certes été momentanément mal ressentie. Toutefois, l'adaptation aux exigences d'une situation de moindre chômage s'est bien déroulée, grâce à l'engagement de tous et cela tout en préservant une motivation forte du personnel à assurer les meilleurs services.

Dans le cadre de la restructuration engagée, on peut également relever que l'activité de l'ORP de Sion a été regroupée sur un seul site, ce qui facilite aussi bien les questions d'organisation et de gestion que la communication interne ou les relations avec le public.

L'activité des ORP a concerné en moyenne mensuelle 5'631 demandeurs d'emploi. Cela a représenté entre 4'345 et 7'534 personnes, suivant les mois de l'année.

	Demandeurs d'emploi VS minimum mensuel	Demandeurs d'emploi VS maximum mensuel	Demandeurs d'emploi VS en moyenne annuelle
2000	4'923	9'695	6'514
<b>2001</b>	<b>4'345</b>	<b>7'534</b>	<b>5'631</b>
Diff. 2000-2001	-578	-2'161	-883

### 2.3.1. Evolution des situations des demandeurs d'emploi

Si les différences de fréquentation des ORP entre 2000 et 2001 traduisent une évolution globalement favorable du chômage, les chiffres observés durant le 2<sup>ème</sup> semestre de l'année 2001 n'incitent quant à eux malheureusement pas à l'optimisme à court et moyen terme.

En effet, les conseillers en personnel ont dû assumer dès juillet le suivi d'un nombre de chômeurs supérieur à celui de la même période de l'an 2000 (+1'231 chômeurs au total). Quant au nombre des demandeurs d'emploi, il s'est élevé, en décembre 2001, au même niveau que l'année précédente (7'093 contre 7'020).

Les conseillers en personnel des ORP du Valais ont pu assurer le placement, la mise en œuvre de mesures de réinsertion et le suivi de la quasi-totalité des demandeurs d'emploi domiciliés dans notre canton. Dans ce cadre, ils ont constaté :

- une augmentation récente des «nouveaux chômeurs»;
- une hausse en chiffres absolus de personnes ayant perdu un poste de travail leur permettant d'obtenir un gain intermédiaire;
- un regain de réinscriptions liées à un chômage saisonnier;
- un nombre croissant de demandeurs d'emploi marqués, voire «cassés» par la pression des exigences de rentabilité à leur poste de travail, par une durable incertitude quant à leurs perspectives ou encore par un chômage de longue durée.

Après cinq à six ans d'activité suivant les régions, on est notamment frappé dans les ORP de constater l'importance du nombre de travailleurs différents ayant eu à bénéficier de l'aide des ORP (40'000 personnes, soit près du tiers de la population active). Parmi elles, un grand nombre ont vécu de façon répétée la douloureuse expérience du chômage, certaines toujours plus nombreuses depuis quatre à dix ans. La nécessité de faire face aux besoins des situations évoquées ci-dessus implique pour les ORP de devoir constamment adapter leurs services et de travailler de plus en plus dans un contexte de réseau d'aide.

### 2.3.2. Nécessité de prises en charge interinstitutionnelles

La collaboration avec les centres d'information et d'orientation (CIO), les centres médico-sociaux (CMS), la Ligue valaisanne contre les toxicomanies (LVT) et l'assurance-invalidité (AI) prend ainsi de plus en plus d'importance, pour apporter une aide significative à la réinsertion professionnelle.

Pratiquées suffisamment tôt, ces collaborations devraient même permettre de contenir, voire prévenir le recours à l'aide sociale. L'étude PLANVAL, menée dans le but de déterminer les possibilités d'optimiser les pratiques professionnelles et de renforcer l'efficacité de chaque institution par des prises en charge en réseau, a permis de formuler des propositions concrètes au Conseil d'Etat. Ce dernier a décidé le 4 juillet 2001 de mettre en place une structure de coordination s'appuyant sur :

- un **groupe de pilotage cantonal**, mis sur pied pour développer une stratégie cantonale de collaboration interinstitutionnelle, pour renforcer la coordination entre chaque région et chaque institution, pour mener une politique concertée d'information et organiser la formation continue commune;
- trois **groupes interinstitutionnels régionaux** (Bas-Valais, Centre et Haut-Valais), constitués pour assurer la mise en œuvre

des décisions prises à l'échelon cantonal, pour améliorer les pratiques interinstitutionnelles au niveau des régions, pour élaborer des mesures ainsi que des instruments nouveaux et favoriser les échanges entre collaborateurs ;

- des **répondants**, désignés dans chaque institution régionale pour fonctionner comme source de renseignements, comme personne de contact externe et comme référent en cas de situations problématiques;
- des **entretiens de coordination**, institutionnalisés dans le but de clarifier la fixation d'objectifs avec les demandeurs d'emploi, de préciser les responsabilités dans le suivi interinstitutionnel et coordonner les mesures prises.

La mise en œuvre de cette structure a débuté en septembre 2001 et prendra une forme opérationnelle en 2002.

## 2.4. Bureaux privés de placement et de location de services

Une stabilité du nombre de bureaux actifs dans le placement et /ou la location de services a été constatée. L'activité de ces entreprises devrait être comparable à celle de 2000 qui atteignait un record. Les chiffres 2001 ne sont toutefois pas encore connus.

Bureaux de placement privés: nombre de placements					
1999			2000		
CH	Etrangers	Total	CH	Etrangers	Total
869	1'167	2'028	1'584	1'810	3'394
Bureaux de location de services: nombre de locations					
1999			2000		
CH	Etrangers	Total	CH	Etrangers	Total
3'257	2'284	5'541	4'108	2'579	6'687
Bureaux de location de services: nombre d'heures					
Total heures 1999			Total heures 2000		
2'695'292			3'095'457		

## 2.5. Logistique des mesures du marché du travail (LMMT)

La diminution du nombre de chômeurs a conduit la LMMT à réfléchir à une structure qui puisse être maintenue indépendamment de l'utilisation des mesures du marché du travail. Un accord a pu être trouvé avec le Secrétariat d'état à l'économie (seco), pour garantir à chaque organisateur un budget minimum.

### 2.5.1. Commission tripartite MMT

La commission tripartite MMT a examiné les postes offerts et le travail effectué dans le cadre des mesures du marché du travail (MMT), afin de vérifier que ceux-ci ne sont pas en concurrence directe avec l'économie privée. Cette validation officielle a permis d'éviter, jusqu'à présent, des problèmes importants avec les entreprises privées et les partenaires sociaux.

### 2.5.2. Observation du marché de l'emploi

L'analyse longitudinale du cheminement et des caractéristiques des chômeurs en fin de droits et des bénéficiaires de l'aide sociale a été terminée et publiée. Sur la base des conclusions de cette étude, des recommandations politiques et opérationnelles ont été élaborées conjointement par le Département de l'économie, des institutions et de la sécurité et le Département de la santé, des affaires sociales

et de l'énergie. L'étude est disponible sur le site internet de l'Etat du Valais ([www.vs.ch](http://www.vs.ch)).

### Ressources humaines

Une collaboration étroite a été instaurée avec la promotion économique et les entreprises, dans le domaine de l'analyse du marché du travail et du recrutement de collaborateurs lors de l'implantation de nouvelles entreprises ou de l'agrandissement d'entreprises existantes. Les premiers engagements de personnel ont été effectués durant l'année 2001. La collaboration avec les organes en charge de la promotion économique a été intensifiée et élargie.

### 2.5.3. Projets

#### Evolution de l'emploi dans les régions fédérales

Un rapport sur l'évolution de l'emploi aux CFF, à la Poste et chez Swisscom a été établi sur la base d'une enquête effectuée auprès de ces régions fédérales. Le rapport présente des réflexions sur les mesures préventives à prendre en cas de restructurations.

#### Services internes de marché du travail

La demande de mesures dans le cadre de licenciements collectifs a connu une hausse importante. Alors que cette mesure n'avait été utilisée que deux fois ces années précédentes, quatre projets ont été menés à bien en 2001.

### 2.5.4. Mesures du marché du travail (MMT) en général

Mesure	Places-année réalisées en 1998*	Places-année réalisées en 1999*	Places-année réalisées en 2000*	Places-année réalisées en 2001 (estimation)*	Différence 2000-2001
Programmes d'emploi temporaire	866	647	396	325	-17%
Cours	381	321	262	262	+/- %
Allocations d'initiation au travail	81	115	83	63	-16%
Stages en entreprise	77	56	36	21	-42%
Encouragement à une activité indépendante	32	22	14	20	+42%
Allocations de formation	13	14	7	7	+/- %

\*une place-année correspond à 220 jours de participation à une mesure

La plupart des mesures du marché du travail ont vu leur nombre diminuer en 2001: de 833 leur nombre est descendu à 733, soit une diminution de 12%. Ce recul est cependant moins fort que celui de l'année dernière.

### 2.5.5. Mesures de formation

Malgré la diminution du nombre de mesures, la LMMT reste un important mandataire de programmes de formation continue en Valais. L'importance de la formation continue pour l'insertion professionnelle n'est pas à négliger et près de 3'500 participants ont pu bénéficier de telles mesures en 2001, ce qui leur a permis de mieux se positionner sur le marché du travail.

L'offre de mesures de formation pour les demandeurs d'emploi s'adapte continuellement aux besoins, en constante évolution, et aux compétences recherchées sur le marché de l'emploi.

La mise sur pied d'un label de qualité commun et la sensibilisation des institutions de formation continue à l'importance de la qualité a été une préoccupation durant l'année 2001. Le label eduQua va s'imposer à moyen terme comme une condition préalable pour les

institutions chargées de mettre sur pied des cours financés par l'assurance-chômage. Les institutions valaisannes de formation continue ont été invitées à engager, durant l'année 2002, les démarches en vue d'obtenir leur certification.

### 2.5.6. Mesures d'occupation

L'objectif en matière de mesures d'occupation est de maintenir un organisateur dans chacune des cinq régions ORP. A ce jour, sept organisateurs sont encore au bénéfice d'un contrat de prestation. Pour des situations individuelles particulières, l'offre d'autres institutions, par ex. des ateliers protégés pour handicapés, est également prise en compte. La voie engagée du suivi conjoint des participants par l'ORP et l'organisateur de la mesure a été poursuivie. D'autre part, un accent particulier a été porté sur la formation continue durant les mesures d'occupation.

### 2.5.7. Mesures cantonales complémentaires

L'amélioration de la situation sur le marché du travail s'est répercutée sur les mesures cantonales complémentaires de réinsertion. Une nouvelle diminution a ainsi été enregistrée, mais l'évolution est très différente selon les régions.

L'offre de mesures de formation pour les personnes en fin de droits, introduite en 2000, s'est avérée un instrument très utile. Cette mesure permet en effet souvent d'achever une mesure de réinsertion commencée durant la période de chômage.

Mesures cantonales complémentaires de réinsertion	Décisions			
	1998	1999	2000	2001
Contrats d'insertion professionnelle	345	696	445	309
Allocations cantonales d'initiation au travail	28	54	29	19
Contributions cantonales aux frais de déplacement et de séjour	4	27	14	4
Mesures de formation			9	44

Selon toute vraisemblance, l'année 2002 devrait marquer un renversement de tendance. En particulier, le nombre de personnes au bénéfice d'une mesure de réinsertion professionnelle devrait augmenter.

## 3. MAIN-D'ŒUVRE ÉTRANGÈRE

L'augmentation très sensible du nombre de permis de travail octroyés dans toutes les catégories et dans tous les secteurs de l'activité est un signe clair de l'amélioration constatée sur le marché de l'emploi.

D'autre part, la difficile adéquation entre le personnel indigène disponible (en chômage ou en recherche d'un emploi) dont l'effectif s'est nettement réduit, et les besoins de plus en plus spécifiques des employeurs provoque un recours accru à la main-d'œuvre étrangère.

### Evolution du nombre de permis délivrés

	1999	2000	2001	Différence	%
Saisonniers	6'157	7'269	8'409	+ 1'140	+ 16%
Courte durée	5'649	5'946	6'561	+ 615	+ 10%
Frontaliers	1'591	1'603	1'836	+ 233	+ 15%
Demandeurs d'asile	447	728	918	+ 190	+ 26%
Permis annuels	250	347	445	+ 98	+ 28%

## Attributions de permis B par secteur d'activité

	97/98	98/99	99/00	00/01
Santé publique (hôpitaux, cliniques, homes)	59	59	105	151
Industrie (cadres, spécialistes)	19	27	38	62
Construction, génie civil (techniciens, ingénieurs, architectes)	7	8	33	19
Enseignement (écoles privés)	16	15	20	28
Secteur alimentaire (boulangers etc.)	3	5	2	7
Hôtellerie-restauration (cuisiniers, etc.)	26	31	51	64
Carrossiers, peintres et mécaniciens en voiture	1	-	1	1
Agriculture	-	5	13	10
Tourisme	13	11	5	13
Indépendants	13	32	16	28
Divers (cas particuliers)	7	9	19	5
Commerce	3	3	7	30
Sports	15	35	22	24
Religion	12	10	13	3
<b>TOTAL</b>	<b>194</b>	<b>250</b>	<b>345</b>	<b>445</b>

Pour 2002 cette tendance à la hausse devrait se poursuivre, mais dans une mesure plus faible. Les contingents disponibles de permis saisonniers (8'879) et de permis annuels B (457) pour 2002 risquent de ne pas suffire.

## Effectif des étrangers actifs

Le tableau ci-dessous confirme l'inversion de tendance entamée en 2000. Pour la 2<sup>e</sup> année consécutive, ce nombre augmente, en l'occurrence de 4 %.

	1999	2000	Diff. 99/00	%	2001	Diff. 00/01	%
Etablis C	15'768	16'121	+ 353	+ 2%	16'485	+ 364	+ 2%
Annuels B	5'249	5'208	- 41	- 1%	5'172	- 36	- 1%
Saisonniers A	3'143	3'575	+ 432	+ 12%	4'196	+ 621	+ 17%
Frontaliers G	1'439	1'479	+ 40	+ 3%	1'648	+ 169	+ 11%
<b>TOTAL</b>	<b>25'599</b>	<b>26'383</b>	<b>+ 784</b>	<b>+ 3%</b>	<b>27'501</b>	<b>+ 1'118</b>	<b>+ 4%</b>

## Mise en vigueur de l'accord sur la libre circulation des personnes

La ratification des Accords bilatéraux par les derniers pays de l'Union européenne en fin d'année 2001 signifie que l'introduction progressive de la libre circulation des personnes entrera en vigueur en principe au cours du printemps 2002. Ces changements importants devraient, à terme, modifier fortement le rôle et l'activité de la section de la main-d'œuvre étrangère.



#### 4. FORMATION DES COMMUNES DANS LE CADRE DE L'APPROVISIONNEMENT ÉCONOMIQUE DU PAYS

Le concept de l'approvisionnement économique du pays et son organisation ont fortement évolué au cours de ces dernières années. Fort de ce constat, l'Office fédéral de l'approvisionnement économique a prié tous les cantons de dispenser aux communes une formation ayant pour thème principal l'organisation du rationnement des denrées alimentaires.

Le SICT a été chargé d'organiser et de donner cette formation aux communes. Quatre matinées de formation ont ainsi été aménagées à cet effet. Durant ces séances, un Guide pour la préparation et l'exécution du rationnement des denrées alimentaires a été remis à chaque commune. Ces demi-journées de formation et d'information ont rencontré un écho extrêmement positif auprès des communes, qui ont pu se familiariser avec les enjeux de l'approvisionnement économique du pays et mesurer l'importance du rôle qu'elles seraient appelées à jouer au cas où des mesures de rationnement des denrées alimentaires devraient être introduites. Le SICT entend développer encore la formation et la collaboration avec les communes au cours de ces prochaines années.

## SERVICE DE LA PROMOTION TOURISTIQUE ET ÉCONOMIQUE

### TOURISME

#### Situation du tourisme valaisan

L'année 2001 a été marquée par une stagnation des nuitées touristiques en Valais comme en Suisse. L'hôtellerie valaisanne a enregistré 4,2 mios de nuitées. Les chiffres de la parahôtellerie n'ont pas encore été publiés ; on s'attend à un léger recul par rapport à l'année précédente.

La saison hivernale a été meilleure que celle de l'an 2000. La saison estivale a par contre subi les effets des mauvaises conditions climatiques de juin et de septembre, du renchérissement du franc suisse et des attentats terroristes aux USA. La crainte suscitée par ces attentats a toutefois profité à notre tourisme en fin d'année : les Suisses qui avaient projeté de passer des vacances outre-mer ont finalement opté pour des vacances à la montagne, faisant plus que compenser la perte des nuitées américaines et japonaises. Une grande campagne promotionnelle, orchestrée par Suisse Tourisme et soutenue financièrement par la Confédération et les cantons alpins, a contribué à favoriser ce changement de destination.

Malgré ces résultats satisfaisants, la marche de nombreuses entreprises, en particulier dans les branches de l'hébergement et des remontées mécaniques, reste difficile.

#### Etudes sur le tourisme

L'étude sur la valeur ajoutée du tourisme en Valais a été publiée dans le courant de l'été. Effectuée à partir d'enquêtes auprès de 35'000 touristes et de 3'000 entreprises touristiques, elle a confirmé la grande importance économique du tourisme pour le Valais. Cette importance économique se traduit notamment par un chiffre d'affaires annuel de 5,5 milliards de francs, des revenus attei-

gnant 3 milliards de francs par an (25% du produit cantonal brut) et 30'000 emplois (27% de la population active valaisanne).

L'étude contient des données très intéressantes pour la conception et la mise en œuvre de la politique cantonale du tourisme.

Le Département a également publié une étude sur la stratégie à appliquer pour une politique de développement économique et touristique par les événements sportifs.

#### Inventaire du tourisme valaisan

L'édition 2000 de l'Inventaire du tourisme valaisan a été publiée au début de l'année. L'essentiel des données a été récolté auprès des administrations communales et des sociétés de développement.

#### Plate-forme Information Valais

La Plate-forme met à disposition de l'économie et des touristes un vaste éventail d'informations sur le Valais et sur les avantages qu'il offre. L'Etat appuie fortement ce projet très important pour le canton.

#### Taxes touristiques

La taxe de promotion touristique a été introduite dans quarante communes valaisannes. Son application pose parfois des difficultés inhérentes à la mise en place d'une telle taxe.

L'Inspection cantonale des finances a poursuivi ses contrôles de la perception, de l'encaissement et de l'affectation des taxes touristiques. A ce jour, la presque totalité des sociétés de développement ont été contrôlées. Le Service aide les sociétés de développement et les communes concernées à prendre les mesures nécessaires pour régler les problèmes soulevés par l'Inspection cantonale des finances.

#### Guides de montagne et professeurs de ski

Respectant le tournus entre les grands cantons alpins, le cours de formation pour enseignants et experts guides de montagne s'est tenu en Valais.

En plus de l'organisation des cours de base et de perfectionnement pour professeurs de ski, les travaux ont porté sur l'uniformisation de l'enseignement et de l'exercice des professions au plan national et européen.

#### Accompagnateurs en moyenne montagne

Le Conseil d'Etat a reconnu l'activité d'accompagnateur en moyenne montagne et modifié en conséquence l'ordonnance relative aux guides de montagne et professeurs de ski.

#### EXPO.02

Les travaux liés à l'EXPO.02 se sont prioritairement concentrés sur :

- le projet «Viv(r)e les frontières» auquel participent, outre le Valais, les cantons de Genève, de Neuchâtel, du Jura, des deux Bâle, de Zurich et du Tessin;
- la Journée valaisanne qui se déroulera le 7 septembre à Bienne sous le signe de la création culturelle;
- le Restaurant valaisan qui proposera aux visiteurs les produits du pays durant toute la durée de l'Exposition (du 15 mai au 20 octobre).

## Information Valais

La Communauté de travail «Information Valais» coordonne les différentes activités communes à ses membres (Valais Tourisme, Chambre valaisanne de commerce et d'industrie, Chambre valaisanne d'agriculture, Sodeval SA, Service de la promotion touristique et économique).

## Mission commerciale en Chine

Plusieurs délégations commerciales et entreprises valaisannes intensifient les contacts bilatéraux avec ce pays et nouent des relations d'affaires, en particulier dans le domaine du transfert des savoirs et des technologies.

## Forum de l'économie rhodanienne

Sous l'impulsion du Comité national des conseillers du commerce extérieur de France en Suisse, le Service a organisé, en collaboration avec Sodeval SA, le 1<sup>er</sup> Forum de l'économie rhodanienne qui a permis de renforcer les liens économiques et touristiques qui unissent les différentes régions de la source du Rhône à son embouchure.

## PROMOTION ÉCONOMIQUE

### Politique régionale

La loi fédérale sur l'aide aux investissements dans les régions de montagne (LIM) répartit le territoire suisse en 54 régions de montagne dont 8 pour le Valais. D'un point de vue du développement économique, les régions socio-économiques jouent un rôle très important.

Cette politique régionale est pourtant remise en question. On ne veut plus la limiter aux régions de montagne mais l'étendre aux grandes agglomérations. Même si les interactions entre les centres urbains et les zones rurales s'intensifient, les particularités et spécificités des régions de montagne méritent une politique propre et celle-ci doit être défendue par tous les cantons alpins.

### Aide en matière d'investissements

Avec la loi sur l'aide aux investissements dans les régions de montagne de 1997, de nouvelles orientations ont été introduites avec des aides :

- pour des investissements de développement qui apportent de la valeur ajoutée,
- orientées toujours plus vers les privés et les sociétés.

Pour l'année 2001, les engagements du canton se sont élevés à 36,3 millions de francs et les versements à 30 millions de francs.

Le fonds général pour l'équipement de 275 millions de francs est totalement utilisé à la fin 2001 si l'on tient compte des dossiers en phase d'étude.

Une demande d'augmentation de ce fonds de 60 à 80 millions de francs environ devra être faite au Grand Conseil pour répondre en particulier aux demandes pour l'assainissement et la rénovation d'hôtels.

Le Conseil d'Etat a aussi accepté de présenter à la session de janvier 2002 du Grand Conseil une demande de crédit supplémentaire de 6 millions de francs sur l'exercice 2001. Ce montant a été utilisé pour honorer les demandes de paiements jusqu'à la fin 2001.

Le tableau ci-dessous donne un aperçu de l'importance des crédits LIM fédéraux et cantonaux pour l'économie valaisanne.

	CH	VS
	en millions de frs	en millions de frs
Engagements totaux	445.0	367.6
Remboursements	145.0	121.6
Engagements nets	300.0	246.0

Pour 2001	CH	VS
	en millions de frs	en millions de frs
Engagements	29.3	36.3
Versements	20.4	30.0
Remboursements	14.0	14.7

Répartitions 2001 (Engagements)		
Selon les maîtres d'œuvre	CH	VS
Communes et Bourgeoisies	9.2	10.6
Sociétés	15.2	21.1
Privés	4.9	4.6

## Regio Plus

L'arrêté fédéral du 21 mars 1997 Regio Plus veut accorder une aide à l'évolution structurelle en milieu rural.

L'aide financière s'applique en principe aux régions de montagne au sens de la loi fédérale du 21 mars 1997 sur l'aide aux investissements (crédit LIM). Elle peut s'étendre à d'autres régions rurales.

Regio Plus porte principalement sur des projets innovateurs reposant sur la collaboration entre différentes branches ou différents secteurs économiques.

Regio Plus représente une aide d'impulsion limitée dans le temps, les projets ne pouvant être soutenus que pendant cinq ans. A partir de ce délai, l'autonomie du projet devrait être garantie.

Cette initiative a obtenu un grand succès en Valais, les organisations et personnes concernées ayant compris le but de cette aide fédérale.

Pour les années 1998, 1999 et 2000, 17 projets cantonaux ont été acceptés par la Confédération. Les montants alloués se sont élevés à 5 millions de francs.

Pour 2001, cinq projets ont été soumis au Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO fédéral) et un projet important a été accepté (Château de Loèche). Les coûts de ce projet étalés sur cinq ans se montent à 2,38 millions de francs et Regio Plus va participer pour une somme de 1,19 million de francs, soit le 50% comme le prévoit la législation.

Pour les projets en cours d'étude, des contributions seront certainement accordées.

## LOGEMENT

### Nouvelle politique du logement

La politique du logement appliquée aujourd'hui se base sur deux lois fédérales entrées en vigueur en 1970 et 1974.

Les changements intervenus dans l'environnement économique et social ont aussi eu des effets sur le logement. La situation sur le marché s'est fortement modifiée et des problèmes tels que l'offre insuf-

fisante, le retard dans la production de logements ou l'évolution des prix des terrains sont beaucoup moins présents.

Par contre, de nouveaux problèmes surgissent ce qui a amené le Département fédéral de l'économie publique à mettre en consultation en 2001 un projet de nouvelle loi intitulée «Loi sur la promotion du logement». Cette loi veut :

- garantir l'approvisionnement en logement des groupes défavorisés;
- faciliter l'acquisition de logements en propriété individuelle ou commune;
- rétablir la qualité du logement dans les centres urbains et dans les régions périphériques économiquement défavorisées;
- renforcer l'activité des maîtres d'ouvrage et des organisations s'occupant de la construction de logement d'utilité publique.

Elle veut surtout désengager la Confédération.

### **Amélioration du logement en région de montagne**

Cette action est basée sur la loi fédérale du 20 mars 1970 concernant l'amélioration du logement dans les régions de montagne et la loi cantonale du 30 juin 1988 sur le logement.

En 2001, 39 projets vont bénéficier des aides fédérales et cantonales. Les engagements atteignent fr. 1'015'089.- pour la Confédération et fr. 524'690.- pour le canton.

Depuis l'entrée en vigueur en 1970 de ces aides, le total des subventions fédérales et cantonales se sont élevées à fr. 95'600'000.-, soit

35,2 millions de francs pour le canton et 60,4 millions de francs pour la Confédération.

Cette aide a été nécessaire pour notre canton et les résultats obtenus très encourageants. La diminution du nombre de demandes en est la preuve, les assainissements ayant été réalisés. Cette initiative reste pourtant importante et doit être maintenue à l'avenir sous une autre forme peut-être.

### **Encouragement à la construction et à l'accession à la propriété de logement**

La base légale de cette aide se trouve dans la loi fédérale du 4 octobre 1974 encourageant la construction et l'accession à la propriété de logement.

L'aide est accordée sur la base d'avances remboursables portant intérêts et garanties par des gages immobiliers de même que par des abaissements supplémentaires à fonds perdu liés au coût de revient de l'ouvrage et à certaines conditions de revenu et fortune.

En 2001, 155 dossiers ont été traités essentiellement pour des logements en propriété.

Le montant des aides cantonales versées en 2001 pour les logements ayant droit aux abaissements supplémentaires se situe à 6,5 millions de francs.

A partir de 2002, l'aide fédérale est supprimée dans l'attente de la nouvelle loi sur la promotion du logement. Une demande a été faite au Conseil d'Etat pour que le canton accorde un crédit de fr. 200'000.- pour 2002 pour 100 logements environ.





# **RAPPORT DU DÉPARTEMENT DES TRANSPORTS, DE L'ÉQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT**

**SUR SA GESTION DURANT L'ANNÉE 2001**



**CHEF DU DÉPARTEMENT: JEAN-JACQUES REY-BELLET  
REMPLAÇANT: THOMAS BURGNER**

## TRANSPORTS, ÉQUIPEMENT ET ENVIRONNEMENT

Service administratif  
et juridique

Service des transports

Service des routes et  
des cours d'eau

Service des bâtiments,  
monuments et archéologie

Service des forêts et  
du paysage

Service de la protection  
de l'environnement

Laboratoire cantonal

## INTRODUCTION

L'exercice 2001 a encore été considérablement influencé par les activités liées au rétablissement des infrastructures touchées par les intempéries de l'année 2000. Au 31 décembre, le total des montants engagés à cette fin s'élevait à plus de 233 millions de francs dont 72 millions à charge du canton, parmi lesquels 35 millions de francs pour les cours d'eau, 20 millions pour les routes et 6 millions pour les forêts.

Le choix des projets qui devront être intégrés dans la planification financière sera lui aussi fortement influencé par les mesures de protection contre les dangers naturels apparues nécessaires: elles sont estimées, pour les prochaines années, à 625 millions de francs pour parer aux forts risques et, en sus, à 700 millions de francs pour prévenir les risques moyens. Il faudra donc, compte tenu de nos moyens, établir des priorités au sein même des priorités.

Les coûts non couverts pour l'ensemble du trafic régional cantonal se sont élevés à 114,5 millions de francs dont 89% à charge de la Confédération, le solde étant réparti entre les cantons et les communes, respectivement à hauteur de 6,6% et 4,4%. Dans ce domaine, les éléments nouveaux d'infrastructures suivants sont en phase de planification: la réouverture de la halte de St-Léonard, le passage inférieure en gare de Sion et l'amélioration des différentes gares régionales.

Au chapitre des transports aériens, le 31 août, la concession de l'aéroport de Sion a été renouvelée pour 30 ans par le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC). Les mesures d'assainissement et d'allègement du bruit feront l'objet d'une nouvelle mise à l'enquête publique planifiée pour la fin de l'année 2002.

En ce qui regarde l'autoroute A9, la construction des ouvrages de génie civil entre Viège-Est et Gamsen-Brigue est sur le point de se terminer. Sur les 4'500 mètres que comporte la galerie pilote du tunnel A9 sud de Viège, 4'250 ont été réalisés. S'agissant des études, le traitement des oppositions à la variante sud de Viège a été finalisé, les variantes présentées pour le tronçon de Rarogne ont été soumises à expertise, et sur le tronçon Sierre-Gampel tous les mandats importants d'ingénieurs ont été mis en soumission.

L'objectif de réhabilitation du site naturel de Finges a été engagé dans le cadre des mesures de compensation A9 - T9 qui prévoient l'élargissement du lit du Rhône et la gestion des alluvions par l'extraction des graviers en coordination avec l'exploitation de la force hydraulique. Cette démarche implique le guidage des extractions, des déplacements de digues, des mises en place de protection d'objets, l'ouverture de bras secondaires en forêt, mesures dont certaines ont déjà pu être réalisées en accord avec les instances fédérales.

Dans le domaine des routes cantonales, les travaux les plus marquants sont, dans le Haut-Valais, ceux de la déviation de St-Nicolas et de la route Goppisberg-Greich et, dans le Bas-Valais, ceux de l'évitement de Monthey et Collombey. Dans le Valais central, le contournement de Sion a été achevé par la réalisation du deuxième

tronçon de la route Sion-La Muraz alors que d'importants travaux de protection contre les avalanches ont été réalisés sur la route Les Haudères-Arolla et sur la route Sierre-Vissoie-Zinal. Enfin, les travaux préparatoires à l'ouverture progressive du réseau aux camions de 40 tonnes se sont poursuivis notamment par la vérification des ouvrages et le développement du système de gestion informatisé du plan de charges du réseau.

Les investissements immobiliers ont principalement porté sur le gros œuvre de la Haute Ecole Valaisanne de Sierre, le centre d'entretien de Gamsen et le collègue de Brigue. Quant à l'entretien du parc immobilier de l'Etat, il se situe légèrement en-dessous du seuil de maintien de la valeur effective.

Au chapitre de la protection de l'environnement, l'effort d'investissement des communes pour la construction de collecteurs et de stations d'épuration s'est élevé à 20 millions de francs et le département a mis un accent particulier sur la maîtrise du stockage des engrais de ferme, sur l'assainissement des carrières et gravières et sur l'établissement, selon une méthode simplifiée et fiable, du cadastre des sites pollués. La valorisation agricole des boues d'épuration étant appelée à disparaître dans un proche avenir, une planification de l'adaptation des capacités des usines d'incinération a été établie pour permettre l'élimination de ces boues de même que l'absorption de l'augmentation annuelle régulière (2,5%) des déchets incinérés.

Le Forum de l'air, créé en 1994 par le Conseil d'Etat, a achevé ses travaux à fin 2001. Plus de quarante mesures originales visant à réduire la pollution de l'air ont fait l'objet d'expériences-pilotes. Une évaluation définitive de ces actions est en cours de manière à assurer, le cas échéant, leur généralisation.

L'actualisation du cadastre du bruit informatisé pour les routes cantonales a été élaborée. Ce cadastre servira de base à la mise en place des programmes d'assainissement. Par ailleurs, l'ordonnance d'exécution de la loi fédérale sur la réduction du bruit émis par les chemins de fer a été prise et prévoit que les mesures anti-bruit doivent être concentrées en premier lieu sur les couloirs ferroviaires tel le tronçon Thoune - Brigue. Le programme d'assainissement pour le tronçon de Saint-Germain à Viège est en cours de procédure.

Au chapitre de l'inspection et du contrôle des denrées alimentaires, l'accent a été mis sur la coordination avec les 30 contrôleurs de denrées alimentaires répartis dans les communes. Au cours de l'exercice, la moitié des 5026 commerces de denrées alimentaires et établissements publics a été contrôlée. Le laboratoire cantonal, après 6 ans de tractations, se réjouit de voir acquise l'appellation d'origine contrôlée (AOC) pour l'eau de vie de poires Williams du Valais et aussi de constater, lors des contrôles qualitatifs et quantitatifs de la vendange, la bonne maîtrise d'une vendange dont le rendement moyen se situe à quelque 8 déclitres au mètre carré.

Jean-Jacques Rey-Bellet  
Conseiller d'Etat

# ADMINISTRATION GÉNÉRALE

## ORGANISATION ET PERSONNEL

Service	Effectif des postes figurant à l'Etat
Service administratif et juridique	16.80
Service des transports	7.00
Téléphérique Riddes-Isérables	6.00
Téléphériques gérés	24.00
Service des routes et des cours d'eau	422.20
Service des bâtiments, monuments et archéologie	22.33
Service des forêts et du paysage	19.50
Service de la protection de l'environnement	27.20
Laboratoire cantonal	15.80
<b>Total</b>	<b>560.83</b>

## Législation

Loi sur la protection de la nature, du paysage et des sites du 13 novembre 1998 (entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> octobre 2000).

Ordonnance sur la protection de la nature, du paysage et des sites du 20 septembre 2000 (entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> octobre 2000).

Ordonnance sur l'octroi de contributions à l'exploitation agricole du sol pour des prestations en faveur de la nature et du paysage du 20 septembre 2000 (entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> octobre 2000).

Règlement relatif au contrôle sanitaire et de sécurité des installations de bains publics du 20 décembre 2000 (entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2001).

## MOTIONS ET POSTULATS

5.102 Postulat du député (suppl.) Vincent Grenon et consorts concernant la route de montagne " Riddes – Les Mayens de Riddes " (07.02.2000).

Un projet d'assainissement des talus est en préparation et, s'agissant des tunnels, une étude est engagée pour établir un projet d'amélioration des gabarits et évaluer la faisabilité d'un éclairage pour les plus longs d'entre eux (12.05.2000).

5.112 Postulat des députés Susanne Hugo-Lötscher (suppl.), Werner Salzmännli (suppl.), Richard Kalbermatter et Norbert Brenner concernant l'intégration du bruit dans le forum cantonal de l'air (10.02.2000).

Comme annoncé par le Conseil d'Etat, l'étude de faisabilité de la création d'un Forum cantonal du bruit, sur le modèle du Forum cantonal de l'air, a été engagée et des variantes sont actuellement à l'examen (27.09.2000).

5.121 Postulat du député Vincent Grenon et consorts concernant les glissières de sécurité: un leurre pour les motards (26.06.2000).

Les tests de sécurité des mesures de dédoublement des glissières de sécurité ont été engagés pour permettre une évaluation de faisabilité (27.05.2001).

5.122 Postulat du député Charles Monnet (suppl) et consorts concernant la construction: la révolution du bois (26.06.2000).

Ce postulat a été en partie réalisé; il est accepté avec la réserve qu'une obligation généralisée de procéder à une variante "bois" n'est pas économiquement et techniquement judicieuse (17.05.2001).

5.125 Motion de la députée Edith Nänzer-Hutter, du député Edgar Salzmännli et du député Ambros Ritz concernant la route de déviation Naters-Blatten-Birgisch-Mund (28.06.2000).

Les études nécessaires à l'actualisation des projets sont engagées (17.05.2001).

5.149 Postulat du député Markus Truffer et consorts concernant la poursuite de l'amélioration de la route de St-Nicolas à Grächen (16.05.2001).

Le projet détaillé relatif à la poursuite de la réalisation de l'aménagement de la route St-Nicolas à Grächen a été engagé d'entente avec les communes de St-Nicolas et Grächen en vue de la prochaine étape de travaux dont la période d'exécution ne peut pas encore être fixée (12.09.2001).

## SERVICE ADMINISTRATIF ET JURIDIQUE

### OFFICE JURIDIQUE

#### Généralités

Le champ d'activité du service demeure comparable à celui des années précédentes. Il embrasse le domaine des constructions au sens large qui exige une bonne collaboration avec les communes en vue de garantir une application uniforme de cette législation. Il offre également un support juridique à l'ensemble des services du département.

#### Autorisation de construire et police des constructions

Le groupe de travail chargé d'analyser le rapport de M. Jean-Baptiste Zufferey, professeur à l'Université de Fribourg, rapport tendant à trouver des solutions en vue d'assurer de manière fiable la police des constructions à l'extérieur de la zone à bâtir, a remis ses conclusions au Conseil d'Etat en janvier 2001. Ce dernier a jugé qu'il convenait de procéder à une révision partielle de la loi sur les constructions et de l'ordonnance y relative. Par décision du 4 juillet 2001, il a constitué un groupe de travail chargé d'élaborer le message et le projet de modification de la législation sur les constructions.

Les propositions de modifications lui seront remises en 2002 après consultation interne, ce en vue d'une consultation extérieure à l'administration.

#### Législation

La révision de la loi sur les cours d'eau du 6 juillet 1932 suit son cours. Un avant-projet a été mis en consultation au mois de juillet. Les dernières réponses sont parvenues à fin octobre. Ces déterminations feront l'objet d'une analyse par le groupe de travail qui élaborera en 2002 un avant-projet de loi à l'intention du Conseil d'Etat.



## Commissions

Le service siège de droit au sein de la **commission cantonale des constructions**. En 2001, 24 séances de décision ont eu lieu et de nombreuses inspections des lieux ont été organisées.

La **commission des grèves du Léman**, au sein de laquelle plusieurs membres ont été remplacés, poursuit ses travaux. Invitée à examiner la question de la pose et de l'utilisation des bouées d'amarrage sur le Léman, elle étudie la manière de mieux régler ce domaine.

La **commission cantonale de signalisation routière** au sein de laquelle siège l'adjoint du chef de service s'est réunie à 48 reprises. Elle a traité 1392 dossiers de demande. Une de ses préoccupations actuelles consiste à éviter la prolifération de la publicité en tous genres et enseignes posées sans autorisation aux abords des routes cantonales.

## Autres activités

*Ventes et échanges de terrains dans l'ensemble du canton*

Durant l'année, 19 terrains ont été vendus et 26 autorisations d'utilisation du domaine public cantonal ont été accordées. Quelques demandes ont dû faire l'objet d'un refus.

## Organe d'instruction

Le service assure depuis les années 1990 l'instruction des dossiers de projets de routes et de cours d'eau cantonaux et communaux. Dans ce contexte, 70 projets ont été approuvés par le Conseil d'Etat, dont 32 projets dans le Haut-Valais et 38 dans le Valais romand.

Depuis 1997, le service s'occupe également de l'instruction des procédures dans le domaine forestier (défrichements, exploitations préjudiciables, constatations forestières, décisions pénales, etc.) et dans le contexte de la protection de l'environnement et de la protection des eaux (décisions d'assainissement, d'allègement et de protection – air, bruit, déchets, eaux superficielles et souterraines, – STEP, décisions pénales. Il offre en outre un support juridique aux tâches incombant au laboratoire cantonal (toxiques et denrées alimentaires).

Durant l'année 2001, 5 décisions pénales ont été prononcées dans le domaine de la législation forestière. Elles concernent essentiellement des contraventions (coupe, exploitation préjudiciable, etc.), les délits comme les défrichements relevant exclusivement des instances judiciaires.

Ces décisions ont été toutes rendues sous la forme de mandats de répression (décisions sans consultation)

3 infractions (défrichement) ont été dénoncées au juge d'instruction pénale.

7 décisions pénales ont été prononcées en 2001 en matière de législation sur la protection des eaux (déchets, décharges, etc.) et représentaient toutes des mandats de répression (décisions sans consultation).

9 dénonciations pour pollution des eaux ou délits en matière de protection de l'environnement ont été déposées par le Département.

## Oppositions – Recours

*Déterminations sur les dossiers de constructions*

Le service a statué sur 124 dossiers de constructions.

## Réponses aux recours

Le service a représenté les intérêts de la CCC et du Département dans les procédures de recours auprès du Conseil d'Etat, du Tribunal cantonal et du Tribunal fédéral. Dans ce domaine, 118 réponses à des recours ont été adressées (46 dans le Haut-Valais et 72 dans le Valais romand), dont 106 à l'intention de la Chancellerie d'Etat.

## COMMISSION CANTONALE DES CONSTRUCTIONS

Au cours de l'année 2001, la CCC a siégé 24 fois et traité 2330 dossiers.

### STATISTIQUES DU SECRÉTARIAT CANTONAL DES CONSTRUCTIONS

Total des demandes présentées	1998	1999	2000	2001
Haut-Valais	483	837	712	642
Valais Romand	1150	1578	1621	1688
<b>Total</b>	<b>1633</b>	<b>2415</b>	<b>2333</b>	<b>2330</b>

### Compétence CCC

Haut-Valais	377	337	311	316
Valais Romand	421	420	465	456
<b>Total</b>	<b>798</b>	<b>757</b>	<b>776</b>	<b>772</b>

### Synthèses envoyées

Haut-Valais	423	500	358	326
Valais Romand	1132	1158	1088	1232
<b>Total</b>	<b>1555</b>	<b>1658</b>	<b>1436</b>	<b>1558</b>

### Demandes autorisées

Haut-Valais	276	163	165	145
Valais Romand	282	267	292	269
<b>Total</b>	<b>558</b>	<b>430</b>	<b>457</b>	<b>414</b>

### Demandes refusées

Haut-Valais	65	14	33	27
Valais Romand	84	56	78	77
<b>Total</b>	<b>149</b>	<b>70</b>	<b>111</b>	<b>104</b>

**Emoluments divers** 810'000.— 863'000.— 840'867.45 855'655.45

Les changements totaux d'affectation des constructions et installations hors des zones à bâtir sont examinés à la lumière de l'arrêté sur le maintien du patrimoine bâti hors de la zone à bâtir (AMPB) dans la mesure où les communes ont établi leur inventaire indicatif des constructions dans ces zones.

## SERVICE DES TRANSPORTS

### PLANIFICATION / COORDINATION TECHNIQUE ET INFORMATION

#### AlpTransit – Loetschberg

##### Plus de 25% du tunnel creusé

Les 5 fronts d'attaque de Raron, Niedergesteln, Ferden, Mittholz et Frutigen sont en chantier.

L'avancement du projet est conforme au programme. A certains endroits, il est même plus rapide. Les principales difficultés ont été traversées ou sont en phase de l'être. Le principal problème technique imprévu dans son ampleur apparu en automne 2001, est celui des tassements sous la localité de St-Germann; leur l'amplitude a atteint 14 cm avant de se stabiliser.

L'ouverture en 2007 est confirmée, dans le respect des délais et vraisemblablement des coûts pour autant que les dépassements importants enregistrés au Gothard n'aient pas de répercussion conjoncturelle sur le Loetschberg.

### Gares et voies d'accès au sud du Lötschberg

La 3ème voie Rarogne – Viège et les mesures de protection anti-bruit seront mises à l'enquête publique en 2002.

La gare de Viège pour laquelle un 4ème quai, compte tenu du Loetschberg de base, est indispensable, est à l'étude sous la conduite des CFF avec un co-financement du canton, de la ville de Viège, des CFF et du BVZ. La conduite du projet et la commission de projet sont opérationnelles et le programme suivant peut être annoncé :

- mai 2002            avant-projet
- fin 2002            projet d'exécution
- 2003                mise à l'enquête publique et approbation
- 2004 / 2007        réalisation.

Cette réalisation se trouve sur le chemin critique en terme de délai de mise en service.

En vue de coordonner la planification, la réalisation et le financement des gares de Viège et de Brig, une délégation des autorités Gare de Viège / Gare de Brig est en voie de constitution.

### Concepts d'exploitation 2007 des axes Lötschberg - Simplon

Pour le trafic longue distance, dont les CFF sont responsables selon l'accord intervenu avec le BLS, un concept d'exploitation basé sur le concept initial proposé par notre canton en 1999 a été étudié par les cantons concernés de Bâle-Ville, Berne, Valais, Vaud et Genève et par les CFF. Il vise à mettre en place, avec des trains à caisse pendulaire bi-courant, une offre alternée sur le Loetschberg et le Simplon comme suit :

heures paires : train bi-courant à caisse pendulaire Bâle – Milan et train direct Genève – Brig avec correspondances à Viège – Brig,

heures impaires train bi-courant à caisse pendulaire Genève – Milan et train direct Bâle – Brig avec correspondances à Viège – Brig.

Les trains à caisse pendulaire bi-courant ont fait l'objet d'un appel d'offres public international. L'adjudication doit intervenir au début 2002 pour la mise en exploitation de la nouvelle offre à l'ouverture du Loetschberg au plus tard.

Sur la base de ce concept, l'adaptation du trafic régional est à l'étude par les CFF en collaboration avec le canton et la commission cantonale des horaires (CCH).

### Optimisation de la réalisation par étapes du Loetschberg

En 1ère étape, c'est un Loetschberg partiellement à une voie qui a été retenu dans le plan de financement des grands projets ferroviaires. En vue d'optimiser son exploitation par les trafics voyageurs et marchandises, des améliorations supplémentaires seront nécessaires entre Brig et Domodossola, de même que pour l'évitement de Berne. Par ailleurs, ce tunnel partiellement à une voie est limité dans sa capacité

et pourrait être amélioré, à peu de frais, par l'équipement de la 2ème voie dont l'ouverture brute est prévue dès 2007 entre Mittholz et Ferden.

Ce n'est que dans une étape ultérieure que la double voie complète du Loetschberg pourra être agendée et permettre la réalisation du raccordement ouest pour assurer une liaison directe vers le Valais romand ainsi que la possibilité de chargement des véhicules lourds (bus, camions) dont le gabarit ne peut être accepté dans le tunnel de faite par le système de transport accompagné (Autoverlad).

### Rail 2000 2ème étape

Dans le cadre d'une pré-consultation des cantons et des entreprises, sous la conduite de l'OFT, différentes variantes ont été étudiées pour cette 2ème étape. Leur coût dépasse de loin les montants retenus dans le financement des grands projets, à savoir 5,9 mrd auxquels pourrait s'ajouter 1,5 mrd du solde de Rail 2000 1ère étape ainsi qu'une part des budgets ordinaires des CFF et des crédits-cadres relatifs aux ETC.

Seule la variante des CFF (variante d'entreprise) concentrant les investissements sur les agglomérations de Zürich, Bâle, Berne, Lausanne, Genève a pu être retenue et sa planification sera poursuivie, optimisée et adaptée en 2002, notamment en faveur des régions périphériques, en vue d'une consultation et d'un message aux chambres fédérales prévu pour les années 2003/2004.

### Doublement de la voie Salquenen-Loèche de la ligne du Simplon

Intégré dans le projet de l'autoroute A9 Finges, le tunnel CFF a été percé (galerie pilote) et sera aménagé pour le changement d'horaire de décembre 2004. Il en sera de même pour la gare de Loèche, mise au concours et à l'enquête publique, et en phase d'approbation par l'Office fédéral des transports. La gare de Salquenen a été mise à l'enquête publique durant l'automne 2001 et sera réalisée également pour décembre 2004.

### Promotion du tunnel Martigny – Aoste – Santhia

Le 18 janvier 2001, un congrès de promotion du tunnel Martigny-Aoste a eu lieu à St-Vincent (val d'Aoste). Il a permis de faire connaître et de promouvoir l'idée d'une transversale ferroviaire nord – sud empruntant l'axe du Grand-St-Bernard.

Suite à ce congrès, différentes actions de promotion et de sensibilisation à ce projet ont eu lieu en Suisse et en Italie. La réactualisation de l'avant-projet de 1991 a été entreprise par les chemins de fer italiens (FS) sur mandat du Gouvernement valdôtain et avec un financement de l'Etat italien.

### Aéroport de Sion

Après 3 ans d'études et suite à sa mise à l'enquête publique, la concession fédérale d'exploitation de l'aéroport de Sion a été renouvelée pour 30 ans en date du 31 août 2001 par le département fédérale de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) et son règlement d'exploitation approuvé à la même date par l'Office fédéral de l'aviation civile (OFAC).

En parallèle, dans le cadre du plan sectoriel de l'infrastructure aéronautique (PSIA), les dossiers suivants font l'objet de protocoles de coordination approuvés ou en cours d'élaboration :

- aéroport civil et militaire de Sion
- aérodrome de Raron
- aérodromes d'Ulrichen et de Münster
- héliport de Sembrancher.

## Trafic voyageurs régional

Au-delà des restructurations habituelles en matière de trafic régional, les éléments nouveaux d'infrastructure suivants sont en phase de planification :

- réouverture de la halte de St-Léonard
- passage inférieur en gare de Sion.
- harmonisation, standardisation et amélioration de la sécurité des différentes gares régionales

## Gestion technique des transports publics

### Projets ferroviaires

Quatre projets d'aménagements ferroviaires sur territoire valaisan ont été approuvés en 2001 par le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) et l'Office fédéral des transports (OFT), suite à la mise à l'enquête publique, à la consultation et au préavis du canton. Il s'agit des projets suivants:

- BLS AT AG
  - Ligne de base du Loetschberg ; Adaptation du projet mars 2001
  - Place d'intervention Rarogne / Passage pour la petite faune « Grosseya »
  - Commune de Baltschieder
  - Modification du projet 2001
    - Puits Fystertellä / alimentation électrique
    - Installation de refroidissement pour le tunnel de base Ferden
    - Commune de Ferden
- CFF
  - Renouvellement du pont sur la Morge et réfection de la halte de Châteauneuf – Conthey
  - Communes de Sion et Conthey
- RIT
  - Chemin de fer de liaison Riffelalp GGB – Riffelalp (« Riffelalptram ») sur territoire de la commune de Zermatt

### Droits de transport selon ordonnance sur les concessions pour le transport des voyageurs (OCTV) du 25.11.1998

Le bilan pour l'année 2001 s'établit comme il suit :

#### Concessions

- 3 nouvelles concessions
- 5 extensions de concessions
- 7 renouvellements de concessions

#### Autorisations cantonales

- 5 octrois

## Installations de transports à câbles

### 1. Remontées mécaniques

Les tableaux ci-après présentent :

- A la situation des concessions et autorisations octroyées en 2001 ou en cours d'approbation à fin 2001
- B la liste des installations mises en exploitation en 2001
- C l'inventaire global des installations de remontées mécaniques en Valais.

### A Situation des concessions et autorisations octroyées en 2001 ou en cours d'approbation à fin 2001

P = téléphérique      Concessions et  
US = télésiège      autorisations  
UK = télécabine      octroyées      Demandes de  
concession et  
d'autorisation  
en cours

Concessions fédérales	P	UK	US	Total	P	UK	US	Total
- Renouvellement de concession	-	-	-	-	-	-	-	-
- Modification ou remplacement d'une installation existante	-	2	3	5	-	2	2	4
- Nouvelle installation	-	-	1	1	-	1	1	2
<b>Total concessions fédérales</b>	-	2	4	6	-	3	3	6
<b>Autorisations cantonales (téléskis)</b>								
Remplacement / Modification				4				3
Nouvelle installation				-				-
<b>Total téléskis</b>				4				3
<b>Total général</b>				10				9

### B Installations mises en exploitation en 2001

#### Concessions fédérales

Deux télécabines et deux télésièges ont été mis en exploitation en 2001. Il s'agit d'une installation nouvelle et de trois installations de remplacement.

#### - Télécabines

Le Châble - Verbier (4 places), à Verbier : remplacement d'une télécabine (4 places)  
Verbier – Croix des Ruinettes (4 places), à Verbier : remplacement d'une télécabine (4 places)

#### - Télésièges

Bendolla – Grand Plan (4 places, débrayable), à Grimentz : nouveau, avec suppression d'un télésiège  
Bougnonne – Col de Forcle (4 places, débrayable), à Ovronnaz : nouveau

#### Autorisations cantonales

Deux téléskis ont été mis en exploitation en 2001. Il s'agit d'installations de remplacement.

#### - Téléskis

Chäserstatt, à Mühlebach: remplacement d'un minitélésiège  
Boden, à Saas Balen: reconstruction après intempéries

### C Inventaire des installations de remontées mécaniques en exploitation

Installations à concession fédérale	2000	2001
Funiculaires	6	6
Téléphériques	42	42
Télécabines	45	45
Télésièges à pinces fixes	74	74
Télésièges à pinces débrayables	24	26
<b>Total concessions fédérales</b>	191	193

Installations sans concession fédérale	2000	2001
Téléphériques	23	23
Ascenseurs inclinés	20	21
Téléskis	301	298
Minitéléskis	121	127
Total sans concession fédérale	465	469
<b>Total général</b>	<b>656</b>	<b>662</b>

## Obstacles à la navigation aérienne

13 nouveaux obstacles ont été enregistrés en 2001:

- câbles 10
- divers (cheminées, grues, etc.) 3

3 obstacles existants ont été supprimés dont 2 câbles.

## GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

### Trafic régional

#### Financement

Pour l'offre de transport qu'ils commandent conjointement, la Confédération et le Canton indemnisent les entreprises pour leurs coûts non couverts planifiés, conformément à la loi fédérale sur les chemins de fer du 20.12.1957 (LCF), modifiée les 24.3.1995 et 20.3.1998 et à la loi cantonale sur les transports publics (LTP) du 28.09.1998.

L'offre couvre 2 années civiles, car elle est établie pour une période d'horaire qui s'étend du mois de juin d'une année au mois de mai l'année suivante.

Les indemnités allouées au cours de l'année 2001 concernent donc la période d'horaire 2000/2001 à raison de 5/12 et la période d'horaire 2001/2002 à raison de 7/12.

#### Indemnisation

Les coûts non couverts pour l'ensemble du trafic régional cantonal s'élèvent pour la période d'horaire 2000/2001 à Fr. 115 millions (y compris la part de la Confédération). Ils sont répartis de la manière suivante entre les pouvoirs publics, qui en assurent leur financement:

2000/2001	%
Confédération	89
Canton	6,6
Communes	4,4

Par mode de transport, les contributions cantonales versées en 2001 (y compris les parts communales) atteignent les valeurs suivantes:

- Lignes de chemins de fer Fr. 7'798'900.-
- Lignes d'autobus Fr. 4'187'200.-
- Lignes de téléphériques Fr. 1'511'400.-

## Trafic d'agglomération

La LCF exclut du subventionnement fédéral ce trafic, qui est considéré comme étant d'intérêt local.

Les prestations effectuées par les entreprises de transport dans les agglomérations sont donc indemnisées en vertu de l'art. 11 al. 1c de la LTP, à savoir par le canton (15%) et par les communes de la région (15%).

Le montant des subventions 2001 versées à ce titre (y compris les parts communales facturées par le canton aux communes) ascende à Fr. 1'015'200.-

## Aides aux investissements

La part cantonale au financement des programmes d'investissements des compagnies de chemins de fer et des sociétés de téléphériques selon l'art. 56 de la LCF se monte à Fr. 7,9 millions. Ce montant est conforme au crédit budgétaire.

## Aviation et navigation

En application des dispositions de la loi sur les transports publics du 28.09.1998, le canton participe aux frais d'exploitation de l'aéroport régional de Sion. Pour l'année 2001, la participation est de Fr. 413'100.-.

Le déficit de la Compagnie générale de navigation sur le lac Léman (CGN) est couvert par les 3 cantons riverains de Vaud, Genève et Valais; la quote-part valaisanne (6.53%) s'inscrit à hauteur de Fr. 634'506.-. Cette participation cantonale est exceptionnellement plus élevée en raison du changement de la couverture financière du déficit d'exploitation, non plus rétroactive mais dans l'année en cours (rattrapage en vue de respecter le principe de l'annualité).

## Téléphérique Riddes – Isérables

Statistiques de transports	1999	2000	2001
Nombre de personnes transportées	65'457	63'403	62'551
Marchandises transportées (en tonnes)	445	639	462

Indemnités perçues en 2001 pour le transport public régional (Confédération, canton et communes):

- Téléphérique Riddes – Isérables Fr. 545'602.-
- Ligne de bus Riddes – Mayens de Riddes Fr. 311'984.-

## Téléphériques gérés par le canton

Indemnités perçues en 2001 pour le transport public régional:

- de la part de la Confédération Fr. 1'844'481.-
- de la part du canton et des communes Fr. 344'939.-\*
- Total Fr. 2'231'420.-

\*dont Fr. 142'534.- pour le téléphérique Gampel – Jeizinen, qui n'est plus reconnu au subventionnement fédéral depuis le 01.06.2001.

## Statistiques des transports

Nombre de personnes transportées	1999	2000	2001
Dorénaz – Alesse – Champex	23'523	23'243	23'446
Gampel – Jeizinen	56'496	56'273	52'720
Turtmann – Oberems	48'077	47'989	46'220
Raron – Eischoll	56'271	81'151	54'421
Fürgangen – Bellwald	50'541	47'433	46'773
Stalden – Staldenried – Gspon	139'413	136'833	132'218
Marchandises transportées (en tonnes)	1999	2000	2001
Dorénaz – Alesse – Champex	6	5	5
Gampel – Jeizinen	84	76	77
Turtmann – Oberems	27	22	21
Raron – Eischoll	159	148	62
Fürgangen – Bellwald	44	40	49
Stalden – Staldenried – Gspon	299	256	163

## SERVICE DES ROUTES ET DES COURS D'EAU

### ROUTES CANTONALES

#### INTEMPERIES

Les travaux routiers urgents de rétablissement après les intempéries d'octobre 2000 se sont poursuivis durant toute l'année 2001, non seulement sur la route nationale N9 Simplon dans la région de Gondo (30,3 mios) mais aussi sur les routes principales suisses H19 de la Furka (8,2 mios), H212-213 des Vispertäler (1,5 mios) et H21 du Grand-St-Bernard (0,4 mios) ainsi que sur les routes cantonales (23,7 mios). De nombreuses réparations mineures ont été également exécutées dans le cadre des travaux d'entretien.

#### TRAFIC

Les travaux préparatoires liés à l'ouverture progressive aux camions de 40 to se sont poursuivis, notamment :

1. La vérification des ouvrages (ponts et murs de soutènement) est en cours.
2. Le développement du système de gestion informatisé du réseau par le programme STRADA se poursuit.
3. Les itinéraires accessibles aux 40 to seront mis à l'enquête après la vérification des ouvrages, et la signalisation mise en place progressivement dès le printemps 2002. Le dispositif devra être opérationnel pour 2005 lors de l'ouverture généralisée.
4. Le concept de contrôle du trafic lourd sur le réseau cantonal valaisan a été accepté par l'OFROU. Une grande place de contrôle devra être opérationnelle à St-Maurice en 2005 ainsi que deux petites à Brigue et à Martigny.

LES ETUDES DES ROUTES PRINCIPALES SUISSES se poursuivent selon le plan quadriennal 2000-2003 sur les axes suivants:

**A19 Brig – Furkapass:** Pour le choix de la variante Münster – Obergesteln, le canton attend toujours la prise de position de l'OFROU pour le tronçon Ulrichen – Obergesteln.

Dans les Vispertäler, pour la **H213 Illas – Täsch**, la procédure d'homologation de **Stägjitschuggen** est terminée. L'OFROU a remis en cause le projet du tunnel en demandant l'établissement d'un rapport comparatif réajusté pour toutes les variantes étudiées, notamment en ce qui concerne la variante en galerie par rapport à la solution en tunnel. A fin 2001, le canton attendait la réponse de l'OFROU sur ce rapport. Les mandats d'exécution ont été adjugés aux bureaux d'ingénieurs. Ce tronçon est prioritaire pour la sécurité de la vallée. Pour la **H212 Visp – Saas Grund** l'avant-projet de la déviation de Stalden a été établi, le choix de la variante est en cours d'examen avec l'OFROU en fonction des nouvelles données concernant la sécurité dans les tunnels. Sur la **H509 Steg – Goppenstein**, la **déviation de Steg/Gampel** est toujours en cours de procédure de recours au tribunal cantonal. Sur l'axe du **Grand-St-Bernard H21**, trois projets ont été mis à l'enquête : la déviation de Liddes, la correction du tracé **Creuse – Fontaine-Dessous** de même que la **galerie de protection du Lavanchy** sur le territoire de la commune de Martigny-Combe.

Les études d'ouvrage de protection contre les forces de la nature sont prioritaires pour le canton et sont en grande partie intégrées aux projets généraux mentionnés sur les axes des routes principales suisses.

### ROUTES CANTONALES ET COURS D'EAU

#### Bas-Valais

En 2001, la section du Bas-Valais a planifié ses engagements au niveau des routes sur trois fronts bien distincts mais complémentaires.

Intempéries 2000 : suite et fin des réparations des dégâts routiers après les intempéries d'octobre 2000 et des pluies diluviennes de mars 2001 qui ont également provoqué des affaissements de chaussées et de talus.

Route de la Vallée H201MO : suite de la construction du nouveau tronçon de 3,5 km de route principale suisse d'évitement de Monthey et de Collombey. Ces travaux, qui absorbent la moitié du budget de la section, se poursuivent normalement. Le fait marquant de l'année écoulée consiste à la fin du percement du tunnel de Collombey, d'une longueur de 830 m'. Les autres grands ouvrages de béton armé, tels que la trémie et la tranchée de Collombey ainsi que la galerie de la Torma sont terminés pour la partie gros œuvre.

En automne 2001, l'Office fédéral des routes a approuvé le projet des installations électromécaniques pour le tunnel et la tranchée couverte de Collombey. Ce projet, adapté en tenant compte des expériences tirées des accidents dans les tunnels alpins, présente une sécurité accrue pour les futurs utilisateurs. La mise en service est prévue fin 2003.

#### Améliorations locales

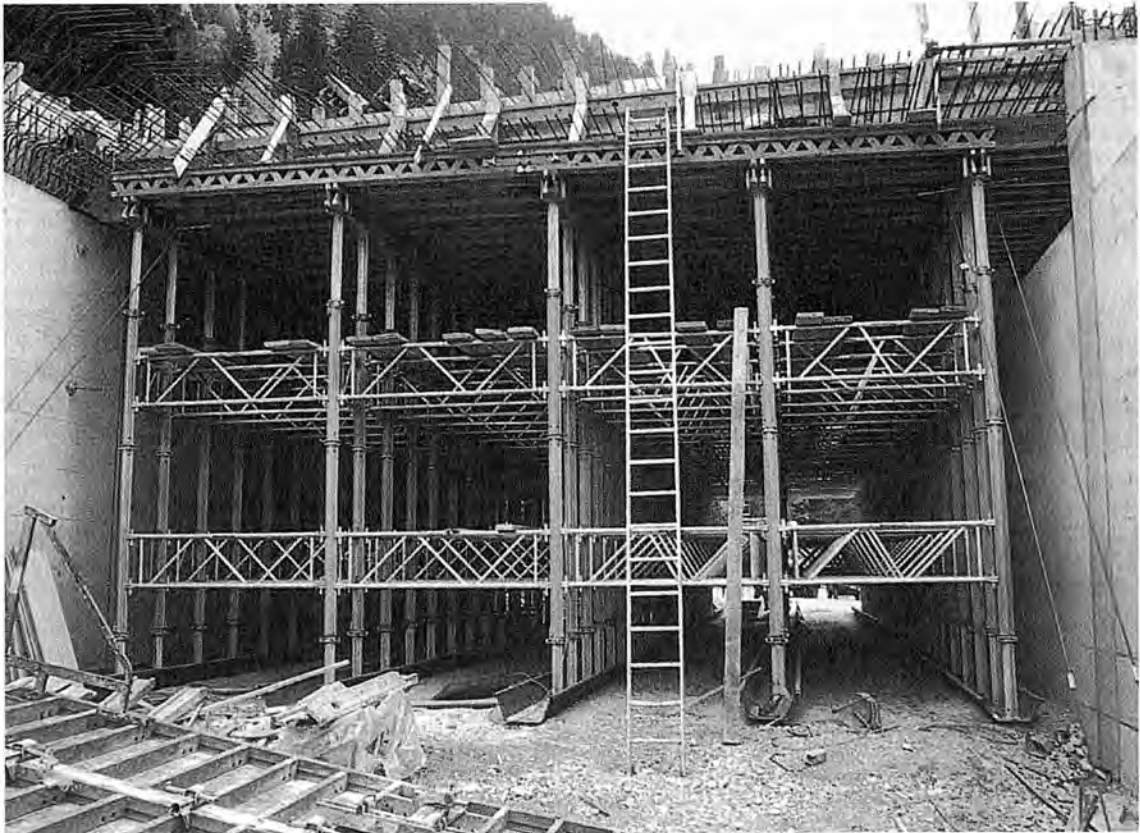
L'effort s'est poursuivi sur les aménagements en intérieur de localité, dont l'objectif principal est l'amélioration de la sécurité des piétons et écoliers ainsi que le ralentissement des véhicules.

Sur la route du Grand-St-Bernard (H21), plusieurs travaux de réfection d'ouvrages d'art ont été exécutés ainsi que des tests sur le tronçon de route couverte des Toules entre Bourg-St-Pierre et le tunnel, en vue du renforcement de la structure de la galerie. L'assainissement du tunnel des Toules sera achevé en été 2002.



H213 Illas-Täsch

H509 Gampel-Goppenstein



## Valais central

Dans le Valais central, la route principale suisse H206a Sion - La Muraz, dont le deuxième tronçon se développe à flanc de coteau de la Sitterie à la Muraz en direction de Savièse, a été ouverte à la circulation le 20 novembre 2001. L'ensemble du contournement Nord de Sion est ainsi achevé. Une étude de faisabilité pour prolonger cet axe par une déviation des villages de Savièse vers Grimisuat est en cours.

Le programme de construction des galeries de protection contre les avalanches se termine avec les galeries du Petit-Pont et de la sortie du Tunnel à Arolla, sur la route Les Haudères - Arolla, ainsi que la Galerie de Loverèche, près de Mottec, sur la route Sierre - Vissoie - Zinal.

D'autre part, plusieurs projets sur les routes secondaires de montagne sont en cours d'étude comme la RC 55 Vex - Hérémenche - Motôt au droit du torrent de Prolin et la galerie des Croisettes sur la RC 40 dans le Val d'Anniviers.

L'aménagement multifonctionnel de la traversée du village de La Lurette a pu être mené à terme dans les délais prévus et rendu aux utilisateurs le 6 novembre 2001.

Un effort important a été effectué pour la sécurité du trafic et des usagers en transformant plusieurs carrefours en giratoires. Un semblable effort a permis de sécuriser le passage des piétons par la construction de trottoirs et de passages inférieurs.

La géométrie de nombreuses chaussées, essentielles pour le trafic régional et touristique, a été améliorée, apportant ainsi une meilleure qualité au tracé et une sécurité accrue pour les utilisateurs.

## Haut-Valais

L'assainissement de la traversée du village de Munster sur la H19 est terminé. Sur la route de liaison de Goppisberg à Greich le lot 1 est terminé et le lot 2 est en cours.

Le tronçon de Chessigraben sur la H212 a été achevé et inauguré le 30 août 2001.

Les travaux sur la déviation de St-Nicolas sur la H213 avancent normalement de sorte que l'ouverture du tronçon pourra se faire en 2002.

Le prolongement de la Stockgalerie sur la H509 a été achevé et les travaux de construction de la Schintigalerie ont débuté.

## TRAVAUX EXÉCUTÉS EN 2001

### Routes

- Route 302 St-Gingolph - St-Maurice  
.. Traversée du Bouveret : élargissement des trottoirs
- Route 310 Bouveret - La Passerelle  
.. Bouveret - La Passerelle : construction d'un trottoir mixte piétons - cyclistes
- Route 115 Vionnaz - Aigle (Pont sur le Rhône)  
.. Entrée de Vionnaz : aménagement d'îlots
- Route 112 Vouvy - Illarsaz - Monthey  
.. Collombey-le-Grand - Corbier : élargissement et construction d'un trottoir  
.. Intérieur de Monthey : Av. de l'Europe - Av. du Crochetan : construction d'un giratoire
- Route H201 Monthey - Morgins  
.. La Thiésaz - Les Crots : suite de la stabilisation du soutènement aval
- Route 335 Déviation Nord d'Evionnaz (anc. T9)  
.. Evionnaz-Sud : aménagement de carrefour

### ● TRAVAUX EXECUTES

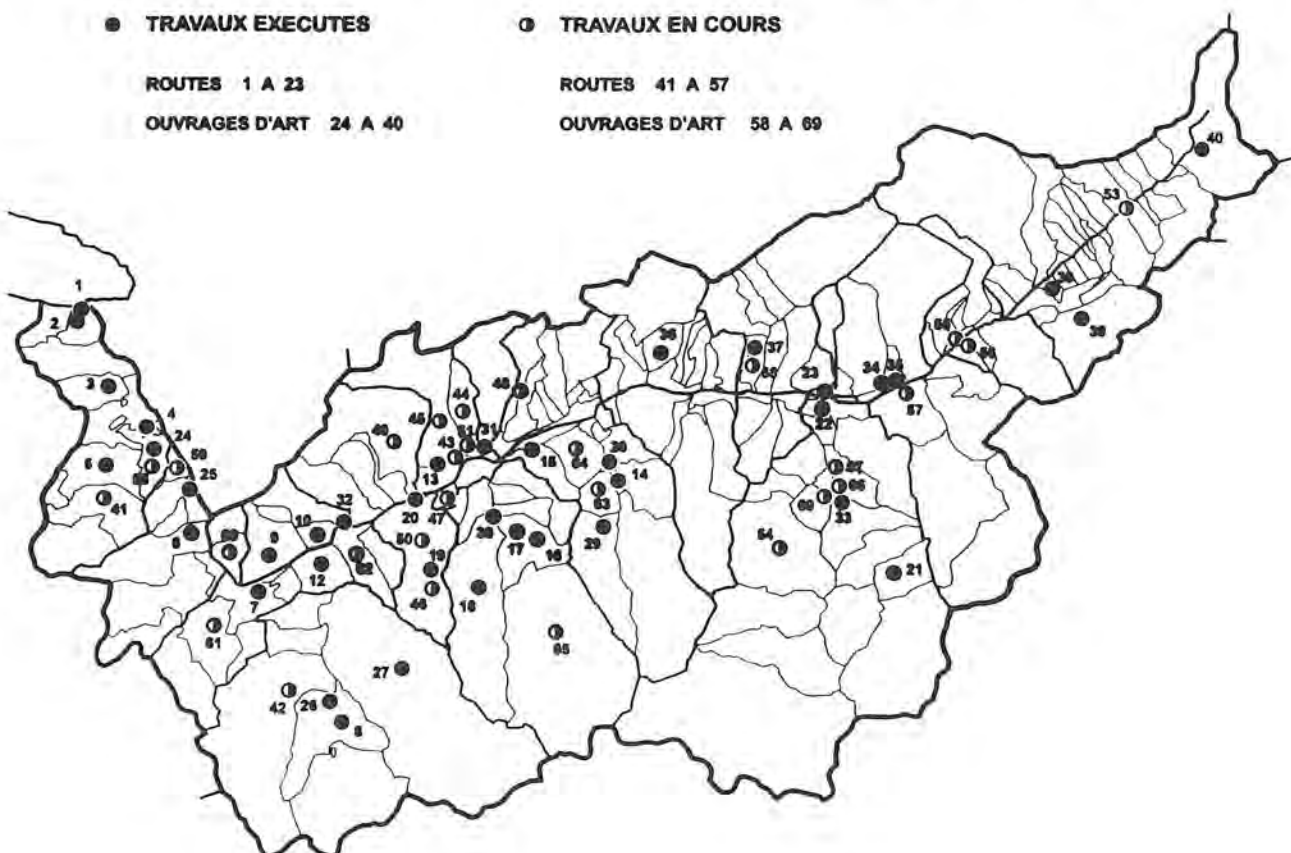
ROUTES 1 A 23

OUVRAGES D'ART 24 A 40

### ○ TRAVAUX EN COURS

ROUTES 41 A 57

OUVRAGES D'ART 58 A 69



- 7 Route T9 St-Maurice – Brigue  
 . Martigny Est : Les Avouillons – La Pointe ; début des travaux de restructuration de la chaussée
- 8 Route 254 Drance – Vichères  
 . Drance - Torrent de l'A: élargissement et réfection de chaussée
- 9 Route 508 Vers l'Eglise – Châtaignier – Saxé – Mazembroz  
 . Verdun - Vers l'Eglise : fin de l'élargissement de chaussée et construction d'un trottoir
- 10 Route 71 Martigny – Fully – Saillon – Leytron – Chamoson – Ardon  
 . Intérieur de Saillon : construction d'un trottoir
- 11 Route 70 Leytron – Ovronnaz  
 . Intérieur de Leytron : carrefour des Sauges
- 12 Route 74 Saxon – Sapinhaut – Col du Lin – Col des Planches  
 . Saxon-Village : démolition de bâtiments et travaux routiers
- 13 Route A 206a Sion – La Muraz  
 . Tronçon la Sitterie – La Muraz
- 14 Route 42 Vissoie – St-Luc – Chandolin  
 . Lacets 4 et 5 près de Vissoie
- 15 Route 44 Bramois – Chippis - Sierre  
 . Giratoire des Moulins près de Grône
- 16 Route 53 Bramois – St-Martin - La Crettaz  
 . Entrée Nord de Trogne
- 17 Route 54 Sion – Les Haudères - Arolla  
 . Entrée Nord d'Euseigne  
 . Traversée de La Lurette  
 . Ilots de protection aux Haudères
- 18 Route 55 Vex - Hérémence - Motôt  
 . Améliorations locales entrée d'Hérémence
- 19 Route 62 Sion - Nendaz  
 . Traversée du Cerisier, lot 1
- 20 Route 67 Pont-de-la-Morge - Aproz - Basse-Nendaz  
 . Trottoir à Châteauneuf, lot 2
- 21 Route H212 Visp – Saas Grund  
 . Aménagement Saas Tamatten
- 22 Route T9 St-Maurice – Brig  
 . Assainissement Intérieur de Viège Lot 5 + 6
- 23 Route NG167 Baltschieder – Eggerberg  
 . Eclairage routier Eggerberg Lot 2
- 26 Route H21 Martigny – Grand-St-Bernard  
 . Orsières – Liddes : réfection des ponts de Forny et de Rive-Haute  
 . Bourg-St-Pierre – Tunnel : travaux tests sur piliers de galerie
- 27 Route 93 Le Châble – Mauvoisin  
 . Traversée de Lourtier ; réfection et renforcement des ponts de Lourtier
- 28 Route 40 Sierre – Vissoie – Ayer - Zinal  
 Réfection : Demi-pont de Fang  
 Pont des Croux et des Moulins près de Vissoie  
 Galerie de Loverèche
- 29 Route 41 Vissoie – Grimontz  
 Réfection : Ponceau des Moulins  
 Ponceau sur la Freinx
- 30 Route 54 Sion – Les Haudères - Arolla  
 Réfection : Pont du Tsoupillis  
 Pont de Tsardonney  
 Pont du Sauterot  
 Galerie sortie du Tunnel  
 Galerie centrale du Tunnel
- 31 Route 57 Platta – Molignon – Signèse - Argnoud  
 Réfection : Demi-pont de Batassé
- 32 Route 501 Riddes – St-Pierre de Clages  
 Réfection : Pont sur le canal Sion - Riddes
- 33 Route H212 Visp – Saas Grund  
 . Tronçon Chessigraben
- 34 Route NG164 Naters – Birgisch – Mund  
 . Assainissement Mundbachbrücke
- 35 Route Naters – Birgisch – Mund  
 . Assainissement Kelchbachbrücke
- 36 Route NG38 Leuk – Albinen – Leukerbad  
 . Nouvelle construction Lirschgrabenbrücke
- 37 Route H509 Gampel – Goppenstein  
 . Prolongement Stockgalerie
- 38 Route NG153 Emen – Mühlebach – Steinhaus  
 . Mühlebachbrücke
- 39 Route NG4 Emen – Binn  
 . Assainissement Brücke Binna 3
- 40 Route H19 Brig – Furkapass  
 . Assainissement Galenkehr

## TRAVAUX EN COURS

### Routes

- Ouvrages d'art**
- 24 Route H21mo Jonction A9 – Jonction H201 Evitement de Monthey et Collombey  
 . Boeuferrant – Les Aunaires: – rampes d'accès au viaduc AOMC  
 . Les Aunaires – Lapiaz: – trémie et tranchée couverte (fin du gros œuvre)  
 – tunnel de Collombey (excavation en pleine section)  
 . Lapiaz – La Torma: – galerie de la Torma
- 25 Route T9 St-Maurice - Brigue  
 . St-Maurice : Pont sur le Rhône : adaptation des accès aux parties cachées du pont
- 41 Route 317 Fayoz – Crettex – Les Maisonnettes  
 . Fayoz – Crettex ; élargissement de chaussée
- 42 Route 98 Somlaproz – Champex  
 . Prassurny : améliorations locales
- 43 Route 58 Sion - Botyre - Anzère  
 La Sionne - Champlân
- 44 Route 59 Grimisuat – Arbaz – Anzère  
 Giratoire à Arbaz
- 45 Route 60 Sion – Savièse  
 Trottoir Granois – Chandolin, lot 1



- 46 Route 62 Sion - Nendaz  
Trottoir au Cerisier, lot 2
- 47 Route 65 Salins – Mayens de Sion  
Intérieur de Pravidondaz
- 48 Route 79 Botyre - Icogne - Lens – Crans  
La Rogneuse près de Luc  
Trottoir à Icogne
- 49 Route 82 Erde – Pomeron – Les Nés  
Lacets à Daillon
- 50 Route 521 Raccordement de Bieudron  
Amélioration locale
- 51 Route 530 Raccordement du home St-Raphaël  
Intérieur de Champlan
- 52 Route 58 Sion - Botyre - Anzère  
Raccordement de St-Raphaël
- 53 Route H19 Brig – Furkapass  
Assainissement chemins piétons à l'Intérieur de Münster
- 54 Route H213 Illas – Täsch  
Déviation St-Niklaus
- 55 Route NG165 Mörel – Greich  
Route de liaison Goppisberg – Greich Lot 1
- 56 Route NG165 Mörel – Greich  
Trottoir Mörel – Filet
- 57 Route HE1016 Liaison Naters – Brig  
Aménagement Kehrstrasse

### Ouvrages d'art

- 58 Route H21mo Jonction A9 – Jonction H201 Evitement de Monthey et Collombey  
Les Aunaires - La Torma : Tunnel de Collombey : construction de l'anneau intérieur
- 59 Liaison Vaud –Valais sur le Rhône  
Passerelle de Massongex : reconstruction
- 60 Route 103 Evionnaz – Dorénaz - Vernayaz  
Dorénaz – Vernayaz : passerelle piétons sur le Rhône : superstructure
- 61 Route H21Martigny – Grand-St-Bernard  
Martigny – Sembrancher : réfection du pont sur le torrent du St-Jean  
Bourg-St-Pierre - Tunnel : Tunnel des Toules : assainissement du revêtement intérieur
- 62 Route 87 Riddes – Mayens-de-Riddes – Croix-de-Cœur  
Riddes – Mayens-de-Riddes : réfection du pont sur la conduite forcée
- 63 Route 41 Vissoie – Grimentz  
Réfection : Demi-ponts de Fortuna près de St-Jean
- 64 Route 43 Chalais – Vercorin – Pinsec – Mayoux  
Construction du demi-pont de la Boua
- 65 Route 54 Sion - Les Haudères - Arolla  
Galerie du Petit-Pont à Arolla
- 66 Route H212 Visp – Saas-Grund  
Assainissement pont Chimatta
- 67 Route H212 Visp – Saas Grund  
Assainissement pont Milachru
- 68 Route H509 Gampel – Goppenstein  
Nouvelle construction Schintigalerie
- 69 Route NG17 Stalden – Törbel  
Passage d'eau Walchgraben 5

## TRAVAUX A L'ETUDE

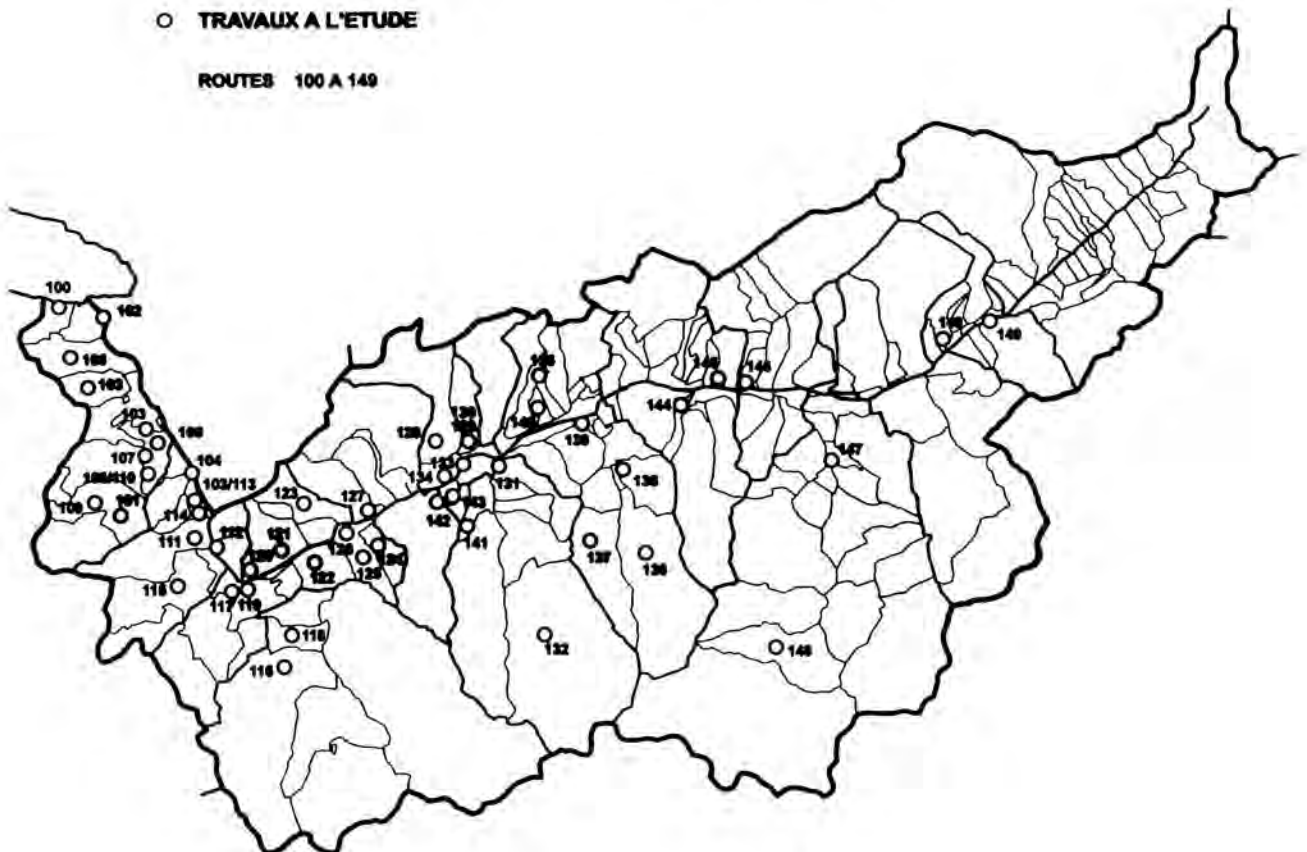
### Routes

- 100 Route 310 Le Bouveret-La-Passerelle  
Aménagement piste mixte
- 101 Route 317 Fayoz-Crettex-Les Maisonnettes  
Elargissement local, dossier d'enquête
- 102 Route H21 - H144 St-Gingolph - Le Bouveret - Rennaz  
Bouveret - Les Evouettes - Pont sur le Rhône : coordination intercantonale.  
Dossier de mise à l'enquête
- 103 Route 302 St Gingolph – St Maurice  
Modération de trafic à Vionnaz, dossier de faisabilité  
Restructuration tronçon Collombey - Monthey: projet général 1 : 1000  
Modération de trafic, intérieur de St Maurice, dossier d'avant-projet
- 104 Route 115 Vionnaz – Aigle (pont sur le Rhône)  
Piste cyclable sur le pont, dossier de faisabilité
- 105 Route 109 Monthey – Choëx – Les Giettes - Cernier  
Intérieur de Choëx, projet général 1 : 1000 en cours d'homologation  
Restructuration du carrefour du Café du Repos, étude de faisabilité
- 106 H201MO Monthey-Morgins  
Galerie de sécurité N° 2 du tunnel de la déviation de Monthey  
dossier enquête publique
- 107 H201MO Monthey-Morgins  
Raccordement à l'hôpital, carrefour de la Torma  
Etude de faisabilité
- 108 Route 112 Vouvry-Illarsaz-Monthey  
Giratoire Pré-Jaquet, avant projet
- 109 Route 111 Troistorrents-Champéry-Grand-Paradis  
Traversée de Val D'Illiez : dossier mis à l'enquête publique en septembre 2001  
Procédure d'homologation en cours
- 110 Route 314 Chœx-Chenarlier-Troistorrents  
Aménagement de sécurité à Chœx  
Dossier d'enquête publique
- 111 Route T9 St Maurice - Brig  
Giratoire gare d'Evionnaz : dossier mis à l'enquête publique
- 112 Route 103 Gare Evionnaz-Dorénaz-Vernayaz  
Aménagement piste cyclable, dossier en cours d'homologation
- 113 Route 105 St-Maurice les Cases  
Modération de trafic, avant-projet

- 114 Route 104 St-Maurice-Epinassey-Mex  
 . Modération carrefour Bois-Noir, avant-projet
- 115 Route 102 La Bâtiaz-Salvan-Les Marécottes  
 . Correction des lacets Salvan-Les Marécottes  
 . Dossier d'enquête publique
- 116 Route 98 Somlaproz-Champex  
 . Correction locale Somlaproz-Passurny  
 . Dossier d'enquête publique
- 117 Route 409 Martigny-Martigny-Croix  
 . Giratoire Pré de Foire, dossier de faisabilité
- 118 Route H21 Martigny - Grand-St-Bernard  
 . Galerie du Lavanchy : dossier en cours d'homologation coordonné avec SFP  
 . Traversée de Sembrancher : projet général 1 : 1000, études en cours  
 . La Creuse - Fontaine dessous : en procédure d'homologation  
 . Le Queudera - Palazuit (déviations de Liddes) : en procédure d'homologation
- 119 Route T9 St.Maurice-Brig  
 . Restructuration Avouillons-La Pointe (Martigny Est)  
 . Dossier d'enquête publique
- 120 Route 71 Martigny-Fully-Ardon  
 . Pont de Branson, dossier mis à l'enquête publique, en cours d'examen avec 3ème correction du Rhône  
 . Giratoires des Chiles Pont de la Salentze, Saillon, dossier homologué
- 121 Route 77 Vers L'Eglise-Fontaine-Chibo  
 . Déviation de Buitonne  
 . Projet général
- 122 Route 74 Saxon - Sapinhaut - Col de Lin  
 . Intérieur de Saxon : dossier mis à l'enquête publique  
 . Phase expropriation en cours
- 123 Route 70 Leytron - Ovronnaz  
 . Intérieur d'Ovronnaz, Route de la Chapelle 2ème étape  
 . Dossier d'enquête publique
- 124 Route 512 Fey-Isérables-Le Rosselin  
 . Tronçon tunnel du Rosselin - Isérables  
 . Avant-projet de stabilisation
- 125 Route 87 Riddes-Mayens Riddes-Croix de Cœur  
 . Amélioration des gabarits dans tunnel et projet d'éclairage  
 . Dossier de faisabilité
- 126 Route 63 Riddes - Aproz
- 127 Route 501 Riddes - St Pierre de Clages  
 . Intérieur de St Pierre de Clages : dossier en cours d'homologation
- 128 Route 61 St Germain-Drône-Grimisuat  
 . Déviation de Savièse, dossier de faisabilité
- 129 Route 58 Sion - Botyre - Anzère  
 . La Sionne - Champlan : réactualisation du projet d'exécution, 2ème étape
- 130 Route 530 Raccordement du home St Raphaël  
 . Sortie de Champlan : 2ème étape, dossier enquête publique
- 131 Route 53 Bramois-St Martin-La Crête  
 . Déviation de Bramois, démarrage du dossier d'enquête
- 132 Route 54 Sion - Les Haudères - Arolla  
 . Tronçon Evolène-Les Haudères, carrefour sud d'Evolène dossier d'avant projet

○ TRAVAUX A L'ETUDE

ROUTES 100 A 149



- Sécurisation contre les avalanches du tronçon Les Haudères et Arolla,  
Etudes coût / efficacité de la galerie projetée et autres moyens de défenses
- 133 Route 536 Sion centre-Champsec-Bramois  
· Giratoire de St Marguerite, réactualisation du projet d'exécution
- 134 Route 66 Sion- Aproz  
· Giratoire Z.I. Nouveaux Ronquoz, étude de faisabilité
- 135 Route 45 Sierre - Montana - Crans  
· Giratoire de l'Albert 1er à Montana : dossier en cours d'homologation
- 136 Route 40 Sierre – Vissoie – Ayer - Zinal  
Pont de la Cor près Ayer : dossier enquête publique
- 137 Route 41 Vissoie – Grimentz  
Sortie de Grimentz : dossier enquête publique
- 138 Route 42 Vissoie – St-Luc - Chandolin  
Améliorations locales : dossiers enquête publique
- 139 Route 44 Sion – Bramois – Chippis - Sierre  
Entrée Ouest de Chippis : réactualisation du projet d'exécution  
Giratoire de l'Oasis à Sierre : projet général
- 140 Route 46 Sierre – Chermignon – Crans  
Giratoire route de Lens à Chermignon d'En Haut : projet général
- 141 Route 56 Mayens de Sion – Les Collons – Thyon  
Passage sous la conduite forcée : projet général
- 142 Route 64 Beuson – Veysonnaz - Magrappé  
Champlong entrée de Veysonnaz : projet général
- 143 Route 65 Salins – Mayens de Sion  
Intérieur de Pravidondaz : projet général
- 144 St-Maurice-Brig  
· Restructuration des carrefours donnant accès à Agarn, étude de faisabilité
- 145 Route Niedergampel - Bratsch  
· Nouvelle liaison route cantonale : dossier mis à l'enquête publique, procédure fédérale en cours à l'OFEFP
- 146 Route H509 Gampel - Goppenstein  
· Déviation de Steg/Gampel : phase d'homologation du projet  
Phase de procédure à l'OFROU en cours
- 147 Route H212 Visp - Saas Grund  
· Déviation de Stalden : projet général 1:1000,  
Solution : tunnel court en approbation préalable à l'OFROU  
· Galerie de Zen – Walckern, Bodenbrücke, Martiswaldbrücke,
- 148 Route H213 Illas - Täsch  
· Projet Stägjitschuggen : Dossier homologué, dossier complémentaire de choix du tunnel à l'OFROU  
· Projet Ritigraben : réexamen du concept des retenues des laves torrentielles en cours
- 149 Route H19 Brig – Furkapass  
· Mörel, zone de dangers de Zen Hohen Flühen : étude préliminaire de variantes réalisée. Attribution des mandats 2ème phase en cours  
· Kupferbodenbrücke bei Grengiols, correction locale de la route et nouvel ouvrage sur le Rhône, dossier d'avant-projet, préparation du cahier des charges  
· Intérieur de Lax : dossier homologué

- Galerie du Wilerbach : dossier en phase d'homologation, dossier complémentaire coût/efficacité remis à l'OFROU pour approbation
- Déviation de Münster, Geschinen, Ulrichen et Obergesteln : projet général 1:1000. En attente de l'approbation de l'OFROU

## Activités connexes aux services centraux, études tracé et signalisation

- Etablissement des procédures de gestion des projets routiers.
- Participation aux commissions fédérales :
  1. Etablissement du réseau des installations de pesée dynamique des véhicules en mouvement en coordination avec la police cantonale (WIM)
  2. Recensements annuels du trafic sur les axes routiers trans-alpins du Gd-St-Bernard et du Simplon.
  3. Recensements complémentaires rendus nécessaires par la fermeture du tunnel du Gothard.
- Etablissement des itinéraires 34 to et 40 to.
- Participation aux séances de la Commission cantonale de la signalisation routière.
- Participation aux séances du Groupe de travail : "Transport et gestion du trafic" du Forum de l'Air.
- Etablissement du programme pluriannuel des assainissements routiers au niveau de l'air selon l'Ordonnance pour la Protection de l'air (OPair).
- Etablissement du programme pluriannuel des assainissements routiers au niveau du bruit selon l'Ordonnance pour la Protection contre le Bruit (OPB).
- Collaboration avec le SPE pour l'établissement du cadastre de bruit le long des routes cantonales
- Gestion des compteurs permanents fixes sur le réseau des routes cantonales pour définition des valeurs du Trafic Journalier Moyen annuel de 24 h (TJM/24h), du trafic d'été et de pointe.
- Etablissement du plan de charge du trafic routier 2000 sur le réseau routier cantonal et national (publication printemps 2002)
- Participation à l'élaboration du cahier des charges type pour l'étude du suivi d'impact.
- Préavis pour les demandes d'autorisation de construire, routes communales, lignes aériennes et aménagements hydroélectriques ainsi que pour les plans de zones et RCC.

## Etudes des nouveaux ouvrages d'art :

- 201 Route H21 mo St-Triphon - La Torma:  
· PS de Gueurse  
· Murs de Gueurse
- 202 Route 55 Vex – Hérémenche – Motôt  
· Pont-arc de Prolin
- 203 Route 43 Chalais – Vercorin – Pinsec – Mayoux  
· Ouvrage de la Boua
- 204 Route 40 Sierre – Zinal  
· Galerie aval des Croisettes
- 205 Route H509 Gampel - Goppenstein  
· Pont de Rottundorna sur le Rhône
- 206 Route H213 Illas – Täsch  
· Ouvrage du Ritigraben
- 207 Route H19 Brig – Furkapass  
· Galerie de Blitzingen

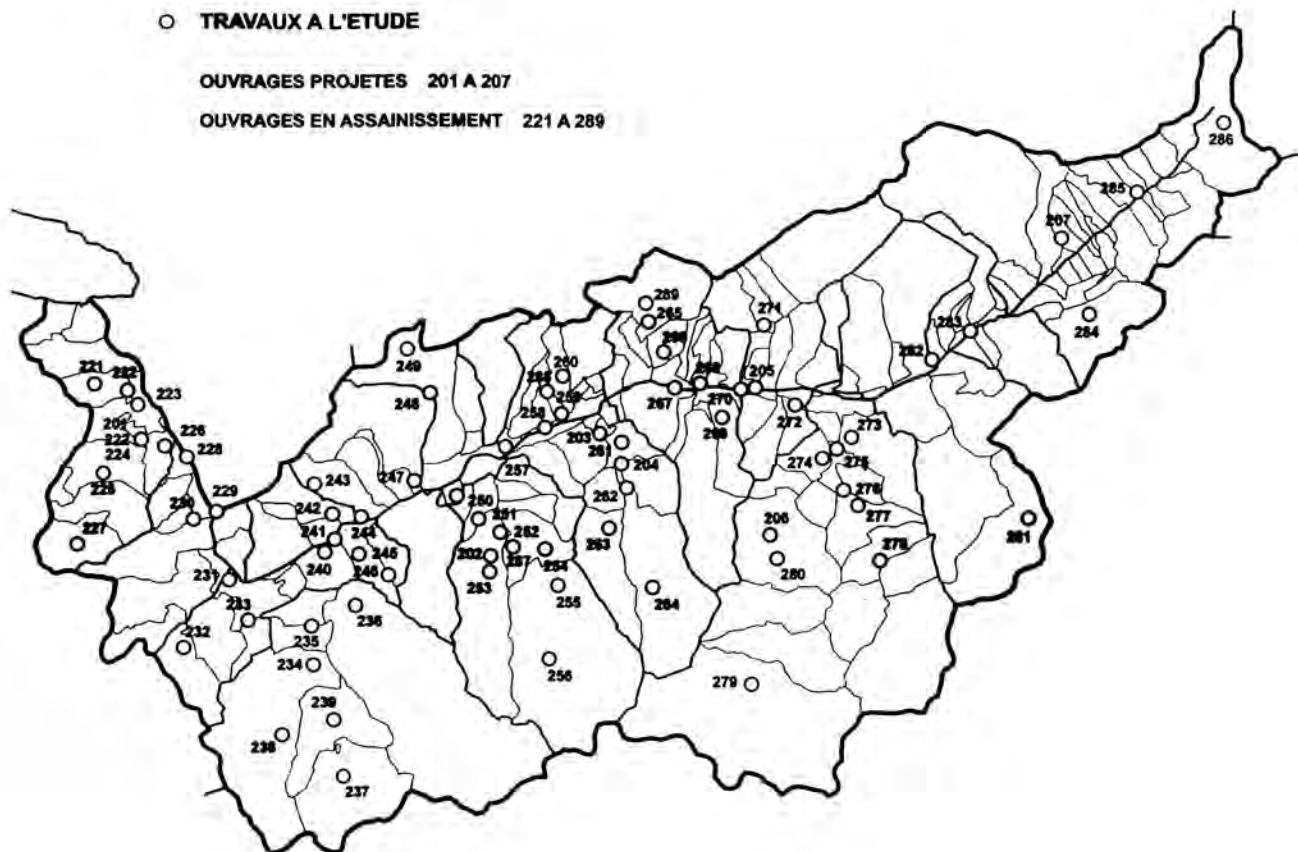
## Projet de maintenance et réfection d'ouvrages d'art :

- |   |   |
|---|---|
| <p>221 Route 116 Vionnaz – Torgon<br/>Pont de la Scie sur l'Avançon</p> <p>222 Route 302 St Gingolph – St Maurice<br/>Pont sur le torrent de la Greffe</p> <p>223 Route 309 Muraz – Pré Gérard<br/>Ponceau sur le canal Stockalper</p> <p>224 Route 329 St-André – Propéra<br/>Ponceau sur torrent de Chemex</p> <p>225 Route H201 Monthey - Morgins<br/>Ponts de Collaire, des Mayettes, de Vers Feux, de Crots</p> <p>226 Route 109 Monthey - Choëx - Les Giettes<br/>Ponts des Epenys, de Grand Clos et de Choëx</p> <p>227 Route 111 Troistorrents – Champéry<br/>Demi-pont de Nizod 3<br/>Pont des Moulins sur la Vièze</p> <p>228 Ancienne route 108 Massongex – Rhône<br/>Passerelle sur le Rhône à Massongex</p> <p>229 Route T9 St-Maurice – Brig<br/>Pont sur le Rhône à St-Maurice</p> <p>230 Route 332 Évionnaz - La Rasse<br/>Pont sur le St-Barthélémy</p> <p>231 Route 102 La Bâtiаз – Salvan<br/>Ancien pont du Gueuroz</p> | <p>232 Route H203 Martigny – Forclaz – Châtelard<br/>Pont sur le Trient à Trient</p> <p>233 Route H21 Martigny - Grand-St-Bernard<br/>Pont sur le torrent de St-Jean<br/>Galerie de protection du Lavanchy</p> <p>234 Route H21 Martigny - Grand-St-Bernard<br/>Pont des Fornys, Orsières</p> <p>235 Route 94 Sembrancher - Villette – Verbier<br/>Pont sur la Drance à Sembrancher<br/>Ponceau sur le MO, Pierre-Grosse</p> <p>236 Route 94 Sembrancher - Villette – Verbier<br/>Demi-ponts de Tombey 1 et 2</p> <p>237 Route H21 Martigny – Grand-St-Bernard<br/>Route couverte du Grand St Bernard</p> <p>238 Route 96 Orsières – Ferret<br/>Galerie de la Sasse</p> <p>239 Route 424 Liddes – Drance – Chez Petit<br/>Pont sur la Drance à Liddes</p> <p>240 Route 74 Saxon – Sapinhaut – Col du Lin<br/>Passage supérieur de Saxon</p> <p>241 Route 72 Saillon – Saxon<br/>Passage supérieur Saillon – Saxon</p> <p>242 Route 70 Leytron – Ovronnaz<br/>Ponceau sur le Grand Chenal 5</p> <p>243 Route 70 Leytron – Ovronnaz<br/>Ponceau sur la Salentze</p> |
|---|---|

### ○ TRAVAUX A L'ETUDE

**OUVRAGES PROJETES 201 A 207**

**OUVRAGES EN ASSAINISSEMENT 221 A 289**



- 244 Route 501 Riddes – St Pierre-de-Clages  
 . Pont sur le Rhône à Riddes
- 245 Route 87 Riddes - Mayens-de-Riddes  
 . Pont sur la conduite forcée  
 . Galerie des Combes 3
- 246 Route 512 Fey - Iséables - Le Rosselin  
 . Demi-pont de Auddes
- 247 Route T9 St-Maurice – Brig  
 . Pont sur la Morge
- 248 Route 60 Sion – St Germain – Sanetsch  
 . Ponts sur la Morge aux Barres, l'Infloriat, la Nétage
- 249 Route 60 Sion – St Germain – Sanetsch  
 . Pont sur la Sarine
- 250 Route 523 Salins – Les Agettes  
 . Pont sur le torrent de Salins
- 251 Route 56 Mayens de Sion – Les Collons – Thyon  
 . Passage sous la conduite forcée, Thyon
- 252 Route 54 Sion - Les Haudères – Arolla  
 . Demi-ponts de la Combe et de Tséna
- 253 Route 80 Euseigne – Mâche  
 . Pont de la Scie sur la Dixence
- 254 Route 53 Bramois – St Martin – La Crête  
 . Pont sur la Mounire 1 supérieur
- 255 Route 54 Sion - Les Haudères – Arolla  
 . Pont arc sur le Martémo
- 256 Route 54 Sion - Les Haudères – Arolla  
 . Galerie centrale du Tunnel
- 257 Route 52 St Léonard – Bramois  
 . Pont sur CFF St Léonard
- 258 Route 607 Pramagnon - Grône - Gare de Granges  
 . Ponceau de Pramagnon sur Derotchia
- 259 Route 46 Sierre – Chermignon – Crans  
 . PS piétons de Corin
- 260 Route 45 Sierre - Montana – Crans  
 . PS piétons de Randogne  
 . Demi-pont de Bluche
- 261 Route 40 Sierre – Zinal  
 . Demi-pont de Fang
- 262 Route 40 Sierre – Zinal  
 . Demi-pont des Croux, Vissoie
- 263 Route 41 Vissoie – Grimentz - Barrage de Moiry  
 . Demi-ponts de Fortuna
- 264 Route 40 Sierre – Zinal  
 . Pont de Mottec sur la Navizence
- 265 Route 30 Susten – Leukerbad  
 . Pont sur le Bennongrabu
- 266 Route 38 Leuk – Albinen  
 . Trittigalerie
- 267 Route 26 Turtmann - Niedergampel – Gampel  
 . Pont de Getwing sur Rhône et CFF
- 268 Route 700 Leuk - Bratsch – Erschmätt  
 . Pont sur le Feschelbach
- 269 Route 184 Turtmann – Unterbäch  
 . Haltenbrücke Unterbäch
- 270 Route H509 Gampel – Goppenstein  
 . Pont de Gampel-Steg sur T9, CFF et Rhône
- 271 Route 24 Goppenstein – Blatten  
 . Faldumgalerie
- 272 Route 33 Visp – Bürchen – Unterbäch  
 . Demi pont de Rüfi-Äcker
- 273 Route 12 Visp – Visperterminen  
 . Ponceau sur le Riedbach
- 274 Route 17 Stalden – Bürchen  
 . Pont sur le Walschgrabu 5
- 275 Route H212 Visp - Saas-Fee :  
 . Halbbrücke Milachru  
 . Brücke Chimatta
- 276 Route H212 Visp - Saas-Fee :  
 . Tunnel de Deibfels
- 277 Route H212 Visp - Saas-Fee :  
 . Galerie Fluhgraben 1
- 278 Route H212 Visp - Saas-Fee :  
 . Triftbachbrücke Tamatten  
 . Grundbrücke über die Vispa
- 279 Route H213 Illas – Täsch  
 . Demi-pont de Lügelti
- 280 Route H213 Illas – Täsch  
 . Galerie Grossgraben
- 281 Route 166 Gondo – Zwischbergen  
 . Pont de Mettje
- 282 Route 162 Bitsch – Riederalp  
 . Traversée du torrent de Bitsch 3
- 283 Route H19 Brig – Furkapass  
 . Ponceau sur le Teiffebach
- 284 Route 4 Lax - Ernen – Binn  
 . Pont sur l'Englischbach
- 285 Route H19 Brig - Furka:  
 . Ponceaux sur le Geschinenbach, Niederbach, l'Oberbach
- 286 Route H19 Brig - Furka:  
 . Pont sur le Belvédèrebach 1  
 . Demi-pont lacet de Galenkehr
- 287 Route 54 Sion - Les Haudères – Arolla  
 . Pont Noir sur la Borgne
- 288 Route 47 Montana Village – Bluche  
 . Pont des Bondes, Bluche
- 289 Route 723 Winterstrasse Leukerbad  
 . Pont sur la Dala

### Activités connexes aux ouvrages d'art

- Développement, mise à jour et exploitation de la banque de données informatique des ouvrages d'art.

- Surveillance périodique et inspection des ouvrages.
- Expertises et inspections spéciales.
- Planification des études et des travaux de réfection ou d'entretien spécialisé.
- Vérifications pour l'autorisation des transports exceptionnels, directives pour leur réalisation et, pour certains, accompagnement par un spécialiste des ouvrages d'art.
- Perfectionnement du programme informatique pour le contrôle des transports exceptionnels.
- Contrôle de la capacité portante d'ouvrages en vue de lever la limitation de tonnage de certaines routes.

## ENTRETIEN DES ROUTES

### Généralités

La longueur totale du réseau routier est d'environ 2'170 km, dont 101.8 km de routes nationales (A9 57.6 km de plaine et 44.2 km au Simplon), 220 km de routes principales Suisses et 1'850 km de routes cantonales.

Les déclassements et classements des routes ont été poursuivis en application des décisions du Grand Conseil.

### Routes cantonales

Les principaux cols alpestres ont été ouverts et fermés aux dates suivantes :

	Ouverture	Fermeture
Col de la Furka	01.06.2001	06.11.2001
Col du Grimsel	01.06.2001	07.11.2001
Col du Nufenen	09.06.2001	06.11.2001
Col du Gd-St-Bernard	01.06.2001	01.10.2001 (Italie) 13.11.2001 (Suisse)

En 2001, 8538 tonnes de sel ont été utilisées ce qui correspond à une année moyenne.

L'entretien courant s'est déroulé normalement avec un surcroît d'activité pour la réparation de nombreux dégâts mineurs résultant des intempéries 2000.

L'organisation de l'unité hydro-géologique et de la cellule de crise (CERISE) se concrétisera en 2002 par un regroupement des compétences et un renforcement des ressources humaines spécialisées en hydrologie et géologie.

## COURS D'EAU

### Projets principaux

Un important changement de structure a été étudié pour la troisième correction du Rhône afin d'assurer le rythme d'études et de travaux conformément à la décision du Grand Conseil de septembre 2000. L'année 2001 a été consacrée aux projets de remise en état après les intempéries d'octobre 2000. D'autre part, l'étude du schéma directeur a démarré et le concept de communication a été poursuivi, notamment par la parution de la publication Rhône VS n° 1.

Le dépotoir à matériaux et son déversoir d'orage du Kelchbach, sur le territoire de la commune de Naters, sont en chantier.

Les travaux du torrent du Marais, sur le territoire de la commune de Grimentz, sont pratiquement achevés.

Le Nant de Choëx, sur le territoire de la commune de Monthey, est en chantier dans sa partie aval. Les travaux consistent principalement à accorder un espace suffisant au cours d'eau de façon à remplir un double objectif sécuritaire et environnemental.

### Généralités

Les travaux et études des cours d'eau en 2001 ont été principalement consacrés aux mesures de rétablissement après les intempéries d'octobre 2000. Les autres travaux n'ont pas pour autant été négligés. Les principaux chantiers d'intempéries à Gondo, Balthieder, Neubrücke, St-Pierre-de-Clages, Fully, Martigny-Combe, et Verbier ont été conduits parallèlement aux études de projet visant à établir une sécurité optimale et durable sur ces différents sites.

Dans la perspective de la transformation de l'ensemble du SRCE en unité pilote, des objectifs politiques pour le Rhône et les cours d'eau latéraux ont été préparés et soumis à la commission Réformes du Grand Conseil. Ces objectifs politiques, accompagnés de programmes de prestations et de financement multiannuels, formalisent la démarche de planification des projets cours d'eau engagée depuis quelques années.

Les études portant sur les cartes de dangers et les concepts de protection contre les crues se poursuivent dans tout le Canton. Un effort de regroupement par bassin versant est demandé aux communes concernées.

### Régime des eaux

Loin d'être aussi catastrophique que l'an 2000 sur le plan des crues, l'année 2001 a néanmoins connu deux cas graves, en dehors des alertes habituelles. Le plus important concerne la commune de Täsch, où une lave torrentielle s'est déversée durant la nuit du 25 au 26 juin 2001, causant pour près de 6 millions de francs de dégâts au domaine public. L'origine de cette lave torrentielle est liée à un déversement brusque du Weingartensee dans le Täschbach, l'eau emportant d'importantes quantités de matériaux déposés dans le cours d'eau lors des intempéries d'octobre 2000. Environ 20'000 m<sup>3</sup> d'eau et de gravats ont débordé du dépotoir situé à l'amont du village.

L'autre événement marquant est une suite de laves torrentielles et de débordements du torrent de la Tinte en aval de Verbier, en juillet 2001. En outre, de nombreux événements restreints ont eu lieu principalement dans le Haut-Valais, dont celui de Bruchjibach à Blatten (commune de Naters).

### Travaux exécutés

Toutes les mesures liées à des travaux de rétablissement consécutifs aux intempéries de mai 1999 et d'octobre 2000 ne peuvent être citées ici et seuls les projets d'une certaine importance achevés en 2001 sont rappelés. Relevons toutefois que le budget 2001 a connu une explosion en raison des intempéries, puisque les dépenses cours d'eau liées à ces seules intempéries avoisinent 115 millions de francs, la part cantonale s'élevant à 35 millions. Ces dépassements ont fait l'objet d'une décision de crédit supplémentaire de la part du Grand Conseil.

300 Leukerbad, Dala.  
Vispa Zermatt : aménagement  
Vispa Saas Almagell : aménagement

301 Martigny-Combe, Dranse et torrent de St-Jean

302 Bagnes, torrent de la Tinte à Verbier fin intempéries 1995

303 Rhône, mesures anticipées de la troisième correction du Rhône à Viège

- 304 Ayent, torrents d'Anzère, remises en état après intempéries 1999.
- 305 Barrage de Mattmark, rehaussement du déversoir de crues.
- 306 Conthey, réfection des torrents après intempéries 1999
- 307 Grimentz, remise en état du torrent du Marais.
- 308 Vissoie, torrent du Moulin
- 309 Rhône, embouchure de la Signièse et Creux-de-Chippis à Sierre
- 310 Evolène, torrents de la rive droite de la Borgne
- 311 Hérémenche, affluents de la Dixence
- 312 Nendaz, Printze et affluents
- 313 Conthey, torrent de la Duay
- 314 Chamoson, Rhône à St-Pierre-de-Clages.
- 319 Torrent de St-Barthélémy, Mex, Evionnaz, St-Maurice Assainissement des barrages A
- 320 Torrents de Vendes, St-Martin Stabilisation des lits
- 321 Torrent de St André, Chamoson Stabilisation du lit et des berges
- 322 Torrent du Marais, Grimentz Aménagement après intempéries 1999
- 323 Kelchbach Naters Dépotoir de matériaux
- 324 Nant de Choëx à Monthey Aménagement du cours d'eau

#### Réfection après intempéries 2000 (autres communes)

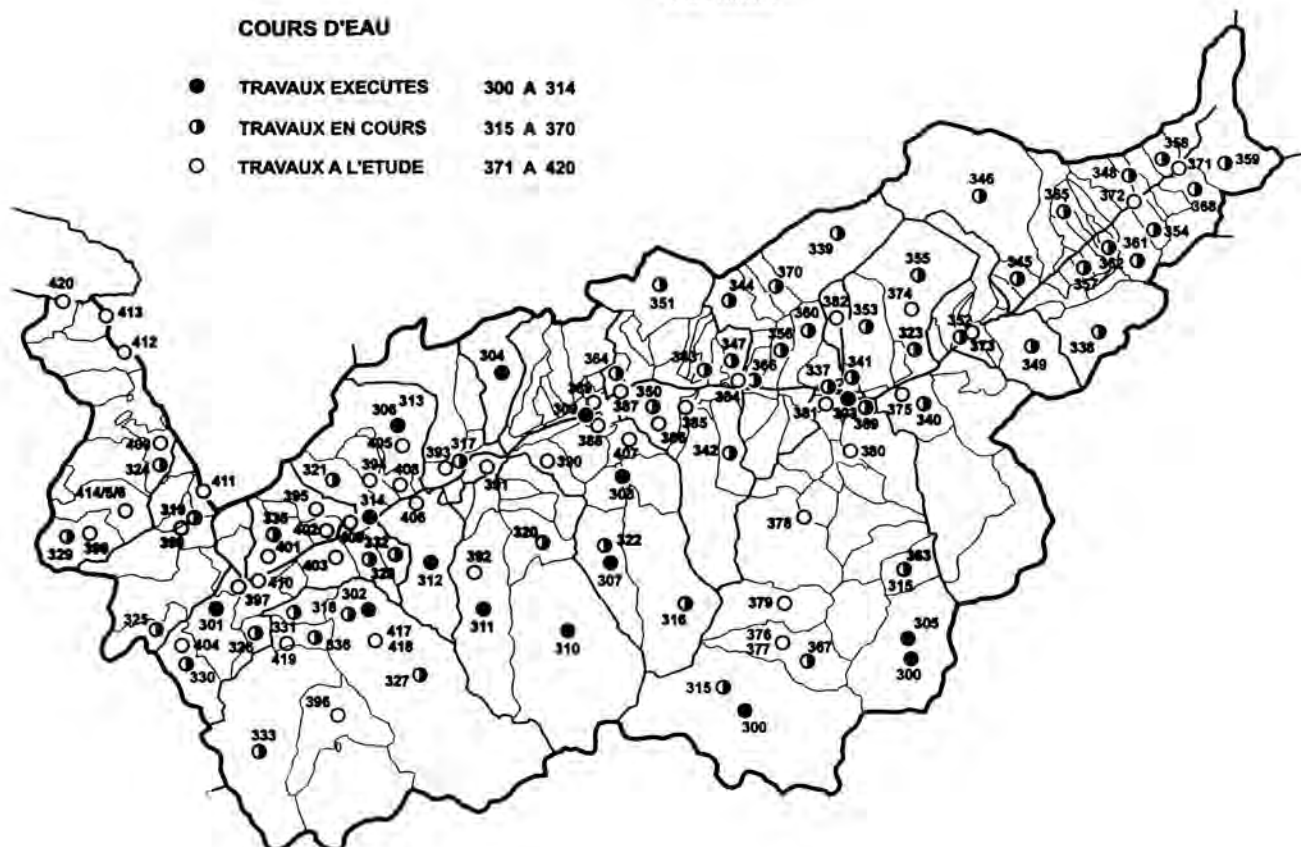
- 325 Finhaut
- 326 Bovernier
- 327 Bagnes
- 328 Riddes
- 329 Champéry
- 330 Trient
- 331 Vollèges
- 332 Iséables
- 333 Orsières
- 334 Riddes

#### Travaux en cours

- 315 Vispa, Saas Grund, Zermatt
- 316 Tracuit, Zinal Dépotoir
- 317 Sionne, Sion Réfection des murs
- 318 Torrent de Verbier II Chenal et réfection après intempéries

#### COURS D'EAU

- TRAVAUX EXECUTES 300 A 314
- ◐ TRAVAUX EN COURS 315 A 370
- TRAVAUX A L'ETUDE 371 A 420



- 335 Fully  
Dépotoir du Bossay
- 336 Sembrancher
- 337 Baltschieder
- 338 Binn
- 339 Blatten
- 340 Brig-Glis
- 341 Eggerberg\*
- 342 Ergisch
- 343 Erschmatt
- 344 Ferden
- 345 Fiesch\*
- 346 Fieschertal
- 347 Gampel
- 348 Geschinen
- 349 Grenchols
- 350 Leuk
- 351 Leukerbad
- 352 Mörel
- 353 Mund
- 354 Münster
- 355 Naters
- 356 Niedergesteln
- 357 Niederwald
- 358 Obergesteln
- 359 Oberwald
- 360 Raron
- 361 Reckingen
- 362 Ritzingen
- 363 Saas Grund
- 364 Salgesch
- 365 Selkingen
- 366 Steg
- 367 Täsch
- 368 Ulrichen
- 369 Visp
- 370 Willer

#### Travaux à l'étude

\* = Concepts de protection

- 371 Rhône Obergesteln  
Projet de mise à l'enquête
- 372 Rhône Biel-Selkingen et Reckingen  
Correction après intempéries
- 373 Grossen Graben Mörel \*
- 374 Kelchbach Naters \*
- 375 Saltina+Gamsa+Grosser Graben, Brig \*
- 376 Täschbach, Täsch  
Projet de mise à l'enquête
- 377 Lättgraben Täsch  
Remise à ciel ouvert
- 378 Ritigraben St. Niklaus, Grächen \*
- 379 Vispa Randa  
Projet de charriage
- 380 Neubrück, Stalden + Visperterminen \*
- 381 Vispa Visp  
Projet de mise à l'enquête
- 382 Baltschieder \*
- 384 Lonza Gampel – Steg \*
- 385 Meretschibach Agarn  
Dépotoir + chenal
- 386 Illgraben  
Concept de protection contre les laves torrentielles
- 387 Rhône Finges, gestion des matériaux
- 388 Navizence Chippis  
Réfection des murs
- 389 Monderèche Sierre  
Projet de correction
- 390 Merdassière à Grône
- 391 Borgne Bramois \*
- 392 Tzénaz Hérémente \*
- 393 Sionne Sion \*
- 394 Lizerne à Ardon, Conthey et Vétroz
- 395 Leytron \*
- 396 Dranse d'Entremont \*
- 397 Dranse à Martigny \*
- 398 St Barthélémy et Mauvoisin, Mex, Evionnaz, St-Maurice  
Concept de protection et assainissement des barrages A
- 399 Torrents de Champéry \*
- 400 Monthey \*
- 401 Fully \*



402	Saillon *
403	Saxon *
404	Trient *
405	Conthey : étude de la Morge
406	Sion : étude du canal Sion-Riddes
407	St-Luc : étude d'aménagement du torrent du Tsarrire
408	Vétroz *
409	Riddes : consolidation berge du Rhône
410	Martigny : consolidation berge du Rhône
411	St-Maurice: consolidation berge du Rhône
412	Vouvry : consolidation berge du Rhône
413	Port-Valais: consolidation berge du Rhône
414	Val d'Illiez : torrent de Crête
415	Val d'Illiez : torrent de Raffour
416	Val d'Illiez : torrent des Bains
417	Bagnes : torrent de la Tinte
418	Bagnes : écreteur de Montagnier
419	Sembracher : réaménagement de la Drance
420	St-Gingolph: berge du lac

## Travaux d'entretien des cours d'eau

### Remarque

Les travaux d'entretien pour 2000 ont coûté quelque 5,665 millions de francs pour l'ensemble du canton avec la répartition suivante:

Cours d'eau	Coût des travaux	Subvention ordinaire et différentielle
Rhône, Lac Léman	920'348.00	644'243.00
Port du Bouveret		50'000.00
Torrents	2'881'220.00	1'482'924.00
Canaux	1'914'898.00	1'003'532.00

L'entretien du Rhône est subventionné à 70% par le Canton. Compte tenu des subventions différentielles, le taux pour les torrents et les canaux est en moyenne de 52%.

## Logistique

### Equipement

L'inventaire du parc des véhicules, engins et machines de l'entretien du SRCE est mis à jour annuellement. L'indication de la valeur financière pour 2001 s'élève à :

- entretien RN: Fr. 12'572'263.—
- entretien RC: Fr. 21'082'121.—

Cette valeur financière sert à la calculation des investissements annuels nécessaires pour le renouvellement du parc selon un taux d'amortissement adapté à la durée de vie des véhicules et engins.

Le parc 2001 comprend, entre autres :

RC	RN	
25	8	voitures
63	3	jeeps
23	14	utilitaires (camionnettes, bus, etc.)
14	18	véhicules lourds (camion, unimogs, etc.)
192	29	engins pour le service hivernal (lames à neige)
115	19	engins pour le service hivernal (saleuses)

différents engins et outils (compresseurs, remorques, faucheuses, chargeuses, balayeuses, etc.)

### Signalisation

La section logistique d'entretien gère l'ensemble de la signalisation routière (signalisation verticale et marquage routier) avec le concours des communes et des entreprises privées selon les besoins. En 2001, 13 entreprises ont réalisé pour Fr. 566 559.-- de travaux de marquage, soit par région :

HT-Valais	Fr. 170'639.-- par 5 entreprises
VS-Central	Fr. 188'854.-- par 6 entreprises
BS-Valais	Fr. 207'066.-- par 7 entreprises

Le SRCE a, par ses propres moyens, marqué :

	Kilomètres	Montants (selon prix moyen)
• Lignes d'axes	512.6 km	
• Lignes de bordures	377.1 km	Fr. 1'957'447.--
• Divers (îlots, flèches, bandes d'arrêt, etc.)		Fr. 76'860.--

Pour Fr. 202'287.-- de travaux de marquage routier ont été réalisés à l'intérieur des localités dont le 50% (Fr. 101'144.--) est à la charge des communes.

### Electricité - sécurité

En août 2001, une cellule "électricité-sécurité" a été créée, avec l'engagement d'un ingénieur.

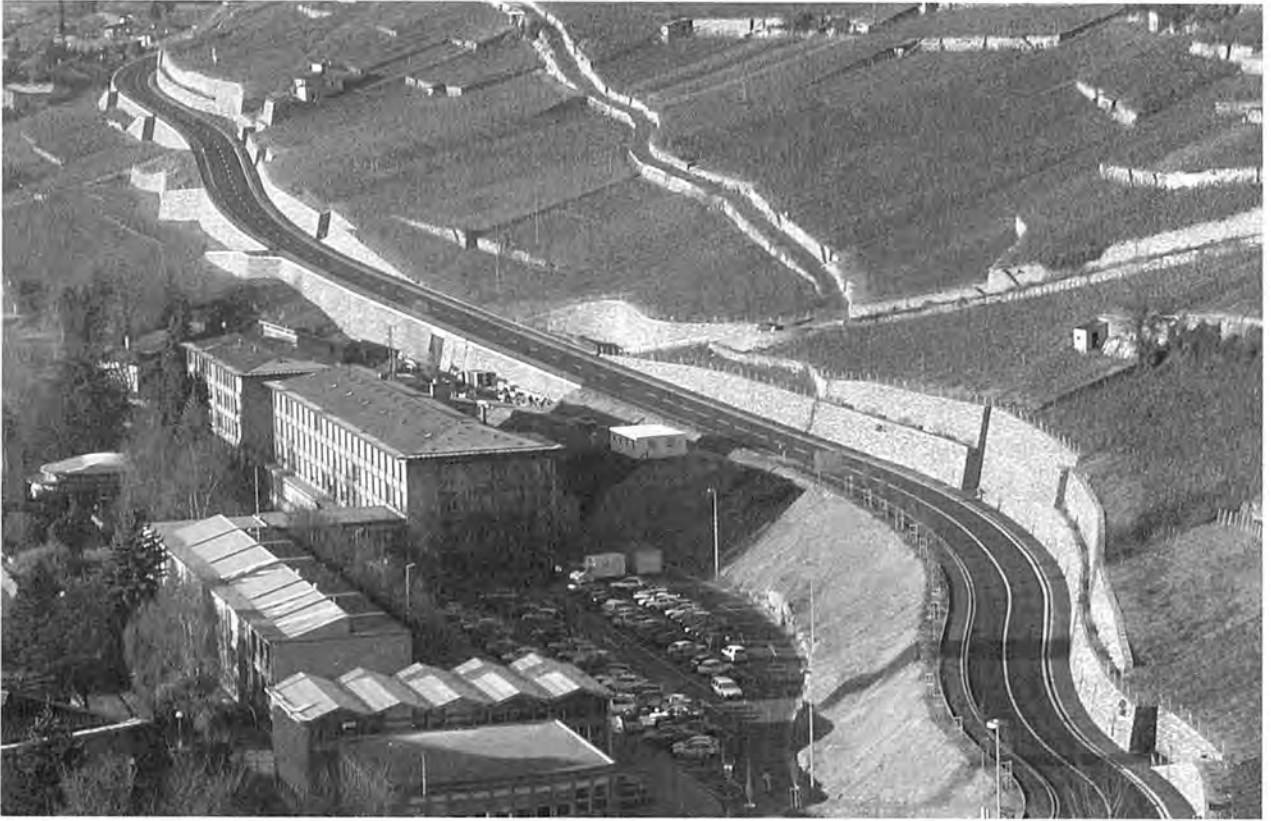
**Sécurité :** La cellule fait appliquer à l'ensemble du SRCE la solution de branche "entretien" développée par l'OFROU. Elle se concrétise par des cours de formations, conseils, directives et contrôles.

**Electricité :** Sous ce toit sont regroupés l'exploitation, l'entretien et la réparation des équipements électriques et électroniques utilisés sur les routes nationales et cantonales. Dans ce contexte, on peut relever entre autres :

- sur l'ensemble du canton, près de **27 km de tunnels et galeries** sont entretenus par nos électriciens afin de garantir la sécurité des usagers routiers et des exploitants
- la chasse aux gaspillages d'énergie a permis l'économie de plus de **Fr. 88'000.--** sur un total de près de **Fr. 664'000.--**
- suite à des dommages sur la signalisation lumineuse, dus à des accidents routiers ou à du vandalisme, nos électriciens ont effectué des réparations pour près de **Fr. 125'000.--**. Dans la plupart des cas, ces prestations ont ensuite été facturées aux assurances.

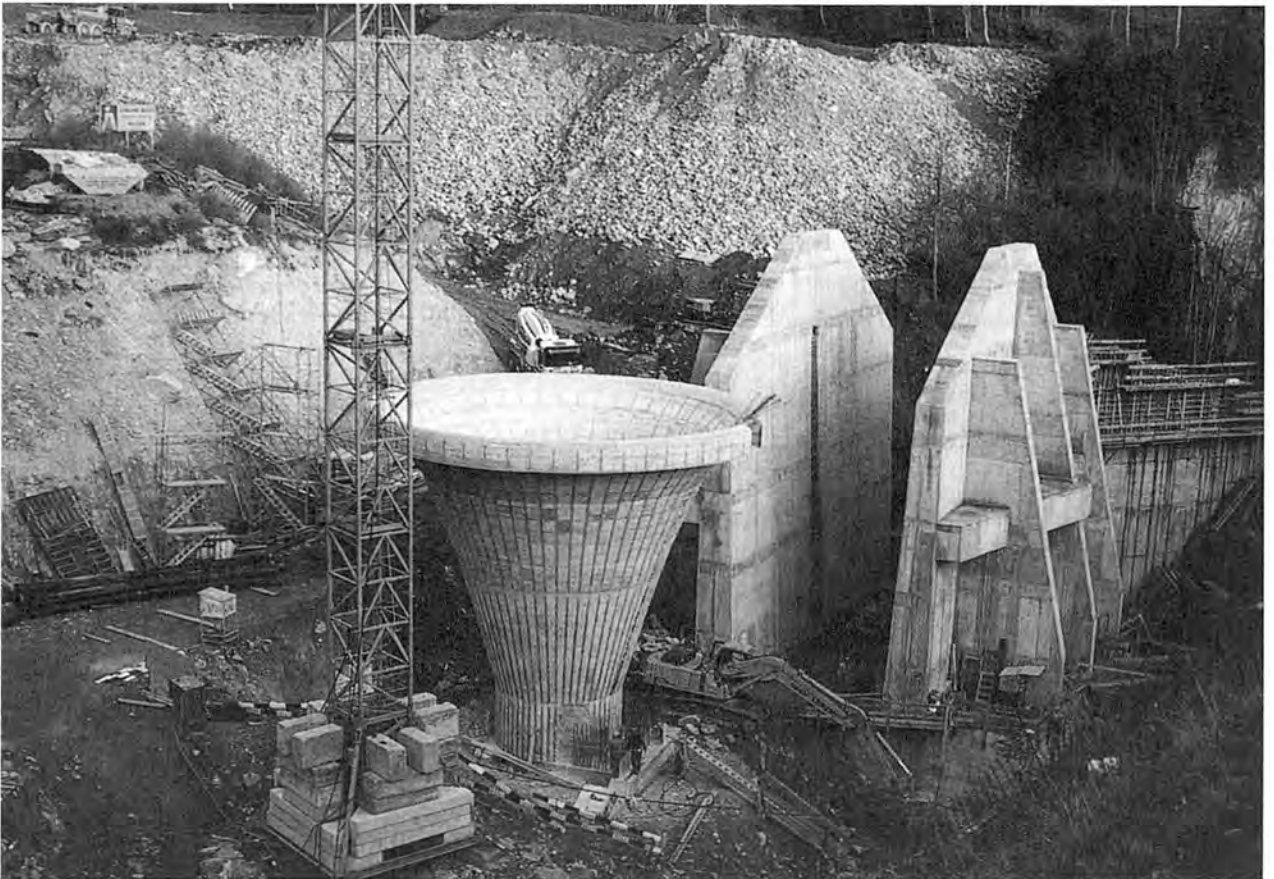
### Commission cantonale de signalisation routière (CCSR)

En 2001, la CCSR, organe indépendant dont les décisions sont susceptibles de recours auprès du Conseil d'Etat, a siégé **48 fois** et a traité **1'382** dossiers. Les émoluments encaissés se montent à **Fr. 90'648.--**.



Route principale suisse H206A. Tronçon La Sitterie-La Muraz (Ouverture 20 novembre 2001).

Le Kelchbach à Naters: construction de la digue de retenue des matériaux, avec en avant-plan, la tulipe d'évacuation des crues extrêmes.



La gestion du cadastre "signalisation" est informatisée depuis la fin 1999, par l'élaboration de la base de données du programme "Routimage". Actuellement, les arrondissements I, II, III, IV et le "S" (Simplon) sont terminés. Les arrondissements V, VI et VII sont en cours de relevé de la signalisation existante.

Les réclames routières et les enseignes visibles de l'autoroute ont également été relevées.

Durant l'année écoulée, la CCSR a persévéré dans l'assainissement de la publicité sauvage :

- 62 cas ont été dénoncés
- 36 ont été démontés (25 par le propriétaire et 11 par la section logistique)
- 26 sont en cours de procédure

Les préavis transmis à la CCC se montent à 109 :

- 17 négatifs
- 92 favorables, dont 48 sans remarque et 44 avec conditions

## Routes nationales

L'exploitation des routes nationales - A9 de plaine et A9 Simplon s'est déroulée sans difficultés majeures. Les activités d'entretien courant sont subventionnées à 88% par la Confédération sur la base d'une comptabilité d'exploitation soumise à l'approbation de l'OFROU.

Trois centres d'entretien sont en exploitation - Indivis et Sierre pour les 57.6 km d'autoroute de plaine, et Simplon-Dorf pour les 44.2 km de la route nationale A9 du Simplon. Un point d'appui provisoire à Gamsen est exploité jusqu'à la mise en service du centre d'entretien de Brigue qui est en construction (ouverture prévue en automne 2002). Sur les 133.8 km de RN9 planifiés en Valais 101.8 km sont en service dont 6'4 km de tunnels. Dans le cadre des concepts d'exécution des mesures d'entretien, l'OFROU a introduit en 1998 la notion de "Benchmarking" pour le réseau autoroutier de plaine. Cette notion permet par comparaison de rechercher les méthodes d'exploitation dégageant le meilleur rapport qualité-prix. En 2001, le réseau à trafic mixte (Simplon) et les tunnels ont également été analysés ; les premiers résultats seront connus en 2002.

## Aperçus des coûts d'exploitation principaux

Montant par km (km virtuel, soit km qui tient compte des installations annexes - jonctions, aires de repos, etc.) avec comparaison des valeurs moyennes suisses (indices d'exploitation)

	Fr./KmV - VS		Fr./KmV - CH	
	1999	2000	1999	2000
<b>A9 tronçons à ciel ouvert, 4 pistes</b> - St-Maurice - Vétroz - Vétroz - Sierre Est	51 114.- —	51 312.- 64 894.-	66 773.- 66 773.-	— —
<b>A9 tronçons à ciel ouvert, 2 pistes</b> - Brig - Simplonpass - Simplonpass - Landesgrenze	44 264.- 54 510.-	41 659.- 48 839.-	56 758.- 56 758.-	— —
<b>A9 tronçons en tunnel, 2 tubes ventilés</b> - Galeries de St-Maurice - Galeries de Champsec/Sion	217 948.- 304 369.-	231 044.- 288 124.-	254 718.- 254 718.-	— —
Tunnels & galeries de Sierre	330 898.-	172 981.-	272 332.-	—
<b>H206a tunnel de Platta/Sion, 1 tube ventilé</b>	—	165 266.-	—	—
<b>T9 tunnel de Regrouillon/Noës, 1 tube ventilé</b>	—	222 563.-	—	—
<b>H21 tunnel Mt-Chemin, 1 tube ventilé</b>	110 251.-	109 464.-	135 051.-	—

Le service hivernal est assurée par nos propres moyens sur le réseau de plaine et avec le concours de quatre entreprises concessionnaires pour le Simplon. Les premières interventions pour le déneigement et le salage ont eu lieu les 16 novembre et 22 décembre 2001, le dernier déneigement, le 3 mars 2001 et le dernier salage en plaine, le 3 mars 2001 également.

En 2001, 630 tonnes de sel ont été utilisées sur le Simplon et 633 tonnes sur l'autoroute St-Maurice - Sierre/est.

A l'autoroute de plaine a été rajouté l'évitement de Martigny (H21) jusqu'à la jonction de Neuville, pour le gros entretien pris en charge par la Confédération. L'axe du Simplon a été fermé 3 fois en novembre 2001 et 5 fois en décembre 2001, pour les camions remorques et camions à sellettes. Le trafic (TJMA) transalpin par le Simplon, suite à l'accident du Gothard, a passé de 2'500 à ~ 3'000 véhicules/jour, dont ~450 véhicules lourds (+~300). Cette augmentation a nécessité la mise en place des mesures suivantes pour les poids lourds :

- signalisation (déclivité, distancement et interdiction de dépasser)
- aménagement de sites de stockage en plaine
- interdiction du transit lors des chutes de neige

# SERVICE DES BÂTIMENTS, MONUMENTS ET ARCHÉOLOGIE

## PATRIMOINE

### PROTECTION DES SITES

**Préavis** : La Sous-commission pour la protection des sites a préavisé 493 dossiers dont 412 pour le Secrétariat cantonal des constructions.

**Subventions cantonales** : Pour contribuer aux frais de restauration, de rénovation ou de réfection de bâtiments dignes d'intérêt, des crédits totalisant Fr. 608'118.— ont été engagés, répartis sur 63 objets. Quant aux subventions payées, elles concernent 46 objets et se montent à Fr. 231'220.— (55% Haut-Valais, 24% Valais central, 21% Bas-Valais).

**Subventions fédérales** : Dans le domaine de la protection des sites, la Confédération, par son Office de la culture, a versé des subventions pour 30 objets, totalisant Fr. 188'824.—.

### MONUMENTS HISTORIQUES

**Objets pris en charge**: Les restaurations de monuments suivies par notre office durant l'année 2001 sont au nombre de 42, 19 concernant des bâtiments religieux et 23 des bâtiments profanes. A ce nombre s'ajoutent 17 bâtiments pour lesquels l'Office des monuments historiques a fonctionné en guise de conseiller.

**Monuments historiques protégés par le canton**: Durant l'année 2001, 7 nouveaux objets ont pu être classés au nombre des monuments historiques : *Albinen*, anc. maison Otschier; *Albinen*, maison de pierre « Oberes Turilj »; *Mund*, « Zendenstadel »; *Raron*, maison Zentriegen; *Staldenried*, maison « Jänisch »; *Termen*, Chapelle Sainte-Anne « im Stafel »; *Veyras*, chapelle Sainte-Agnès à Musot. Le nombre de monuments protégés par le Canton s'élève ainsi à 521.

**Subventions cantonales** : Pour contribuer aux frais de restauration, de rénovation ou de réfection de monuments historiques, des crédits totalisant Fr. 587'924.— ont été engagés. Quant aux subventions payées, elles se montent à Fr. 694'636.—.

**Subventions fédérales** : Dans le domaine des monuments historiques, la Confédération, par son Office de la culture, a versé des subventions pour 13 objets, totalisant Fr. 2'008'325.—.

**Loterie romande** : Comme lors de l'année précédente, la Loterie romande, en l'an 2001, a participé généreusement par un montant de Fr. 550'000.— (61 %) au crédit de restauration de nos monuments.

### RECHERCHES ARCHEOLOGIQUES

**Découvertes archéologiques** : En 2001, la surveillance des chantiers de construction dans des secteurs archéologiques à risque et l'ouverture de sondages préventifs dans des secteurs archéologiques de protection ont amené l'exécution de fouilles sur plusieurs sites dont les plus importants sont, en remontant le Rhône:

*Monthey-Marendeux*: sondages à proximité de la villa gallo-romaine;

*Saint-Maurice*, Abbaye, cour du Martolet: après plusieurs d'années d'interruption, les travaux ont repris sur le site;

*Martigny*: les fouilles menées à l'emplacement projeté d'un nouvel immeuble avec garage souterrain ont permis de restituer du côté nord-est de la ville romaine une nouvelle rangée d'insulae, de mettre au jour le carrefour de deux rues romaines, avec leurs égouts et leurs fossés récoltant les eaux de surface;

*Iséables*, Les Crétaux: le suivi du creusement de tranchées pour l'équipement de terrains à bâtir a révélé la présence d'un habitat d'époque actuellement indéterminée;

*Sion*, terrain de l'Institut Don Bosco: une campagne d'évaluation menée sur ce site, a permis de constater que la nécropole du Premier Age du Fer s'étend sur la totalité de la surface concernée; *Sion*, rue des Condémines: au fond de l'excavation pour un nouvel immeuble, un niveau d'occupation préhistorique, avec foyer, a fait l'objet d'une intervention archéologique rapide écourtée en raison du danger d'éboulement;

*Sion-Bramois*: la construction d'une extension du sous-sol d'une villa a révélé la présence d'une tombe du Haut Moyen-Age, avec un mobilier funéraire très intéressant;

*Randogne-Bluche*: une nécropole du Second Age du Fer (Ier s. avant J.-C.) a été découverte à proximité des vestiges d'un habitat qui pourrait remonter plus haut dans le temps;

Dans le cadre des travaux liés à la construction de l'autoroute A9, on notera l'achèvement des fouilles d'un habitat du Bronze Moyen au lieu-dit Maregraben à *Salquenen* et l'exécution de sondages dans le bois de Finges, entre Sierre et Loèche qui ont mis en évidence des vestiges d'époque encore indéterminée.

**Elaboration relative aux fouilles** : De nombreux travaux d'élaboration concernant des recherches récentes ou plus anciennes ont été poursuivis et, pour certains, achevés; ils concernent notamment les sites de Waldmatte et Bildacker à *Gamsen*, de la halle polyvalente de *Varen*, d'*Oberstalden*, du Petit-Chasseur, de Sous-le-Scex et de l'église Saint-Théodule à *Sion*, du Mithraeum et de l'église paroissiale de *Martigny*, etc. Une étude des récipients en céramique découverts lors des fouilles du Mithraeum de *Martigny* a été entreprise dans le cadre d'un mémoire de licence de l'Université de Lausanne. Ces travaux permettent d'envisager la publication prochaine de sites archéologiques, qui renouvelleront considérablement nos connaissances de la plus ancienne histoire valaisanne. Un premier volume, consacré à l'église funéraire de *Sion*, Sous-le-Scex est sous presse.

**Surveillance du territoire** : Une part importante du travail de l'archéologie cantonale demeure la gestion de la carte archéologique, la surveillance des secteurs sensibles, l'organisation des interventions archéologiques – de la prospection de surface aux grands chantiers de fouilles –, la mise à disposition des informations archéologiques auprès du public par la publication d'articles dans des revues nationales ou étrangères, par des conférences en Suisse ou à l'étranger, par une participation active à des colloques, des congrès, etc.

### PROTECTION DES BIENS CULTURELS

#### PBC en cas de conflit armé ou de catastrophe naturelle :

- *microfilmages de sécurité*;
- *documentation de sécurité* : relevés photogrammétriques des villages de Blatten et Gampel; relevé technique et photographique des ruines du Château de Montorge, à *Sion*, de l'usine de cartonage de Vouvy, de la fonderie d'Ardon et de la chapelle de Turtig, *Rarogne*, reconstruite au Musée Ballenberg;
- suivi des travaux d'*archivage* à l'Abbaye de St Maurice;
- *cours d'instruction* (Haut et Bas-Valais) à Grône;
- *rapport annuel* commun pour les chefs de services communaux du Valais romand et du Haut-Valais, à *Sion*;
- *cours de sensibilisation* à la PBC pour les futurs agents de la police cantonale et les professeurs de ski.

**Conférences, inventaires et manifestations :**

- conférence « Notion de patrimoine » à Venthône;
- fin de l'étude « L'hôtellerie historique du Valais »;
- mise à jour avec la Confédération de la liste des objets dignes de protection (*inventaire des biens culturels*);
- organisation sur le plan cantonal de la *Journée du patrimoine* consacrée en 2001 au thème «Habiter un monument historique»; présentation de bâtiments à Loèche et St-Maurice.

**Monuments d'art et d'histoire :** Pour le Haut-Valais, le rédacteur des trois premiers volumes ne peut assurer pour des raisons de santé la fin de son mandat de rédaction du quatrième volume concernant le district de Brig. Une historienne, a été mandatée pour la reprise de cet ouvrage. Pour le Valais romand, deux volumes sont en cours, l'un pour le district de Sierre et l'autre pour le district de Monthey.

**Etude de la maison rurale :** Après les deux premiers volumes, sur les constructions en bois et en pierre, un troisième ouvrage portant sur l'habitation temporaire et les bâtiments agricoles est en cours.

## SERVICE DES FORÊTS ET DU PAYSAGE

### GESTION DES FORÊTS

#### Sylviculture en forêt à fonction protectrice

Les travaux dans les forêts protectrices ont été poursuivis dans le cadre des projets ordinaires. Comme l'année précédente, ces travaux ont fortement été influencés par les problèmes du marché des bois qui a subi une baisse importante depuis l'ouragan Lothar en 1999. De plus, une grande partie des équipes forestières ont été fortement engagées dans la remise en état des dégâts dus aux intempéries d'octobre 2000, ce qui a également retardé les travaux ordi-

naires dans les forêts de protection. En 2001, les propriétaires de forêt ont investi au total 11.744 millions de francs dans leurs forêts de protection, ce qui représente une augmentation de 10.8% par rapport à l'an 2000. Les investissements totaux se situent cependant 13% en dessous de la moyenne des 10 dernières années. Le Canton a octroyé une aide financière de 14% de ces frais, celle de la Confédération s'étant élevée à 65%.

#### Sylviculture en forêt sans fonction protectrice

Après la baisse importante des travaux dans les forêts sans fonction protectrice en 2000, ces travaux pour 2.218 millions de francs ont atteint en 2001 la moyenne de 2.222 millions de francs des 10 dernières années. De ce montant, Fr. 355'000.— ont servi aux interventions dans des réserves forestières (réserves forestières avec interventions particulières comme les régimes sylvicoles particuliers ou les associations végétales rares) et aux indemnités pour les réserves naturelles (forêts sans aucune exploitation forestière).

#### Prévention et réparation des dégâts

Les coûts d'intervention pour lutter contre les dégâts s'élèvent en 2001 à 3.1 millions de francs. Une grande partie de ces interventions a eu lieu dans le Chablais: dans cette région, les forêts ont particulièrement été frappées par l'ouragan Lothar. Conséquence: une augmentation épidémique de la population des bostryches a dû être constatée. Malgré cette hausse importante des dégâts dans le Bas-Valais, les coûts d'interventions totaux se chiffrent nettement en-dessous de la moyenne des 10 années précédentes qui est d'environ 7 millions de francs par an. Les dégâts dans les forêts de pins se sont stabilisés à un niveau normal. La participation de la Confédération pour la prévention et la réparation des dégâts aux forêts se monte à Fr. 1.558 millions, celle du Canton à Fr. 0.795 millions.

#### Amélioration des structures

En 2001, 2.9 millions de francs ont été investis au total dans les améliorations de structures forestières. Les coûts pour la construction de nouveaux centres forestiers pour les triages forestiers s'élèvent à 1.28 millions, alors que la construction de routes forestières et de places à bois pour améliorer l'exploitation forestière a coûté 1.62 millions. Les subventions de la Confédération s'élèvent à 1.375 millions, celles du Canton à 0.608 millions.

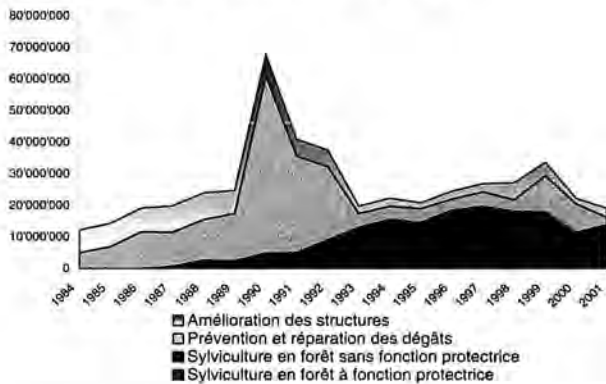
#### Crédits engagés

	Nombre de projets ouverts	Crédits engagés au 31.12.2001	(crédits engagés au 31.12.2000)
Projets sylvicoles			
– en forêt à fonction normale	31	9.593 Mio. Fr.	5.812 Mio. Fr.
– en forêt à fonction protectrice	131	70.438 Mio. Fr.	58.512 Mio. Fr.
Amélioration des infrastructures	27	3.831 Mio. Fr.	3.099 Mio. Fr.

#### Versements 2001

	Sylviculture en forêt sans fonction protectrice			Sylviculture en forêt à fonction protectrice			Prévention et réparation de dégâts			Total desserte et équipements			Total gestion		
	Mio	%	%	Mio	%	%	Mio	%	%	Mio	%	%	Mio	%	%
Total travaux	2.218	100	11	11.744	100	61	3.197	100	13	2.901	100	15	20.060	100	100
Part CH	1.046	47		7.618	65		1.558	49		1.375	47		11.597	58	
Part VS	0.482	22		1.654	14		0.795	25		0.608	21		3.539	18	

## Total des travaux forestiers 1984-2001



## CONSERVATION DES FORÊTS

Sur 28 demandes déposées, les défrichements autorisés sont au nombre de 19 et portent sur une surface de 92'235 m<sup>2</sup>. Six demandes portant sur une surface de 114'636 m<sup>2</sup> sont en suspens auprès des instances de la Confédération ou des instances de recours.

19 autorisations pour des exploitations préjudiciables (servitudes forestières) ont été accordées (2000: 30).

8 décisions pénales ont été prononcées (2000: 11), concernant essentiellement des contraventions (coupe, exploitations préjudiciables, etc.), les délits comme les défrichements relevant des autorités judiciaires exclusivement.

En 2001, le Conseil d'Etat a homologué les constatations des forêts des 17 communes suivantes :

- |               |               |                   |
|---------------|---------------|-------------------|
| - Bellwald    | - Wiler       | - Gampel          |
| - Obergesteln | - Unterbäch   | - Möllens         |
| - Ried-Mörel  | - Ermbd       | - Bourg-St-Pierre |
| - Filet       | - St. Niklaus | - St-Maurice      |
| - Brig        | - Varen       | - Champéry        |
| - Ried-Brig   | - Oberems     |                   |

La constatation des forêts délimite définitivement les forêts en relation avec les zones à bâtir et est reportée dans les plans d'affectation des zones. Le nombre total des communes au bénéfice d'une homologation est ainsi de 44 à fin 2001.

Les études touchant la planification forestière ont porté cette année sur les concepts forêt-gibier. Ces concepts montrent l'influence de la grande faune sur le rajeunissement des forêts de protection et proposent des mesures pour limiter les dégâts dus au gibier dans les régions particulièrement touchées. Les effets des mesures appliquées doivent être contrôlés. Jusqu'à la fin 1999, les concepts forêt-gibier de Conches et du Chablais avaient été élaborés. Depuis 2000, ces études se sont poursuivies dans les régions suivantes : Entremont-Trient-Martigny, Centre Valais-Rive gauche et Val d'Anniviers.

En 2001, l'élaboration du concept forêt-gibier Simplon-Vispertäler-Schattenberge a débuté. On y a relevé, à l'aide d'échantillons, les jeunes arbres abrutis par le gibier. Pour la première fois, des surfaces de 6 m X 6 m ont été clôturées afin de pouvoir observer à long terme la pression du gibier sur la régénération naturelles.

Au niveau de la planification, l'élaboration des plans forestiers régionaux de Conches, Orsières et Bagnes ont débuté. La planification comprend deux niveaux:

- Le plan forestier régional est l'instrument de planification pour plusieurs unités de gestion. Il est destiné à garantir les intérêts

publics touchant la forêt et engage les autorités. Il décrit l'état actuel et le développement de la forêt d'une région.

- Le plan de gestion définit les mesures pour atteindre les buts publics et privés. Il sert également à la réalisation du plan forestier régional et engage les propriétaires.

## DANGERS NATURELS

L'hiver 2000 / 2001 peut être considéré comme normal du point de vue des avalanches mais avec des couches de neige localement importantes et relativement stables en particulier dans les régions du sud.

Les hauteurs de neige maximales relevées ont été les suivantes:

	Altitude	2001	2000	1999	1998	1997	1996
Fiesch-Kühboden	2'210 m	185 cm	184 cm	270 cm	116 cm	130 cm	129 cm
Simplon-hospice	2'000 m	95 cm	145 cm	230 cm	131 cm	130 cm	130 cm
Egginer (Saas)	2'620 m	288 cm	214 cm	274 cm	180 cm	188 cm	146 cm
Les Ruinettes (Verbier)	2'250 m	200 cm	215 cm	310 cm	158 cm	170 cm	175 cm
Gandegg (Lötschental)	2'620 m	539 cm	455 cm	580 cm	392 cm		

Les hauteurs de neige cumulées pendant les quatre derniers hivers ont été les suivantes :

	Altitude	2001	2000	1999	1998
Münster, Goms	2'430 m	537 cm	610 cm	833 cm	420 cm
Hospice, Simplon	2'000 m	689 cm	681 cm	669 cm	428 cm
Egginer, Saas	2'620 m	640 cm	415 cm	595 cm	335 cm
Gandegg, Lötschental	2'620 m	921 cm	993 cm	1'223 cm	886 cm
L'Ecreuse, Finhaut	2'240 m	847 cm	715 cm	845 cm	932 cm

Les chutes de neige de l'hiver 2000 / 2001 se sont étalées sur toute la période hivernale ; pour comparaison, la quasi-totalité de la neige de l'hiver 1998/99 était tombée pendant une période de 3 semaines en février 1999.

Le programme des mesures préventives contre les dangers naturels a été poursuivi. Les stations automatiques nivo-météorologiques suivantes ont complété le réseau cantonal existant dans le cadre du système de mesures et d'informations intercantonal (IMIS) :

- Entremont, Les Toules (1 station météo, 1 station nivose).
- Déplacement de la station nivose au Col des Plignes dans l'Entremont
- Simplon Bortelhorn (1 station météo).

Actuellement, le Canton compte 17 stations météo et 26 stations nivoses et utilise également les données fournies par 4 stations du réseau météorologique national. Le remplacement des capteurs défectueux et l'entretien de ces stations en 2001 se chiffrent pour l'ensemble du canton à Fr. 215'426.70.

Les programmes de visualisation et d'infrastructure informatique correspondante ont été mis à disposition des responsables de sécurité hivernale des régions du Val d'Illeiez et de Zermatt.

Un cours de formation continue d'une journée a été organisé pour les responsables de sécurité locaux du Valais Romand, respectivement du Haut-Valais.

Les responsables germanophones de sécurité hivernale ont suivi un cours d'une semaine à Davos. Les francophones ont suivi le même cours organisé par l'antenne valaisanne de l'ENA, à Zinal.

Les cartes de dangers d'avalanches suivantes ont été établies en 2001 :

Oberwald, Zermatt, Saas-Balen, Eisten, St.Niklaus, Ayer, Leukerbad, Vex, Conthey, Liddes et Fully.

Des cartes de dangers d'instabilités ont été élaborées et complétées dans les communes suivantes :

Gondo, Grächen, Töbel, Staldenried, Saas-Grund, Zermatt, Zeneggen, Varen, Bagnes et Bourg-St-Pierre.

### Avalanches, cassures de neige

Lors d'une intervention de sauvetage d'un alpiniste dans le secteur de La Lé, à Zinal, le 3 février 2001, deux guides de la Maison du Sauvage ont péri sous une avalanche.

### Instabilités de terrain

Commune	Lieu	Causes, dégâts
Ayer	Morasses	Glissement d'env. 5 ha
St. Luc	Forêt de Lâche	Glissement d'env. 5 ha
Mase	Torrent «La Mannaz»	Obstruction du torrent
St. Jean	Mayens de Pinsec	30 – 40 m <sup>3</sup>
Hérémece	Rochers des Chèques	150 m <sup>3</sup>
Isérables	Rosey-Dzoraz	300'000 m <sup>3</sup> en mouvement
Nendaz	Condémines	Rupture de la conduite EOS
	Brignon	Glissement de terrain
	Djette-Bandé	Glissement de terrain
Riddes	Forêt Verte	Glissement de terrain
Saxon	Tovassière	Glissement de terrain
Vex	Route forestière Rinduets	Glissement de terrain
Bagnes	Lourtier	Chute de blocs
Trient	Les Pétoudes	150'000 m <sup>3</sup> d'éboulement
	Revenette	10 m <sup>3</sup> route de la Forclaz
Vionnaz	Grand Crau	Glissement de terrain

### Travaux de défense

21 nouveaux projets de défense (réalisations de protections) devisés à Fr. 18'469'500.— ont été approuvés par les instances cantonales avec promesse de subventions de Fr. 3'340'820.—. De plus, le programme des mesures préventives contre les dangers naturels (cartes de dangers, infrastructure des services de sécurité et détection des événements, etc..) présenté à la Confédération comporte 68 projets, dont 20 ont déjà fait l'objet d'une approbation cantonale pour un montant de Fr. 549'796.— avec promesse de subventions de Fr. 122'497.—.

La répartition par événement naturel des 21 nouveaux projets de défense présentés en 2001 est la suivante :

- 12 mesures de protection contre les avalanches
- 2 mesures de protection contre les glissements de terrain
- 7 mesures de protection contre les chutes de blocs de pierres et falaises.

Le tableau ci-dessous représente la répartition financière par arrondissement des investissements engagés en 2001 pour les travaux de reboisement et de défense contre les dangers naturels.

Arrdt	Décomptes Fr.	Subsides fédéraux versés en 2001 Fr.	Subsides cantonaux versés en 2001 Fr.	A la charge du maître d'œuvre Fr.
I	6'413'601	4'395'440	1'302'143	716'018
II	4'618'611	3'248'775	994'075	375'761
III	3'389'327	2'333'877	566'513	488'937
IV	3'677'621	2'557'948	786'097	333'576
V	2'766'098	1'901'516	545'683	318'899
VI	453'593	316'915	80'140	56'538
VII	1'608'835	1'127'596	216'768	264'471
VIII	1'322'657	895'846	253'992	172'819
IX	40'086	27'799	8'017	4'270
<b>Total</b>	<b>24'290'429</b>	<b>16'805'712</b>	<b>4'753'428</b>	<b>2'731'28</b>

## NATURE ET PAYSAGE

### Généralités

En date du 15.06.2001, le Conseil fédéral a décidé d'inscrire 14 nouvelles zones alluviales d'importance nationale dans l'inventaire fédéral y relatif. Le Valais compte désormais 33 zones alluviales d'importance nationale.

Le 01.08.2001, l'Ordonnance fédérale sur la protection des sites de reproduction de batraciens d'importance nationale est entrée en vigueur. Selon cette ordonnance et l'inventaire correspondant, 22 sites de reproduction de batraciens d'importance nationale sont recensés Valais, sites dont la protection est à régler par le canton.

Le 13.12.2001, à Helsinki, l'UNESCO a décidé d'inscrire la région Jungfrau-Aletsch-Bietschhorn dans la liste du Patrimoine mondial. Il s'agit du premier site naturel suisse et de tout l'arc alpin inscrit au Patrimoine mondial.

Suite à l'entrée en vigueur, le 01.05.2001, de l'Ordonnance fédérale sur la qualité écologique et à la coordination qu'il a fallu établir avec la législation sur la protection de la nature, du paysage et des sites, aucun nouveau contrat d'exploitation n'a été conclu en 2001, pour l'entretien des prairies maigres, des marais ou des éléments caractéristiques du paysage. Priorité a été donnée à l'établissement d'une banque de données, ce qui va faciliter le travail à l'avenir.

Du 10 au 12 septembre 2001, la Commission fédérale pour la protection de la nature et du paysage (CFNP) a tenu son assemblée annuelle en Valais. Le Service des forêts et du paysage et le Service des bâtiments, monuments et archéologie étaient chargés de l'organisation de ces journées, en collaboration avec la CFNP. Cette rencontre a permis de nombreuses discussions et échanges quant aux expériences de chacun. La CFNP a ainsi eu l'occasion de visiter plusieurs projets sis entre Sierre et Brigue et de rencontrer les représentants des communes et des services concernés.

### Mandats octroyés par le Canton

- La première partie de l'étude relative au programme de protection pour le maintien d'espèces de papillons de jour particulièrement menacées a été réalisée. Les résultats les plus importants ainsi qu'une brochure ont été présentés à l'occasion d'une conférence de presse à Varen. La brochure sur les papillons a suscité beaucoup d'intérêt.
- Un mandat a été attribué afin d'examiner la situation des tulipes sauvages et des batraciens à Salvan. Comme il s'agit d'espèces

protégées menacées de disparition car présentes dans la zone à bâtir, des mesures permettant d'assurer le maintien à long terme de ces populations ont été proposées.

- Conformément aux décisions de mise sous protection de zones alluviales et de marais, des panneaux d'information ont été installés dans plusieurs sites protégés (zones alluviales du Lötschental, de Conches et d'Oberwald, bas-marais à Obergesteln). Ces panneaux renseignent les visiteurs sur les valeurs naturelles de ces zones protégées.

#### Subventions octroyées pour des projets concernant la protection de la nature

En 2001, les projets suivants, issus de communes ou d'associations privées, ont été soutenus financièrement:

- Réfection de murs en pierres apparentes dans le vignoble de Martigny.
- Mesures de protection et de mise en valeur du haut-marais «La Maraîche de Plex» à Collonges.
- Travaux d'entretien aux «Follatères» sur les communes de Fully et Dorénaz.
- Sentier nature «Sentier du Bisse Vieux» à Orsières.
- Programme visant la protection et le maintien de la huppe fasciée dans un large secteur s'étendant de Martigny jusqu'à Viège.
- Plantations de haies à Brigue-Glis.
- Mesures de protection pour la tulipe de Grengiols.
- Comité de soutien de candidature pour le projet UNESCO - Patrimoine mondial Jungfrau-Aletsch-Bietschhorn.
- Sentier nature et brochure Gletschboden à Oberwald, réalisés par la Fondation suisse pour la protection et l'aménagement du paysage.
- Activités du groupe valaisan pour la protection des chauves-souris.
- Centre de coordination pour la protection des amphibiens et des reptiles en Suisse (KARCH).
- Activités de la fondation «Umwelteinsetz Schweiz», fondation ayant participé, dans plusieurs communes valaisannes, à des travaux de remise en état de chemins et murs en pierres sèches et à des travaux d'entretien de sites protégés.

Durant cette année, le canton a soutenu financièrement les publications suivantes:

- Brochure concernant le programme des activités 2001 réalisée en collaboration avec des sociétés et associations actives dans le domaine de la protection de la nature et du paysage.
- Carte-nature de la région des Follatères à Fully et Dorénaz.
- Brochure de Pro Natura Valais sur le travail des jeunes dans le domaine de la protection de la nature.
- Publication de la société «Naturforschende Gesellschaft Oberwallis» (NGO) sur les animaux domestiques et les plantes économiques traditionnellement présents dans le Haut-Valais.
- Livre sur l'histoire des bisses «Geschichte des Augstbordwasser» de Klaus Kenzelmann.

#### Préavis

La Section nature et paysage a consacré un temps important au traitement des dossiers techniques. En 2001, 663 dossiers (2000: 850) ont été étudiés pour préavis à l'attention de la Commission cantonale des constructions ou d'autres instances cantonales.

#### Chemins pédestres

En 2001, les subventions cantonales octroyées pour 13 projets touchant les chemins figurant au réseau principal se sont élevées à Fr. 150'720.— (2000: Fr. 162'328.—).

## PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

### OBSERVATIONS GÉNÉRALES

Le Service a vu son effectif augmenter de 2 unités pour faire face aux tâches nouvelles dans le domaine du contrôle des installations de combustion, ainsi que pour traiter les dossiers liés à la protection contre le bruit et les rayons non ionisants.

Une modification de la loi cantonale sur la protection des eaux a été adoptée par le Grand Conseil de manière à mettre les communes au bénéfice de subventions pour la réalisation des études de «plans généraux d'évacuation des eaux» (PGEE).

Les premiers mandats attribués dans le cadre de l'identification des sites pollués ont permis de définir une méthode de travail simple qui limite considérablement le nombre de sites nécessitant une investigation détaillée.

Le laboratoire du Service a entamé un processus d'assurance qualité couvrant l'ensemble des activités et devant aboutir à une accréditation par l'Office fédéral de métrologie.

### PROCÉDURE PÉNALE

En 2001, 7 décisions pénales ont été prononcées. Elles concernaient les législations sur la protection de l'environnement et des eaux (déchets, déchets, etc.).

Ces décisions représentaient toutes des mandats de répression (décisions sans consultation), aucune réclamation n'ayant été faite.

9 dénonciations pour pollution des eaux ou délits en matière de protection de l'environnement ont été déposées par le Département auprès des juges d'instruction pénale qui ont rendu 2 ordonnances pénales de condamnations et 4 décisions de classement.

### PROTECTION DES EAUX

#### Epuration

Une nouvelle station d'épuration (STEP) a été mise en service durant l'année 2001 :

Ausserbinn (170 Equivalents-habitants).  
La STEP de Chamoson a été réhabilitée et augmentée de 4000 à 10'000 Equivalents-habitants.

Au total 68 millions de m<sup>3</sup> d'eaux usées ont été traitées dans l'ensemble des STEP. Le rendement d'élimination de la matière organique est de 93%, et de 83.2% pour le phosphore. Les résultats, bien que moins bons que ceux de l'année 2000, sont conformes aux normes.

Suite aux intempéries du mois d'octobre 2000 et à la rupture du puits blindé de la Grande-Dixence, la station d'épuration de Nendaz-Bieudron a subi d'importants dommages. Elle pourra être partiellement remise en service durant l'année 2002 ; sa partie biologique doit être réhabilitée.

La contribution financière genevoise pour la déphosphatation des eaux usées sera supprimée dès 2002. En 20 ans, le canton du Valais s'est vu octroyer plus de Fr. 3'000'000.— à ce titre.



La valorisation des boues d'épuration en agriculture est appelée à disparaître dans un proche avenir. Les usines d'incinération seront adaptées de manière à offrir une capacité d'élimination suffisante pour les boues de STEP. Le calendrier d'équipement est le suivant :

- Ht-Valais / Lonza en service 1998
- Valais central / UTO dès 2006
- Bas-Valais / SATOM dès 2003

### Eaux de surface

Durant l'année 2001, la qualité physico-chimique, bactériologique et biologique des eaux a été étudiée sur le Rhône entre Fiesch et Brig, ainsi que sur la Vièze.

Les résultats relatifs au Rhône révèlent une bonne qualité physico-chimique des eaux avec une légère dégradation à l'aval de Brig. La faune benthique souffre des déficits hydrologiques dus aux captages hydroélectriques en aval de Fiesch et Môrel et aux corrections du Rhône (Filet et Naters).

Les résultats obtenus sur la Vièze montrent une amélioration de la qualité physico-chimique et biologique des eaux. Depuis 1991 cette amélioration est la conséquence du raccordement des eaux usées de Val d'Ille sur la STEP de Troistorrens et du débit de dotation en aval du captage du pont du Pas. Les analyses des diatomées confirment cette bonne qualité des eaux.

Les investigations réalisées sur la Morge de Conthey et sur deux torrents provenant de Savièse confirment la présence indésirable de produits phytosanitaires dans les eaux.

Un inventaire des captages d'eau à des fins autres qu'hydrauliques est en cours de réalisation.

### Construction, subventionnement et PGEE

Les montants des investissements engagés par les communes pour la construction de collecteurs et de STEP a atteint plus de 20 millions de francs pour l'année 2001.

En 2001, 5 communes ont réalisé des plans généraux d'évacuation des eaux (PGEE) et ont pu bénéficier de subventions cantonales.

### Stockage des engrais de ferme

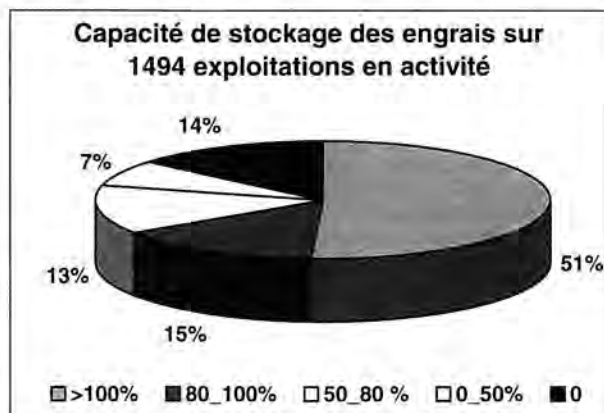
Au cours de l'année, la base de données sur les exploitations agricoles et les stockages des engrais de ferme a fait l'objet d'un suivi rapproché avec des contrôles sur le terrain.

- 77 ordres d'assainissement ont été envoyés
- 24 ordres d'assainissement ont fait l'objet d'une reconsidération
- 215 exploitations ont été contrôlées

Les données actuelles portent sur 1494 exploitations, avec détention de bovins, en activité, soit 15% de moins qu'en 2000. 66% d'entre elles possèdent une capacité de stockage de plus de 80% (voir graphique).

Nombre d'exploitations concernées :

Capacité stockage	>100%	80-100%	50-80 %	0-50%	0%
Fumier	684	211	210	102	163
Purin	724	199	162	97	221
Total	1408	410	372	199	384



### Lac Léman

2'900 m<sup>3</sup> de bois ont été retirés du lac Léman en 2001. La quantité exceptionnelle de 12'500 m<sup>3</sup> ramassée lors des intempéries du mois d'octobre 2000 a été broyée et valorisée sous forme de copeaux pour des paddocks, des pistes de sport et comme amendement organique.

### Eaux souterraines

La mise à jour des cartes de zones de protection des eaux souterraines se poursuit, ainsi que l'engagement de la procédure prévue par le règlement du 31 janvier 1996 pour l'approbation des plans de zone de protection des captages auprès des communes.

L'édition de l'annuaire hydrogéologique pour 2001 est assurée ; cet annuaire fournit de précieux renseignements sur les niveaux de la nappe phréatique dans la plaine du Rhône.

L'ordonnance sur l'approvisionnement en eau potable en cas de catastrophe a fait l'objet d'une analyse préliminaire et devrait être une priorité pour 2002.

Un mandat pour l'élaboration de directives en matière de plan agropastoral a été attribué par le SPE en collaboration avec le Service de l'agriculture. Ces directives visent à aider le propriétaire/exploitant d'un alpage à se familiariser avec les exigences et contraintes liées à la protection de l'environnement.

Une collaboration a été engagée entre le SPE et le SAT afin de mettre à jour les fiches du plan directeur concernant l'approvisionnement en eau potable et les zones de protection des eaux souterraines.

### Carrières et gravières

Les tâches suivantes ont été effectuées dans le cadre du programme d'assainissement des carrières et gravières :

- Poursuite de la procédure d'assainissement des exploitations contactées en 2000
- Traitement et analyse des dossiers rentrés
- Rappels aux exploitants qui ne respectent pas le délai fixé pour déposer leurs documents
- Contrôle des exploitations par campagne systématique

La commission des carrières et gravières s'est prononcée sur les objets suivants :

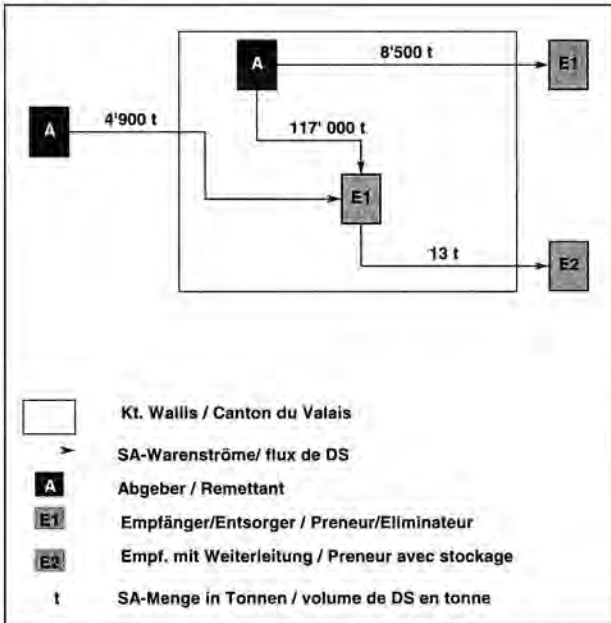
- La gestion des matériaux à Finges
- La gestion des matériaux dans le Haut-Valais suite aux intempéries d'octobre 2000
- Le renouvellement des permissions concernant l'extraction de matériaux dans le Rhône
- La mise en œuvre d'un document de planification générale

26 exploitants ont été convoqués par le SPE en 2001 afin de définir plus précisément la situation juridique et technique des sites concernés. Le résultat est résumé ci-après:

- Sites qui ont été abandonnés: 6
- Sites qui ne sont pas une gravière mais le curage d'un dépotoir: 3
- Sites nécessitant un changement de zone: 2
- Sites nécessitant une autorisation de construire: 11
- Site nécessitant l'élaboration d'un plan d'exploitation: 1
- Sites nécessitant une autorisation d'utilisation du domaine public: 3

### Déchets spéciaux

Flux de déchets spéciaux (DS)



Environ 125'500 tonnes de déchets spéciaux ont été produits dans le canton Valais en 2001. Environ 8'500 tonnes ont été exportées pour être traitées par des entreprises spécialisées hors du canton. En même temps, env. 4'900 tonnes ont été importées en Valais et éliminées dans des installations pour déchets spéciaux.

Les plus grands preneurs et éliminateurs de déchets spéciaux dans le canton Valais sont la Lonza à Viège (54'000 t) et CIMO à Monthey (63'000 t).

Environ 85% des déchets spéciaux de la Lonza et 95% de CIMO proviennent de leur propre production et sont éliminés dans leurs installations d'incinération des déchets spéciaux.

### Cadastre des sites pollués

1186 sites sont recensés dans le cadastre des sites pollués. Ils sont inscrits sur la base des critères suivants :

	Total	Inscription au cadastre	Inscription provisoire au cadastre nécessité d'investigation	Inscription provisoire au cadastre pas de nécessité d'investigation	Archivage
Décharges	327	4	149	146	28
Aires d'exploitation	849	6	84	0	759
Lieux d'accidents	10	2	8	0	0

En 2001 le SPE a mandaté deux bureaux spécialisés pour établir une présélection des sites pollués. Il existe environ 6000 aires d'exploitation ayant des activités qui peuvent être à l'origine d'un site pollué. Par une procédure simplifiée (questionnaire à usage interne à l'administration), 65 % des sites ont pu être éliminés, car ils ne sont pas susceptibles d'être pollués.

## GESTION ET TRAITEMENT DES DÉCHETS

### Usines d'incinération

Les quantités de déchets incinérées en Valais continuent d'augmenter; cette année le cap des 200'000 tonnes a été franchi pour la première fois. Cette augmentation est valable pour chaque usine d'incinération.

Déchets incinérés dans les différentes usines, en tonnes

	1999	2000	2001
SATOM, Monthey	113'730	112'480	115'550
UTO, Uvrier	49'755	52'682	52'864
KVO, Gamsen	24'203	27'060	28'858
KVZ, Zermatt	5'211	5'568	5'951
<b>Total</b>	<b>192'899</b>	<b>197'790</b>	<b>203'223</b>

Evolution des tonnages incinérés au cours des 15 dernières années



### Collectes séparées

La récolte des données concernant les collectes sélectives s'effectuant tous les deux ans, les chiffres nouveaux seront publiés en 2002.

### Décharges

La gestion des données relatives aux décharges de matériaux inertes permet de recenser 305 décharges en activité et 174 autres qui sont fermées. Un assainissement partiel a été réalisé sur 45 des sites qui sont fermés.

Les 98 sites de décharges visités en 2001 ont permis de constater 12 sites avec des feux de déchets, 21 autres avec des traces de feux et 29 sites dont l'état a été jugé comme « bon ».

Le nombre de décharges de matériaux inertes autorisées selon l'OTD s'élève au 31.12.2001 à 29 (dont 2 nouveaux sites autorisés en 2000 et 4 qui ont reçu un renouvellement de l'autorisation d'exploiter). Des contacts ont été pris avec 12 communes différentes pour demander une régularisation des décharges ; les procédures sont en cours. Le plan cantonal de gestion des déchets en prévoit 80.

## OREA

L'ordonnance sur la restitution, la reprise et l'élimination des appareils électriques et électroniques du 14 janvier 1998 oblige les récupérateurs de tels appareils à posséder une autorisation cantonale pour collecter, trier grossièrement ou démonter les appareils électriques et électroniques. Le canton a délivré 4 autorisations au 31 décembre 2001.

## HYGIÈNE DE L'AIR

### Mesure des immissions

La surveillance des niveaux d'immissions des polluants atmosphériques s'est poursuivie. La qualité de l'air valaisan est en constante amélioration grâce notamment aux actions entreprises par le Forum de l'air visant tant à informer et sensibiliser la population qu'à réduire les émissions au-delà des valeurs limites par des accords sectoriels avec les industries et les PME.

Depuis de nombreuses années, les immissions de **dioxyde de soufre** et de **monoxyde de carbone** satisfont pleinement aux exigences de l'OPair. Les immissions de **dioxyde d'azote** respectent les normes fédérales à l'exception de zones particulièrement exposées au centre des agglomérations urbaines (voir figure). Les poussières fines en suspension **PM10** atteignent des valeurs supérieures aux normes dans l'ensemble de la vallée du Rhône et accusent en 2001 une augmentation sensible.

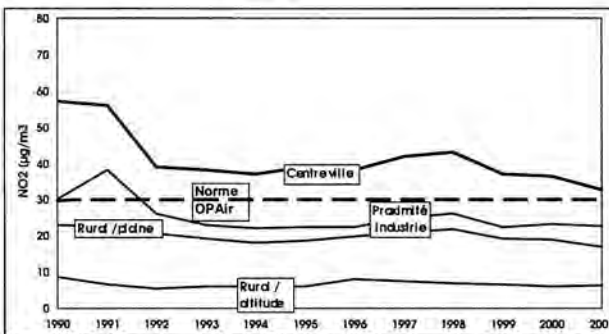


Fig. 1: Moyennes annuelles de dioxyde d'azote de 1990 à 2001

L'année écoulée a été marquée par une augmentation des niveaux d'**ozone** et les valeurs limites sont fréquemment dépassées durant la période estivale sur une large partie du territoire cantonal.

L'étude «Air Espace Mont Blanc» s'est poursuivie avec notamment la détermination de la bioaccumulation des métaux lourds dans les lichens (voir figure). Ces végétaux se nourrissent par les apports aériens et ont une croissance très lente. Ils piègent par conséquent les micropolluants et constituent ainsi la mémoire d'une période donnée. L'espèce choisie la «Pseudevernia Furfuracea», colonise spécifiquement les mélèzes. Un rapport complet sur l'ensemble de l'étude interviendra dans le courant 2002.

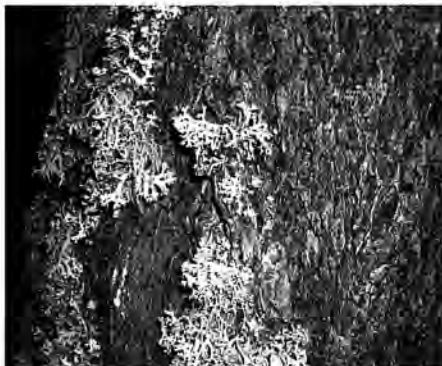


Figure :  
Lichens  
Pseudevernia  
Furfuracea  
sur un mélèze

### Plan de mesures

Vu les dépassements enregistrés par rapport aux limites fixées par l'ordonnance sur la protection de l'air (Opair), un plan de mesures, basé sur une concertation élargie, a été mis en place en 1993.

Le Service de la protection de l'environnement et la communauté d'étude pour l'aménagement du territoire (CEAT) ont assuré le fonctionnement de ce programme qui s'est déroulé en deux phases. Une première phase, de 1994 à mi-1995, a permis de développer des propositions de mesures au sein du Forum de l'air dans trois domaines distincts : transport et trafic, énergie et bâtiments, industrie et artisanat. Le Grand Conseil a accepté ces propositions en mai 1995, et a octroyé un crédit-cadre de 2 millions de francs pour leur approfondissement et leur mise en œuvre. Une seconde phase, en cours depuis 1995, porte sur la concrétisation des mesures. Un travail de sensibilisation et d'information a été mené parallèlement, tant auprès du grand public que des milieux spécialisés. Bien que les activités du Forum de l'air soient terminées à la fin 2001, un rapport clôturera ce premier exercice et présentera des propositions quant à la suite de ce programme.

Il est déjà décidé de poursuivre les efforts entrepris en diffusant les actions réalisées dans une série de bulletins d'information appelés «Info Air». Les buts principaux de ces bulletins consistent à relater certaines expériences pilotes initiées par le Forum de l'air, afin d'en assurer la généralisation. Ces bulletins serviront ainsi, non seulement à présenter des projets réalisés à un endroit déterminé, mais surtout à montrer qu'ils peuvent être reproduits ailleurs. De plus cet effort sera complété par une nouvelle version Internet de l'Expo air qui assurera une certaine durabilité au processus mis en place dans le cadre du plan de mesures concernant la pollution atmosphérique.

### Emissions

Grâce à des conventions, des recensements et des contrôles, les émissions d'installations stationnaires se sont encore réduites. La taxe d'incitation sur les composés organiques volatils (TI-COV) a également fait ses preuves et renforcé l'effet de réduction.

Le nombre de plaintes concernant des émanations nocives a augmenté. Elles ont mis en évidence des sources polluantes ponctuelles. Dans la plupart des cas, les émissions étaient dues à des actes malveillants. Des feux de déchets en plein air ont souvent provoqué des réactions par rapport aux fumées et émanations.

### Cadastre des émissions

Un nouveau programme pour l'établissement du cadastre des émissions sera tout prochainement disponible. En plus des polluants traditionnels, il traitera les rejets de poussières fines (PM10) et de dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>). Ce cadastre subira encore quelques modifications. Les recensements indiquent toutefois une légère diminution des émissions.

### Taxe d'incitation sur les composés organiques volatils (TI-COV)

La taxe d'incitation montre déjà ses effets. L'effort consenti par certaines entreprises pour réduire leur rejet de COV s'est traduit par des résultats bénéfiques pour l'environnement. Au début de l'année, il a été nécessaire d'informer un certain nombre d'entreprises sur la TI-COV. Durant l'année 2001, 19 bilans ont été contrôlés dont 9 demandes de remboursement et 10 déterminations de la taxe à payer ultérieurement (engagement formel). L'application de la législation a été discutée et adaptée dans des groupes de travail afin de la rendre accessible et plus simple.

## Industrie et Artisanat

Le groupe pour la mesure des émissions a contrôlé quelques installations stationnaires ; d'autres ont été mesurées par des laboratoires privés reconnus. La sensibilisation des exploitants, la maintenance des machines, les sites de production modernes et les contrôles ont contribué à réduire à un minimum les dépassements importants des valeurs-limites préventives de l'OPair.

Les entreprises des arts graphiques ont établi une estimation de leurs émissions. Le dépouillement de quelque 100 déclarations reçues montre les points faibles où les pertes de COV sont encore trop élevées. Grâce à la taxe d'incitation les exploitants prennent spontanément des mesures pour économiser des COV.

## Contrôle des installations de combustion

Plusieurs décisions d'assainissement, prononcées dans les années 1993/1994, arrivent à terme et il est nécessaire de rappeler aux propriétaires leurs obligations et, le cas échéant, d'octroyer des allègements.

A ce jour, la plupart des installations de combustion ont été expertisées. La réfection des défauts rencontrés, tant du point de vue combustion que sécurité et combustibles, a exigé une énergie considérable de la part de l'autorité cantonale et des propriétaires.

Selon les dispositions fédérales en vigueur, toutes les installations mises en service dans notre pays doivent porter un numéro d'homologation. Grâce aux expertises, l'autorité a décelé plusieurs installations importées directement de l'étranger et n'étant pas au bénéfice d'un tel numéro. Elles sont considérées comme non conformes et doivent en principe être homologuées ou mises hors service.

La libéralisation du contrôle des chauffages exige également un suivi administratif important puisque toutes les installations expertisées sont annoncées à l'autorité compétente. Le recensement de tous ces chauffages requiert l'acquisition d'un programme de gestion informatique adéquat. Il est actuellement en évaluation et sera exploitable au début février 2002.

## BRUIT

L'aéroport de Sion a été l'objet d'une intense activité durant cette année 2001. Sur la base du cadastre de bruit 2000, une demande d'allègement ainsi qu'un concept de protection phonique ont été mis à l'enquête publique le 3 avril 2001. En même temps une demande de renouvellement de la concession fédérale d'exploitation pour l'aérodrome civil pour une période de 30 ans a été déposée. Durant le délai légal de nombreuses oppositions et propositions ont été enregistrées. Le 31 août le Département fédéral de l'Environnement, des Transports, de l'Energie et de la Communication a décidé l'octroi de la concession demandée pour l'exploitation de l'aéroport civil. Par contre, pour la partie militaire, le Département fédéral de la Défense, de la protection de la Population et des Sports a refusé la demande d'allègement en précisant que le cadastre de bruit et la justification de la demande d'allègement ne correspondaient pas à la réalité. Par la suite, l'Office fédéral des exploitations des Forces aériennes devra examiner et proposer des mesures d'assainissement supplémentaires jusqu'à fin juin 2002.

La loi fédérale sur la réduction du bruit émis par les chemins de fer du 1<sup>er</sup> octobre 2000 a débouché, le 15 décembre 2001, sur une ordonnance d'exécution. Il en ressort que les mesures antibruit doivent être concentrées en premier lieu sur les couloirs ferroviaires comme le tronçon Thoune - Brigue, et au plus tard lors de la mise en service de la nouvelle ligne ferroviaire concernée. Actuellement le projet d'assainissement pour le tronçon de St-Germain à Viège est en cours de procédure.

Un nouveau cadastre de bruit informatisé pour les routes cantonales a été élaboré durant l'année 2001. Ainsi, le canton, les communes et les tiers auront à disposition un instrument performant pour apprécier les niveaux sonores auxquels sont soumis les bâtiments et parcelles le long des routes concernées. Ce cadastre sera la base pour la mise en place des programmes d'assainissement. Deux entreprises industrielles, la Raffinerie à Collombey-Muraz et la Lonza SA / Teranol à Viège / Lalden ont présenté leur projet d'assainissement.

Durant cette année, le Service a traité 72 dossiers. Outre des conseils acoustiques généraux, 38 demandes de construction, 6 demandes d'assainissement, 7 projets d'études d'impact, 2 approbations de plans, 3 révisions de plan de zones, 1 interpellation au Grand Conseil, ainsi que 3 renouvellements de concessions ont été traités. Ces dossiers concernaient le trafic routier (9), les chemins de fer (4), les téléferiques (3), les stands de tir (8), un aéroport (1), les établissements publics (7), les installations industrielles et artisanales (25), les animaux (3), le chantier (2), les sports et loisirs (6) et les bâtiments (4).

Pour rendre les communes attentives au délai d'assainissement des installations fixes du 31 mars 2002, le service a publié en fin d'année des fiches d'information. Les responsabilités concernant la protection contre le bruit entre les administrations fédérales, cantonales et communales ont été déterminées et les procédures pour l'assainissement des stands de tir et des établissements publics ont été fixées.

Le groupe «Bruit» qui a été rebaptisé «Bruit et rayonnement» compte dorénavant un nouvel ingénieur spécialisé dans ces deux domaines.

## RAYONNEMENT

La base légale pour la protection de la population par rapport au rayonnement non ionisant découle de la loi sur la protection de l'environnement du 7 octobre 1983 et de l'ordonnance sur la protection contre le rayonnement non ionisant (ORNI) du 23 décembre 1999.

L'ordonnance fixe les valeurs limites d'immission et les valeurs limites de l'installation pour les lignes aériennes et les lignes en câbles de transport d'énergie électrique, les stations de transformation, les sous-stations et postes de couplage, les installations électriques domestiques, les chemins de fer et trams, les stations émettrices pour téléphonie mobile et raccordements téléphoniques sans fil, les stations émettrices pour la radiodiffusion et autres applications de radiocommunication, ainsi que des stations radars.

Comme l'ordonnance n'est appliquée que depuis environ 2 ans et que les procédures d'évaluation et de mesures du rayonnement non ionisant ne sont déterminées que provisoirement, l'exécution de l'ordonnance n'est réalisée que partiellement.

Jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 2001, les demandes de construction des antennes ont été évaluées par un bureau extérieur. Ces évaluations ont permis au SPE de formuler les préavis à l'attention du secrétariat cantonal des constructions. Depuis cette date les évaluations et les préavis ont été établis par le groupe bruit et rayonnement, qui dispose maintenant d'un spécialiste en la matière.

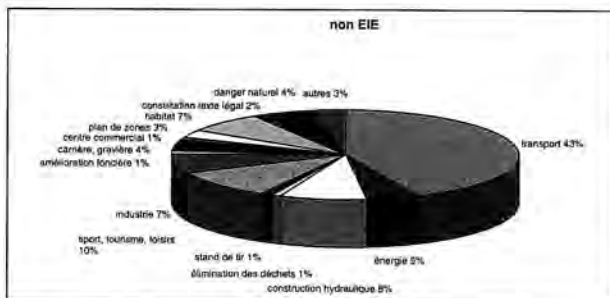
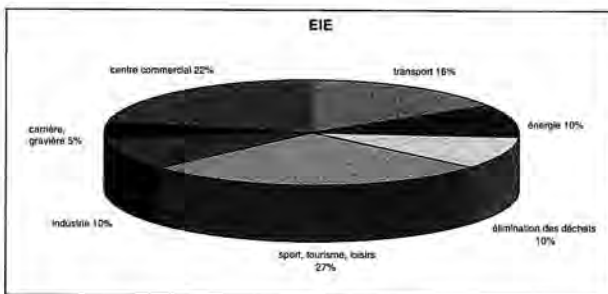
75 demandes de constructions des trois opérateurs ont été déposées et évaluées en 2001 (73 en 1999 et 63 en 2000). On notera que parmi ces demandes, une seule concernait une nouvelle ligne ferroviaire et 2 des révisions de plan de zones.

A la fin de l'année le groupe bruit et rayonnement a fait l'acquisition d'un équipement de mesures des rayons non ionisants. Il peut donc procéder à des mesures dans la gamme de fréquences 16 2/3 Hz (lignes de chemins de fer) jusqu'à 2.2 MHz (antennes UMTS).

## ETUDE D'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT

Environ 92% de la totalité des dossiers traités en 2002 n'étaient pas soumis à étude d'impact, mais ont néanmoins fait l'objet d'une coordination. Cela représente une augmentation de 9% des projets non soumis (nombre total de projets 209). En 2001, le nombre de nouveaux projets soumis à étude d'impact a diminué de 15% (21 au lieu de 25) par rapport à l'année précédente. Sur quinze grands chantiers, un suivi écologique a été instauré suite aux conclusions des études d'impact (année précédente 11). Le renouvellement complet des directives sur le contenu des rapports d'impact est toujours en cours. L'évaluation de constructions, d'installations et de planifications du point de vue environnement est complexe, vu les nombreux domaines de l'environnement à examiner par le Service. Cette complexité et l'augmentation constante de la demande pour ces évaluations environnementales ont abouti à la création d'une section «étude d'impact et constructions» interne au Service.

### Pourcentage des types de projets traités



## LABORATOIRE CANTONAL

### Observations générales

L'inspection des denrées alimentaires a pris une dynamique nouvelle en matière de contrôle des établissements publics et des fabriques, et dans la coordination avec les communes.

L'eau de boisson des réseaux publics du canton est contrôlée microbiologiquement de manière systématique. Toutes les autres analyses effectuées au laboratoire cantonal se font par sondage comme le prévoit la législation. Ces sondages sont orientés en fonction des intérêts des consommateurs que nous devons défendre et des circonstances ponctuelles.

Le problème de l'ESB (encéphalite spongiforme bovine) ou maladie de la vache folle mobilise toujours l'opinion publique. Après les farines animales contaminées par des traces d'os ou de tissus musculaires, on a découvert en fin d'année en Argovie, une farine desti-

née à l'alimentation humaine, contenant des traces d'os. La polémique est donc répartie et les moulins passés au crible.

Les laboratoires cantonaux romands ont organisé diverses campagnes de prélèvement et d'analyses. Pour la première fois, tous les laboratoires cantonaux de la Suisse ont participé à une campagne nationale.

Une épidémie de gastro-entérite touchant une soixantaine de personnes a eu lieu à la caserne de Sion. Tous les prélèvements alimentaires s'étant révélés normaux, des recherches virales ont été effectuées. Grâce à des méthodes analytiques modernes, l'étiologie de cette épidémie a été établie. Il s'agissait d'une épidémie virale due au virus Norwalk-like (NLV).

Cinq ans après son accréditation selon les normes EN 45001 et EN 45004, le Laboratoire cantonal a dû la renouveler. Cette étape ainsi que l'adaptation à la nouvelle norme ISO/CEI 17025 et le rajout de l'analyse des narcotiques ont été réalisées avec succès. Les domaines de compétence sont les suivants : «Laboratoire d'essais pour l'analyse sensorielle, physique, chimique et microbiologique des denrées alimentaires et des objets usuels dans le cadre de l'exécution du droit alimentaire suisse, ainsi que des échantillons de narcotiques.» Il est d'autre part accrédité en tant que : «Organisme d'inspection, pour des entreprises, des installations, des procédés de fabrication et des marchandises dans le cadre de l'exécution du droit alimentaire suisse.»

Depuis 17 ans, le laboratoire cantonal dispose d'une gestion informatique. Cette gestion doit maintenant être remplacée. La première étape a pu être réalisée grâce à la collaboration du service de l'informatique du canton. La possibilité d'effectuer le développement de ces applications par un service interne à l'Etat est essentielle et donne une très bonne garantie de durabilité du système et de compatibilité avec les autres produits développés pour l'Etat. Ce développement devra se poursuivre en 2002.

### Analyses effectuées

Le laboratoire a effectué des analyses microbiologiques sur 3709 échantillons et des analyses chimiques sur 1567 échantillons. Le 18.8% des échantillons n'était pas conforme aux diverses législations appliquées. Les motifs de non-conformité sont très divers. Les non-conformités des analyses microbiologiques et de quelques analyses chimiques sont en relation avec l'article premier de la Loi sur les denrées alimentaires dont le but est : «protéger le consommateur contre les denrées alimentaires et les objets usuels pouvant mettre la santé en danger.»

Les autres non-conformités sont à mettre en relation avec la tromperie et concernent notamment des problèmes de désignation, de composition et de résidus et contaminants.

Nous relevons notamment les points suivants :

#### Huiles de friture :

Nos contrôleurs inspectent systématiquement sur place les friteuses. Grâce à un test rapide, ils prennent immédiatement les décisions appropriées. En cas de doute, les huiles sont prélevées pour être analysées au laboratoire.

#### Viandes :

##### Gibier :

La déclaration de l'espèce animale n'est pas toujours correcte. On rencontre des saucisses de cerf ne contenant que du bœuf.

##### Poissons :

Dans une campagne nationale relative à la mise en évidence et au dosage des antibiotiques dans les poissons d'élevage, nous avons prélevé du poisson dans 6 piscicultures. Dans trois d'entre elles, les poissons contenaient des antibiotiques. Les traitements préventifs, souvent utilisés, sont interdits. Par contre l'usage des antibiotiques est autorisé à titre thérapeutique.

**Viande séchée, lard et saucisse :**

Les teneurs en nitrates et nitrites ont été analysées dans 19 échantillons ; dans trois échantillons les valeurs limites étaient dépassées.

**Céréales :**

Dans le cadre d'une campagne romande, la teneur en diverses mycotoxines dans les céréales indigènes été analysée. Seul le 10% des échantillons contenait des traces des diverses mycotoxines, toujours en-dessous des seuils de tolérance.

**Œufs :**

Une recherche de *Salmonella enteritidis* a été effectuée dans les 29 exploitations valaisannes ayant plus de 50 poules pondeuses. Les résultats sont bons et la situation est sous contrôle.

**Aliments spéciaux :****Aliments pour sportifs :**

Pour être mis sur le commerce, ces produits doivent avoir obtenu l'agrément de l'Office fédéral de la santé publique. Ce qui n'est pas toujours le cas. Le problème de la vente par Internet de produits interdits en Suisse (hormone, précurseur d'hormone ou autre) est de plus en plus d'actualité ; les fitness et la prétendue consommation privée font l'objet d'interrogations.

**Fruits, légumes :****Aflatoxines dans les figues :**

19 échantillons ont été contrôlés, 14 contenaient des traces de toxines, mais aucun ne dépassait les normes fixées.

**Authenticité :**

En collaboration avec la Sous-station fédérale de recherche agronomique de Changins à Conthey, le Laboratoire cantonal a lancé un projet pour assurer l'authenticité des tomates et des pommes du Valais. Nous pourrions ainsi contrôler la véracité des déclarations sur le marché.

**Miel :**

L'Amitraze ou Acarac est un acaricide utilisé en arboriculture. Ce produit est interdit pour le traitement des abeilles contre la Varroa, mais a été recommandé par des apiculteurs. Afin de vérifier l'impact de cette incohérence, nous avons contrôlé 45 échantillons provenant de toute la Suisse romande. Nous avons trouvé des traces d'amitraze ne dépassant heureusement pas les normes dans 8 échantillons dont la plupart provenait du Valais.

La recherche d'adjonction illicite de sucre dans 16 miels n'a pas mis en évidence de cas suspects ou anormaux.

**Eaux de boisson :**

2698 eaux de boisson, provenant des réseaux publics et privés, ont été analysées chimiquement et microbiologiquement. Le 15% des échantillons ne satisfaisait pas aux exigences en vigueur.

**Dosage de l'arsenic dans l'eau de boisson**

3 communes sont concernées par une teneur en arsenic trop élevée dans un de leurs réseaux. Ce problème avait été mis en évidence lors de la campagne d'analyse de 1999. Après étude complémentaire en 2000, 2 communes ont sorti les sources concernées du réseau et la troisième développe actuellement une solution.

**Dosage du MTBE dans les eaux de boisson :**

Le MTBE (Méthyltertiobutylether) est un additif de l'essence Super destiné à améliorer l'indice d'octane en remplacement du plomb. Il est très soluble dans l'eau et se détecte souvent dans l'eau souterraine. 24 échantillons provenant exclusivement de communes de plaine ont été prélevés et analysés dans le cadre d'une vaste campagne romande. Le MTBE n'a été mis en évidence dans aucun échantillon.

**Pesticides dans l'eau de boisson :**

Des traces de matières actives ne dépassant pas les normes ont été décelées dans l'eau de deux puits situés dans les environs d'une entreprise industrielle.

**Boissons froides pour distributeurs automatiques :**

La qualité microbiologique de 14 échantillons a été analysée. Dans 6 échantillons la valeur de tolérance était dépassée. Le système de désinfection a dû être changé.

**Vins :****Vins valaisans du millésime 2000 :**

Afin de connaître la composition moyenne des vins valaisans avec appellation d'origine contrôlée (AOC) du millésime 2000, nous avons analysé 23 vins (12 Fendant, 5 Pinot noir, 6 Dôle) et 13 paramètres par vin. Ces analyses alimentent notre banque de données annuelle.

**Histamine dans les vins rouges :**

Dans 3 échantillons sur onze, la valeur de tolérance en histamine était dépassée.

**Authenticité :**

La création d'une base de données des rapports isotopiques des différents éléments des vins suisses est en cours, en collaboration avec l'EIV.

**Vendanges**

Pour la cinquantième année consécutive, le laboratoire cantonal a organisé et procédé au contrôle qualitatif et quantitatif de la vendange. Un rapport statistique, édition spéciale, est à disposition des intéressés. Le Valais a encavé 44.6 millions de litres de vin, soit 19.8 millions de litres de blancs et 24.8 millions de litres de rouges, ce qui correspond à un rendement de quelque 8 décilitres au mètre carré.

**Statistiques des vins au 31 décembre 2000**

Pour la troisième année consécutive, en application du règlement du Conseil d'Etat relatif au relevé et traitement des données de la production viticole du commerce des vins (statistique des vins), le laboratoire cantonal a effectué un recensement de la vente des vins valaisans. Nous n'avons enregistré que peu d'opposition à cette campagne.

**Spiritueux :**

L'appellation d'origine contrôlée (AOC) a été acquise en fin d'année pour l'eau-de-vie de poires Williams du Valais. Les premières démarches en vue de la protection de cette eau-de-vie datent de 1995, au niveau cantonal. Par une ordonnance fédérale sur les AOC et IGP de 1997, la Confédération a légiféré et la reconnaissance devenait alors fédérale. Après plus de 6 ans de tractations, l'AOC garantit enfin les caractéristiques spécifiques du produit liées à la fois au terroir et au savoir-faire et fixe les conditions de la matière première jusqu'au produit fini.

**Objets usuels :****Nickel dans les bijoux :**

Le 10 % des femmes et le 6% des hommes sont allergiques à ce métal. 60 échantillons ont été analysés, le 10% n'était pas conforme. Ces bijoux ont été interdits à la vente.

**Objets pour enquête criminalistique :****Anthrax :**

Une cellule de crise composée de la division des maladies infectieuses de l'Institut central des hôpitaux valaisans, du laboratoire cantonal, du médecin cantonal, de la police cantonale et des pompiers spécialisés de nos deux grandes industries chimiques, a été mise en place, dès l'annonce en Suisse de suspicions d'Anthrax. 5 cas suspects nous ont été annoncés. Tous se sont avérés négatifs. Il s'agissait soit de farce, soit de peur infondée.

**Inspectorat et contrôle des denrées alimentaires****Évaluation du danger global d'une entreprise alimentaire :**

L'association des chimistes cantonaux de la Suisse a élaboré et mis en vigueur les principes fondamentaux à utiliser lors de l'inspection pour effectuer l'évaluation globale d'une entreprise alimentaire.

Dans l'exploitation, on examine les critères suivants: auto-contrôle, denrées alimentaires, processus et activités ainsi que locaux, équipements et appareils. L'actuelle inspection n'est pas remplacée, mais constitue la base pour une évaluation globale uniforme.

Ceci permet de planifier encore plus efficacement l'engagement des moyens en personnel et matériel pour une activité de surveillance correspondant aux besoins. Etant donné que l'application de ces principes s'effectue dans tout le pays selon des critères uniformes, on pourra également résumer, évaluer et comparer des résultats d'inspection pour l'ensemble de la Suisse.

Un renouvellement important du personnel de l'inspecteur des denrées alimentaires a eu lieu en 2001. Avec les renforcements de compétences, il donne une dynamique nouvelle au contrôle des établissements publics et à toute l'inspection des denrées alimentaires. L'accent est mis sur la coordination avec les 30 contrôleurs de denrées alimentaires répartis dans les communes et sur une intensification des contrôles des fabriques de denrées alimentaires.

#### *Contrôleurs des denrées alimentaires :*

La nécessité de former de nouveaux contrôleurs de denrées alimentaires s'est faite sentir. Le cours en français a pu être réalisé en collaboration avec le canton de Vaud, les cours ont été donnés soit à Sion, soit à Lausanne. Pour le cours en allemand, le chimiste cantonal de Berne a accepté de former nos candidats. Il va de soi qu'un cours d'introduction sur la structure administrative cantonale du contrôle des denrées alimentaires a complété cette formation. Le fait que la formation des contrôleurs de denrées alimentaires soit identique en Valais et dans les cantons de Vaud et de Berne nous semble importante pour la coordination et l'uniformité de ces contrôles.

#### *Contrôles :*

Sur les 5026 commerces de denrées alimentaires et établissements publics, 2515 ont été contrôlés durant cette année, nécessitant plus de 3000 inspections. Le nombre de contestations s'élève à 206, soit le 7.3% des établissements.

Une partie des contestations relève les difficultés à mettre en place un système d'autocontrôle tel qu'exigé par la loi. Si les organisations professionnelles ont proposé des modèles, nous devons constater que la mise en place est parfois difficile. En général, lorsqu'un auto-contrôle fait défaut ou est insuffisant, la tenue générale de l'établissement laisse à désirer. La gestion des denrées fait fréquemment défaut (dates limites dépassées).

L'eau potable reste l'un des principaux soucis du laboratoire. Les problèmes rencontrés dans les communes ne peuvent être résolus

que si un inspecteur des eaux est créé en Valais. Tous les autres cantons romands possèdent cette structure pour épauler les communes. Dans notre canton où les approvisionnements sont très divers, elle devient indispensable.

## Toxiques

En application de la loi fédérale sur le commerce des toxiques, l'inspecteur a délivré 10 autorisations générales, 23 livrets de toxiques et 320 fiches de toxiques, présentant une quantité de 8033 kg de produits toxiques des classes de toxicité 1 et 2. L'inspecteur s'est chargé de l'élimination de 1420 kg de déchets toxiques de provenances diverses.

## Substances dangereuses pour l'environnement

En application de l'ordonnance sur les substances dangereuses pour l'environnement, les permis de manipuler suivants ont été délivrés :

Permis Operc (conservation du bois)	8	(total délivré act.: 1267)
Permis OPerS (domaines spéciaux)	1	(total délivré act.: 58)
Permis OPerFl (fluides frigorigènes)	49	(total délivré act. : 284)

## Inspections

114 inspections en relation avec la loi sur les toxiques et l'ordonnance sur les substances dangereuses pour l'environnement ont été effectuées, dont notamment 26 commerces d'alimentation, 20 agences agricoles, 8 piscines, 8 drogueries et pharmacies, 10 quincailleries et 10 garages. Les résultats de ces inspections sont, en règle générale, satisfaisants.

En application du règlement du 17 janvier 1973 concernant l'exploitation des établissements de bains, les autorisations d'exploiter pour 8 piscines ont été délivrées ou renouvelées.

La surveillance des eaux de baignade s'étend à 176 établissements possédant 281 bassins. 116 établissements sont des piscines couvertes et 60 des piscines en plein air.





## TABLE DES MATIÈRES

	Pages
<b>INTRODUCTION DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ÉTAT</b>	<b>5</b>
Rapport de la Présidence	7
Chancellerie d'Etat	9
Secrétariat permanent du Grand Conseil	12
Centre de management public	14
<b>DÉPARTEMENT DES FINANCES, DE L'AGRICULTURE ET DES AFFAIRES EXTÉRIEURES</b>	<b>17</b>
Introduction	19
Délégué aux questions informatiques	21
Administration des finances	22
Service des contributions	26
Service du personnel et de l'organisation	27
Service de l'informatique	29
Service des affaires extérieures et de droit économique	31
Service des mensurations cadastrales	32
Service juridique du registre foncier	34
Service de l'agriculture	35
<b>DÉPARTEMENT DE LA SANTÉ, DES AFFAIRES SOCIALES ET DE L'ÉNERGIE</b>	<b>41</b>
Introduction	43
Service de la santé publique	45
Etablissements cantonaux	45
Service de l'action sociale	48
Caisse cantonale de compensation	50
Service social de protection des travailleurs	51
Service vétérinaire	53
Service de l'énergie	54
Service des forces hydrauliques	55

<b>DÉPARTEMENT DE L'ÉDUCATION, DE LA CULTURE ET DU SPORT</b>	<b>57</b>
Introduction	59
Service administratif et juridique	61
Service cantonal de la jeunesse	64
Service de la formation tertiaire	68
Service de l'enseignement	76
Service de la formation professionnelle	87
Médiathèque Valais	92
Archives cantonales	95
Musées cantonaux	97
<b>DÉPARTEMENT DE L'ÉCONOMIE, DES INSTITUTIONS ET DE LA SÉCURITÉ</b>	<b>103</b>
Introduction	105
Bureau de l'égalité entre femmes et hommes	107
Service administratif et juridique	108
Service de l'état civil et des étrangers	111
Etablissements pénitentiaires	112
Services de la circulation routière et de la navigation	113
Service de la chasse, de la pêche et de la faune	114
Police cantonale	114
Service de la sécurité civile et militaire	116
Service des affaires intérieures	117
Aménagement du territoire	119
Le délégué aux questions économiques	122
Service de l'industrie, du commerce et du travail	123
Service de la promotion touristique et économique	127
<b>DÉPARTEMENT DES TRANSPORTS, DE L'ÉQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT</b>	<b>131</b>
Introduction	133
Service administratif et juridique	134
Service des transports	135
Service des routes et des cours d'eau	139
Service des bâtiments, monuments et archéologie	154
Service des forêts et du paysage	155
Protection de l'environnement	158
Laboratoire cantonal	163



